

**MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION**

CAHIERS DU CENTRE D'ÉTUDES D'HISTOIRE DE LA DÉFENSE

**HISTOIRE DES RAPPORTS
DIPLOMATICO-STRATÉGIQUES II**

sous la direction du professeur

Georges-Henri SOUTOU

professeur à l'université Paris IV-Sorbonne

**CAHIER N° 29
2006**

AVANT-PROPOS	
par Georges-Henri Soutou	7
THÉOPHILE DELCASSÉ : MARINE ET DIPLOMATIE	
par Martin Motte	9
LES RELATIONS POLITICO-STRATEGIQUES ENTRE LA FRANCE, L'UNION SOVIÉTIQUE ET LA POLOGNE (1924-1935)	
par Frédéric Dessberg	29
LE CAUCASE DANS LES PLANS STRATÉGIQUES DE L'ALLEMAGNE (1941-1945)	
par Georges Mamoulia.....	43
LA PROBLÉMATIQUE DE L'ALLIANCE FRANCO-BRITANNIQUE (1943-1947)	
par Yann Lamézac	91
LÂCHER LA PROIE POUR L'OMBRE ? LA FUSION DES FORCES ALLEMANDES DANS L'ARMÉE EUROPÉENNE, VUE PAR LES AUTORITÉS MILITAIRES FRANÇAISES (1951-1954)	
par François David	117
ORIGINE, SIGNIFICATION ET PORTÉE DE LA CONTROVERSE ARON/GALLOIS À L'ÉPOQUE DU « GRAND DÉBAT » (1959-1963)	
par Christian Malis	141
LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS MILITAIRES DE L'UE : VERS L'AUTONOMIE ?	
Édouard Pflimlin	167
BIBLIOGRAPHIE	211
ANNEXES	213

AVANT-PROPOS

par Georges-Henri SOUTOU

Professeur à l'Université de Sorbonne - Paris IV

Ce quatrième Cahier réunit des travaux faits dans le séminaire commun au CEHD et à l'Université de Paris-IV et consacré à l'histoire des rapports diplomatico-stratégiques. Il couvre, comme les précédents, une large palette, qui illustre bien la richesse de cette problématique. En effet le renouvellement des méthodes de l'histoire des relations internationales, l'accent mis depuis quelques années sur les questions stratégiques dans leur rapport avec la diplomatie, ainsi que la mise en valeur récente de la notion de « système international », accompagnent le considérable enrichissement méthodologique que connaît en ce moment l'histoire militaire, en particulier en France, aussi grâce à une politique désormais plus audacieuse d'ouverture des archives.

De Delcassé, ministre de la Marine trop peu connu dans cette fonction, à la politique de défense de l'Union européenne, en passant par le triangle politico-stratégique crucial franco-soviéto-polonais de l'entre-deux-guerres et par le Caucase, zone essentielle pour la stratégie hitlérienne, en continuant par le traité de Dunkerque, bien oublié aujourd'hui mais qui a constitué une étape importante des années ambiguës qui ont suivi 1945, et par la CED, on va voir la vitalité des recherches récentes, qui toutes ont déjà abouti ou vont aboutir à des thèses ou à des habilitations importantes.

À l'heure où les systèmes universitaires et les organisations de recherche en Europe et en France se trouvent en pleine mutation, à l'heure aussi où l'actualité montre qu'à nouveau les considérations de sécurité et de stratégie reprennent une place essentielle dans les relations internationales, après la fin des illusions de la « fin de l'Histoire » et du *Soft power* propagées pendant les années de l'immédiat après-Guerre froide, il est bon que ce Cahier témoigne de l'existence d'une nouvelle et riche génération d'historiens qui s'intéressent aux mécanismes vitaux, et rudes, de notre temps.

THÉOPHILE DELCASSÉ : MARINE ET DIPLOMATIE par Martin MOTTE⁽¹⁾

Célébrant en 2004 le centenaire de l'Entente cordiale, diplomates et historiens n'ont pas manqué de saluer en Delcassé l'un de nos plus remarquables ministres des Affaires étrangères. Mais a-t-on prêté suffisamment attention à son rôle dans le redressement de la marine, dont il fut le ministre en 1911-1913 ? Et a-t-on souligné la place essentielle qu'eurent dans sa réflexion les questions navales, dès son entrée en politique ? Nous nous y sommes essayés en quatre grandes étapes : la genèse de la pensée de Delcassé (1877-1893), la préparation de la mission Congo-Nil (1893-1898), la redéfinition des buts diplomatiques entre Fachoda et la naissance de la Triple Entente (1898-1907), la refonte subséquente de la flotte (1908-1913).

La définition initiale des objectifs (1877-1893)

Naissance d'une vocation

Delcassé vint à la politique par le journalisme, écrivant à partir de 1877 dans la presse gambettiste. C'est l'affaire d'Égypte qui le fit connaître du grand public. Tout commença en 1881 par la révolte nationaliste du colonel Arabi Pacha, qui exigeait la suppression du condominium anglo-français établi sur l'Égypte cinq ans plus tôt. Gambetta et son homologue britannique Gladstone décidèrent d'intervenir, mais l'extrême-droite et l'extrême-gauche françaises, marquées par le traumatisme de 1870-1871, craignaient des complications avec les empires centraux. Leur coalition entraîna la chute de Gambetta le 26 janvier 1882. Dans la nuit du 26 au 27, Delcassé rédigea d'une traite une brochure au titre éloquent, *Alerte ! Où allons-nous ?*, qui soulignait l'importance stratégique de Suez et dénonçait l'inconscience de députés trop obsédés par la ligne bleue des Vosges pour comprendre les grands enjeux maritimes. Cette brochure rencontra un très vif succès. La suite des événements allait pourtant démontrer que Delcassé n'avait pas réussi à retourner l'opinion. Comme les troubles persistaient en Égypte, la *Royal Navy* bombardarda Alexandrie et y jeta ses corps de débarquement le 11 juillet 1882. Les jours suivants, le débat rebondit au Palais-Bourbon : fallait-il ou ne fallait-il pas épauler l'intervention britannique ? Toujours partisan de la fermeté, Gambetta revenait à la charge, proclamant la nécessité de sauvegarder « notre influence en Méditerranée » et de ne pas gaspiller le précieux capital de l'amitié franco-anglaise⁽²⁾.

Pendant que les députés français palabraient, les troupes britanniques prenaient le contrôle total de l'Égypte. Maîtresse de Suez, l'Angleterre retrouvait la mainmise sur la route de l'extrême-Orient que lui avait autrefois donné le contrôle du Cap ; la France, inversement, avait perdu le plus brillant héritage géostratégique du Second Empire. Comprenant trop tard l'énormité de son erreur, elle demanda aux Anglais le rétablissement du condominium de 1876, mais ceux-ci eurent beau jeu de répliquer que le gouvernement français n'avait pas été à la hauteur de ses responsabilités et ils rompèrent les pourparlers le 3 janvier 1883. Le torchon brûlait à

(1) Ancien élève de l'ENS-Ulm, Martin Motte est agrégé et docteur en Histoire. Enseignant-chercheur en histoire des relations internationales au Centre de Recherche des Écoles militaires de Coëtquidan.

(2) Gambetta, cité par Albéric NETON, ancien secrétaire de Delcassé, *Delcassé (1852-1923)*, Paris, Académie diplomatique internationale, 1952, p. 57.

nouveau entre les deux rives de la Manche, à la grande satisfaction de Bismarck : dans cette affaire, le chancelier allemand avait tout fait pour brouiller Paris et Londres, de même qu'il avait encouragé la France à saisir la Tunisie en 1881 pour envenimer les rapports franco-italiens...

Gambetta, quant à lui, était décédé fin 1882, mais il n'est sans doute pas inexact d'affirmer qu'il se survécut en Théophile Delcassé. De la politique de l'un à celle de l'autre, on retrouvera les mêmes amers : d'abord la nécessité de l'expansion coloniale, non seulement pour des motifs économiques mais aussi pour « redevenir une grande puissance⁽³⁾ » ; ensuite la recherche de l'entente franco-britannique comme préalable à tout face-à-face entre la France et l'Allemagne : « Au prix des plus grands sacrifices, ne rompez jamais l'alliance anglaise⁽⁴⁾ » ; enfin le besoin d'une flotte puissante pour surmonter la contradiction entre les deux premiers points, le seul moyen de désamorcer la rivalité coloniale franco-britannique étant d'en imposer suffisamment à l'Angleterre pour qu'elle accepte un partage concerté des zones d'expansion : « Les Anglais, en bons politiques qu'ils sont, n'estiment que les alliés qui savent se faire respecter, et compter avec leurs intérêts⁽⁵⁾ ».

L'affirmation de Delcassé dans le débat diplomatique

Gambetta mort, Delcassé mit sa plume au service de Ferry, dont il soutint la politique d'expansion au Tonkin et à Madagascar (1883-1885). En dépit de ces succès, les députés restaient méfiants envers les entreprises coloniales, et l'on sait comment Ferry, le 30 mars 1885, fut renversé suite à l'accrochage de Lang-Son. Delcassé, qui lui rendit visite quelques heures plus tard, comprit alors la nécessité de créer une opinion coloniale pour éviter que les maîtres d'œuvre de l'expansion française fussent à la merci des cabales parlementaires.

Parmi les arguments colonialistes alors en vogue figurait la constitution d'un réseau planétaire de bases navales. Jusqu'à la décennie 1880, la France en avait cruellement manqué : Obock était bien isolé face à la base britannique d'Aden, comme Dakar face à celles de l'Ascension, de Sainte-Hélène et du Cap. Mais les conquêtes réalisées de 1881 à 1885 changeaient la donne : Bizerte faisait contrepoids à Malte, Madagascar au Cap et la consolidation de la présence française en Indochine permettait de transformer Saïgon en un arsenal majeur surveillant Hong-Kong et Singapour. Les bâtiments français pouvaient dès lors, sur le papier au moins, couper les artères vitales de l'empire britannique. Une brochure anonyme parue en 1885, *Les colonies nécessaires*, en tirait les conséquences diplomatiques : « la valeur offensive » nouvelle de la flotte française, y lisait-on, « rend notre neutralité ou notre alliance [...] précieuse⁽⁶⁾ ». En particulier, elle plaidait pour un rapprochement entre la France et la Russie, celle-ci ayant maille à partir avec l'Angleterre en Asie centrale comme celle-là en Méditerranée ; le cas échéant, une « diversion » navale française conduite depuis Madagascar et Saïgon faciliterait grandement la progression des Russes vers les Indes⁽⁷⁾. Les facteurs terrestres

(3) Gambetta, cité par Christopher ANDREW, *Théophile Delcassé and the Making of the Entente cordiale*, Londres, Macmillan, 1968, p. 27.

(4) Gambetta, cité par ANDREW, *ibid.*, p. 22.

(5) Delcassé, cité par NETON, *op. cit.*, p. 289.

(6) *Les colonies nécessaires, par un marin*, Paris, Paul Ollendorff, 1885, p. 13.

(7) *Ibid.*

suggéraient eux aussi un pacte entre la France et la Russie, puisque l'une et l'autre étaient menacées par l'Allemagne.

Ces vues rejoignaient celles de Delcassé, qui avait écrit dès 1884 que Paris et Saint-Pétersbourg étaient alliées « par la force des circonstances⁽⁸⁾ ». Pareil propos était fort hardi dans le sérail républicain, où l'on abhorrait l'autocratie tsariste : Delcassé, en cela héritier de la tradition monarchique et richelieusienne, pensait que la diplomatie devait s'affranchir de l'idéologie sous peine d'envoyer le pays à l'abîme. Son ouverture d'esprit lui permettait d'imaginer toutes les configurations possibles, y compris la constitution d'un vaste bloc continental dans lequel l'Allemagne et la Russie appuieraient les revendications égyptiennes de la France ; compte tenu de leurs ambitions coloniales, ni Berlin ni Saint-Pétersbourg ne pouvaient en effet apprécier la mainmise britannique sur Suez. Toutefois, l'opinion française pensait trop aux « Provinces perdues » pour admettre une coopération avec l'Allemagne. Quant au dégoût de la République à l'endroit du tsarisme, il était largement payé de retour : « Les Français sont le peuple le plus infect du monde », disait aimablement Alexandre III, « et on ne s'allie pas avec une pourriture⁽⁹⁾ ». Ce qui changea la situation à cet égard, ce fut l'accession au trône de Guillaume II en 1888, car ses maladresses vis-à-vis de la Russie poussèrent le Tsar à surmonter ses préventions envers la France à partir de 1889.

En juillet 1890, l'Allemagne céda Zanzibar à l'Angleterre en échange d'Héligoland, ce qui représentait une double menace pour la France : le contrôle d'Héligoland transformait la « baie allemande » en un sanctuaire d'où la marine de Guillaume II pourrait le cas échéant attaquer le littoral français ; l'implantation des Anglais à Zanzibar, elle, était de nature à renforcer leur capacité d'action contre Madagascar ; au reste, la diplomatie française s'était jadis vue promettre par l'Angleterre le respect de l'indépendance de Zanzibar. L'accord anglo-allemand prévoyant aussi le partage des territoires situés au Sud du lac Tchad, l'Angleterre donna une compensation à la France en l'autorisant à réaliser la continuité territoriale entre l'Algérie et le Sénégal via le Sahara et le Soudan occidental, mais le risque subsistait que l'expansion anglo-allemande vers le Niger ne coupe la côte d'Ivoire, le Dahomey et le Congo français de l'ensemble Algérie-Sénégal. La tension restait donc très vive entre Paris et Londres.

Le 6 novembre 1890, Delcassé, qui avait été élu député de l'Ariège l'année précédente, monta à la tribune de la Chambre et prononça un cinglant réquisitoire contre la diplomatie timorée du gouvernement français ; il plaida une fois de plus pour le rapprochement franco-russe et expliqua en quoi les deux pays, malgré leurs divergences idéologiques, avaient des « intérêts internationaux identiques⁽¹⁰⁾ ». L'auditoire, fasciné par la rigueur de la démonstration, acclama Delcassé. L'alliance franco-russe, à cette date, était d'ailleurs très sérieusement étudiée à Paris et à Saint-Pétersbourg. L'historiographie française, marquée par un tropisme foncièrement continental, a surtout insisté sur sa portée terrestre et anti-allemande, mais la forme même sous laquelle elle se manifesta au grand jour montre que les considérations

(8) Delcassé, cité par ANDREW, *op. cit.*, p. 14.

(9) Alexandre III, cité par Serge BERSTEIN et Pierre MILZA, *Nationalismes et concert européen, 1815-1919*, Paris, Hatier, 1992, p. 246.

(10) Delcassé, cité par NETON, *op. cit.*, p. 558-559.

navales et antibritanniques y furent tout aussi importantes : le 21 juillet 1891, une escadre française jetait l'ancre à Cronstadt et l'on assistait au spectacle inconcevable quelques années plus tôt d'Alexandre III se levant tête nue pour écouter la *Marseillaise*.

Prélude à Fachoda (1893-1898)

Le renforcement de la France

Delcassé fit désormais figure de spécialiste des questions étrangères et coloniales à la Chambre, où il agit en étroite concertation avec le Comité de l'Afrique Française (CAF). Le 18 janvier 1893, il se vit confier le sous-secrétariat aux Colonies (qui deviendra ministère des Colonies le 2 mars 1894). La conjoncture semblait particulièrement favorable. Sur terre, la France était libérée de ses inhibitions par l'alliance avec la Russie. Sur mer, sa situation semblait également se renforcer. Les idées énoncées en 1885 dans *Les colonies nécessaires* n'avaient été qu'une expression parmi d'autres d'un thème stratégique alors très en vogue, celui de la guerre de course à outrance théorisée par la Jeune École de l'amiral Aube. Partant du constat que le budget militaire de la France, dans lequel l'armée de terre était nécessairement prioritaire, ne permettait pas la construction d'une flotte cuirassée capable de rivaliser avec la *Royal Navy*, Aube préconisait d'éviter toute rencontre d'escadres ; bien plutôt fallait-il courir sus au commerce britannique. En sacrifiant son agriculture à son industrie, l'Angleterre s'était rendue intégralement tributaire du grand large, d'où elle importait son alimentation et ses matières premières et par où elle exportait ses produits manufacturés : elle n'était donc plus qu'un « colosse aux pieds d'argile » dont vingt croiseurs modernes suffiraient à ruiner l'économie « en quelques mois⁽¹¹⁾ ». Aube avait ensuite affirmé que de simples torpilleurs pourraient s'acquitter à moindre frais de la même tâche. Ministre de la Marine en 1886-1887, il avait testé ce concept lors des grandes manœuvres et avait dû tacitement faire machine arrière, les torpilleurs n'ayant pas l'endurance requise pour des opérations hauturières. Mais les croiseurs qu'il avait fait mettre sur cale donnaient des sueurs froides à l'Angleterre : « Il est unanimement admis par les autorités navales qu'il serait difficile ou impossible de défendre notre commerce contre une attaque brusquée de la France, aidée par une autre puissance navale de premier plan », écrivait en 1890 Sir Charles Dilke⁽¹²⁾.

La même année, le Conseil Supérieur de la Marine, instance suprême de la flotte française, avait répudié les conceptions corsaires d'Aube et relancé la construction de cuirassés, avec en ligne de mire non plus la *Royal Navy*, mais les flottes allemande, austro-hongroise et italienne. Cette opposition doctrinale entre la Jeune École et l'Amirauté était par elle-même très fâcheuse, mais dans l'immédiat le cumul de leurs programmes laissait entrevoir une marine équilibrée, capable de mener à la fois la guerre de course contre l'Angleterre et la guerre d'escadres contre la Triple Alliance – une polyvalence qui ne pouvait que consolider l'alliance franco-russe. Le renforcement dans l'absolu de la flotte française était accentué,

(11) Contre-amiral AUBE, *À terre et à bord, notes d'un marin*, Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1884, p. 55-56.

(12) Dilke, cité par Joannès TRAMOND et André REUSSNER, *Éléments d'Histoire Maritime et Coloniale Contemporaine (1815-1914)*, Paris, Société d'Éditions Géographiques, Maritimes et Coloniales, 1924, p. 213-214.

relativement parlant, par le déclin de la marine italienne, qui servait de supplétif méditerranéen à la *Royal Navy* : elle pâtissait du marasme économique consécutif à la guerre douanière déclarée par la France à l'Italie en 1888. Bref, la flotte russe de mer Noire pouvant fixer le *Mediterranean Squadron* dans la région des Détroits et l'escadre de Toulon anéantir la *Regia Marina* avant de se retourner contre les Anglais, la France semblait en mesure de prendre le contrôle de la Méditerranée. Elle n'avait guère à craindre de représailles contre ses littoraux du Ponant, car les torpilleurs d'Aube, impuissants au large, constituaient d'efficaces garde-côtes.

Les coudées franches

Dès lors que la France pouvait couper aux Anglais la route de Suez, elle fut portée à hausser le ton en extrême-Orient. C'est ce qui explique la fermeté dont Delcassé fit montre envers le Siam à l'été 1893. Ce pays, qu'il qualifiait de « nation moribonde⁽¹³⁾ », constituait en principe un État-tampon entre l'Indochine et la Birmanie, glacis oriental de l'empire des Indes ; mais la diplomatie britannique s'en servait comme pion pour contrer la pénétration française au Laos. Le quai d'Orsay et le cabinet, qui craignaient l'escalade, étaient prêts à négocier, mais Delcassé mit alors sa démission en balance. Comme on était à un mois des législatives, le gouvernement dut se rallier à ses vues. Il envoya l'avis *L'Inconstant* et la canonnière *Comète* forcer la Ménam jusqu'à Bangkok, de sorte que le Siam capitula le 31 juillet 1893. Toutefois, Delcassé fit savoir à l'Angleterre qu'il n'était pas question de remettre en cause son statut d'État-tampon. On voit déjà dans cet épisode un style fait de fermeté mais aussi d'autolimitation : pétri de culture classique, Delcassé savait résister à la folie des grandeurs, et c'est ce qui, à terme, fera toute la différence entre sa politique étrangère et celle de Guillaume II. Ajoutons qu'il obtint vers la même époque la construction de deux canonnières pour renforcer la présence navale française en extrême-Orient.

Le 13 octobre 1893, la France aggrava le pessimisme de l'Amirauté britannique en recevant à Toulon une escadre russe. Delcassé avait donc toutes les raisons de se sentir les coudées franches pour mener à bien son grand dessein : l'expédition de Fachoda. Outre son intérêt intrinsèque (s'établir en Afrique centrale, réaliser la continuité territoriale de Dakar à Djibouti), cette expédition était un moyen de prendre l'Égypte à revers. Les détails en avaient été arrêtés le 4 mai 1893 lors d'une rencontre entre Delcassé, le commandant Monteil et le Président Sadi Carnot, conseillé par un de ses anciens condisciples de Polytechnique, l'ingénieur Victor Prompt. L'inquiétant personnage avait conçu le projet de barrer les affluents du Nil afin d'assécher l'Égypte, voire de la noyer en lâchant brutalement les eaux accumulées ! Plus réaliste semble-t-il, Delcassé n'envisageait Fachoda que comme un gage qui permettrait de rouvrir les négociations franco-britanniques en position de force.

Delcassé perdit le ministère des Colonies le 14 janvier 1895, mais cela n'arrêta nullement les entreprises en direction du haut-Nil. En mars se profilèrent des signes avant-coureurs de la crise à venir : Sir Edward Grey, sous-secrétaire du *Foreign Office*, déclara devant les Communes que la présence française sur le haut-Nil serait « un acte inamical⁽¹⁴⁾ ». Le même mois, le Bulletin du CAF publia un

(13) Delcassé, cité par ANDREW, *op. cit.*, p. 32.

(14) Grey, cité par ANDREW, *op. cit.*, p. 44.

article intitulé « Nouvelle campagne d'Égypte » qui dévoilait les grandes lignes du projet Delcassé. Le succès dans l'affaire égyptienne, pouvait-on y lire, dépendait « de la nature de nos relations avec les grandes puissances européennes » ; or, « ni la France, ni la Russie, ni l'Allemagne ne peuvent accepter que la route de l'Indochine, de Madagascar, de la Sibérie orientale et de l'Afrique orientale allemande soit à la merci de troupes britanniques stationnées à Alexandrie et au Caire, à quelques heures de rail seulement du grand canal de Suez⁽¹⁵⁾ ».

Les événements semblaient accréditer cette analyse. En avril-mai 1895, Paris, Berlin et Saint-Petersbourg intervinrent conjointement dans le règlement de la guerre sino-japonaise, forçant le Japon à se retirer de la presqu'île de Liao-Toung. L'Angleterre était restée neutre, parce qu'elle redoutait plus la Russie que le Japon : aussi le Bulletin du CAF notait-il en août 1895 que les opinions publiques et les gouvernements continentaux avaient établi « un lien étroit entre la question extrême-orientale et celle d'Égypte⁽¹⁶⁾ ». Des unités françaises et russes avaient d'ailleurs figuré en bonne place dans la revue navale organisée par l'Allemagne le 18 juin 1895, jour de l'ouverture du canal de Kiel, ce que l'Angleterre avait interprété comme un signe de mauvais augure. Le problème sud-africain, qui entra dans sa phase aiguë en janvier 1896, plaidait lui aussi en faveur de la constitution d'un bloc continental antibritannique, car la cause des Boers était aussi populaire en France qu'en Allemagne. L'Angleterre apparaissait donc isolée. Elle ne pouvait plus compter que sur l'Italie, mais celle-ci fut battue par le Négus Ménélik II à la bataille d'Adoua (1^{er} mars 1896). C'était un atout capital pour la France, qui avait armé Ménélik : celui-ci s'était engagé en contrepartie à guider une colonne française de Djibouti à Fachoda, où elle devait faire sa jonction avec la mission Congo-Nil.

Delcassé à la Commission de la Marine

Parfaitement agencé en apparence, le plan français n'était hélas qu'une chimère branlante. En juillet 1896, lorsque les 250 hommes de la mission Congo-Nil s'enfoncèrent dans les profondeurs du continent noir avec à leur tête le commandant Marchand, il y avait déjà quatre mois que le général Kitchener avait commencé à remonter le Nil. Ses 15 000 soldats égyptiens, encadrés par 5 000 Britanniques, avaient mission d'écraser l'insurrection mahdiste du Soudan puis de se porter sur Fachoda pour y coiffer Marchand au poteau. On ne l'ignorait évidemment pas en France, mais on espérait que les mahdistes retiendraient Kitchener assez longtemps pour que la coalition continentale antibritannique prît forme. C'était se méprendre sur les réalités internationales. Le Kaiser et le Tsar, en effet, ne s'étaient prêtés au jeu de la France que parce qu'ils attendaient d'elle un soutien à leurs propres menées ; or, le quai d'Orsay ne voulait pas s'impliquer sérieusement dans les querelles sud-africaines de l'Allemagne et il était secrètement hostile aux ambitions balkaniques de la Russie. Dès lors, il ne pouvait guère compter sur ces deux pays.

Quant à la marine française, elle constituait le maillon le plus faible du dispositif. L'opposition doctrinale entre partisans de la guerre de course et tenants de la guerre d'escadre s'était compliquée de considérations idéologiques, d'où une véritable

(15) Bulletin du CAF, cité par ANDREW, *op. cit.*, p. 46.

(16) *Ibid.*, p. 47.

« guerre civile » entre la Jeune École, qui penchait à gauche, et l'Amirauté, qui inclinait vers la droite. La première ayant l'oreille du Parlement, les programmes navals étaient écartelés entre les *desiderata* du monde politique et ceux des caciques de la flotte. « Incohérence des idées », « désarroi des esprits », « manque absolu de doctrine en fait de guerre navale », « véritable anarchie professionnelle », tels étaient les maux dont souffrait l'institution⁽¹⁷⁾. Pour comble de malheur sévissaient des « difficultés matérielles d'exécution » liées tout à la fois à la « Grande Dépression » et à la mauvaise organisation de la marine française, depuis l'état-major jusqu'aux arsenaux⁽¹⁸⁾. Ces contretemps eussent dû inciter les marins à ser- rer les rangs, mais c'était bien entendu le contraire qui se produisait. Pendant ce temps, la *Royal Navy* se renforçait continûment : l'apologie de la guerre d'escadres développée par Mahan lui avait fourni un cadre doctrinal cohérent⁽¹⁹⁾ et le pouvoir lui avait consenti d'imposants moyens – *Naval Defence Act* de 1889, programme Spencer de 1893. Ses efforts s'étaient portés dans trois directions : des cuirassés pour faire le blocus des ports français, des contre-torpilleurs pour protéger ces cui- rassés, des croiseurs pour donner la chasse aux corsaires français. Le spectre d'une hégémonie française en Méditerranée, qui avait tellement tourmenté les amiraux britanniques au début des années 1890, était désormais conjuré.

Delcassé était parfaitement conscient de cette dégradation du rapport de forces : selon son secrétaire Albéric Neton, elle « lui inspirait les plus vives alarmes » et « devint bien vite son principal sujet d'études⁽²⁰⁾ ». Aussi fut-il l'âme de la commis- sion de la Marine à l'Assemblée et harcela-t-il l'administration poussive de la rue Royale. Le 12 décembre 1896, durant la discussion générale du budget, il critiqua les « essais », les « entreprises sans lendemain qui ont prévalu jusqu'ici », et demanda que l'on mît sur pied « un programme ordonné et concret, exclusif de tout système d'école et de toute idéologie, aux larges vues sur l'avenir, compatible avec toutes les hypothèses⁽²¹⁾ », afin de rompre avec « les tâtonnements trop nombreux et trop prolongés » ; il cita en exemple l'essor « fiévreux » de la marine de Guillaume II⁽²²⁾, « à peine âgée de 20 ans et déjà redoutable ». Chiffres à l'appui, il démontra les rouages d'« un système qui, confondant toutes les responsabilités, ne permet d'en saisir aucune⁽²³⁾ ». Puis, dans l'hiver 1897-1898, Delcassé fit la tour- née des ports allemands. Il y vit un spectacle pénible pour son patriotisme, tant était patent le retard pris par la France. Le 1^{er} février 1898, il parla de nouveau à la Chambre : « La composition d'une flotte doit découler avant tout de la conception politique du rôle qu'on lui destine », expliqua-t-il en bon disciple de Vergennes et de Clausewitz. « Une erreur a été commise [...] : c'est d'avoir tout sacrifié pour faire

(17) Capitaine de vaisseau DARRIEUS, cours à l'École Supérieure de Marine, cité par Henri DARRIEUS et Bernard ESTIVAL, *Gabriel Darrieus et la guerre sur mer*, Vincennes, Service Historique de la Marine, 1995, p. 165.

(18) État-Major général, 3^e section, analyse rétrospective des programmes navals du 26 février 1909, archives du Conseil Supérieur de la Marine, Service Historique de la Marine (Vincennes), BB⁸ 1814, p. 4.

(19) Capitaine de vaisseau Alfred Thayer MAHAN, *US Navy, The Influence of Sea Power upon History* (1890), trad. fr. *Influence de la puissance maritime dans l'Histoire*, Paris, Société d'Éditions d'Art L.-Henry May, 1899.

(20) NETON, *op. cit.*, p. 149-150.

(21) Delcassé, cité par NETON, *op. cit.*, p. 153.

(22) Delcassé, cité par ANDREW, *op. cit.*, p. 126.

(23) Delcassé, cité par NETON, *op. cit.*, p. 154-155.

équilibre aux forces de la Triple Alliance » en privilégiant les cuirassés d'escadres au détriment des croiseurs ; or, tout le monde savait que la France n'était pas assez riche pour lancer autant de cuirassés que l'Angleterre. Pour éviter les « empiétements » et « provocations » britanniques⁽²⁴⁾, il fallait une autre flotte, une flotte prioritairement tournée vers la guerre de course.

Retour à la Jeune École ? Les choses étaient plus complexes que cela, car si Delcassé préconisait la construction de « bateaux rapides et à grand rayon d'action », il les voulait « fortement armés et sérieusement cuirassés⁽²⁵⁾ » alors qu'Aube, tout à son souci de définir une marine économique, avait fait lancer des croiseurs trop légers. C'est donc à un système intermédiaire entre la guerre de course et la guerre d'escadres que pensait Delcassé. Cette formule avait été développée par l'amiral Fournier dans un ouvrage paru en 1896 : il s'y était prononcé pour des escadres de bâtiments mixtes, les croiseurs cuirassés, assez rapides pour fuir les cuirassés de la *Royal Navy* mais assez puissants pour écraser les croiseurs protégeant le commerce britannique⁽²⁶⁾. Au plan matériel, les faits récuseront vite la thèse de Fournier : vouloir réunir tous les atouts sur un même navire s'avèrera financièrement prohibitif et techniquement impossible. Au plan doctrinal en revanche, sa volonté de dépasser les querelles d'école ne saurait trop être louée. Mais dans l'optique qui nous occupe, on retiendra surtout que Delcassé était très au fait des tendances les plus novatrices de la pensée navale et qu'il continuait d'articuler subtilement les moyens militaires aux finalités diplomatiques : en demandant le renforcement de la flotte française, il n'entendait pas préparer une guerre contre l'Angleterre, mais seulement pousser cette dernière « à rechercher une amitié dont les événements, qui paraissent devoir se précipiter, se chargeront de faire ressortir tout le prix⁽²⁷⁾ ».

Une autre tendance lourde se dégage des discours que prononça Delcassé à cette époque : l'ancien partisan de Ferry, le tombeur du Siam, le champion de l'expansion asiatique doutait maintenant qu'il fut possible de défendre l'Indochine et Madagascar. Ses ambitions semblaient définitivement bornées à l'Afrique, dont la proximité géographique faisait l'aire de rayonnement désigné de la France. Là encore se devine une grande familiarité avec les débats navals en cours : les héritiers de l'amiral Aube avaient dû l'admettre, la marine française ne pouvait dominer que la Méditerranée⁽²⁸⁾.

La révision des objectifs (1898-1907)

L'humiliation

Delcassé reçut le portefeuille des Affaires étrangères en juin 1898. Le premier problème qui se présenta à lui fut la guerre hispano-américaine, dont il redoutait l'extension aux eaux européennes : il craignait en effet que l'*US Navy* n'en vînt à

(24) *Ibid.*, p. 156-157.

(25) *Ibid.*, p. 158.

(26) Vice-amiral FOURNIER, *La flotte nécessaire - Ses avantages stratégiques, tactiques et économiques*, Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1896.

(27) Delcassé, cité par NETON, *op. cit.*, p. 158.

(28) Z et MONTECHANT, *Essai de stratégie navale*, Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1893.

occuper le Maroc, à l'égard duquel les ambitions françaises se précisaient (rien de plus logique, compte tenu du recentrement doctrinal sur la Méditerranée dont nous venons de parler). Par ailleurs, en freinant les appétits yankees, le quai d'Orsay pouvait se concilier les bonnes grâces de l'Espagne. C'est de fait à Paris que sera signée la paix, relativement clémente pour les Espagnols. Restait l'obsédante question du haut-Nil. Elle se présentait sous un jour bien moins favorable que Delcassé ne l'avait escompté en 1893. Le 2 septembre 1898, l'armée anglo-égyptienne écrasait les mahdistes à Omdurman et Guillaume II envoyait un télégramme de félicitations à Kitchener. La Russie ne se montrait guère plus francophile : *exit*, donc, l'espoir d'une coalition continentale. Enfin, le prudent Ménélik, soucieux de ne pas s'aliéner l'Angleterre, avait consciencieusement égaré sur de faux itinéraires les renforts français qu'il s'était engagé à conduire de Djibouti à Fachoda. Le commandant Marchand ne pouvait donc opposer que ses 250 hommes aux 2 000 soldats, 30 canons et 2 canonnières de l'avant-garde anglo-égyptienne, qui mouilla devant Fachoda le 26 septembre 1898.

En Europe même, où mobilisait la *Royal Navy*, la situation de la flotte française semblait désespérée. Le 11 octobre, l'amiral Cavellier de Cuverville, son chef d'état-major, déclara à Delcassé qu'elle n'était pas en état de combattre : de 1888 à 1898, son potentiel était tombé de 75 % à 50 % de la flotte britannique et elle avait pris un net retard technologique. Interrogé par le Président Faure, Lockroy, le ministre de la Marine, avoua qu'il n'existait pas de plan d'opérations digne de ce nom⁽²⁹⁾. « Nous sommes absolument incapables de mener une guerre navale, même avec l'appui des Russes », écrivait Delcassé le 22 octobre⁽³⁰⁾. Cinq jours plus tard, l'Angleterre posait le retrait de Marchand comme préalable à toute négociation. Le 2 novembre, Delcassé ordonnait à la colonne française de quitter Fachoda – vers Djibouti toutefois, pour qu'au moins l'honneur fût sauf.

Les pourparlers franco-britanniques sur le règlement des litiges en Afrique noire s'engagèrent presque aussitôt. Delcassé s'efforçait simultanément de renouer avec les puissances continentales : le 21 novembre 1898 était enfin signé l'accord commercial qui mettait fin à la brouille franco-italienne. Le même jour, Delcassé reprenait contact avec l'Allemagne, de qui il sollicitait une alliance navale pour conjurer la menace de l'hégémonie britannique. Sa grande hantise, d'ailleurs partagée par Lockroy et Cavellier de Cuverville, était en effet que la *Royal Navy* ne lance une attaque préventive pour éliminer la flotte française (hypothèse ouvertement évoquée dans la presse d'outre-Manche). Le 21 mars 1899 intervint un accord franco-britannique par lequel la France se désengageait du haut-Nil et obtenait en échange la possibilité d'arrimer l'Afrique Occidentale Française à la future

(29) Édouard Lockroy fut un bon ministre de la Marine. L'impréparation qu'il déplorait, il l'avait héritée de son prédécesseur, l'amiral Besnard. Plus profondément encore, elle était la conséquence prévisible de l'instabilité parlementaire, comme il le suggéra dans son livre *La défense navale* (Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1899) avec la réserve que lui imposaient ses convictions républicaines ; Charles Maurras reprit son analyse quasiment telle quelle, mais sans les mêmes préventions évidemment, dans *Kiel et Tanger, 1895-1905 : la République française devant l'Europe* (1910, 2^e éd. Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1913). Même remarque en ce qui concerne Cavellier de Cuverville, homme de grand talent : voir la belle étude que lui consacre Jean de Préneuf dans Olivier FORCADE, Philippe VIAL et Éric DUHAMEL, *Militaires en République, 1870-1962*, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, 1999.

(30) Delcassé, cité par ANDREW, *op. cit.*, p. 102.

Afrique Équatoriale Française⁽³¹⁾. L'expédition de Fachoda n'avait donc pas été totalement vaine. Cet accord, toutefois, n'avait qu'une portée régionale ; il ne marquait nulle réconciliation d'ensemble, la France n'ayant pas explicitement renoncé à ses prétentions sur Suez.

La contre-offensive française

La guerre du Transvaal, qui éclata en octobre 1899, mit l'Angleterre en fâcheuse posture. Toujours partisan des Boers, Guillaume II en profita pour arracher au Reichstag le vote de l'imposant programme naval mis au point par l'amiral Tirpitz ; il évoqua une alliance antibritannique avec la France et la Russie, hypothèse à laquelle il ne croyait sans doute pas mais dont il espérait que la seule mention alarmerait Londres tout en compromettant Paris et Saint-Pétersbourg. Dans l'immédiat néanmoins, cela ne pouvait que servir les intérêts de la France. Son nouveau ministre de la Marine, Lanessan, s'efforçait de mettre en place une stratégie fondée sur le dépassement des querelles doctrinales, celle à peu près qu'avait évoquée Delcassé en 1896-1898 – avec toutefois une plus grande insistance sur le rôle des cuirassés, car la doctrine mahanienne commençait à faire son chemin en France. Toutefois, la crise de Fachoda avait montré qu'on ne pouvait faire reposer toutes les espérances françaises sur la marine : la *Royal Navy* était trop puissante et les perspectives de bloc continental trop incertaines. Aussi Delcassé avait-il envisagé dès novembre 1898 de doubler l'effort naval par une stratégie visant à surprendre l'Angleterre sur un terrain où elle ne pourrait faire jouer la supériorité de ses escadres : l'Asie centrale. À cette fin, il avait proposé à la Russie de financer la construction d'un chemin de fer d'Orenburg à Tachkent grâce auquel les armées du Tsar seraient à même de menacer l'Afghanistan. Les Russes acceptèrent au printemps 1900. En janvier 1900 d'autre part, profitant de l'anarchie croissante au Maroc, Delcassé avait fait occuper l'oasis de Tuat, sur le trajet du Transsaharien projeté depuis 1859. Pendant africain de la ligne Orenburg-Tachkent, cette voie ferrée permettrait d'attaquer les Anglais en Afrique occidentale⁽³²⁾. Il y avait là une remarquable anticipation des analyses de Mackinder qui, en 1904, montrera combien les chemins de fer rééquilibrent la confrontation géostratégique de la puissance maritime et de la puissance continentale au bénéfice de la seconde⁽³³⁾.

Restaient à créer les conditions diplomatiques de la mainmise française sur le Maroc. Des négociations franco-italiennes *ad hoc* avaient commencé à la mi-janvier 1900. Elles aboutirent à l'échange de lettres du 4 janvier 1901, par lequel Rome se désistait sur le Maroc et Paris sur la Tripolitaine. Le mois suivant, Delcassé lia la question de Chine et celle du Maroc : en dépit de son engagement militaire dans l'expédition internationale contre les Boxers, déclara-t-il, la France n'entendait pas procéder à de nouvelles annexions en Chine, mais elle ne se désengagerait du Yang-Tsé que contre soutien des Puissances à ses visées sur le Maroc. Il prenait grand soin de préciser qu'il ne s'agissait aucunement d'établir un Gibraltar *bis* : « La France s'abstient de toute prétention sur Tanger, ce qui doit suffire pour rassurer

(31) L'AOF existait depuis 1895, mais le terme d'AEF n'apparaîtra qu'en 1910.

(32) Le Transsaharien, en fait, ne sera commencé qu'en 1941 et presque aussitôt abandonné. Noter que la France finançait d'autres voies ferrées stratégiques en Russie, tournées contre l'Allemagne celles-ci.

(33) Halford J. MACKINDER, "The Geographical Pivot of History", conférence prononcée à la *Royal Geographical Society* le 25 janvier 1904, trad. fr. "Le pivot géographique de l'Histoire", *Stratégie* n° 55, Paris, Fondation pour les Études de Défense Nationale, 1992, p. 11-29.

ceux que préoccupe l'équilibre des forces et des positions stratégiques dans la Méditerranée⁽³⁴⁾ ». Mais certains signes suggéraient que l'Angleterre était prête à appuyer les ambitions du Kaiser sur le Maroc plutôt que de voir la France s'y installer. Delcassé réagit en resserrant l'alliance franco-russe. Le 21 avril 1901, il se rendit en personne à Saint-Petersbourg et s'engagea à masser 100 000 hommes sur la Manche au cas où l'Angleterre attaquerait la Russie. Les Russes promirent quant à eux d'envoyer 300 000 hommes à la frontière afghane si l'Angleterre attaquait la France.

De l'Entente cordiale à la Triple-Entente

D'alliance anglo-allemande, en fait, il n'y en eut pas : l'envol spectaculaire de la flotte wilhelmienne et l'insolence du Kaiser inquiétaient trop les Britanniques. Londres songea alors à un rapprochement avec la France, mais l'alliance franco-russe y faisait obstacle, puisque Nicolas II se montrait de plus en plus agressif en extrême-Orient. Pour parer la menace, les Anglais pactisèrent avec les Japonais le 12 février 1902 : si la Russie entrait en guerre contre le Japon avec l'appui d'une tierce puissance (évidemment la France), l'Angleterre soutiendrait les Nippons. Cet accord contraria beaucoup Delcassé, qui d'une part souhaitait se réconcilier avec Londres, d'autre part ne voulait pas s'aliéner Saint-Petersbourg. Aussi exhorta-t-il le Tsar à la modération, en pure perte hélas. Dans le même temps, il ouvrit de vastes négociations avec l'Angleterre pour régler loyalement toutes les questions pendantes – à commencer par le Maroc. En octobre 1903, une convention d'arbitrage leva enfin les hypothèques qui avaient grevé pendant plus de vingt ans les rapports franco-britanniques.

Dans la nuit du 8 au 9 février 1904, des torpilleurs japonais attaquèrent la flotte russe à Port-Arthur : la guerre tant redoutée venait de commencer. Allait-elle ruiner le dialogue entre Paris et Londres ? Guillaume II en rêvait. Il déchantait brusquement le 8 avril, lorsque fut proclamée l'Entente cordiale. Mais il récoltait ce qu'il avait semé, ses provocations navales ayant fait de lui le plus sûr agent du quai d'Orsay. La crise d'extrême-Orient, en dépit des apparences, avait elle aussi facilité l'Entente cordiale. Négociateur avec la France fut en effet, pour les Anglais, un moyen d'éviter que Paris ne soutienne Saint-Petersbourg, auquel cas le traité anglo-japonais eût obligé la *Royal Navy* à s'engager aux côtés des Nippons. Ce détour par Port-Arthur ramène toutefois à Wilhelmshaven, car la répugnance de l'Angleterre à intervenir en extrême-Orient venait de ce qu'elle ne voulait pas abandonner la mer du Nord aux cuirassés de Tirpitz, non d'une quelconque crainte de la marine française : celle-ci connaissait un déclin accéléré depuis la nomination rue Royale de Camille Pelletan, un radical-socialiste fanatique qui avait réinjecté le poison de l'idéologie dans le débat naval et remis à l'ordre du jour les conceptions les plus douteuses de la Jeune École (notamment le culte des tout petits tonnages). Bref, on a l'impression que la partie s'est jouée entre Berlin et Londres plus qu'entre Londres et Paris. Il ne faut pourtant pas oublier la pression exercée par la grande stratégie ferroviaire de Delcassé : lorsque fut conclue l'Entente cordiale, la ligne Orenburg-Tachkent n'était plus qu'à six mois de son achèvement et les Anglais constataient avec angoisse qu'ils n'avaient guère de troupes à opposer aux Russes

(34) Delcassé, cité par NETON, *op. cit.*, p. 229.

en Asie centrale. Ainsi l'éléphant mackindérien, sur une scène militaire temporairement désertée par la flotte française, contribua-t-il à amener la baleine maharienne à composition.

L'Entente cordiale n'en était pas moins fragile. Elle reçut un coup sévère dans la nuit du 21 au 22 octobre 1904, lorsque l'escadre russe d'Europe, en partance pour l'extrême-Orient, ouvrit le feu contre des chalutiers britanniques qu'elle avait pris pour des torpilleurs japonais : la *Royal Navy* se prépara aussitôt à entrer en lice, ce qui eût mis la France en demeure de choisir entre l'alliance russe et l'alliance britannique. Mais Delcassé réussit à imposer la médiation de l'amiral Fournier, celui-là même dont il avait jadis repris les idées stratégiques. Autre difficulté, plus grave encore : les défaites de l'allié russe à Port-Arthur (1^{er} janvier 1905) et à Moukden (10 mars) affaiblissaient la France face à l'Allemagne. L'Entente cordiale ne compensait pas cette perte de crédibilité, puisqu'elle n'était pas assortie de clauses militaires. Guillaume II sauta sur l'occasion : il se rendit à Tanger le 31 mars et y prononça un discours tonitruant, se posant en défenseur du Maroc contre les menées de Paris. Par cette menace de guerre implicite, le Kaiser entendait prouver aux Français que l'alliance anglaise ne leur était d'aucun secours et, ce faisant, avoir la peau de Delcassé. En France même, il exploita l'anglophobie de ceux des nationalistes qui ne voulaient pas croire à l'Entente cordiale. De fait, l'Angleterre restait l'arme au pied. Quant à l'état-major français, il s'avouait hors d'état d'endiguer une ruée allemande – pour ne rien dire de l'Amirauté. L'écrasement de la dernière escadre russe à Tsushima (27 mai 1905) sonna l'hallali de Delcassé : ses collègues étaient désormais résolus à le sacrifier sur l'autel de la paix. Le 6 juin, il quittait le quai d'Orsay.

Le triomphe de Guillaume II fut de courte durée, car Delcassé laissait derrière lui un système d'alliances cohérent. Peu après sa démission, la diplomatie britannique laissa entendre qu'elle pourrait appuyer la France en cas d'attaque allemande. La tentative du Kaiser pour attirer Nicolas II dans une coalition antibritannique échoua lamentablement : saignée à blanc par sa défaite en extrême-Orient, la Russie pouvait moins que jamais se passer des capitaux français. L'Italie était liée à la France par l'accord de 1901, l'Espagne par la promesse d'une part du gâteau marocain, les États-Unis par le truchement de l'Angleterre. Aussi la conférence d'Algésiras (janvier-avril 1906), sous couvert d'internationalisation du Maroc, fit-elle échec aux ambitions allemandes et consacra-t-elle la prééminence française dans la gestion de l'empire chérifien. Le 30 août 1907 enfin, la Russie et l'Angleterre réglèrent à l'amiable leurs litiges. S'esquissait la possibilité d'une Triple-Entente anglo-franco-russe.

Vers une nouvelle marine (1908-1913)

À la conquête de la rue Royale

Puisque Londres, en s'alliant avec Paris, avait surtout recherché une assurance-vie contre la puissante flotte allemande, la France se devait d'avoir une marine respectable. Or, tel n'était pas le cas. Le néfaste Pelletan avait certes été débouté en janvier 1905 et la bataille de Tsushima avait fourni l'éclatante démonstration de l'importance des escadres cuirassées, consacrant ainsi le triomphe des conceptions mahariennes sur les thèses de la Jeune École. Mais cette clarification doctrinale ne

profita pas immédiatement à la flotte française, car il eût fallu pour cela que le Parlement lui consentît les moyens financiers de sa modernisation. Des accidents à répétition, échouages, naufrages ou explosions, attestaient de son délabrement et nuisaient à sa crédibilité vis-à-vis de l'Angleterre. Ils culminèrent le 12 mars 1907, lorsque le cuirassé *Iéna* sauta en rade de Toulon, tuant 117 hommes.

Delcassé, depuis sa chute, avait obstinément gardé le silence. Le 24 janvier 1908, alors que l'Allemagne durcissait à nouveau le ton dans la question marocaine, il prit la parole à la Chambre et cristallisa aussitôt sur sa personne le sursaut vital qui commençait à se dessiner aux tréfonds de la conscience française. À compter de cette date, il se consacra au redressement de la marine, qu'il voulait « homogène », « entraînée » et « puissante⁽³⁵⁾ ». En octobre 1908, ses critiques acculèrent à la démission Thomson, le ministre de la Marine de Clemenceau. Puis, au printemps 1909, il incrimina directement le « Tigre » en brochant un tableau apocalyptique de l'état de la flotte : « Ayant perdu par l'âge plus de la moitié des bâtiments de première ligne que nous possédons aujourd'hui, nous serons à peu près réduits au néant » lorsque les autres marines européennes auront achevé leurs programmes navals. Or, « une flotte jeune, puissante, est indispensable [...] pour faire le pont entre les deux parties de la France que sépare la Méditerranée » et « pour grossir notre apport, partant notre influence, dans nos alliances et dans nos ententes⁽³⁶⁾ ». En juillet, Delcassé porta le coup de grâce : « L'anarchie est partout dans la marine », martela-t-il, et Clemenceau en portait la responsabilité directe puisque, présidant depuis deux ans la commission d'enquête sénatoriale sur la marine lorsqu'il était arrivé à la présidence du Conseil, il ne pouvait ignorer les tares d'un système qu'il avait ensuite pérennisé⁽³⁷⁾. Il résultait de son incurie que « la France n'avait pas la flotte de sa politique », et que « faute de munitions, faute d'approvisionnements, faute de bassins de radoub », la marine « n'était guère utilisable⁽³⁸⁾ ». Le réquisitoire entraîna la chute de Clemenceau : c'était la première fois qu'un ministère tombait sur la politique navale.

Delcassé ne s'était pas saisi de la question navale à des fins personnelles, comme lot de consolation pour la perte de ce quai d'Orsay dont les foudres du Kaiser lui avaient définitivement barré la route. Cette question, nous l'avons vu, avait toujours été inscrite au cœur de sa réflexion, pour la raison qu'avait exposée l'auteur anonyme des *Colonies nécessaires* : l'équilibre des forces terrestres ayant globalement été atteint sur la scène européenne, les alliances dépendraient de plus en plus du « niveau relatif des puissances maritimes⁽³⁹⁾ ». Prémoniteur en 1885, la proposition était vérité d'évidence quelque trente ans plus tard : consacrer toute son énergie à la réforme navale, c'était dès lors, pour Delcassé, devenir « l'évêque de l'extérieur » de la diplomatie française. En 1910, il fut nommé président de la commission de la marine à la Chambre. Le locataire de la rue Royale était à l'époque l'amiral Boué de Lapeyrère, avec lequel Delcassé entretenait d'excellentes

(35) Delcassé, cité par NETON, *op. cit.*, p. 380.

(36) *Ibid.*, p. 383-384.

(37) *Ibid.*, p. 389.

(38) Delcassé, extraits d'un discours ultérieur (23 juin 1911) reprenant les critiques formulées en 1909 ; cité par le capitaine de vaisseau DURAND-VIEL, ancien collaborateur de Delcassé, "Delcassé et la marine", *Revue maritime*, Paris, 1923, p. 578.

(39) *Les colonies nécessaires*, *op. cit.*, p. 16.

relations. Ce marin prestigieux, héros en 1884 du célèbre raid de Fou-Tchéou contre la marine chinoise, avait commencé à remettre de l'ordre dans la maison. Il avait mis sur cale deux cuirassés, mais n'avait pu obtenir de la Chambre l'imposant programme naval qu'il méditait. À la chute du cabinet Briand, c'est tout naturellement Delcassé qui lui succéda (2 mars 1911).

La crise d'Agadir

Dès le 1^{er} juillet 1911, le nouveau ministre de la Marine allait avoir l'occasion de donner sa mesure : alors que la France était engagée dans une pacification de grande ampleur au Maroc, le navire allemand *Panther* pointait ses canons sur Agadir. Le Reich prétextait la nécessité de défendre ses intérêts marocains, mais il voulait en réalité saisir un gage afin d'obtenir une compensation en Afrique noire, et surtout malmenier une seconde fois l'Entente cordiale. Delcassé consulta Londres et Saint-Pétersbourg, qui prêchèrent la modération ; les forces françaises n'étaient d'ailleurs pas plus prêtes au combat qu'en 1905. On se résolut donc à négocier. L'Angleterre laissa entendre le 25 juillet qu'elle ne resterait pas neutre en cas de guerre franco-allemande, ce qui incita Berlin à couper d'eau son vin. Les pourparlers durèrent jusqu'au 4 novembre 1911. À cette date, la France céda de vastes territoires congolais au Kaiser - pas autant toutefois qu'il l'eût souhaité. Mais d'autres événements étaient survenus dans l'intervalle. En septembre, l'Italie avait entamé la conquête de la Tripolitaine, comme les accords franco-italiens de 1902 lui en donnaient le droit si la France s'établissait au Maroc. Fixant l'armée ottomane au Sud de la Méditerranée, l'offensive italienne affaiblissait la Porte dans les Balkans, ce dont Bulgares et Serbes profitèrent pour se mettre sur le pied de guerre. Ils étaient soutenus par Saint-Pétersbourg, qui voyait là un moyen commode de s'emparer des Détroits... au risque, assumé, d'un embrasement général de l'Europe.

Dans un contexte aussi troublé, les grandes manœuvres françaises de Méditerranée revêtaient une importance toute particulière. Delcassé, qui avait pour l'occasion regroupé les cuirassés en rade de Toulon, invita significativement de nombreux parlementaires et le Président Fallières lui-même à la revue navale du 4 septembre 1911. En novembre, il déclara que la flotte, « dans un tel moment », devait rester concentrée « en un seul lieu⁽⁴⁰⁾ ». Il joignit le geste à la parole en créant la Première Armée navale, qui réunissait à Toulon, sous l'autorité de Boué de Lapeyrière, la majeure partie de la flotte. Ainsi la France serait-elle en mesure d'affronter la marine austro-hongroise et, le cas échéant, la marine italienne. Ne restait en Manche qu'une escadre légère, ce qui revenait à confier la défense du Ponant à la *Royal Navy* : Delcassé ne pouvait donner signe plus éclatant de sa confiance en l'Entente cordiale. Une confiance que beaucoup se refusaient encore à partager. Le ministre de la Marine fut entre autres pris à parti par Lanessant (l'un de ses prédécesseurs, on s'en souvient), et par Charles Maurras dans son célèbre *Kiel et Tanger*, qui fit date au lendemain d'Agadir. Lanessant et Maurras oubliaient toutefois que la France n'était pas assez riche pour entretenir deux grandes escadres, l'une au Ponant, l'autre au Levant. La politique de Delcassé comportait certes un risque majeur, puisque l'Angleterre n'avait contracté envers la France aucun engagement militaire précis ; mais ce risque, l'Angleterre avait elle-même accepté de le courir en Méditerranée, puisqu'en regroupant le gros de ses forces en mer du Nord, face

(40) Delcassé, cité par DURAND-VIEL, art. cit., p. 585.

aux cuirassés de Guillaume II, elle avait *de facto* délégué la défense de la route Gibraltar-Suez à la marine française. La classe politique et l'opinion, du reste, se rallièrent dans l'ensemble au choix de Delcassé.

La résurrection de la marine

La crise d'Agadir n'avait fait que conforter Delcassé dans sa résolution à refondre la marine. Le 25 septembre 1911, soit trois semaines après la revue navale à laquelle il avait donné un si grand lustre, une nouvelle catastrophe était venue endeuiller la flotte : le cuirassé *Liberté* avait sauté à Toulon, faisant 226 morts. L'enquête consécutive à l'explosion du *Iéna*, quatre ans et demi plus tôt, avait identifié la source du mal : les arsenaux français stockaient beaucoup trop longtemps leurs poudres, que le vieillissement rendait instables. Mais rien ou presque n'avait été fait depuis lors. Delcassé activa le nettoyage des écuries d'Augias, multipliant les réformes structurelles dont la nécessité avait été soulignée dès la fin des années 1870, sinon même sous le Second Empire. Il donna l'exemple d'une inlassable activité, doublant ses visites officielles dans les ports de guerre par des inspections imprévisibles qu'il menait seul et incognito, ou passant quatorze à seize heures par jour dans ses dossiers. On vint un jour lui annoncer que son fils avait été victime d'un grave accident d'avion : maîtrisant son émotion, ce Romain des temps modernes insista pour finir le travail qu'il était en train d'accomplir avant de se rendre au chevet du blessé. Ce n'est pourtant pas l'humanité qui lui faisait défaut, car sa bonté était devenue proverbiale parmi les équipages de la flotte. Mais cette bonté n'avait rien à voir avec la basse démagogie d'un Pelletan, qui avait systématiquement soutenu les matelots contre les officiers marinières et ces derniers contre les officiers ; bien au contraire, Delcassé restaura l'esprit militaire, par exemple en décrétant que le salut aux couleurs, jusque-là réservé aux séjours sur rade, serait désormais pratiqué en mer (mesure toujours en vigueur de nos jours).

Il ne suffisait pas de réparer l'incurie des décennies précédentes, il fallait aussi lancer de nouveaux bâtiments : « Ayez une marine puissante [...] si vous ne voulez pas qu'on redoute, en venant à vous, d'avoir un poids très lourd à porter », avait déclaré le roi d'Angleterre à Delcassé⁽⁴¹⁾. Peu après son arrivée rue Royale, ce dernier avait obtenu de la Chambre la mise en chantier de trois cuirassés analogues à ceux déjà votés sous Boué de Lapeyrère. La continuité entre les deux hommes alla plus loin encore, puisqu'en février 1912 Delcassé soumit aux parlementaires, sous forme de loi, le programme naval que n'avait pu leur arracher son prédécesseur. Ce texte ambitieux et précis, spécifiant tout à la fois le volume futur de la flotte (pas moins de 28 cuirassés), sa durée de vie, les stocks nécessaires, les infrastructures portuaires etc., Delcassé voulait en faire la « charte même de notre marine⁽⁴²⁾ » afin de la soustraire à l'inconstance des politiciens. Pari gagné : à l'exception des socialistes, députés et sénateurs votèrent la loi navale en février-mars 1912., expliquait Delcassé. « Sans l'Afrique, sans marine pour faire le pont, la France ne pourrait résister à l'Allemagne. Le sort de nos colonies est lié au sort de la métropole, mais le sort de la métropole dépend du maintien de ses communications méditerranéennes⁽⁴³⁾ ».

(41) Édouard VII, cité par NETON, *op. cit.*, p. 404.

(42) Delcassé, cité par NETON, *op. cit.*, p. 403.

(43) Delcassé, cité par DURAND-VIEL, art. cit., p. 580-581.

On a ici une nouvelle preuve du soin que Delcassé mettait à se tenir informé de la pensée géostratégique de son temps. L'axe eurafricain déjà entrevu à la fin des années 1890 avait été pleinement théorisé en 1904 par le géographe Onésime Reclus⁽⁴⁴⁾ : avant même les défaites russes d'extrême-Orient, Reclus soulignait que l'Indochine était trop éloignée de la France pour pouvoir être défendue contre les appétits nippons et qu'il valait mieux la céder au plus offrant contre compensations africaines. Cette analyse avait été reprise par des marins aussi éminents que Darrieus et Abeille⁽⁴⁵⁾. Puis, en 1910, le lieutenant-colonel Mangin avait plaidé pour l'engagement massif de troupes africaines en France⁽⁴⁶⁾. Adoptée peu après, cette idée était de nature à clore la vieille rivalité budgétaire qui, opposant l'armée à la marine, avait tant bridé le développement de cette dernière : dès lors que le passage en métropole des troupes africaines supposait la maîtrise de la Méditerranée, les sommes allouées aux escadres cuirassées n'étaient plus perdues pour les terriens, comme l'avait jadis soutenu la Jeune École, mais leur garantissaient au contraire un surcroît de puissance. Inversement, empêcher l'Allemagne de prendre pied au Maroc revenait à la priver de cet atout ; il n'y avait donc plus opposition, mais complémentarité entre sécurité continentale et expansion coloniale. Aussi Barrès, successeur à la tête de la Ligue des Patriotes de Déroulède, répudiait-il désormais l'anticolonialisme de ce dernier : la conquête du Maroc, écrivait-il au lendemain d'Agadir, est « une affaire européenne [...] qui peut nous servir sur le Rhin » en nous donnant « trente ou quarante mille bons soldats, des Kabyles, la vieille race berbère⁽⁴⁷⁾ ».

La politique navale de Delcassé découlait logiquement de ce nouveau contexte géostratégique, mais elle traduisait aussi la victoire des conceptions mahanienues. Le regroupement de la flotte à Toulon obéissait au principe de concentration dont Mahan avait fait un impératif absolu : un certain Saint-Requier l'avait réclamée dès 1904, se référant explicitement au grand théoricien américain⁽⁴⁸⁾. « Nous ne pouvons être forts des deux côtés à la fois. Méditerranée ou Océan, il faut choisir », avait écrit beaucoup plus récemment un autre publiciste mahanien, « et notre choix n'est pas douteux [...] C'est dans la Méditerranée que doit être notre armée de première ligne⁽⁴⁹⁾ ». *Idem* de la stratégie opérationnelle : en déclarant que la meilleure manière de défendre les communications méditerranéennes de la France était de « courir sus, tout de suite, à qui menacerait de les couper⁽⁵⁰⁾ », Delcassé répudiait la guérilla de la Jeune École et se ralliait au dogme mahanien de la bataille décisive. L'heure n'était plus en effet à contester la maîtrise de la mer aux Anglais (du

(44) Onésime RECLUS, *Lâchons l'Asie, prenons l'Afrique - Où renaitre ? Et comment durer ?*, Paris, Librairie universelle, 1904. Onésime Reclus était le frère d'Élisée Reclus, le célèbre auteur de la *Nouvelle géographie universelle*.

(45) DARRIEUS, cours à l'École Supérieure de Marine, cité par H. DARRIEUS et B. ESTIVAL, *op. cit.*, p. 152 ; capitaine de frégate ABEILLE, sous-directeur de la même École, *Marine française et marines étrangères - Politique navale des grandes puissances ; les organisations maritimes et les flottes actuelles ; économies et réformes*, Paris, Armand Colin, 1906, p. 324.

(46) Lieutenant-colonel MANGIN, *La Force noire*, Paris, Hachette, 1910.

(47) Barrès, cité par Raoul GIRARDET, *L'idée coloniale en France de 1871 à 1962*, Paris, Le Livre de Poche, 1978, p. 152-153.

(48) SAINT-REQUIER, "Nous faut-il deux escadres ?", *Le Yacht*, 19 mars 1904, p. 185-186.

(49) Henri BERNAY, *Pour avoir une marine de guerre*, Paris, Pierre Roger & Cie, 1912, p. 173.

(50) Delcassé, cité par DURAND-VIEL, *art. cit.*, p. 580-581.

faible au fort), mais à la conquérir sur les escadres autrichiennes (du fort au faible) ou peut-être sur la coalition austro-italienne (du fort au fort).

Ce ralliement au mahanisme fut confirmé par la réorganisation de l'École Supérieure de Marine : le décret du 7 mai 1912 insista sur la nécessité de donner aux officiers une culture stratégique étendue par l'étude des leçons de l'histoire, méthode que Mahan avait popularisée en réaction aux tendances excessivement matérialistes et technicistes de la Jeune École. Mais Delcassé, loin de négliger les armes de pointe, fut aussi à l'origine de l'aéronautique maritime. Certes, son rôle en la matière fut ultérieurement remis en cause par Daveluy, auquel les études préliminaires avaient été confiées : « Le ministre se fichait de l'aviation comme de sa première chemise. Ce qu'il cherchait, c'était avant tout un tampon de choc » pour parer aux critiques des parlementaires qui lui « cherchaient des poux et l'accusaient de laisser la marine à l'écart de l'aviation alors que l'armée avait déjà toute une organisation⁽⁵¹⁾ ». Quoi qu'il en soit de ces assertions, c'est bien sous Delcassé que l'aéronavale française vit le jour.

Conclusion

De l'affaire d'Égypte à la Grande Guerre, l'intérêt de Delcassé pour la chose navale ne s'est jamais démenti⁽⁵²⁾. Quel bilan tirer de ces trente-deux ans de pensée et d'action ? Les esprits chagrins ne manqueront pas de souligner que la loi navale de 1912, interrompue par le conflit, n'eut pas le temps de porter ses fruits : 15 des 21 cuirassés français de 1914 étaient technologiquement caducs, et mieux vaut ne rien dire des autres unités. Le déclassement de la flotte française, tombée du second au cinquième rang mondial entre 1890 et 1914, reflète certes l'affirmation des flottes allemande, américaine et japonaise, mais il n'aurait probablement pas été aussi brutal sans les errements doctrinaux des gouvernements successifs et de l'opinion. Or, de ce point de vue, Delcassé n'a pas fait exception : dans les années 1885-1895, il a été Jeune École avec la Jeune École ; dans les années 1895-1905, il a recherché une voie moyenne avec les partisans de la voie moyenne ; dans les années 1905-1914, il a été mahanien avec les mahanien. Les mêmes esprits chagrins emboîteront le pas à Clemenceau, à Lanessan et à Maurras, qui reprochaient à Delcassé de ne pas avoir usé de son influence pour faire cesser les méfaits de Pelletan⁽⁵³⁾. Enfin, ils dénonceront les limites du modèle mahanien promu par Delcassé en 1912 : la réaction anti-Jeune École est allée beaucoup trop loin et la fixation sur la bataille décisive a empêché la marine française d'envisager sérieusement la protection du trafic maritime contre les sous-marins – d'où les terribles pertes marchandes de 1917.

Ce sont là mauvaises querelles. Reprocher à Delcassé de n'avoir jamais devancé, mais toujours suivi la pensée navale de son temps, c'est oublier qu'il n'était pas marin et que les marins eux-mêmes se déchiraient sur les questions doctrinales ; bien plutôt faut-il le louer d'avoir su constamment discerner, dans cette

(51) Contre-amiral DAVELUY, *Réminiscences*, 1926-1932, éd. Paris, Economica, 1991, p. 455-456.

(52) Il durera d'ailleurs jusqu'à sa mort en 1923, avec une insistance de plus en plus nette sur la valeur de l'axe eurafricain.

(53) On notera tout de même que Maurras, dans la 2^e édition de *Kiel et Tanger*, rendit hommage au travail effectué par Delcassé rue Royale, et que Delcassé se rapprocha de l'Action Française à la fin de sa vie.

foire d'empoigne, les tendances les plus significatives, là où tant de ses contemporains eurent toujours une stratégie navale de retard. Incriminer sa passivité devant le cyclone Pelletan, c'est faire bon marché des immenses problèmes diplomatiques dans lesquels il se débattait alors et méconnaître par surcroît le poids politique dudit Pelletan, qui non seulement figurait au sommet de la hiérarchie radicale mais formait en outre trait d'union entre les radicaux et les socialistes. Enfin, l'aveuglement face au péril sous-marin caractérisait toutes les amirautés de 1914 : seul le dernier carré de la Jeune École avait correctement posé le problème, mais il s'était discrédité par son hostilité bornée aux cuirassés. Or, si la bataille décisive tant rêvée par les mahaniens n'eut jamais lieu, les cuirassés alliés n'en jouèrent pas moins un rôle capital durant la Grande Guerre, puisqu'en bloquant leurs homologues allemands et autrichiens ils couvrirent indirectement l'action des flottilles anti-sous-marins⁽⁵⁴⁾.

Il serait extraordinairement paradoxal, au demeurant, de ne pas tenir compte de la diplomatie de Delcassé pour juger sa contribution aux affaires navales. Lorsque Tirpitz, fort de ses 40 cuirassés dont 16 modernes, qualifiait la marine française d'« adversaire peu redoutable⁽⁵⁵⁾ », il avait raison au plan des moyens. Mais les moyens, en bonne stratégie, sont relatifs aux fins. Or, la fin assignée à la marine française n'était pas d'affronter la *Hochseeflotte* : en vertu du partage des zones d'opérations convenu entre Delcassé et les Anglais, c'est à la *Royal Navy* que revenait cette tâche. De même, lorsque Claude Farrère écrivit que la marine française de 1914 ne fut qu'une « pauvre flotte à laquelle seule l'alliance anglaise épargna [...] un désastre effroyable et total⁽⁵⁶⁾ », il oublia qu'elle n'avait été pour Delcassé qu'un moyen d'arriver à l'Entente cordiale. On doit donc renverser les deux propositions : la flotte de Delcassé fut redoutable pour l'Allemagne, parce qu'elle lui valut un bras de fer avec la *Royal Navy* ; et elle évita à l'Angleterre un désastre, parce que la *Royal Navy* n'aurait probablement pu tenir à elle seule la Méditerranée et la mer du Nord. Loin d'être limitée à la période 1912-1914, cette intégration des moyens navals aux fins diplomatiques caractérise toute l'œuvre de Delcassé. Au début des années 1890, il avait exploité la puissance plus apparente que réelle de la marine française pour consolider l'alliance franco-russe et écarter le péril italien. Puis, après le cuisant échec du haut-Nil, il s'était fixé pour but d'obtenir à tout le moins la neutralité de l'Allemagne ou celle de l'Angleterre : la stratégie navale mise en œuvre par Lanessan était parfaitement adaptée à ce calcul. La décadence de la flotte française sous Pelletan aurait pu compromettre ses chances de succès, mais Delcassé sut rebondir en misant sur la stratégie ferroviaire. C'est entre autres ce qui lui permit d'arriver à l'Entente cordiale, qu'il pérennisa ensuite par ses grandes réformes navales.

Mais son tour de force majeur fut peut-être ailleurs - dans le rôle d'éducateur qu'il joua en 1912 vis-à-vis des parlementaires et de l'opinion, auxquelles les questions navales étaient jusque-là restées très opaques. « Il savait que la nation française, élevée dans la crainte des invasions, vivant les yeux naturellement fixés sur

(54) Capitaine de frégate CASTEX, *Synthèse de la guerre sous-marine, de Pontchartrain à Tirpitz*, Paris, Augustin Challamel, 1920.

(55) Tirpitz, cité par Étienne TAILLEMITE, *L'histoire ignorée de la marine française*, Paris, Perrin, 1987, p. 404.

(56) FARRÈRE, *Histoire de la marine française*, Paris, Flammarion, 1934, p. 366.

sa frontière de l'Est, n'avait pas une liberté d'esprit suffisante pour s'intéresser d'elle-même et de façon durable aux choses de la mer », écrit l'un de ses plus proches collaborateurs⁽⁵⁷⁾. Par son sens pédagogique, la profondeur de sa réflexion navale et la vaste culture à laquelle elle était adossée, il réconcilia la France avec sa marine. Il prépara ce faisant la synthèse doctrinale de l'après-guerre, à laquelle le pays devra l'une des plus belles flottes de son histoire. Phare de la diplomatie nationale, Théophile Delcassé mérite donc une place non moins éminente au panthéon naval français.

(57) DURAND-VIEL, art. cit., p. 578.

LES RELATIONS POLITICO-STRATÉGIQUES ENTRE LA FRANCE, L'UNION SOVIÉTIQUE ET LA POLOGNE (1924-1935)

par Frédéric Dessberg

Cinq ans après la signature du Traité de Versailles, la France a toujours pour impératif d'assurer sa sécurité face à un éventuel relèvement allemand. Affaiblie par la Grande Guerre, elle est consciente du fait qu'elle ne peut le faire seule. Débitrice de la Grande-Bretagne et des États-Unis, risquant l'isolement dans sa politique d'application intégrale des clauses de Versailles face à l'Allemagne, elle entame un rapprochement vers les thèses anglo-saxonnes en matière de sécurité, c'est-à-dire un assouplissement envers Berlin.

À l'Est du continent européen, la nouvelle Russie soviétique représente l'« ennemie idéologique » des vainqueurs de 1918 et des « États successeurs » des anciens Empires centraux. La jeune diplomatie soviétique, qui refuse comme Berlin l'ordre européen issu de Versailles, signe avec elle le traité de Rapallo d'avril 1922. C'est un moyen d'empêcher l'Allemagne de s'arrimer à un bloc occidental. La Russie tente également de s'ouvrir à la communauté internationale, participe aux conférences de 1922 qui visent à reconstruire l'économie de l'Europe et obtient d'être juridiquement reconnue par les principales puissances européennes.

Le nouvel État polonais proclamé en novembre 1918 occupe une position de pivot entre l'Est et l'Ouest européens. Placée dans une situation dangereuse entre l'Allemagne et la Russie qui contestent ses frontières, la Pologne peut servir d'élément de la « barrière de l'Est » contre l'Allemagne et de « rempart » contre l'expansion révolutionnaire, comme la guerre polono-bolchevique de 1920 l'a montré. Son objectif principal est de pérenniser ses frontières issues du Traité de Versailles de 1919 à l'Ouest et du Traité de Riga de 1921 à l'Est.

De 1924, date de la reconnaissance juridique de l'URSS par le gouvernement français, à 1935, moment de la signature d'un pacte d'assistance mutuelle franco-soviétique, un lien stratégique s'établit, bien que de manière discontinue, entre Paris et Moscou. Varsovie, alliée de Paris, représente la troisième composante d'une tentative de stabilisation de la situation en Europe orientale⁽¹⁾. L'Allemagne se trouve au cœur de ce triangle, chacun des trois États cherchant, à un moment ou à un autre, à assurer sa sécurité par rapport à un danger militaire allemand.

Pour répondre principalement au danger allemand, un accord politique et une convention militaire valant alliance ont été signés entre la France et la Pologne en 1921. Varsovie se trouve alors à la base d'un système de sécurité centre-oriental en formation mais qui manque d'homogénéité. La reconstitution d'une alliance de revers capable de remplacer l'ancienne alliance franco-russe est donc difficile à mettre en place. À partir de 1924 est élaborée une politique de sécurité collective

(1) LECZYK Marian, « We francusko-polsko-rosyjskim trojkacie (1922-1934) » Dans le triangle franco-polono-russe (1922-1934), in *Dzieje Najnowsze*, Rocznik XXXI, n° 3, Warszawa, 1999, p. 63-82. Version russe de l'article: « Vo frantsusko-polsko-rossiiskim treugolnike, 1922-1934 », in E. DURATCHINSKI (dir.), *Sovetsko-polskie otnosheniya V politicheskikh usloviyakh Evropy 30-h godov XX stoletiya*, Moskva, Nauka, 2001, p. 112-128.

intégrant l'Allemagne. Paris veut en faire le cadre de ses relations avec Varsovie comme avec Moscou. Partant du point de vue français, plusieurs questions peuvent se poser :

Un rapprochement franco-soviétique et/ou franco-allemand peut-il séparer Berlin de Moscou ? Quelles en seraient les conséquences pour le lien franco-polonais ?

Après les accords de Locarno de 1925, comment pallier au différentiel de sécurité apparu au détriment de l'Europe orientale ?

Comment disloquer le lien germano-soviétique et faire face à la menace allemande, notamment à partir de 1933, sans renoncer au cadre de la sécurité collective qui permet à Paris de ne pas s'impliquer directement à l'Est ?

Paris tente de répondre à ces questions successives. Dans un premier temps, jusqu'aux accords de Locarno, elle cherche à rompre le lien germano-soviétique né à Rapallo en se rapprochant de Moscou, puis de Berlin. Dans la deuxième moitié des années vingt, qui correspond à l'« ère de Locarno », se pose le problème d'un « bloc continental » capable d'assurer la sécurité en Europe orientale. Dans la première moitié des années trente, enfin, un axe Paris-Moscou se dessine timidement pendant que les liens franco-polonais se distendent.

De la reconnaissance diplomatique de l'Union soviétique aux Accords de Locarno : séparer Berlin de Moscou (1924-1925) :

Formé en juin 1924 après la victoire du Cartel des Gauches aux élections législatives du 11 mai, le cabinet Herriot donne un « nouveau cours » à la diplomatie française. En quoi consiste-t-il ? Le gouvernement précédent de Raymond Poincaré, en acceptant le principe du Plan Dawes visant à régler le problème des réparations allemandes, avait déjà commencé à impliquer la Grande-Bretagne dans la garantie de la sécurité française. Édouard Herriot accentue prioritairement ce rapprochement franco-britannique. Ce mouvement nécessite d'éviter les différends avec l'Allemagne. En troisième lieu, le nouveau gouvernement projette d'ouvrir des relations diplomatiques avec l'Union soviétique dans le but d'obtenir un remboursement par Moscou des dettes contractées par l'ancien empire tsariste et d'avoir accès au marché russe. En matière de sécurité, Herriot voit dans un rapprochement avec la Russie un moyen de rompre les liens issus de Rapallo.

Du point de vue français, la sécurité doit être garantie dans le cadre de la Société des Nations par l'arbitrage obligatoire. C'est le sens du projet appelé « Protocole de Genève » porté notamment par Herriot et qui englobe le continent européen. Dans ces conditions, le dispositif mis en place depuis 1921 par Paris et reposant uniquement sur un système d'alliances de revers est écarté. Il conserve cependant des partisans dans les milieux militaires français, dont le maréchal Foch, mais une doctrine défensive, incarnée par le maréchal Pétain et destinée à mettre le territoire français à l'abri d'une invasion, prend le pas. Elle apparaît dans les plans militaires à partir de 1924 et surtout de 1926⁽²⁾, laissant présager de lourdes difficultés dans une éventuelle action à l'Est.

(2) SARMANT Thierry, « Les plans d'opérations français en Europe centrale (1938-1939) », *Revue Historique des Armées* n° 4, 1999, p. 13-22.

Les orientations diplomatiques et militaires sont autant de facteurs qui incitent Herriot à dégager la France de ses obligations militaires envers l'allié polonais. Certes, la convention militaire de 1921 doit être respectée, les liens tissés par la France avec Varsovie ne sont pas dénoncés mais la Pologne doit suivre son intégration dans un système de sécurité plus large⁽³⁾. Les conversations qui ont lieu entre militaires français et polonais en 1924 sont intéressantes car elles confirment la priorité française pour une sécurité face à l'Allemagne et impliquent une tentative de désengagement français à l'Est. Il est clair que Paris ne veut pas s'engager dans la sécurité de l'Europe orientale et qu'elle voit sa coopération avec Varsovie dans un but principalement anti-allemand. Cette tendance n'est pas nouvelle, on la saisit dès 1920. Mais cette position aggrave le malentendu franco-polonais, Varsovie réclamant une défense également contre les Soviétiques. Ajoutons que Paris, depuis la crise de la Ruhr de 1923, cherche à éviter les motifs de querelle avec Berlin. Un rapprochement franco-polonais trop marqué risque donc d'offusquer Berlin. Dans la perspective de la reconnaissance soviétique, qui survient le 28 octobre 1924, il peut également inquiéter Moscou car la convention de 1921 désigne la Russie soviétique comme un agresseur potentiel.

Deux visites polonaises ont lieu à Paris en 1924. Celle du général Stanislaw Haller, chef de l'État-major général polonais, en mai et juin, s'inscrit dans la continuité des conversations menées par le gouvernement Poincaré. Celle du général Wladislaw Sikorski, ministre des Affaires militaires, a pour but d'adapter l'alliance militaire au Protocole de Genève. Une constante française dans ces deux séries de conférences est le refus de s'impliquer directement dans un éventuel conflit polono-soviétique. Foch, en mai, écarte le danger d'une agression soviétique en estimant que l'entente polono-roumaine peut y répondre de manière satisfaisante à condition de demeurer strictement défensive⁽⁴⁾. En cas de conflit avec la Pologne sur deux fronts, Foch reconnaît la nécessité polonaise d'assurer sa défense à l'Est et donc d'y consacrer une bonne partie de ses forces. La menace soviétique est réellement prise en compte par Paris mais Varsovie ne s'attend pas à un véritable secours français⁽⁵⁾.

La position française s'explique notamment par l'incapacité de la flotte d'assurer l'approvisionnement de la Pologne et la sécurité des communications en mer Baltique et par la crainte de déclencher un conflit avec la Russie⁽⁶⁾. En octobre, Foch propose un « Accord militaire » destiné à être enregistré à la SDN dans lequel Paris promet un « concours efficace et rapide » entre la France et la Pologne en cas d'agression contre l'une d'elles⁽⁷⁾. Un « Arrangement » secret, c'est-à-dire n'étant pas destiné à être enregistré à la SDN, cite l'Union soviétique comme agresseur potentiel et garantit un appui purement « technique » en cas d'agression soviétique.

(3) SOUTOU Georges-Henri, « L'alliance franco-polonaise (1925-1932) ou comment s'en débarrasser ? », *Revue d'Histoire Diplomatique*, Paris, 1981, p. 295-348 ; BULHAK Henryk, « Les relations polono-françaises dans la première période du gouvernement d'Édouard Herriot (juin-novembre 1924) », *Studia Gallo Polonica II*, Varsovie, Uniwersytet Jagielloński, 1992, p. 111-135.

(4) Service Historique de l'Armée de Terre (SHAT), 7 N 3006, EMA/2, note du 23 mai 1924.

(5) SHAT, 7 N 3446, EMA/3, dossier 3, note du 23 mai 1924 ; Archiwum Akt Nowych, Ministerstwo Spraw Zagranicznych (Archives des Actes Nouveaux, Ministère des Affaires Étrangères, AAN, MSZ), vol. 3760, f. 49-50, lettre de Sikorski à Foch, 15 juillet 1924.

(6) SHAT, 7 N 3448, EMA/3, dos. 3, note secrète du 4 octobre 1924.

(7) SHAT, 4 N 93, note du 18 octobre 1924.

Malgré ces restrictions, le Quai d'Orsay, par la voix de son Directeur politique Jules Laroche, critique d'une manière générale le caractère politique de l'accord. Il tient à restreindre les obligations d'engagement français⁽⁸⁾. On voit bien que pour l'instant, militaires et politiques français ne partagent pas la même opinion sur l'évolution à donner à l'alliance polonaise.

À ce moment survient la reconnaissance de l'URSS par Paris. Varsovie y voit un risque pour la sécurité des frontières tracées lors du Traité de Riga de 1921. Ne pouvant s'opposer à la reconnaissance, elle cherche à obtenir une compensation et demande à Paris de garantir ses frontières orientales. Sikorski en appelle à l'alliance franco-polonaise et exige qu'il soit fait mention du Traité de Riga dans l'Acte final de la conférence, ce qu'Herriot refuse absolument⁽⁹⁾. Toutefois, l'essentiel est sauvegardé des deux côtés : Varsovie réussit à réaffirmer officiellement le lien militaire franco-polonais ; Paris obtient une adaptation de l'alliance au nouveau contexte diplomatique multilatéral.

Le Protocole de Genève est finalement refusé par Londres en mars 1925 et la sécurité collective doit trouver une application plus réelle dans le cadre d'un accord régional. Or, la méfiance de Varsovie envers Paris est justement accentuée depuis l'été 1924 par les négociations franco-britanniques et les conversations menées avec Berlin en vue d'assurer la sécurité sur le Rhin. L'Europe située à l'Est de l'Allemagne risquant d'être exclue du dispositif de sécurité, Varsovie cherche à adapter sa politique étrangère. Malgré de nombreux incidents de frontière russo-polonais, Alexandre Skrzynski, ministre polonais des Affaires étrangères, prend dès la fin du mois d'août 1924 l'initiative de renouer des relations suivies avec Moscou. Varsovie envisage un pacte de non-agression avec l'Union soviétique, englobant la Roumanie et les États baltes. On peut voir ici une volonté polonaise de diriger le mouvement diplomatique en Europe orientale face à l'URSS. Moscou y répond par l'exigence de pactes bilatéraux pour éviter de voir un bloc homogène se former face à elle. Après une tentative de coup d'État communiste en Estonie en décembre 1924, la menace soviétique favorise un regroupement entre la Pologne, la Lettonie, l'Estonie et la Finlande. Mais il n'existe pas d'entente concrète, chaque État tenant à conserver son indépendance aussi bien à l'égard de la Pologne que de la Russie. La réalisation d'un bloc baltique est en outre empêchée par l'hostilité entre la Pologne et la Lituanie. De son côté, Paris intervient très prudemment, ne tenant pas à montrer un appui trop direct aux tentatives polonaises.

Cela n'empêche pas Moscou d'exprimer sa crainte d'une tentative d'encerclement de l'URSS par les pays d'Europe centrale et orientale alliés de la France ou par une Entente polono-baltique dont l'existence réelle est plus que douteuse. Dans les deux cas, Moscou voit l'action de Paris derrière la Pologne. Cette récrimination ne fait qu'ajouter aux multiples différends franco-soviétiques⁽¹⁰⁾.

La question qui se pose alors à Herriot est de savoir si le rapprochement entre Paris et Moscou doit se faire au détriment des rapports franco-polonais. C'est ce que semble penser l'ambassadeur français à Moscou, Jean Herbette. Celui-ci a reçu

(8) SHAT, 7 N 3006, 30 octobre 1924.

(9) Archives du Ministère des Affaires Étrangères Français (AMAEF), Europe-Russie, vol. 356, f. 141, tél. d'Herriot à Hector de Panafieu (Varsovie), 27 octobre 1924.

(10) AMAEF, vol. 357, f. 180-185, Jean Herbette (Moscou) à Herriot, 26 janvier 1925.

des instructions très limitées car aucun rapprochement n'est possible tant que le problème de la dette russe n'est pas réglé. Dans sa correspondance, il expose pourtant ses arguments pour faire de l'URSS un contrepois efficace contre l'Allemagne et vise finalement à renouveler la traditionnelle alliance franco-russe⁽¹¹⁾. Herriot approuve cette position mais le Quai d'Orsay le ramène à davantage de réserve car une telle politique tendrait à sacrifier le rôle des alliés de la France face à l'Allemagne au profit d'une Russie estimée trop faible et instable. Une note de la sous-direction Europe du Quai d'Orsay préconise d'en rester à une attitude privilégiée de la France avec la Pologne et la Roumanie. Gênante vis-à-vis de l'Angleterre alors en mauvaises relations avec l'URSS, une politique pro-soviétique signifierait une attitude anti-polonaise⁽¹²⁾.

Au printemps de 1925, l'URSS semble sortir des préoccupations françaises. Avec la proposition allemande de pacte rhénan du 9 février 1925 se dessine d'ailleurs la possibilité d'assurer la sécurité en Europe occidentale. Très méfiant envers l'Allemagne, Édouard Herriot ne prend pas de décision définitive et soulève le problème de la sécurité des alliés de l'Est dans ses négociations avec Londres⁽¹³⁾. Aristide Briand, ministre des Affaires étrangères à partir d'avril 1925, reprend le dossier en l'état et, de mars à juin, reste sur la position d'Herriot. Ensuite, au cours des négociations menant à la signature des accords de Locarno du 16 octobre 1925, il abandonne progressivement ses exigences pour l'intégration de la Pologne et de la Tchécoslovaquie aux accords. De simples traités d'arbitrage sont signés entre Berlin d'une part, Varsovie et Prague de l'autre. Paris signe également des traités avec ses deux alliés mais ne parvient pas à atténuer le différentiel de sécurité entre l'Est et l'Ouest de l'Europe. Il est désormais plus difficile pour Paris d'intervenir en faveur de ses alliés car toute intervention est soumise à l'approbation de la SDN.

Herriot voyait dans le rapprochement franco-soviétique un moyen de rompre le lien entre Berlin et Moscou. Briand pense parvenir à ce résultat en entamant le rapprochement franco-allemand en même temps qu'il satisfait la priorité française de sécurité à l'Ouest. Dans le nouveau système de sécurité, la garantie britannique importe davantage que les engagements français à l'Est.

Mais Berlin ne tient pas à rompre ses liens avec Moscou et réussit à faire admettre son exigence, en cas d'adhésion à la SDN, de dispense de l'application de l'article 16 du Pacte de la SDN. Cette mesure lui permet d'éviter le passage de troupes françaises sur le territoire allemand venant au secours de la Pologne en cas d'agression soviétique. L'Allemagne peut donc demeurer un « glacis défensif », le

(11) AMAEF, vol. 141, f. 57, tél. n° 35 d'Herbette à Herriot, 26 mars 1935. Sur la vision d'Herbette, voir SOUTOU Georges-Henri, « La France, l'URSS et l'ère de Locarno, 1924-1929 », dans NARINSKI Mikhaïl, DU REAU Élisabeth, SOUTOU Georges-Henri et TCHOUBARIAN Alexandre, *L'URSS et l'Europe dans les années vingt*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2000, p. 67-90; également DENECHERE Yves, *Jean Herbette (1878-1960). Journaliste et ambassadeur*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, 2003, p. 128 et suivantes.

(12) AMAEF, vol. 358, f. 43-49, note pour le Président du Conseil, 28 mars 1925.

(13) AMAEF, Papiers d'agents, Édouard Herriot, vol. 18, février 1925; sur la position d'Herriot, voir également BARIETY Jacques, « Die französisch-polnische "Allianz" und Locarno », in SCHATTKOWSKY Ralph, *Locarno und Osteuropa. Fragen eines europäischen Sicherheitssystems in den 20er Jahren*, Marburg, Hitzeroth, 1994, p. 75-91.

point de vue de Moscou est satisfait et Varsovie se trouve à la merci d'une collusion germano-soviétique⁽¹⁴⁾.

À ce moment, Moscou fait son possible pour conserver son alliée de Rapallo et pratique vis-à-vis de Berlin une action qualifiée par un historien polonais de politique du « knout et du pain d'épice⁽¹⁵⁾ ». Craignant de voir Berlin intégrer un bloc occidental, elle menace d'un rapprochement avec Paris et Varsovie. Cette dernière, consciente du danger, avait d'ailleurs accentué son rapprochement avec Moscou en février 1925⁽¹⁶⁾. En septembre, le commissaire soviétique aux Affaires étrangères, Gueorgui Tchitcherine, entreprend d'ailleurs un voyage à Varsovie pour faire apparaître au grand jour le rapprochement soviéto-polonais. Il se rend ensuite directement à Berlin, où il signe un accord commercial à la veille de Locarno, pour contraindre son homologue allemand Gustav Stresemann à conserver son orientation vers Moscou. La récompense de cette politique doit être un soutien soviétique dans une rectification de la frontière polono-allemande.

Locarno marque un tournant dans les relations de la France avec l'Est européen. Briand, pour assurer la sécurité française sur le Rhin, a dû reléguer la sécurité des alliés orientaux de la France au second plan. De plus, l'entente locarnienne place l'URSS hors du système de sécurité européen. Moscou y voit une action offensive contre elle et dénonce une « Sainte-Alliance ». Pour Briand, cette solution ne peut-être que provisoire et le système de pactes régionaux doit s'étendre à l'Europe orientale.

La France, l'Union soviétique et la Pologne dans l'ère de Locarno : le problème de la sécurité de l'Europe orientale (1926-1930) :

On retrouve dans les accords de Locarno du 16 octobre 1925 une volonté des diplomates français de réduire les obligations de Paris en Europe orientale, notamment, comme devait l'affirmer Briand, dans le cas d'un conflit polono-soviétique⁽¹⁷⁾. Le manque de sécurité en Europe orientale fait donc prendre conscience, aussi bien à Paris qu'à Moscou, de la nécessité de relancer les relations. Invité à se rendre à Paris, Tchitcherine y effectue deux séjours en décembre 1925, au moment où l'énergique diplomate soviétique Christian Rakovski devient ambassadeur à Paris. Pour Moscou, cette visite s'inscrit logiquement dans la continuité de celle effectuée à Varsovie en septembre. Les conversations générales qui ont lieu sont peu connues. En prélude à tout rapprochement, elles permettent de préparer l'ouverture de négociations financières en vue de régler l'épineux problème de la dette russe et des éventuels crédits à accorder à l'Union soviétique.

Tchitcherine en profite pour renouveler son offre, évoquée en avril 1925 et officiellement lancée en août de la même année, de conclure un pacte de non-agression

(14) SOUTOU Georges-Henri, « L'Allemagne dans les projets de sécurité collective de l'Entre-deux-Guerres », communication prononcée le 26 mars 2003 aux journées d'études des Écoles de Coëtquidan, à paraître dans les *Cahiers d'Histoire du CREC*, 2004.

(15) LECZYK Marian, « We francusko-polsko-rosyjskim trojkace (1922-1934) », *op. cit.*, p. 113.

(16) *Dokumenty vnesheï politiki SSSR (DVP SSSR)*, t. 8, Moskva, Ministerstvo Inostrannikh Del, 1963, n° 68, p. 150-155, information de Piotr Voïkov, ambassadeur soviétique à Varsovie.

(17) MEDLICOTT W.N., DAKIN D. (ed.), *Documents on British Foreign Policy*, First Series, vol. XXV, HMSO Press, n° 332, note de Chamberlain du 14 octobre 1925.

franco-soviétique. Contre l'engagement de ne pas attaquer la Pologne pour modifier la frontière issue du Traité de Riga, la France doit garantir l'attitude pacifique de la Pologne envers sa voisine orientale⁽¹⁸⁾. Le but soviétique était, avant Locarno, d'éviter une adhésion inconditionnelle de l'Allemagne à la SDN et l'entrée en vigueur de l'article 16. Après Locarno, il s'agit également de rappeler Berlin à son orientation vers Moscou et d'empêcher la Pologne de mener une politique agressive vis-à-vis de l'Union soviétique. Briand et le secrétaire-général du Quai d'Orsay, Philippe Berthelot, ne donnent pas de suite à la proposition de Tchitcherine mais ne veulent pas fermer la porte à un système de sécurité en Europe orientale⁽¹⁹⁾. Du côté français, tout préalable doit passer par un règlement du problème des dettes. Ensuite seulement, un accord de sécurité doit s'inscrire dans le cadre de la sécurité collective, sous l'autorité de la SDN. Mais Moscou est hostile à l'organisation qu'elle estime dirigée contre elle. D'autre part, la diplomatie française se méfie du jeu soviétique qui vise à détacher la Pologne des États baltes.

Le Traité de Berlin du 24 avril 1926, qui renouvelle les liens de Rapallo, est la réponse soviétique à Locarno. Elle marque une confirmation de la collaboration entre Berlin et Moscou que cette dernière explique par la passivité française dans un rapprochement franco-soviétique⁽²⁰⁾. À cette occasion, Philippe Berthelot nie le caractère concret des propositions soviétiques de décembre mais attend des propositions⁽²¹⁾. Le traité germano-soviétique accentue le danger de la position polonaise et Maxime Litvinov, commissaire du peuple adjoint aux Affaires étrangères, tente d'agir sur Paris afin que cette dernière pousse Varsovie à conclure un pacte de non-agression avec l'URSS⁽²²⁾. Paris donne pour instruction à Herbette de ne pas engager de négociations directes avec Moscou mais Briand ne veut pas se montrer trop ferme et espère amener Polonais et Soviétiques à la conciliation. Il reste attaché à la sécurité en Europe orientale, menacée par l'état de guerre latent entre la Pologne et la Lituanie et dont pourrait profiter Moscou. Mais cette dernière doit d'abord montrer sa bonne volonté. L'objectif principal reste de rompre le lien germano-soviétique, véritable menace pour Paris comme pour Varsovie et Briand mise davantage sur une entente franco-allemande.

Il espère réussir par la réalisation d'une coopération entre la France et l'Allemagne dans la reconstruction économique de l'URSS. Cette politique continentale aurait pour avantage de neutraliser le lien stratégique entre Berlin et Moscou et pourrait assurer la sécurité de la Pologne⁽²³⁾. Briand, comme il l'expose à Gustav Stresemann en septembre 1926 à Thoiry, y voit un moyen d'accélérer la fin du régime soviétique, d'ailleurs en butte aux oppositions internes et nationales, notamment de l'Ukraine et de la Géorgie. Cette idée largement répandue dans les milieux économiques français et allemands ne connaît pas de lendemain car Berlin ne veut pas indisposer Londres. Moscou, de son côté, n'est pas prête à réaliser un triangle Paris-Berlin-Moscou.

(18) AMAEF, vol. 82, Grande-Bretagne, f. 48, Herbette à Briand, 26 août 1925.

(19) AMAEF, vol. 358, MAE à Herbette, 20 décembre 1925.

(20) AMAEF, vol. 333, Russie-Allemagne, 6 avril 1926.

(21) AMAEF, vol. 301, URSS-Pologne, f. 110, 10 avril 1926 et vol. 359, f. 35, Berthelot à Herbette, même date.

(22) Arkhiv Vneshnei Politiki Rossiiskoi Federatsii (AVP RF) (Archives de Politique Extérieure de la Fédération de Russie), Fonds 04 (secrétariat de Tchitcherine), vol. 42, dos. 266-53772, 15 avril 1926.

(23) AVP RF, F. 04, vol. 42, dos. 266-53772, Rakovski à Tchitcherine, 18 mai 1926, n° 23, f. 96.

En 1926, la priorité française est donc au rapprochement franco-allemand. La politique orientale est secondaire, l'essentiel restant le maintien du statu quo. Avec la Pologne, les relations politiques et militaires perdent en intensité. Le coup d'État qui mène le maréchal Pilsudski au pouvoir à Varsovie en mai 1926 risque d'accroître le désengagement français à l'Est. Ouvertement hostile aux accords de Locarno, davantage préoccupé par un danger soviétique qu'allemand, réticent à laisser la Mission militaire française à Varsovie jouer un rôle prépondérant dans la formation de l'armée polonaise, Pilsudski symbolise l'échec de la politique française à Varsovie⁽²⁴⁾. Surtout, craignant que le maréchal ne revienne à ses anciens penchants expansionnistes, le nouvel ambassadeur français à Varsovie, Jules Laroche, prêche la modération. Paris cherche alors surtout à modifier la convention militaire de 1921 dans le sens de l'accord de 1925 signé à Locarno⁽²⁵⁾.

Envers l'URSS, à partir de l'été 1926, la position française est plus intransigeante avec le retour au pouvoir de Poincaré. Au printemps 1927, une campagne de presse est déclenchée en France, liée aux problèmes de la dette russe et de la propagande communiste en France. On voit ici se signaler deux conceptions différentes des relations franco-soviétiques : pour Poincaré, l'idéologie révolutionnaire du régime est un obstacle à des relations « normales ». Pour Briand, il est possible de séparer l'action de l'Internationale communiste de celle du gouvernement soviétique pour entretenir des relations d'État à État. L'ambassadeur Herbette, jusqu'alors partisan actif de la seconde tendance, adopte à l'été 1927 un changement radical dans son attitude. Il n'a de cesse de souligner le danger d'une agression soviétique contre la Pologne. Son attitude semble motivée par le fait que Moscou ne renonce pas à entretenir de bonnes relations avec Berlin.

Les dangers de conflit en Europe orientale, non seulement entre l'URSS et la Pologne mais également entre la Pologne et la Lituanie, donnent une actualité nouvelle aux propositions de pacte de non-agression. Entre Varsovie et Moscou, après la signature du Traité de Berlin et l'inconnue que représentait l'arrivée au pouvoir de Pilsudski, des négociations sont relancées en août 1926. À Paris, l'idée d'un pacte de non-agression est à nouveau abordée par Rakovski en septembre 1927. L'assassinat de l'ambassadeur soviétique à Varsovie, Piotr Voïkov en juin 1927 et le renvoi de Rakovski pour cause d'ingérence au début de l'automne 1927 gênent les négociations. À ce moment, les rapports entre les trois États peuvent évoluer vers une rupture ou bien repartir sur des bases nouvelles. Le triangle stratégique, pour la première fois, est en passe de se réaliser. Paris se montre partisan d'un pacte de non-agression dans la mesure où il peut favoriser la sécurité de la Pologne et de la Roumanie⁽²⁶⁾ mais demande une signature entre Varsovie et Moscou comme préalable. Tout accord politique reste cependant subordonné à un règlement du contentieux financier. D'autre part, l'État-major français continue à voir dans la Pologne un élément du dispositif français destiné à écarter un danger allemand. Un accord

(24) SOUTOU Georges-Henri, « L'alliance franco-polonaise (1925-1933) ou comment s'en débarrasser ? », *op. cit.*, p. 305-306.

(25) Citons à titre d'exemple la visite effectuée dans ce but à Varsovie par le maréchal Franchet d'Esperey. L'Allemagne et l'URSS ne figurent plus nommément comme agresseurs potentiels dans le projet de révision, même si le cas d'une guerre polono-soviétique est envisagé. SHAT, 7N 3446, dos. 3, aide-mémoire du 14 novembre 1927 ; également SOUTOU Georges-Henri, « L'alliance franco-polonaise... », *op. cit.*, p. 315-318.

(26) AAN, MSZ, vol. 3679, f. 119-123, 19 septembre 1927.

de sécurité à l'est risque donc de réduire l'effort militaire polonais⁽²⁷⁾. Au cours d'un entretien entre Briand et Litvinov à Genève le 6 décembre 1927, le chef de la diplomatie française demande à ce qu'un ensemble de pactes soit conclu⁽²⁸⁾. Il observe la même position en avril 1928 mais les choses n'avancent pas.

L'adhésion de l'URSS au Pacte Briand-Kellogg de renonciation à la guerre, le 27 septembre 1928, ne change rien aux relations franco-soviétiques. Le Protocole Litvinov de janvier 1929, qui est son équivalent pour l'Europe orientale et lie l'URSS à ses voisins occidentaux, revêt un aspect de prestige pour Moscou mais n'ajoute rien non plus à la sécurité en Europe. Dans cette période, la politique soviétique, sous l'égide de Staline, subit une forte réorientation. Depuis le VI^e Congrès du Komintern de l'été 1928, la priorité est donnée à la lutte contre la social-démocratie au risque de négliger la montée en puissance du nationalisme allemand⁽²⁹⁾ et à l'exacerbation des « contradictions inter-impérialistes » pour éviter un « encerclement » de l'Union soviétique.

En 1930, le triangle semble complètement disjoint. Le contentieux frontalier entre la Pologne et l'Union soviétique et la méfiance réciproque sont exacerbés. Le projet Briand de memorandum européen doit englober l'Europe orientale dans un vaste système de sécurité qui prolongerait l'œuvre de Locarno mais les liens franco-polonais sont très distendus. Varsovie tente un rapprochement avec Berlin en signant un accord commercial avec elle le 17 mars 1930. Les relations franco-soviétiques sont alors au point mort, une guerre commerciale est même déclenchée entre les deux pays. Cependant, l'évacuation de la Rhénanie par les troupes françaises inquiète Varsovie comme Moscou, notamment parce qu'elle s'accompagne d'un regain du mouvement nationaliste en Allemagne. Ces événements coïncident avec l'arrivée officielle à la tête du Narkomindel de Litvinov, l'homme du rapprochement avec la France et la Grande-Bretagne, en remplacement de Tchitcherine, l'homme de Rapallo. En novembre 1930, des contacts polono-soviétiques en vue d'un pacte de non-agression sont repris. Les négociations avaient été suspendues en janvier 1928. Ce n'est pourtant qu'à partir de 1931 que les conditions d'une reprise des relations peut véritablement commencer.

Quel cadre pour un axe Paris-Moscou : sécurité collective ou alliance bilatérale (1931-1935) ?

En mai 1931, à la suite du projet d'union douanière austro-allemand, Briand relance la négociation pour un pacte de non-agression. Le projet inquiète le gouvernement français et l'opinion publique car il étendrait l'influence économique de l'Allemagne en Europe centrale et marquerait une première étape vers l'Anschluss interdite par le Traité de Versailles. Paris est alors à nouveau à la recherche d'un contrepoids⁽³⁰⁾. Le triangle stratégique semble en voie de se former véritablement. Dès la fin du mois de mai, un projet de pacte de non-agression est rédigé par le

(27) SOUTOU Georges-Henri, « L'alliance franco-polonaise... », *op. cit.*, p. 321, citant un avis exprimé le 11 octobre 1927 par le général Bernard Serrigny.

(28) AMAEF, vol. 362, entretien Briand-Litvinov du 6 décembre 1927.

(29) WERTH Nicolas, *Histoire de l'Union soviétique*, Paris, PUF, 1990, p. 289-291.

(30) HASLAM Jonathan, *Soviet Foreign Policy (1930-1933): the Impact of Depression*, London, Macmillan Press, 1983, p. 63.

Quai d'Orsay⁽³¹⁾ et les négociations franco-soviétiques sont ouvertes. Le projet est paraphé par Berthelot et Valerian Dovgalesvski, l'ambassadeur soviétique, le 10 août 1931. En même temps, Varsovie fait bon accueil aux propositions soviétiques mais demande, comme à son habitude, que des pourparlers soient menés entre l'Union soviétique et les États baltes. Paris souhaite des pourparlers analogues de Moscou avec la Pologne mais aussi avec la Roumanie. Une forte campagne de presse en France pousse le Quai d'Orsay dans cette direction et Berthelot déclare que tant que les Polonais et les Roumains n'auront pas conclu un pacte analogue, Paris ne signerait pas le pacte⁽³²⁾.

Avec Pierre Laval, et André Tardieu, peu disposés envers les Soviétiques et qui se succèdent à la Présidence du Conseil jusqu'en juin 1932, la situation reste bloquée. Laval est même favorable à un nouveau rapprochement avec l'Allemagne. Observant les démarches françaises pour un rapprochement avec l'Allemagne, les Soviétiques pressent François Dejean, le nouvel ambassadeur français à Moscou⁽³³⁾, de reprendre les négociations, aidés en cela par l'ambassadeur polonais à Moscou, Stanislaw Patek.

L'année 1932 marque un tournant avec la conclusion de pactes de non-agression à partir du moment où les Radicaux reviennent au pouvoir en juin. Herriot est Président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, comme en 1924 et Édouard Daladier ministre de la Guerre. Les Polonais signent un pacte de non-agression avec Moscou et, à la demande de Paris, attendent la conclusion d'un accord entre Bucarest et Moscou. Mais, pressés de sanctionner le traité de Riga, ils ratifient le pacte le 25 juillet 1932. Les Soviétiques sont alors satisfaits de voir que Pilsudski rompt avec l'aspect « triangulaire » des négociations et marque son indépendance vis-à-vis de Paris⁽³⁴⁾.

Décidés à ne plus attendre les négociations soviéto-roumaines qui bloquent sur le problème de la Bessarabie, Paris signe à son tour le 29 novembre 1932⁽³⁵⁾. À ce moment, Paris et Varsovie se sont un peu plus éloignés, les Polonais ont signé le pacte dans l'impatience, avec le sentiment d'être abandonnés par Paris. Pilsudski, en novembre, remplace d'ailleurs le ministre des Affaires étrangères Zaleski par le colonel Beck, réputé peu favorable aux Français. À partir de 1932, les visions de Paris et de Varsovie s'éloignent tandis qu'une communauté de vues s'installe entre Paris et Moscou.

Outre l'action de politiciens comme Herriot, Paul-Boncour ou Daladier, un facteur important du rapprochement franco-soviétique est l'attitude d'une partie du Haut Commandement français. Un mouvement animé par le lieutenant-colonel Jean de Lattre de Tassigny, s'exprime en effet pour un rapprochement militaire franco-soviétique. De Lattre, comme le général Weygand, vice-président du Conseil

(31) AMAEF, France-URSS, vol. 1006, f. 3.

(32) *Ibid.*, f. 139, 25 août 1931.

(33) AMAEF, vol. 959. Dejean remplaçait Herbet, devenu un obstacle au rapprochement franco-soviétique.

(34) KEN Oleg, *Collective Security or Isolation? Soviet foreign policy and Poland, 1930-1935*, Saint Petersburg, Evropeiskiy Dom, 1996, p. 31.

(35) *Documents Diplomatiques Français, 1932-1939*, t. II, Paris, Imprimerie nationale, 1966, p. 91-93, pacte franco-soviétique de non-agression du 29 novembre 1932.

Supérieur de la Guerre qu'il conduit à ses vues, ne fait confiance ni à l'efficacité de la SDN pour résoudre les conflits ni aux capacités de l'armée polonaise à appuyer la France en cas de nécessité⁽³⁶⁾. Quelle forme donner à un rapprochement militaire : simple coopération ou véritable alliance ? À la fin de 1932, les choses prennent un aspect concret avec l'accord du ministre de la Guerre, Édouard Daladier, pour la livraison de matériel à l'Union soviétique, même si la mission d'achat soviétique est finalement un échec.

L'ambassadeur français à Moscou, Dejean, réclame à plusieurs reprises la présence d'un attaché militaire dans la capitale soviétique⁽³⁷⁾. Mais le rapprochement franco-soviétique connaît des oppositions à Paris. Chez les militaires français, la position de refus est même majoritaire, représentée notamment par le général Gamelin. Au Quai d'Orsay, Paul Bargeton, sous-directeur d'Europe, est également très réticent⁽³⁸⁾. L'échange d'attachés militaires est autorisé par Daladier, ministre de la Guerre et a lieu au printemps 1933, peu de temps après l'accession d'Hitler au pouvoir en Allemagne. Le choix est porté, du côté français, sur le colonel Mendras qui se fait l'avocat, avec Dejean, du rapprochement militaire franco-soviétique. Dans les motivations des militaires français pour un rapprochement avec Moscou se trouve le double souci d'éviter aux alliés d'Europe centrale d'être aux prises avec une Russie alliée de l'Allemagne et de pallier aux insuffisances du ravitaillement de ces pays en temps de guerre.

Joseph Paul-Boncour, Président du Conseil en octobre 1933, veut aller plus loin avec la signature d'un pacte régional d'assistance mutuelle comprenant l'URSS, la Pologne et la Petite-Entente et qui commence à prendre un sens véritablement anti-allemand. De plus, l'URSS entrerait à la SDN. L'Allemagne, depuis l'arrivée d'Hitler au pouvoir, vient en effet de quitter la SDN, elle a annoncé son réarmement. Moscou avait anticipé le mouvement et fait des propositions à Paris dès juillet. Le sujet d'une alliance militaire est abordé avec Édouard Herriot qui se rend en URSS en septembre 1933. Pierre Cot fait également le voyage de Moscou et annonce une coopération soviétique dans le domaine de l'aviation. À la fin de 1933, les Soviétiques passent donc de l'idée d'une alliance bilatérale à celle d'un pacte régional. Moscou pressent un rapprochement germano-polonais, qui devient effectif en janvier 1934 avec la signature d'un pacte de non-agression entre Berlin et Varsovie. Dès lors, la politique soviétique visant à transformer la Pologne en alliée stratégique contre l'Allemagne s'effondre. C'est surtout la conception de Karl Radek, directeur du bureau d'information internationale du Comité central du Parti, qui est mise en échec⁽³⁹⁾.

(36) GUELTON Frédéric, « Jean de Lattre de Tassigny et les relations franco-soviétiques au début des années trente », *Revue Historique des Armées*, n° 2, 2002, p. 3-10.

(37) AMAEF, vol. 928, lettre n° 214 de Dejean à Herriot, 10 novembre 1932.

(38) BURIGANA David, « Les rapports politico-stratégiques franco-soviétiques, 1930-1934 : naissance d'une alliance manquée ? », *Cahiers du Centre d'Études d'Histoire de la Défense*, cahier n° 3, 1997, p. 27-46.

(39) Sur le voyage de Radek en Pologne au cours de l'été 1933, Centre des Archives Diplomatiques de Nantes, Berlin, ambassade, série B, n° 557, politique extérieure soviétique, tél. n° 314 du chargé d'affaires français à Varsovie, 3 août 1933. Le rapprochement soviéto-polonais est vu comme une volonté polonaise d'émancipation par rapport à Paris ; sur les conceptions de Radek, voir KEN Oleg, « Karl Radek i Bjuro mezh-dunarodnoj informacii Tsk VKP (b), 1934 gg » Karl Radek et le Bureau d'information internationale du Parti communiste de l'URSS, *Cahiers du Monde russe*, 44/1, 2003.

En 1934, Paris est un moment tentée par une conciliation franco-allemande. Charles Alphan, nouvel ambassadeur français à Moscou se fait alors le relais des Soviétiques qui soupçonnent l'état-major français et le monde de la grande industrie française de pousser Paris vers Berlin. Lui-même estime une « contre-assurance » indispensable à toute politique allemande : « Seul l'appoint de l'URSS peut rétablir un équilibre. La formule ne serait plus « Berlin ou Moscou » mais « Si Berlin, d'autant plus Moscou⁽⁴⁰⁾ ».

À partir du mois d'avril 1934, les tentatives de conciliation franco-allemandes sont terminées. Louis Barthou, ministre des Affaires étrangères, reprend l'idée de pacte oriental. Il rencontre Litvinov à Genève le 18 mai. Les Soviétiques parlent encore d'alliance militaire, ce qui n'est pas le cas des Français⁽⁴¹⁾. Barthou se rend ensuite à Varsovie et à Prague pour convaincre les alliés de l'Est. Un accord de sécurité collective incluant l'Allemagne, l'Union soviétique et la Pologne est projeté par Alexis Léger, secrétaire-général du Quai d'Orsay. C'est le seul moyen d'obtenir l'accord de la Grande-Bretagne et des pays d'Europe centrale. Le rejet par l'Allemagne est prévisible, il faut donc faire sans elle mais la Pologne suit l'Allemagne. Les Soviétiques ne croient plus du tout possible de faire accepter le Pacte de l'Est par l'Allemagne et de détacher Varsovie de sa voisine occidentale. Alphan critique alors fortement le fait d'avoir voulu réunir Berlin et Moscou dans le même traité. C'est pour lui la cause du détachement polonais⁽⁴²⁾. Un problème crucial posé par Varsovie est celui du passage de troupes soviétiques sur le territoire polonais en cas de conflit⁽⁴³⁾. Jusqu'à l'été 1939, Varsovie s'y refuse. À titre de comparaison, signalons que Bucarest, qui ne désire pas davantage voir des troupes soviétiques traverser la Roumanie, observe une attitude moins tranchée. À partir de 1933, la Roumanie entre dans l'axe Paris-Moscou, ce que refuse la Pologne.

Après l'échec d'un « Locarno oriental », il ne reste que la solution d'un accord bilatéral franco-soviétique, rendu possible par l'entrée de l'URSS à la SDN car Paris mise toujours sur le cadre international et la sécurité collective. Barthou est assassiné à Marseille. Son successeur, Laval, est très indécis et ne se décide à conclure un pacte bilatéral qu'après l'annonce allemande d'adoption du service militaire obligatoire en mars 1935. Il signe avec l'ambassadeur soviétique Potemkine un pacte d'assistance mutuelle le 2 mai 1935. Ce document est conforme au pacte de la SDN et reste ouvert à d'autres puissances. Il ne comporte pas de clause militaire, contrairement à ce qu'avait demandé Staline. Recevant Laval à Moscou, le dictateur soviétique conseille indirectement au PCF de soutenir l'action militaire de la France, ce qui est, pourrait-on dire, une forme d'ingérence acceptée. Au milieu de l'année 1935, Paris est incertain, hésite entre diverses solutions : conciliation avec l'Allemagne, rapprochement avec l'Italie, avec l'URSS ?

(40) CADN, Berlin, ambassade, série C, vol. 558, Alphan à MAE, tél. n° 552, 20 décembre 1933.

(41) DULLIN Sabine, *Des hommes d'influences. Les ambassadeurs de Staline en Europe, 1930-1939*, Paris, Payot, 2001, p. 126.

(42) CADN, Londres, Ambassade, 1919-1940, série C, vol. 347, Alphan à MAE, tél. n° 506, 9 novembre 1934.

(43) AMAEF, vol. 981, f. 6-10, lettre n° 213 de Jean Payart, chargé d'affaires à Moscou, à MAE, 20 août 1934. Payart était très sceptique sur une réaction positive de Varsovie dans cette question, même si la situation pouvait évoluer une fois un conflit déclenché.

Ces hésitations et divergences se retrouvent dans le commandement militaire français où les différentes « maisons » expriment leurs préférences. Ainsi, donnant l'avis de l'État-major français sur un accord militaire avec l'URSS, le général Schweisguth estime que cela rejeterait la Pologne vers l'Allemagne et inciterait Berlin à une politique de force⁽⁴⁴⁾. Même si la situation européenne a beaucoup évolué, surtout depuis l'arrivée d'Hitler au pouvoir en Allemagne, les questions que se posent les Français demeurent liées au contexte de Locarno.

Si on suit l'évolution de Paris, on observe qu'il s'agit d'abord de faire reposer la sécurité française sur un premier cercle constitué par la Pologne et les États de la Petite-Entente. Paris s'oriente ensuite avec hésitation vers la possibilité d'une alliance soviétique. Toutefois, ce mouvement s'inscrit toujours dans le cadre de la sécurité collective. Il n'y a donc pas de renoncement à un système pour un autre mais plutôt une superposition de solutions dans le cadre de la SDN. Les conditions pour la réalisation d'un triangle stratégique France-Russie-Pologne, envisagé au début des années vingt, ne sont jamais réunies.

La Pologne ne fait plus confiance à Paris pour assurer sa sécurité mais Varsovie éprouvait déjà de forts soupçons en 1924. Le malentendu franco-polonais perdure, Varsovie se réfugie dans le répit illusoire que procure le pacte de non-agression germano-soviétique de 1934 mais finalement, les rapports franco-polonais ne sont pas véritablement détériorés. Ils s'améliorent même en 1936. Seulement en 1939, Paris entre en guerre pour secourir la Pologne mais n'intervient pas directement. Aujourd'hui, c'est sur la finalité de l'alliance que l'on peut s'interroger⁽⁴⁵⁾.

Enfin, le rapprochement franco-soviétique n'a pas eu lieu parce que Staline joue également la carte allemande mais cette raison est insuffisante. La France, en 1935 comme certainement encore en 1939, ne cherche pas une véritable alliance. En 1935, elle n'a pas d'autre vision que la sécurité collective au moment où Hitler la détruit. Elle ne veut pas choisir entre plusieurs alliances possibles (URSS, Italie, Pologne et Petite Entente) qui ne la satisfont pas pour des raisons diplomatiques, militaires ou idéologiques. Or, en 1935, il fallait choisir.

(44) AMAEF, vol. 1004, f. 172, note au Directeur politique du 24 juin 1935.

(45) Parmi les plus récents ouvrages sur le sujet parus en Pologne, notons GMURCZYK-WRONSKA Małgorzata, *Polska -niepotrzebny aliant Francji? Francja wobec Polski w latach 1938-1944, (France-Pologne, l'alliance inutile? La France devant la Pologne de 1938 à 1944)*, Warszawa, Wydawnictwo Neriton, Instytut Historii PAN, 2003, 547 p.

LE CAUCASE DANS LES PLANS STRATÉGIQUES DE L'ALLEMAGNE (1941-1945)

par Georges Mamoulia

La Géorgie et le Caucase dans les plans de l'*Ostministerium* et du ministère des Affaires Étrangères (1941-1942)

Le Caucase n'était pas une terra incognita pour l'Allemagne de 1941. En effet, lors de la première guerre mondiale, les troupes allemandes avaient occupé la Géorgie de mai à décembre 1918, à la demande des Géorgiens eux-mêmes qui craignaient une invasion turque. L'indépendance de la Géorgie fut proclamée au nez des Turcs le 26 mai 1918 sous les yeux de comte Friedrich Werner von der Schulenburg, le chef de la mission allemande en Géorgie. Cette incursion du Reich dans une région que les Turcs considéraient comme faisant partie de leur sphère d'influence faillit d'ailleurs entraîner une rupture entre l'Allemagne et la Turquie. L'occupation allemande laissa d'excellents souvenirs en Géorgie ; une coopération s'instaura entre le gouvernement socialiste de Noé Jordania et les militaires allemands, qui certes ne fut pas toujours sans heurts, mais qui plus tard, sous l'occupation britannique en 1919, fut évoquée avec nostalgie à Tiflis⁽¹⁾.

Ce précédent explique qu'en 1941-42, les Géorgiens devinrent les principaux interlocuteurs de Berlin. Il existait au sein de l'émigration géorgienne un important courant germanophile. Quelle que fût leur orientation politique, les Géorgiens n'oublièrent jamais que l'intervention allemande les avait sauvés d'une invasion turque. Par ailleurs un groupe de militaires et de diplomates allemands avait séjourné en Géorgie et avait conservé un sentiment d'amitié et de bienveillance pour le peuple géorgien. En 1941-1942, ces réseaux entreprirent d'élaborer une politique pour le Caucase que la Wehrmacht comptait occuper à l'automne 1942. Ces projets étaient bien entendu inspirés par ceux que l'Allemagne impériale avait envisagés en 1918. Ils visaient à créer dans la Caucase un protectorat allemand qui aurait laissé aux peuples du Caucase une certaine autonomie.

Ces plans étaient incompatibles avec la vision idéologique des dirigeants du Reich qui ambitionnaient de faire du Caucase un *Reichskommissariat*, en ne laissant aux Caucasiens que l'administration locale.

Chaque centre de pouvoir à Berlin (Wehrmacht, *Ostministerium*, ministère des Affaires Étrangères, VI^e département du SD) avait sa clientèle dans l'émigration caucasienne. Les militaires conservateurs s'appuyaient sur la vieille génération de l'émigration ; l'*Ostministerium* préférait faire appel à des hommes plus jeunes, grandis en Allemagne, plus perméables à l'influence du national-socialisme. Rappelons que la plus grande partie de l'émigration géorgienne et arménienne se trouvait à Paris ; tandis que la majorité des émigrés nord-caucasiens et azerbaïdjanais s'étaient réfugiés en Turquie.

(1) W. Zürrer. *Kaukasien 1918-1921. Der Kampf der Grossmächte um die Landbrücke zwischen Schwarzen und Kaspischem Meer*. Düsseldorf, Droste Verlag, 1978. p. 28-178 ; K. von Kressenstein. (General der Artillerie a. D). *Meine Mission im Kaukasus*. Herausgegeben und mit einer Einleitung versehen von D. Paitschadze. Tbilissi, Verlag « Samschoblo », 2001. p. 38-119.

La politique allemande dans le Caucase donne une impression d'incohérence qui s'explique par la lutte des divers clans dans la bureaucratie du Reich, à laquelle se superpose l'affrontement entre la vision géopolitique traditionnelle et les conceptions idéologiques des décideurs à Berlin. Aucun groupe ne l'emporta jamais tout à fait. La politique caucasienne du Troisième Reich se caractérisa par des demi-décisions, et des formules de compromis reposant sur des équivoques.

L'originalité de la situation du Caucase tient à ce que les plans de l'*Ostministerium* restèrent sur le papier, le pouvoir réel dans les régions occupées étant aux mains des militaires.

Les Allemands n'étaient pas les seuls à avoir des visées sur le Caucase. Les Italiens n'avaient pas oublié qu'en 1919 les Alliés leur avaient proposé un mandat sur la Géorgie. Le conseiller de Mussolini pour les questions caucasiennes était Enrico Insabato. Dès les années vingt les Italiens s'étaient créés une clientèle dans l'émigration géorgienne qui fut toujours davantage attirée par le modèle du fascisme italien que par le national-socialisme. Le parti « Thetri Guiorgui » créé en 1925 s'inspirait de l'idée fasciste corporatiste et il était financé par Rome (après 1937 les Italiens, d'accord avec les Allemands, se mirent à financer une pléiade de petits partis fascistes ou conservateurs).

La Turquie avait les sympathies de l'émigration azerbaïdjanaise et nord-caucasienne. Les cercles pro-turcs étaient très actifs, ce qui suscitait une certaine inquiétude à Berlin. La formule du *Reichskommissariat* ne s'imposa pas seulement pour des raisons idéologiques. Il s'agissait comme en 1918 de constituer un verrou à une éventuelle poussée turque dans le Caucase. C'est pourquoi certains cercles de l'émigration géorgienne ne voyaient pas d'un mauvais œil le projet d'un *Reichskommissariat* Caucase. En effet les Turcs attendaient que la Wehrmacht inflige une défaite définitive à l'URSS pour réclamer au moment opportun leur part du butin ; mais prudents, ils ne prenaient pas de risques. À Berlin on ne cessa de se méfier d'eux.

Les premières mesures

On se souvient qu'en élaborant les plans de la campagne militaire contre l'Union Soviétique, Adolf Hitler n'avait pas formulé de politique cohérente par rapport aux peuples de l'URSS.

Dès avril 1941, le Ministère des Affaires Etrangères de l'Allemagne et l'*Ostministerium* alors en formation, parallèlement et indépendamment l'un de l'autre, se mirent à dresser des plans politiques concernant les peuples de l'empire soviétique. Les politiques par rapport à la Géorgie et au Caucase élaborées par ces deux instances se ressemblaient fort, malgré quelques différences significatives, car elles étaient conditionnées par la réalité géopolitique.

Ne désirant pas faire de promesses concrètes sur l'organisation future des territoires de l'Est, Hitler se montra dans un premier temps hostile à l'idée de faire appel aux représentants de l'émigration politique des peuples du Caucase.

Cette position du Führer s'expliquait par le fait qu'il était profondément convaincu que les troupes allemandes remporteraient une victoire décisive sur le colosse soviétique dès l'automne 1941.

L'échec de la Wehrmacht aux portes de Moscou à l'hiver 1941 et la perspective d'une guerre longue représentèrent un tournant dans la politique orientale du Troisième Reich. En janvier 1942 commence le recrutement des Légions de l'Est (Ostlegionen) parmi les représentants des minorités nationales de l'Union Soviétique.

La visite en Allemagne de deux généraux turcs, Ali Fuad Erden et Hüsnü Emir Erkilet, fut le facteur immédiat, voire le prétexte, qui déclencha ce changement dans la position de Berlin. Les officiers turcs venaient d'effectuer un voyage de reconnaissance sur le front Oriental en octobre 1941. Ils souhaitaient libérer des camps de prisonniers de guerre allemands les anciens soldats de l'Armée rouge issus des peuples turcs de l'URSS. Reçus dans le quartier général du Führer, ils proposèrent à Hitler de recruter parmi les prisonniers de guerre d'origine turque des unités de volontaires, en s'inspirant du précédent de la Légion de l'Islam de Nouri Pacha pendant la période de la première guerre mondiale. En novembre 1941 Hitler consentit à former des Légions Turco-tatares et Caucasiennes.

Après des négociations entre le chef du département d'organisation du Quartier général (OKW), le comte Claus von Stauffenberg, et les représentants correspondants de l'*Ostministerium*, il fut décidé de procéder à la formation de Légions nationales, recrutées parmi les prisonniers de guerre de tous les peuples caucasiens et turcs de l'URSS. Ces initiatives étaient inspirées par le chef de la Section des questions générales du Département politique principal de l'*Ostministerium*, Otto von Braütigam, et par le chef de la section caucasienne, – le professeur Gerhard von Mende⁽²⁾.

Dès août 1941 furent créées des commissions « aux prisonniers de guerre », sous l'égide de l'*Ostministerium*, chargées de l'enrôlement et de l'enregistrement par nationalités des prisonniers de guerre soviétiques se trouvant dans les camps⁽³⁾.

C'est ainsi qu'au début de septembre 1941, l'émigré Guiorgui Magalachvili fut envoyé dans les camps des prisonniers de guerre soviétiques se trouvant sur le territoire de l'Allemagne, dans le but d'effectuer l'enregistrement des Géorgiens. Après cette tournée Magalachvili fut nommé chef de la sous-section géorgienne de la section caucasienne de l'*Ostministerium*, et il chargea quelques émigrés géorgiens de poursuivre cette tâche. Au printemps 1941 les hommes de Magalachvili avaient enregistré près de 18 000 prisonniers de guerre géorgiens, détenus dans les camps se trouvant sur le territoire de l'Allemagne, de la Pologne et de la partie de l'URSS occupée par la Wehrmacht. En outre, près de 15 000 Géorgiens furent enregistrés et envoyés dans un camp spécial par les Allemands eux-mêmes. Grâce à ces mesures, un grand nombre de Géorgiens prisonniers ont réussi à survivre dans les conditions extrêmement difficiles de l'hiver 1941-42. La majorité des ces gens ont

(2) G. von Mende. *Bemerkungen zu dem Bericht ueber die Freiwilligenverbände von General Köstring*. p. 1. Archives familiales de von Mende communiquées à l'auteur.

(3) G. von Mende. *Die Nationalkomitees der Völker aus der Sowjetunion während des deutsch-sovjetschen Krieges*. p. 7. Archives familiales de von Mende communiquées à l'auteur.

été enrôlés dans les rangs de la Légion géorgienne, formée dans le Gouvernement Général de Pologne.

Dans des conversations privées avec ses collaborateurs les plus proches, Magalachvili soulignait volontiers qu'il considérait ces bataillons géorgiens comme le noyau professionnel des forces armées futures de la Géorgie indépendante. Précisons que le chef de la sous-section géorgienne de l'*Ostministerium* escomptait que les légionnaires n'auraient pas à participer aux hostilités, l'Union Soviétique ayant essuyé selon lui une défaite définitive avant que leur entraînement et leur formation en bataillons de combat ne soient achevés⁽⁴⁾.

La conception de von der Schulenburg

Tandis que le recrutement des allogènes se poursuivait, le Ministère des Affaires Étrangères, ainsi que l'*Ostministerium*, entreprirent d'arracher à Hitler son accord pour la création de représentations politiques nationales des petits peuples de l'URSS, en entamant des négociations non officielles avec une partie des représentants de l'émigration caucasienne.

Comte Friedrich Werner von der Schulenburg, l'ancien ambassadeur de l'Allemagne en URSS, était considéré comme le principal expert du ministère des Affaires Étrangères sur les questions soviétiques, y compris sur les questions caucasiennes. Avant la première guerre mondiale von der Schulenburg occupait le poste de vice-consul de l'Allemagne à Tiflis. Pendant la première guerre mondiale, ce fut lui qui prit l'initiative de former une Légion géorgienne de l'armée allemande. En 1918, pendant le court séjour des troupes allemandes en Géorgie, von der Schulenburg exerçait les fonctions de chef de la mission diplomatique auprès du gouvernement de la république géorgienne.

Fin 1941 von der Schulenburg manifesta à nouveau son intérêt pour les questions caucasiennes. Il s'arrangea pour faire appel aux meilleurs experts du Reich. En outre il sut s'assurer le soutien des représentants influents de l'élite militaire allemande.

Von der Schulenburg était d'avis que l'*Ostministerium* devait jouer un rôle relativement limité dans l'élaboration de la politique à mener face aux nationalités de l'URSS. Il estimait que toutes les questions importantes devaient être du ressort du Ministère des Affaires Étrangères. C'est pourquoi les diplomates allemands affirmaient que l'*Ostministerium* devait se contenter d'administrer les territoires déjà occupés par la Wehrmacht. L'élaboration d'une conception politique concernant les territoires encore non libérés du bolchevisme, y compris le Caucase, devait être du seul ressort du ministère des Affaires Étrangères⁽⁵⁾. Désireux d'augmenter la sphère de sa compétence personnelle, Joachim von Ribbentrop, le ministre des Affaires Étrangères du Reich, soutenait bien entendu les actions de von der Schulenburg.

Hans von Herwarth, l'un des plus proches collaborateurs de von der Schulenburg, a laissé une description détaillée des projets politiques du son chef : « À la différence du parti national-socialiste qui avait l'intention, en cas de victoire

(4) *Affaire V. Togonidzé*. p. 40-43, 123. Archives du ministère de la sécurité de Géorgie.

(5) G. von Mende. *Die kaukasische Vertretungen in Deutschland während des Zweiten Weltkrieges*. p. 17. Archives familiales de von Mende communiquées à l'auteur.

de l'Allemagne, de donner à la Russie et à l'Ukraine le statut de colonies, Schulenburg voulait accorder à la Russie et l'Ukraine le droit à l'autodétermination. Il était persuadé que l'Union Soviétique ne pouvait être vaincue que par les Russes. Il fallait transformer la guerre en guerre civile. Les plans de Schulenburg étaient les suivants : l'Allemagne devait avant tout installer une auto administration sur les territoires occupés. Ensuite elle devait favoriser la mise en place d'un gouvernement russe antisoviétique, et de gouvernements dans les nations de l'URSS. Ces gouvernements devaient être reconnus par l'Allemagne et considérés comme des alliés. C'est avec ces gouvernements que l'Allemagne devait traiter après avoir proclamé solennellement qu'elle renonçait à toute prétention territoriale. Sous l'égide allemande, et sur la base de l'égalité, il fallait faire entrer ces gouvernements dans l'union européenne. Dans le cas où l'idée de l'union des peuples de la Russie l'emportait sur la volonté d'indépendance, Schulenburg inclinait vers l'idée d'un État fédéré russe, accordant une large autonomie aux nationalités. À la différence de Hitler et de Rosenberg, il était profondément persuadé que les Grands-Russes conserveraient le rôle dirigeant à l'avenir.

Von Herwarth soulignait toutefois que von der Schulenburg « était partisan de la création d'États indépendants pour la Géorgie et l'Arménie [...] Schulenburg éprouvait une grande sympathie envers les Géorgiens, en sachant qu'ils voyaient dans l'Allemagne un allié proche et le garant naturel de leur indépendance⁽⁶⁾ ».

Ainsi, von der Schulenburg admettait la possibilité de la préservation de l'Empire russe sur la base d'une confédération en cas de victoire de l'Allemagne.

La conception de Rosenberg

Alfred Rosenberg, le ministre des territoires de l'Est occupés, ne partageait pas cet avis. Allemand d'origine balte, né à 1893 à Revel (Estonie), Rosenberg appartenait à une des minorités nationales opprimées de l'Empire russe. Il avait fait l'expérience personnelle du chauvinisme russe et de la politique de la russification par la force qui caractérisait la dernière période de l'existence de l'empire de Romanov.

Vétéran du NSDAP, il avait accès au Führer, et il était parfois écouté de lui. Dès 1921, Rosenberg recommandait d'accorder un soutien aux aspirations indépendantistes des peuples non russes de l'URSS, et de morceler le territoire de l'empire rouge en États nationaux. La réalisation de ce programme devait selon lui libérer à l'avenir l'Allemagne du cauchemar de la pression constante de l'Est⁽⁷⁾.

Dans son livre intitulé *La voie de l'avenir de la politique étrangère allemande*, publié en 1927, Rosenberg préconisait l'établissement de liens germano-ukrainiens étroits, ainsi que la séparation du Caucase de la Russie. Cette dernière mesure signifiait selon lui l'avènement d'une ère nouvelle dans les relations germano-géorgiennes⁽⁸⁾.

(6) H. von Herwarth *Zwischen Hitler und Stalin. Erlebte Zeitgeschichte 1931 bis 1945*. Frankfurt-am-Main, Berlin, Wien; Ullstein, 1982. p. 242-243.

(7) A. Molau. *Alfred Rosenberg. Der Ideologe des Nationalsozialismus. Eine politische Biographie*. Koblenz, Verlag Siegfried Bublies, 1993. p. 125.

(8) A. Rosenberg. *Der Zukunftsweg einer deutschen Aussenpolitik*. München, 1927. p. 97.

La pensée géopolitique de Rosenberg répondait à des préoccupations qui, à l'origine, n'avaient pas grand-chose en commun avec l'idéologie raciste et la pratique du national-socialisme hitlérien. Adversaire résolu de l'impérialisme russe, Rosenberg aspirait à mettre fin à l'expansionnisme du Kremlin, en séparant de l'empire soviétique ses territoires non russes et en entourant la Russie d'une ceinture d'États sous le protectorat de l'Allemagne. Le but de Rosenberg était la construction d'un cordon sanitaire empêchant toute renaissance de l'empire russe.

L'impérialisme de Moscou devait être contenu par la création du *Reichskommissariat* « Ostland » (les pays Baltes et la Biélorussie), du *Reichskommissariat* « Ukraine », ainsi que des *Reichskommissariats* « Caucase » et « Turkestan » (pour l'Asie centrale). Le territoire propre de la Russie devait être réduit aux frontières naturelles ethniques du peuple russe, afin que Moscou ne puisse plus menacer l'indépendance de ses voisins.

À l'exception bien sûr de la thèse sur le rôle dominant de l'Allemagne, ce projet géopolitique rappelait fort la conception bien connue du mouvement « Prométhée ». Créé en 1926 à Varsovie, le mouvement prométhéen comprenait essentiellement des représentants de l'aile gauche de l'émigration politique des petits peuples de l'URSS, de tendance libérale et démocratique. En politique extérieure, les partisans de la Ligue « Prométhée » s'orientaient vers la Pologne et les démocraties occidentales.

On s'en souvient, ce mouvement avait pour ambition de coordonner les actions des représentants des organisations d'émigrés des nationalités non russes de l'URSS et de séparer de l'empire soviétique les nations allogènes : « le prométhéisme est le mouvement de tous les peuples opprimés par la Russie sans exception », déclare un document programmatique de cette organisation⁽⁹⁾. Pour endiguer l'expansion géopolitique du Kremlin et créer un cordon sanitaire autour de la Russie, le mouvement prométhéen aspirait à organiser les peuples non russes de l'empire soviétique en une sorte de confédération, s'étendant de la mer Baltique aux bords de la mer Noire et de la Caspienne. Cette confédération représenterait « une garantie de l'existence indépendante [des nationalités] et la base solide de l'équilibre des forces dans cette partie du monde⁽¹⁰⁾ ».

La présence de cette conception géopolitique polonaise chez l'un des principaux idéologues du national-socialisme, est certes inattendue au premier abord. Mais elle s'explique lorsque l'on sait que Rosenberg était entouré d'émigrés originaires d'URSS. L'un d'entre eux, le Géorgien Alexandre Nikouradzé, mérite une mention particulière. Envoyé pour faire ses études en Allemagne par le gouvernement de la Géorgie indépendante en 1918, Nikouradzé resta à Munich après la soviétisation du pays en 1921. Bientôt il noua des contacts étroits avec Rosenberg, ainsi qu'avec son ami Arno Schickedanz, un Allemand d'origine balte, qu'Hitler nommera en 1941 au poste de commissaire du Reich pour le Caucase. Nikouradzé connaissait donc Rosenberg de longue date, leur amitié remontant à leur jeunesse estudiantine à

(9) Remarques sur la réorganisation du « Prométhée » à Paris. 31. 7. 1937. Ce document du Deuxième bureau de l'état-major polonais, est publié dans le livre : Sockov L. *Neizvestnij separatizm. Na slouzbe SD I Abvera*. Moscou, « Rippol Klassik », 2003. p. 299.

(10) T. Schatzel. *Polskaja grupa « Prometej v Londone »*. 19. 3. 1951. p. 2. Archives familiales de A. Ramichvili communiquées à l'auteur.

Munich⁽¹¹⁾. Il adhéra au parti national-socialiste dès 1934 ; il travailla d'abord à la section de politique extérieure du NSDAP dirigée par Rosenberg. Plus tard, après la création de l'*Ostministerium*, il fut nommé au poste de directeur de « l'Institut Scientifique de L'Europe Continentale ».

Physicien de profession, Nikouradzé était remarquablement cultivé. Ses études géopolitiques et historiques ont été publiées à Munich sous le pseudonyme d'A. Sanders⁽¹²⁾. Nikouradzé s'efforçait de combiner le patriotisme géorgien avec la théorie géopolitique « des grands espaces » de Karl Haushofer. C'est ainsi que selon lui, les Géorgiens devaient jouer un rôle de pivot dans le cadre de la confédération caucasienne sous l'égide du Troisième Reich qu'il projetait. Il affirmait que la Géorgie avait la population la plus « propre » d'un point de vue racial. Avec sa position centrale dans la région, et par sa vocation de leader régional, la Géorgie devait exercer dans le Caucase le même rôle géopolitique que l'Allemagne en Europe.

C'est sous l'influence de Nikouradzé que Rosenberg avait élaboré en avril 1941 sa conception géopolitique du Caucase sous le protectorat allemand⁽¹³⁾.

Faisant valoir que le Caucase avec ses réserves pétrolières immenses, avait une importance majeure pour l'Allemagne, Rosenberg proposait la création dans le Caucase d'un *Reichskommissariat*, composé de cinq commissariats généraux et deux régions principales. La Géorgie, l'Azerbaïdjan et le Caucase du Nord, ainsi que les territoires des cosaques du Kouban et du Terek étaient des commissariats généraux. L'Arménie et la Kalmoukie recevaient le statut inférieur de régions principales.

L'intégration géopolitique des territoires des *Reichskommissariats* « Caucase » et « Ukraine » devait être assurée par la jonction de leur frontière commune à la hauteur de la Volga, dans la région de Saratov.

(11) Témoignage de Guivi Gabliani, ancien chef du département militaire de l'état-major de liaison géorgien. Voir : G. Gabliani an J. Thorwald. p. 3. Archives personnelles de J. Hoffmann communiquées à l'auteur.

(12) P. von zur Mühlen. *Zwischen Hakenkreuz und Sowjetstern. Der Nationalismus der sowjetischen Orientvölker im Zweiten Weltkrieg*. Düsseldorf, Droste Verlag, 1971. p. 38 ; A. Sanders. *Um die Gestaltung Europas. Kontinentaleuropa vom Mythos bis zur Gegenwart*. München, Hoheneichen-Verlag, 1938 ; A. Sanders. *Die Stunden der Entscheidung. Kampf um Europa*. München, Hoheneichen-Verlag, 1943 ; A. Sanders. *Kaukasien. Geschichtlicher Umriss*. München, Hoheneichen-Verlag, 1944.

Remarquons que dans son livre « *Les heures décisives* », (Munich, janvier 1943), dédié à Rosenberg pour son 50^e anniversaire, Nikouradzé avait consacré à la question du Caucase un chapitre particulier. Ayant examiné tous les aspects militaire, stratégique, géopolitique et économique de la région caucasienne pour les pays en guerre, l'auteur, dans le but évident d'obtenir de la direction du Reich une reconnaissance de l'indépendance des peuples caucasiens, avait remarqué que les bolcheviks et les alliés occidentaux, afin de gagner les sympathies caucasiennes à cette étape critique de la guerre, iraient probablement jusqu'à une promesse formelle de reconnaissance de l'indépendance du Caucase. Voir A. Sanders. *Die Stunden der Entscheidung. Kampf um Europa*. p. 223.

Ainsi, bien qu'il n'en parlât pas ouvertement dans son livre, l'auteur laissait entendre que dans les circonstances données, la seule possibilité de rallier les Caucasiens à la cause de l'Axe était la reconnaissance par l'Allemagne de leur indépendance.

(13) Selon G. Gabliani, A. Nikouradzé, ainsi que G. Magalachvili « étaient les amis personnels de Rosenberg, dès leurs années d'études à Munich. Ainsi ils ont gagné sa confiance et son appui. À mon avis, ces deux Géorgiens utilisaient leurs bonnes relations avec le ministre du Reich non à des fins de carrière personnelle, mais seulement pour obtenir son soutien pour les Caucasiens ». G. Gabliani an J. Thorwald. p. 3.

Le Caucase, selon le plan de Rosenberg, devait devenir une partie intégrale du cordon sanitaire se trouvant sous le protectorat de l'Allemagne et former un verrou à l'expansion du Kremlin vers le Sud. Rosenberg recommandait de confier l'essentiel du pouvoir sur place à des représentants de la population locale, malgré la nomination au poste de commissaire du Reich du Caucase de son ancien ami et protégé Schickedantz. Les Allemands devaient avoir dans la région un minimum de fonctionnaires, chargés notamment d'arbitrer en cas de conflit entre les populations locales⁽¹⁴⁾.

En créant son projet de *Reichskommissariat* du « Caucase », Rosenberg se basait sur l'idée de la confédération caucasienne. Il estimait en effet qu'étant donnée la diversité ethnique du Caucase, la confédération était probablement la seule possibilité de préserver la paix, et la stabilité ainsi que d'assurer la prospérité économique de la région.

Lorsque l'on se penche sur la conception de Rosenberg dans une rétrospective historique, on ne peut qu'être frappé par sa ressemblance avec le projet de « l'Union du Sud-Est », élaboré en août 1918, pendant la guerre civile en Russie, par le général Piotr Krasnov, ataman cosaque du Don. Ce projet prévoyait la création d'un État confédératif sur le territoire du Caucase et de la Russie méridionale, englobant les régions des cosaques du Don, du Kouban et du Terek, la Kalmoukie et le territoire de l'Union des montagnards du Caucase du Nord, ainsi que les républiques du Caucase du Sud : la Géorgie, l'Arménie, et l'Azerbaïdjan. Ce vaste État devait posséder toutes les ressources économiques nécessaires pour une existence indépendante. En septembre 1918, le projet de « l'Union du Sud-Est » fut présenté à l'empereur Guillaume II qui l'approuva sans réserves⁽¹⁵⁾.

La seule différence entre le projet de Rosenberg et le projet de « l'Union du Sud-Est » était que le *Reichskommissariat* du Caucase n'englobait pas le territoire des Cosaques de Don. Ainsi, on voit clairement à cet exemple la continuité de l'idée géopolitique allemande. L'expérience des projets caucasiens de la première guerre mondiale avait sans aucun doute été prise en considération.

Faisant écho à Nikouradzé, Rosenberg soulignait la nécessité d'accorder à la Géorgie le rôle principal dans la région caucasienne : « Parmi tous les peuples caucasiens, les Géorgiens jouent un rôle dominant, et manifestent en même temps l'énergie la plus forte ». Donc la capitale du *Reichskommissariat*, « selon la logique des choses, ne pouvait être que Tbilissi. Tbilissi est la capitale des Géorgiens, – le peuple le plus fort du Caucase. Il était donc parfaitement justifié du point de vue moral et politique d'accorder aux Géorgiens un rôle dirigeant au sein du gouvernement fédéral, le poste de président du gouvernement fédératif du Caucase futur leur revenant de droit⁽¹⁶⁾ ».

(14) A. Dallin. *German Rule in Russia 1941-1945. A Study of Occupation Policies*. London, McMillan, New York; St. Martin's Press, 1957. p. 227-231.

(15) Z. Avalov. *Nezavisimost Gruzii v mezhdunarodnoj politike 1918-1921 g.g.* New-York, Chalidze Publications, 1982. p. 78.

(16) A. Rosenberg. *Instruktion für einen Reichskommissar in Kaukasien*. 7. 5. 1941. S. 2. Hoover Institution Archives (HIA). A. Dallin's collection. Box 6. Sur cette question voir aussi : A. Dallin. *German Rule in Russia 1941-1945*. p. 228.

Von Bräutigam, l'un des plus proches collaborateurs de Rosenberg, fit remarquer par la suite que Rosenberg avait pris en considération des facteurs politiques objectifs lorsqu'il avait recommandé de soutenir les nationalités de l'URSS. Sa « haine fanatique à l'égard de la Russie » n'explique donc pas tout. Selon Bräutigam, « Rosenberg craignait qu'à l'avenir, la Russie, ayant graduellement atteint l'apogée de son développement économique, avec sa population en augmentation rapide, allait représenter un grand danger pour l'Europe Occidentale, quel que fût son régime. La seule solution était de démembrer l'espace grand-russe, en accordant aux allogènes une large indépendance politique. Nos plans de neutralisation de la Russie, au moyen de son morcellement en États nationaux [...] ont été motivés par des circonstances tout à fait réelles⁽¹⁷⁾ ».

Dès 1941, Otto Gohdes, Brigadenführer de la SA, un fonctionnaire du parti possédant une grande expérience administrative, fut nommé au poste de commissaire général de la Géorgie.

À la différence des autres fonctionnaires du futur *Reichskommissariat* « Caucase », il fit preuve d'un sens des responsabilités. À la veille de la bataille pour le Caucase, Gohdes et ses nouveaux collaborateurs étaient en train de créer une vaste bibliothèque caucasienne. Soucieux de prendre connaissance de l'histoire des peuples qu'il aurait à gouverner plus tard, Gohdes avait réuni une collection de documents cartographiques sur le Caucase. Ainsi on peut tout à fait ranger l'atlas de la Géorgie publié par Gohdes parmi les meilleurs travaux sortis sur le Caucase pendant la période du Troisième Reich. Plus tard, les livres et les documents recueillis par Gohdes ont été distribués aux bibliothèques des Légions caucasiennes⁽¹⁸⁾.

Selon le témoignage de Peter Kleist, un autre fonctionnaire de l'*Ostministerium*, Rosenberg considérait l'établissement des *Reichskommissariats* « Ukraine » et « Caucase » comme des mesures provisoires, rendues nécessaires par les besoins de la guerre. Une fois la paix rétablie, les commissariats devaient être transformés en États indépendants, qui eux-mêmes adhéreraient ensuite à la future communauté européenne⁽¹⁹⁾.

Dans un exposé analytique fait à l'été 1943 devant les responsables de l'*Ostministerium* et de la Wehrmacht, le professeur von Mende indiquait de même que « le but de la guerre contre l'Union Soviétique était surtout de rendre impossible à l'avenir l'utilisation militaire contre l'Europe Centrale des ressources humaines et matérielles de l'ancien Empire russe et de l'URSS actuelle, – comme cela avait eu lieu en 1914 et 1941. Au contraire, dans une perspective à long terme, ces ressources doivent être utilisées dans les intérêts de l'Europe ». Il fallait empêcher, par tous les moyens, qu'« après la chute du bolchevisme, les ressources disponibles soient concentrées de nouveau entre les mains de quelque pouvoir central

(17) O von Bräutigam *Erfahrungen mit den Freiwilligen aus dem russischen Raum im Kampf mit den Bolschewismus 1941-1945*. Juni, 1950. p. 5. Institut für Zeitgeschichte (IFZ), München. Sammlung « Thorwald-Material ». Les données du Bräutigam se confirment par les études modernes : voir A. Molau. *Alfred Rosenberg. Der Ideologe des Nationalsozialismus. Eine politische Biographie*. p. 124-125.

(18) G. von Mende. *Kaukasuspolitik*. p. 7. Archives familiales de von Mende communiquées à l'auteur.

(19) P. Kleist. *Zwischen Hitler und Stalin 1939-45*. Bonn, Athenäum-Verlag, 1950. p. 142.

antieuropéen à l'Est, quel qu'en soit le système politique. En d'autres termes, le but de la politique allemande orientale ne pouvait pas être la restauration de l'empire russe ».⁽²⁰⁾

Jusqu'ici on ignore les idées du Führer au sujet de l'avenir du Caucase. Sur un point cependant, les opinions de Rosenberg et de Hitler coïncidaient. Pour des raisons militaires, politiques et économiques, le Caucase devait pour toujours être arraché à la Russie⁽²¹⁾.

Le problème de la politique à mener face aux peuples de l'URSS finit par entraîner un conflit ouvert entre Ribbentrop et Rosenberg. L'affrontement devint encore plus grave du fait que von der Schulenburg et Rosenberg s'appuyaient sur des groupes rivaux d'émigrés caucasiens, les conflits au sommet se répercutant à la base. On l'a vu, à l'automne 1941, une sous-section géorgienne fut créée au sein de la section caucasienne de l'*Ostministerium* dirigé par le professeur von Mende. G. Magalachvili, un ami proche de A. Rosenberg et d'A. Nikouradzé, fut placé à la tête de cet organisme.

Les collaborateurs de Magalachvili étaient essentiellement les émigrés géorgiens en Allemagne : Vladimir Tshomelidzé, Valiko Togonidzé, Akaki Gamsahurdia et d'autres. Pour acquérir plus de poids, ils avaient créé une organisation politique, le groupe national-socialiste géorgien⁽²²⁾.

À la croisée des chemins. « L'Adloniade ».

Les origines de la conférence de l'hôtel « Adlon » : le projet de restauration monarchique en Géorgie

Face aux ambitions de l'*Ostministerium*, von der Schulenburg s'efforçait de conserver l'initiative. Dans sa politique caucasienne, il s'appuyait surtout sur les émigrés avec lesquels il avait coopéré pendant la première guerre mondiale, à l'époque où il était le représentant diplomatique du Reich en Géorgie. Il semble avoir envisagé une solution germano-italienne à la question caucasienne. Les archives du ministère de la Sécurité d'État de Géorgie offrent un éclairage nouveau sur la genèse de la fameuse conférence convoquée par von der Schulenburg à l'hôtel « Adlon » en avril 1942.

À partir de 1939, peut-être en liaison avec la conquête de l'Albanie, l'Italie s'était efforcée d'exercer une influence dominante sur les cercles de droite de l'émigration géorgienne. Le gouvernement italien accorda par exemple aux représentants

(20) G. von Mende. *Fremdvölkpolitik in der Sowjet Union*. 1943. p. 1. Archives familiales de von Mende communiquées à l'auteur.

(21) N. Rich. *Hitler's War Aims. The establishment of New Order*. New York, Andre Deutsch, 1974. Vol. II. p. 389.

(22) *Affaire V. Togonidzé* p. 44, 65.

des organisations fascistes géorgiennes de Berlin, de Prague et de Varsovie la possibilité de convoquer un congrès dans la ville éternelle⁽²³⁾.

Au printemps 1942, la volonté du gouvernement italien de revendiquer une influence en Géorgie se manifesta plus nettement encore. Le commandement militaire italien examina sérieusement la possibilité de former une Légion géorgienne recrutée parmi les prisonniers capturés par les unités de la 8^{ème} armée italienne sur l'aile Sud du front de l'Est. Parallèlement Rome souhaitait utiliser dans cette entreprise les dirigeants de l'organisation « Thetri Guiorgui ». Ces derniers reçurent la promesse de la part des Italiens d'entrer en Géorgie au sein des unités géorgiennes formées par l'armée italienne. La protestation immédiate de Berlin mit fin à ces plans. Les prisonniers de guerre d'origine géorgienne capturés par les Italiens furent remis à la disposition de la Wehrmacht⁽²⁴⁾.

Tout comme dans le cas de Rosenberg, les principaux interlocuteurs caucasiens de von der Schulenburg étaient des Géorgiens. Le premier d'entre eux était Chalva Maglakelidzé, un germanophile de longue date. En 1918, alors qu'il venait d'être nommé gouverneur général de Tiflis, le jeune Maglakelidzé était déjà connu pour son orientation pro allemande et ses convictions royalistes. Proche de von der Schulenburg dès cette période, il soutenait son plan de renversement du gouvernement social-démocrate présidé par le très marxiste Jordania, et la restauration de la monarchie en Géorgie. Joachim Hohenzollern, fils du Guillaume II, devait occuper le trône de la Géorgie⁽²⁵⁾. Maglakelidzé renoua avec les Allemands en 1937. Après le 22 juin 1941, il entra de nouveau dans le groupe dirigé par von der Schulenburg. Ce dernier, assisté du général de cavalerie Ernst Köstring, ancien attaché militaire de l'Allemagne en URSS, son ami et partisan, lui proposa de commander la Légion géorgienne formée à cette époque sur le territoire de la Pologne occupée⁽²⁶⁾.

Maglakelidzé et von der Schulenburg restaient marqués par les projets géopolitiques allemands de l'époque de la première guerre mondiale ; monarchistes convaincus, tous deux préconisaient la restauration d'un roi en Géorgie. Cette

(23) Rapport du NKVD de l'URSS n° 4749/au Comité central du VKP(b) exposant les informations reçues par l'agent « Omeri », sur la situation en Turquie et au Proche-Orient et sur l'activité de l'émigration géorgienne et caucasienne en Europe. 5. 11. 1940. In : *Organi gosoudarstvennoj bezopasnosti SSSR v Velikoj Otecestvennoj vojne. Sbornik dokumentov. Nakanoune (nojabr 1938 g. - dekabr 1940 g.)*. Moscou, « Kniga i biznes », 1995. Vol. I. Sec. I. p. 274.

Du reste, les Géorgiens s'efforçaient également d'intéresser le gouvernement de Vichy. Le 28 avril 1941, I. Davrichvili, un des chefs du parti des socialistes-fédéralistes géorgiens en France adressa aux autorités de Vichy un mémorandum dans lequel il recommandait de ne pas abandonner les affaires caucasiennes à la seule compétence de Berlin et du Rome. « La France doit être présente dans le Caucase », - soulignait Davrichvili. Illustrant l'activité manifestée dans cette affaire par l'Italie et l'Allemagne, l'auteur indiquait correctement : « Les Italiens s'appuient sur l'organisation géorgienne « Thetri Guiorgui ». Un prétendant au trône géorgien est désigné, le prince aventurier Bagration. Les Allemands s'appuient sur le parti social-nationaliste qu'ils ont formé : Tseretheli Michel, Kereselidzé (général) ». Voir Davrichevy J. *Mémorandum*. 28. 4. 1941. Archives du ministère des Affaires Étrangères de France (MAE), Paris. Série deuxième guerre mondiale 1939-45. Vichy, Z. 863. F. 323.3.

(24) A. Manvelichvili. L'activité de l'émigration géorgienne pendant la guerre. In : Manvelichvili A. *Nouveaux articles*. Arvada, l'édition de l'auteur, 1991. p. 14-16.

(25) Ch. Maglakelidzé. Mémoires. In : Rtskhiladzé V. (éd). *Les Géorgiens sous le drapeau allemand pendant la Deuxième Guerre mondiale*. Tbilisi, « Ganatleba », 1994. p. 56-57, 95-96. (en géorgien).

(26) Ibidem. p. 170-171.

convergence apparaît clairement dans les articles publiés par Maglakelidzé dans la revue « Kartlossi », l'organe du nationalisme intégral géorgien. Le but du groupement « Kartlossi » était le retour à l'indépendance de la Géorgie, avec l'introduction dans celle-ci de la monarchie et la création d'un État fasciste et corporatiste, sur le modèle de l'Italie mussolinienne. En même temps, tout comme von der Schulenburg, Maglakelidzé se montrait partisan d'un Caucase uni, mais à la condition expresse que l'Azerbaïdjan et le Caucase du Nord renoncent à leur orientation pro-turque, et unissent leur action avec la Géorgie et l'Arménie, adoptant une politique véritablement « pro-caucasienne⁽²⁷⁾ ».

Von der Schulenburg et Maglakelidzé avaient leur candidat pour le trône géorgien : il s'agissait du prince Irakli Bagrationi-Moukhranéli, – un ami proche de Maglakelidzé. Marié à une princesse italienne qui avait d'excellentes relations avec la cour royale de Savoie⁽²⁸⁾, Bagrationi était également proche des cercles dirigeants italiens. Selon les rumeurs qui circulaient parmi les émigrés géorgiens, l'épouse de Bagrationi était une amie proche d'Edda, la fille de Mussolini, épouse du comte Galeazzo Ciano, ministre des Affaires Etrangères de l'Italie. Sous l'influence de ces dames, Ciano réussit à persuader von Ribbentrop d'accepter la candidature de Bagrationi en qualité de futur président du Comité national géorgien à Berlin⁽²⁹⁾. Tout naturellement, Bagrationi estimait que la Géorgie ne devait pas miser exclusivement sur l'appui allemand : l'orientation italienne lui semblait également souhaitable. Car à la différence de l'Allemagne qui aspirait à établir un contrôle direct et rigide sur le Caucase, l'Italie avait des appétits plus modestes, se bornant à la défense d'intérêts économiques en Géorgie ; par conséquent l'Italie pouvait plus facilement consentir à l'octroi de l'indépendance à la Géorgie. En 1941, Bagrationi proposait de ne pas coopérer avec l'Allemagne avant que les Allemands ne se soient engagés à reconnaître l'indépendance de la Géorgie, car sans cette garantie les Allemands, après leur entrée en Géorgie, ne souhaiteraient pas accorder l'indépendance. L'Italie, qui voyait avec inquiétude le renforcement illimité de l'Allemagne, soutiendrait la demande géorgienne d'indépendance. Ce serait donc Bagrationi, qui, misant sur ses relations étroites avec le comte von der Schulenburg et sur l'appui du ministère des Affaires Etrangères italien, serait à l'origine de l'idée de la création d'un Comité national géorgien, et qui aurait sollicité l'assistance de von der Schulenburg dans la réalisation de ce projet⁽³⁰⁾. Bagrationi pouvait aussi compter

(27) Ch. Maglakelidzé. De l'unité des peuples du Caucase. *Kartlossi. Organe du nationalisme intégral géorgien*. Paris, 1939. n° 16-18. p. 234. (en géorgien).

Comme on le voit, l'auteur avait tiré les leçons de la fâcheuse expérience de 1918, quand en conséquence de la propagande pantouranienne et de la politique d'annexion des Jeunes Turcs, la fédération transcaucasienne éclata, cédant la place à de fragiles États dans le Caucase du Sud. Remarquons que le prince D. Vatchnadzé, le leader de l'organisation arméno-géorgienne monarchiste « l'Union » avait aussi participé à la conférence dans l'hôtel « Adlon ». Parmi les fondateurs de cette organisation, créée en 1936, se trouvait aussi Maglakelidzé. Voir. Ch. Maglakelidzé. *Mémoires*. p. 146-147; Vatchnadzé D. Au service de la Patrie (Mémoires). I Partie. Iveria. Paris, 1990. n° 35. (en géorgien). p. 71.

(28) G. von Mende. *Die kaukasische Vertretungen in Deutschland während des Zweiten Weltkrieges*. p. 19.

(29) A. Manvelichvili. *L'activité de l'émigration géorgienne pendant la guerre*. p. 14-16.

(30) Ces détails sont extraits des procès-verbaux des interrogatoires de Titus Margvelachvili, ancien président de la colonie géorgienne en Allemagne, probablement bien informé sur les aspects secrets de la rencontre dans l'hôtel « Adlon ». *Affaire T. Margvelachvili*. Archives du ministère de la sécurité de Géorgie. p. 150.

sur le concours de son ami Maglakelidzé qui était allé le visiter plusieurs fois en 1940-1941 à Rome et qui avait été témoin à son mariage avec la comtesse italienne Maria Pasquini⁽³¹⁾.

Ainsi donc, la convocation de la conférence à l'hôtel Adlon résultait d'une initiative germano-italienne. Von der Schulenburg espérait sans doute faire passer son projet de restauration de la monarchie géorgienne comme un fait accompli.

L'échec de von der Schulenburg

En avril 1942 von der Schulenburg envoya à un certain nombre d'émigrés habitant en France, en Italie, dans les Balkans et en Turquie une invitation à participer à une conférence spéciale à Berlin, qui devait être consacrée à l'élaboration d'une politique allemande à l'égard des allogènes de l'empire soviétique. Les représentants de l'émigration étaient conviés à participer aux discussions.

Parmi les invités réunis à la conférence au luxueux hôtel « Adlon » à Berlin, se trouvaient des chefs connus des organisations caucasiennes, entre autres :

Haïdar Bammate et Alikhan Kantemir, – les dirigeants de la revue « Caucase », propageant l'idée de la confédération caucasienne ; Mamed Emin Rassoul-zade, – le leader du parti « Moussavat » et le chef du groupe azerbaïdjanais du mouvement « Prométhée » ; Seïd Chamil, – le petit-fils du célèbre imam Chamil, héros de la guerre de libération des Nord Caucasiens contre la Russie au XIX^e siècle.

Les Géorgiens étaient représentés par le leader des nationaux-démocrates Spiridon Kedia ; par le professeur Mikheil Tseretheli et le général Leo Kereselidzé, – les fondateurs de l'organisation « Thetri Guiorgui » ; par le prince David Vatchnadzé, – le leader de l'organisation arméno-géorgienne « L'Union », et bien sûr par le prince Irakli Bagrationi-Moukhranéli, – le candidat au trône géorgien.

L'historien Zurab Avalichvili et le colonel Chalva Maglakelidzé assistaient également à la conférence⁽³²⁾.

Von der Schulenburg proposa de régler tous les problèmes liés à la Géorgie dans l'esprit du précédent de la coopération germano-géorgienne de 1918. Les Géorgiens tombèrent d'accord « à condition que le gouvernement actuel de l'Allemagne, comme en 1918, consente au rétablissement de l'État indépendant géorgien⁽³³⁾ ».

Von der Schulenburg proposa la création de Comités nationaux caucasiens. Dans le cas de la Géorgie, les émigrés acceptèrent d'y participer aux conditions suivantes :

- 1) La formation des unités volontaires militaires recrutées parmi les prisonniers de guerre géorgiens se ferait sous la supervision du Comité national géorgien.
- 2) Ces unités formées sur le territoire de l'Allemagne constitueraient le noyau de la future armée de libération du Caucase.

(31) Ch. Maglakelidzé. *Mémoires*. p. 162.

(32) P. von zur Mühlen. *Zwischen Hakenkreuz und Sovjetstern*. p. 71, 107.

(33) D. Vatchnadzé. *Au service de la Patrie (Mémoires)*. I Partie. p. 72. (en géorgien).

3) Ces unités de volontaires ne devaient être envoyées sur le front qu'une fois leur entraînement achevé et elles ne devaient combattre que sur le front de l'Est⁽³⁴⁾.

Von der Schulenburg promit aux Géorgiens qu'il prendrait toutes les dispositions nécessaires pour que ces conditions fussent réalisées.

Restait à obtenir l'accord des instances supérieures du Reich pour la création du Comité national géorgien. Or au moment de la conférence de « l'Adlon », le conflit latent jusque-là entre le Ministère des Affaires Etrangères et l'*Ostministerium* éclata au grand jour.

Rosenberg était irrité par l'ingérence du Ministère des Affaires Etrangères dans ce qu'il considérait comme sa sphère de compétence. Von Schulenburg aggrava son cas en tentant de faire passer dans son camp certains émigrés qui participaient aux projets de l'*Ostministerium*⁽³⁵⁾.

L'animosité qui existait au sommet entre les différentes administrations du Reich continuait à se répercuter aux échelons inférieurs. Ainsi les émigrés géorgiens appartenant au cercle de von der Schulenburg intriguaient contre ceux qui gravitaient autour de Rosenberg. En particulier, un conflit opposa le commandant de la Légion géorgienne de la Wehrmacht, le colonel Maglakelidzé et le chef de la communauté caucasienne en Pologne, le national-démocrate Grigol Alchibaia et son fils Mikheil.

Ceci explique les rumeurs persistantes répandues sur Maglakelidzé concernant ses accointances avec les services spéciaux soviétiques⁽³⁶⁾. Or les documents découverts par nous dans les archives du ministère de la sécurité de la Géorgie nous permettent de faire justice de cette accusation⁽³⁷⁾. Ils prouvent que, de ce point de vue du moins, l'activité de Maglakelidzé pendant la deuxième guerre mondiale était irréprochable. Wilhelm Housselle, le premier commandant allemand de la Légion géorgienne, avait peut-être quelque raison de caractériser Maglakelidzé comme « un idéaliste sincère » et un patriote désireux de se battre pour la libération de son pays⁽³⁸⁾.

Finalement Rosenberg l'emporta. Il s'adressa directement à Hitler, qui interdit catégoriquement au ministère des Affaires Etrangères de se mêler des affaires touchant à l'organisation des territoires orientaux. Le Führer décida que tous les problèmes liés à l'élaboration et à la réalisation de la politique concernant les peuples d'URSS devaient rester dans la sphère de compétence de l'*Ostministerium*. Le Ministère des Affaires Etrangères devait se contenter du droit d'être informé des décisions prises dans ce domaine⁽³⁹⁾.

(34) Ibidem. p. 72.

(35) P. von zur Mühlen *Zwischen Hakenkreuz und Sowjetstern*. p. 72.

(36) G. Gabliani. *Souvenirs. La deuxième guerre mondiale*. Koutaisi, « Lomisi », 2000. Vol. II. p. 248. (en géorgien).

(37) *Dossier de l'agent « Chakhovsky »*. Archives du ministère de la sécurité de Géorgie.

(38) W. Housselle. « *Georgische Legion* ». 11. 7. 1952. p. 2. Archives personnelles de J. Hoffmann communiquées à l'auteur.

(39) G. von Mende. *Die kaukasische Vertretungen in Deutschland während des Zweiten Weltkrieges*. p. 17.

Von Ribbentrop dut se soumettre. Au banquet solennel de clôture de la conférence de l'hôtel « Adlon », il présenta solennellement à ses invités leurs nouveaux partenaires de l'*Ostministerium*. Il recommanda particulièrement Bagrationi⁽⁴⁰⁾.

L'antipathie de Rosenberg pour le prince Bagrationi était partagée par le professeur von Mende. En effet celui-ci, peut-être sous l'influence de ses interlocuteurs géorgiens hostiles à Bagrationi, décrivait le prince comme « un bon vivant valaque, avec un vernis parisien de surface, [...] se souciant comme d'une guigne de ses compatriotes de l'émigration, et ne se préoccupant pas davantage de libérer des camps ses compatriotes prisonniers. Il ignorait tout de ce qui se passait dans sa Patrie, et n'avait de cette dernière qu'une idée assez nébuleuse. Il n'avait aucun partisan⁽⁴¹⁾ ».

En réalité Bagrationi déplaisait aux hommes de l'*Ostministerium* pour deux raisons : premièrement il exigeait la reconnaissance immédiate par Berlin de l'indépendance de la Géorgie. Deuxièmement ses orientations de politique étrangère allaient contre les desseins allemands. Les sympathies pro-italiennes et monarchiques de Bagrationi ne pouvaient que le rendre inacceptable pour les idéologues nationaux-socialistes. Comme le remarquait von Mende, donner son accord à la nomination de Bagrationi comme président du Comité national géorgien revenait à adopter un programme politique que les autorités du Reich ne pouvaient accepter à cette époque⁽⁴²⁾. En outre Bagrationi commit peut-être une imprudence lors de la conférence : il décrivit la situation en Italie comme critique et raconta à des émigrés géorgiens que la direction militaire italienne avait proposé secrètement au roi de renverser Mussolini⁽⁴³⁾.

En conséquence, malgré le soutien donné à la candidature de Bagrationi par la majorité des Géorgiens présents, la direction de l'*Ostministerium* décida de miser sur les émigrés géorgiens de l'Allemagne, plus contrôlables par le gouvernement du Reich.

Toutefois von der Schulenburg ne renonça pas immédiatement. Jusqu'en juin 1942 le ministère des Affaires Etrangères persista dans ses tentatives de nommer Bagrationi à la tête du Comité national géorgien, ce dont Rosenberg ne voulait en aucun cas⁽⁴⁴⁾. En août 1942, le prince Bagrationi et son épouse accompagnèrent

(40) P. von zur Mühlen. *Zwischen Hakenkreuz und Sowjetstern*. p. 72. Voir aussi : G. Reitlinger. *The House built on Sand. The Conflicts of German Policy in Russia 1939-1945*. London, Weidenfeld and Nicolson, 1960. p. 292.

(41) G. von Mende. *Die kaukasische Vertretungen in Deutschland während des Zweiten Weltkrieges*. p. 19.

(42) Ibidem. p. 19.

(43) *Affaire T. Margvelachvili*. p. 150.

(44) P. von zur Mühlen. *Zwischen Hakenkreuz und Sowjetstern*. p. 74. Remarquons que la vision politique de I. Bagrationi concernant l'avenir de la Géorgie et le Caucase, coïncidait aussi complètement avec les conceptions de Schulenburg.

Par exemple en décembre 1938 Bagrationi écrivait qu'en cas de restauration de son indépendance, « la Géorgie ressuscitée, avec les autres peuples du Caucase et surtout en union avec l'Arménie, comme c'était déjà à l'époque glorieuse des Bagrations, sera l'objet d'un grand intérêt non seulement pour la France, l'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie, mais même pour la Russie future ». Voir. *Kartlossi*. Paris, 1939. n° 16-18. p. 276. (en géorgien).

À l'évidence de telles vues ne pouvaient plaire à Rosenberg.

jusqu'à Tchernigov le 795^e bataillon géorgien commandé par Maglakelidzé, qui se rendait dans le Caucase⁽⁴⁵⁾.

En automne 1943, après la chute de Mussolini et la sortie de l'Italie de la guerre, Maglakelidzé dut démissionner du poste de commandant de la Légion géorgienne. Sous un faux prétexte il fut transféré aux unités allemandes dans les pays Baltes⁽⁴⁶⁾. Sa disgrâce ne s'expliquait pas seulement par ses relations italiennes : il insistait fermement pour que les légionnaires géorgiens soient envoyés se battre uniquement contre l'Armée rouge sur le front de l'Est.

Le Comité national géorgien à Berlin. 1942-1943.

Bien que la conférence de l'hôtel « Adlon » se soldât par une défaite du groupe von der Schulenburg qui avait le soutien de la majorité des émigrés géorgiens, le résultat de cette initiative ne fut pas entièrement négatif du point de vue de ces derniers. Désormais les autorités du Reich ne pouvaient plus les ignorer purement et simplement. Même l'*Ostministerium*, en dépit de sa position initiale, dut rechercher la coopération des chefs de l'émigration les plus respectés⁽⁴⁷⁾. Il n'était plus question de tenir les émigrés à l'écart des questions caucasiennes⁽⁴⁸⁾.

Les Caucasiens présents à la conférence de l'hôtel « Adlon » reçurent des représentants du ministère des Affaires Étrangères de l'Allemagne des assurances privées sur la reconnaissance par Berlin de l'indépendance du Caucase. La plupart d'entre eux s'imaginèrent qu'ils avaient de ce fait reçu un statut de représentant officiel, sans se douter qu'en même temps l'*Ostministerium* dressait des plans pour leur patrie qui en faisaient des colonies du Reich⁽⁴⁹⁾.

Il eût été désastreux pour la propagande de Berlin que les Caucasiens convoqués à l'hôtel « Adlon » repartent les mains vides. Cet échec pouvait avoir des répercussions fâcheuses dans le Caucase même où la Wehrmacht préparait son offensive. Le professeur von Mende se servit habilement de cet argument pour arracher à Rosenberg l'autorisation de créer des comités nationaux des peuples du Caucase⁽⁵⁰⁾.

Ainsi fut surmonté pour la première fois le refus d'Hitler de tolérer une représentation politique quelle qu'elle soit pour les peuples de l'empire soviétique avant

(45) Ch. Maglakelidzé. *Mémoires*. p. 163.

Le capitaine W. Housselle, qui fut le premier commandant de la Légion géorgienne en Pologne, se rappelait avec humour cette visite : « Cet agréable et sympathique jeune homme, ne sut pas plus me persuader de ses qualités royales que les Légionnaires. Manifestement il se sentait beaucoup mieux dans l'hôtel « Adlon », à Berlin, où il était invité avec son épouse, la jeune princesse italienne, qu'avec ses compatriotes méfiants ». W. Housselle. « *Georgische Legion* ». 11. 7. 1952. p. 4.

(46) Ch. Maglakelidzé. *Mémoires*. p. 147-153, 199-201.

(47) P. von zur Mühlen. *Zwischen Hakenkreuz und Sowjetstern*. p. 75 ; G. Gabliani an J. Thorwald. p. 5.

(48) G. von Mende. *Die Nationalkomitees der Völker aus der Sowjetunion während des deutsch-sovjatischen Krieges*. p. 16.

(49) G. von Mende. *Die kaukasische Vertretungen in Deutschland während des Zweiten Weltkrieges*. p. 20.

(50) G. von Mende. *Eine Richtigstellung*. p. 2. Archives familiales de von Mende communiquées à l'auteur.

la fin de la guerre. Le mérite en revient surtout à von Mende et à von Bräutigam, qui désiraient sincèrement une coopération entre Allemands et Caucasiens.

La création du Comité national géorgien : le rôle des émigrés

Pour imposer la création du Comité national les experts pro-géorgiens de l'*Ostministerium* avait eu recours à une astuce. Ils avaient appelé le comité « Ausschuss », terme qui engageait moins que le mot « Committee » dans lequel les émigrés pouvaient voir le noyau du futur gouvernement. « Ausschuss » signifiait à la fois « comité » et « commission ». Il s'agissait d'endormir la méfiance du Führer⁽⁵¹⁾. Ainsi les Géorgiens avaient la possibilité se servir du nom du Comité national dans les documents rédigés en géorgien, bien que celui-ci ne fût pas reconnu comme tel du côté de l'Allemagne. Les fonctionnaires de l'*Ostministerium* s'abstenaient d'employer le terme, mais cela n'entravait nullement l'activité des comités⁽⁵²⁾.

Du point de vue formel, les Comités nationaux des peuples du Caucase possédaient les fonctions uniquement consultatives, et n'avaient aucun droit ni aucune fonction. À titre d'allocation, chaque membre des comités nationaux recevait mensuellement de l'*Ostministerium* la somme à 800 Reichsmark⁽⁵³⁾. L'organe officiel du Comité national géorgien était le mensuel imprimé à Berlin, « Kartveli Eri » (« *la nation Géorgienne* »).

La création du Comité national géorgien fut également facilitée par le fait que les principaux groupes de l'émigration s'étaient unifiés. Rappelons que l'émigration géorgienne fut longtemps divisée en un courant pro-français et pro-anglais et un courant germanophile⁽⁵⁴⁾. Ce dernier était incarné par le parti « Thetri Guiorgui » déjà mentionné, qui rassemblait des émigrés vivant en Allemagne ou des germanophiles réfugiés à Berlin ; en face se trouvait le bloc du Conseil de l'unité nationale géorgienne comprenant les représentants de tous les partis et de toutes les organisations de l'émigration géorgienne en France : les nationaux-démocrates, les sociaux-démocrates, les sociaux-fédéralistes et les sans-parti⁽⁵⁵⁾.

En mars 1942, un accord conclu entre le chef du « groupe géorgien national-socialiste » Guiorgui Magalachvili et les leaders de l'organisation « Thetri Guiorgui », Leo Kereselidzé et Alexander Manvelichvili avait permis de mettre sur pied une organisation commune appelée « le parti géorgien national-socialiste « Thetri Guiorgui », dont la direction fut confiée au professeur Mikheil Tseretheli. G. Magalachvili et L. Kereselidzé étaient ses adjoints.

(51) G. von Mende. *Die kaukasische Vertretungen in Deutschland während des Zweiten Weltkrieges*. p. 19.

(52) O. Bräutigam. *So hat es sich Zugetragen... Ein Leben als Soldat und Diplomat*. Würzburg, Donat Verlag, 1968. p. 503.

(53) G. von Mende. *Die Nationalkomitees der Völker aus der Sowjetunion während des deutsch-sovietischen Krieges*. p. 18.

(54) Entre les deux guerres, la masse principale de l'émigration géorgienne résidait à la France (près de 3 000 personnes). Sur le territoire de l'Allemagne, résidaient en tout 200 émigrés géorgiens environ.

(55) *Affaire G. Gegelia, K. Kobahidzé, A. Meounargia*. Vol. II. p. 123. Archives du ministère de la sécurité de Géorgie.

Les références ostensibles à l'idéologie officielle du Troisième Reich, avaient pour but principal d'assurer un soutien maximum de Berlin au projet d'indépendance de la Géorgie. Dès 1941, lorsque von Schulenburg avait discuté avec I. Bagrationi et L. Kereselidzé la question de la formation du Comité national géorgien, il avait conseillé à ses interlocuteurs d'inclure l'organisation « Thetri Guiorgui » dans le futur comité⁽⁵⁶⁾.

La référence au national-socialisme était aussi indispensable pour neutraliser l'opposition de Schikedanz, qui craignait l'irruption des émigrés dans sa sphère de compétence, et qui à l'origine était catégoriquement opposé à toute représentation caucasienne (d'accord en cela avec Nikouradzé, pour lequel les intérêts de la Géorgie et du Caucase uni seraient mieux protégés dans le cadre du *Reichscommissariat* « Caucase », sous le robuste protectorat de l'Allemagne)⁽⁵⁷⁾. Obligé de céder sur ce point, Schikedanz avait exigé d'inclure dans les Comités nationaux caucasiens des représentants des courants politiques proches du national-socialisme allemand⁽⁵⁸⁾. Tseretheli et Magalachvili furent élus pour cette raison dans le comité. Ils purent agir sur Schikedanz par l'intermédiaire de leur ami Nikouradzé⁽⁵⁹⁾.

Ainsi la création du parti national-socialiste géorgien « Thetri Guiorgui » était dictée par des considérations pratiques, et nullement par une conviction idéologique. Pour éviter la tutelle allemande, M. Tseretheli était catégoriquement opposé à ce que le statut et le programme du parti fussent élaborés dans l'émigration. Il était d'avis que ces textes soient adoptés après la libération de la Géorgie du bolchevisme, compte tenu de la spécificité locale et des conditions existantes⁽⁶⁰⁾.

Les nationaux-démocrates entraient aussi dans le comité. C'était le cas de Spiridon Kedia⁽⁶¹⁾ et du professeur Zurab Avalichvili, qui adhèrent au comité à la demande expresse de l'ex-président de la Géorgie indépendante, le social-démocrate Noé Jordania⁽⁶²⁾. En effet, à la veille de l'offensive allemande dans le Caucase, le gouvernement géorgien en exil qui se trouvait à Paris avait décidé de mettre entre parenthèses son antipathie pour le régime hitlérien, dans l'espoir qu'avec l'aide de l'Allemagne l'indépendance de la Géorgie serait restaurée, même si celle-ci devait rester un protectorat du Reich.

(56) *Affaire T. Margvelachvili*. p. 72.

(57) G. von Mende. *Die Nationalkomitees der Völker aus der Sowjetunion während des deutsch-sovjetschen Krieges*. p. 12.

(58) G. von Mende. *Eine Richtigstellung*. p. 1.

Il faut remarquer que comme Rosenberg, Schikedanz, selon les témoignages des contemporains, parlait parfaitement russe. Voir A. Manvelichvili. L'activité de l'émigration géorgienne pendant la guerre. p. 11.

(59) G. von Mende. *Die kaukasische Vertretungen in Deutschland während des Zweiten Weltkrieges*. p. 20.

(60) *Affaire V. Togonidzé*. p. 44-46, 113-114.

(61) Certes la cooptation de S. Kedia dans le Comité national géorgien n'était pas due seulement à ses convictions de droite. Dès les années vingt il avait établi de bonnes relations avec les militaires conservateurs allemands, en particulier, avec le groupe du général Max Hoffmann, connu par ses idées antibolcheviques. Voir *Pravie gruzinskije gruppi i gruzinskije fachisti*. (*Po materialam INO ZAK GPU*). 22. 7. 1928. Archives du ministère de la sécurité de Géorgie. p. 143, 146.

(62) J. Hoffmann. *Kaukasien 1942/43. Das deutsche Heer und die Ostvölker der Sowjetunion*. Freiburg, Rombach Verlag, 1991. p. 258.

« Tu peux te proclamer roi, pourvu que tu entres en Géorgie⁽⁶³⁾ », écrivit N. Jordania à Maglakelidzé. De son côté, malgré son attitude critique à l'égard de l'ancien gouvernement social-démocrate de la Géorgie, Maglakelidzé avait une politique d'union de tous les partis de l'émigration dans la lutte pour l'indépendance de la Géorgie. D'autant plus que les légionnaires élevés sous le régime soviétique avaient une idée très vague des doctrines politiques des autres partis géorgiens de l'émigration.

Il faut remarquer que les membres du Comité géorgien national à Berlin n'envisageaient nullement d'utiliser leur position pour s'imposer au peuple géorgien en cas d'occupation allemande. Comme l'a témoigné par la suite Titus Margvelachvili, le président de la colonie géorgienne à Berlin durant les années de la guerre, M. Tseretheli déclara catégoriquement aux autorités allemandes que l'existence du comité n'était justifiée que dans les conditions de l'émigration. Après la libération de la Géorgie, « le peuple doit choisir lui-même son gouvernement, indépendamment du comité⁽⁶⁴⁾ ».

Le rôle de Mikheil Kedia

Cette opinion était partagée par le national-démocrate Mikheil Kedia. Sur la recommandation de Vladimir Akhmeteli, l'ancien ambassadeur de la Géorgie indépendante à Berlin, ce dernier avait été choisi en juillet 1940 par les représentants de l'Abwehr en France W. Merkert et H. Raupach pour diriger le « bureau Géorgien » chargé de coordonner l'activité des groupes d'émigrés et des partis politiques géorgiens en France. Kedia s'arrangea pour protéger des poursuites allemandes les chefs de tous les courants politiques géorgiens, y compris les sociaux-démocrates hostiles au Reich⁽⁶⁵⁾. Rappelons que le 4 février 1940, le gouvernement en exil de la Géorgie, considérant l'Allemagne comme l'alliée de l'URSS, avait exprimé son soutien officiel au bloc anglo-français⁽⁶⁶⁾. Kedia utilisa aussi ses relations au sein du SD pour sauver de la déportation les 80 Juifs géorgiens qui vivaient à Paris. Il fit valoir qu'une telle mesure compromettrait toute coopération germano-géorgienne à l'avenir⁽⁶⁷⁾.

Homme de l'Abwehr et du SD, Kedia en vint à jouer un rôle central dans les équivoques relations germano-géorgiennes après le 22 juin 1941. Les leaders les plus influents du parti social-démocrate dans l'émigration n'éprouvaient aucune sympathie pour le Troisième Reich, et ils cherchèrent à contrôler la lutte pour l'indépendance

(63) Ch. Maglakelidzé. *Mémoires*. p. 186.

Comme l'écrivit par la suite W. Housselle, le premier commandant allemand de la Légion géorgienne, le nom de N. Jordania, l'ancien président de la Géorgie Indépendante, était révéral par les Géorgiens, et bien connu des légionnaires. « Maglakelidzé en parlait toujours en termes chaleureux. J'admets parfaitement qu'il ait été lié avec Jordania ». W. Housselle. « *Georgische Legion* ». 11. 7. 1952. p. 5.

(64) *Affaire T. Margvelachvili*. p. 99.

(65) H. Raupach. *Erklärung*. 1. 10. 1949. p. 1. Archives personnelles de G. Gabliani communiquées à l'auteur.

(66) Déclaration de M. Noé Jordania, Président du gouvernement national de Georgie, en exil, devant les anciens membres de l'Assemblée Constituante Géorgienne résidant en France, le 4 février 1940. *Le Courrier Géorgien. Organe du Conseil National géorgien*. n° 1. Avril 1940. p. 2-4.

(67) *Unternehmen Mainz I*. Zweiter Redaktion. SS. 1-2. Archives familiales de von Mende communiquées à l'auteur.

de la patrie géorgienne en utilisant des intermédiaires. Le choix de l'ex-président Noé Jordania et de l'ancien ministre des Affaires Etrangères Evgueni Gueguetchkori se porta sur Kedia qui considérait le gouvernement géorgien en exil comme le symbole de la nation⁽⁶⁸⁾, et qui plaidait pour un consensus entre les partis à la veille de la bataille décisive pour le Caucase. Kedia estimait en effet que l'idée de l'indépendance de la Patrie pouvait réconcilier tous les groupements politiques géorgiens. Bien qu'ayant participé à la création de l'organisation « Thetri Guiorgui » en France, Kedia critiquait les tentatives de G. Magalachvili d'embrigader les prisonniers de guerre soviétiques de nationalité géorgienne dans ce parti. Il craignait que cette politique n'aggrave encore les dissensions qui déchiraient l'émigration géorgienne. Selon lui mieux valait créer un nouveau parti lorsque la Géorgie aurait retrouvé son indépendance, afin de restaurer l'unité nationale et de construire le nouvel État, car les conditions seraient alors fort difficiles. Ce parti, créé en tenant compte de la spécificité locale et de la volonté du peuple, pourrait intégrer tout le spectre politique de la société géorgienne et il ne serait pas entaché par les querelles d'émigrés⁽⁶⁹⁾.

Kedia devint le leader reconnu et le représentant du Conseil de l'unité nationale géorgienne à Berlin. Ainsi Kedia, désigné au fond comme représentant officieux à Berlin de tout le spectre politique de l'émigration géorgienne en France, reçut des dirigeants sociaux-démocrates le réseau de renseignement du gouvernement menchevik, y compris les canaux avec les organisations clandestines en Géorgie⁽⁷⁰⁾. Les représentants les plus solvables de l'émigration géorgienne mirent à sa disposition d'importantes ressources financières afin que matériellement il ne dépendît pas des Allemands⁽⁷¹⁾.

Kedia s'opposa toujours au parachutage d'agents en Géorgie par la voie aérienne. En revanche, il fut fort apprécié par le chef du sixième département du RSHA, le Brigadeführer SS Walter Schellenberg, car il parvint à infiltrer avec succès des agents par la frontière turco-géorgienne⁽⁷²⁾. L'Obersturmbannführer Georg Greife, chef de l'« Unternehmung Zeppelin », l'un des hommes les plus influents des services spéciaux du Troisième Reich, devint le protecteur de Kedia.

Tout en coopérant secrètement avec Berlin, Kedia ne perdit jamais de vue les intérêts nationaux géorgiens. Il ne se lassa pas de plaider auprès des autorités du Reich pour la reconnaissance de l'indépendance de la Géorgie et du Caucase.

(68) G. von Mende. Michael Kedia. *Zeitschrift für Geopolitik*. Heidelberg, Kurt Vowinckel Verlag, 1955. H. 6. p. 383.

(69) Affaire K. *Kalicava*. Archives du ministère de la sécurité de Géorgie. Vol. I. p. 81 ; G. von Mende. *Die kaukasische Vertretungen in Deutschland während des Zweiten Weltkrieges*. p. 28.

(70) M. Kedia. *Interview*. 8. 4. 1951. p. 3 ; M. Kedia. *Interview. (Continuation from April 7)*. Geneva, 31. 5. 1951. p. 2. Hoover Institution Archives (HIA), Stanford University, USA. A. Dallin's collection. Box 6, 7 ; *Unternehmen Mainz I. Erster Redaktion* p. 5. Archives familiales de von Mende communiquées à l'auteur ; *Unternehmen Mainz I. Zweiter Redaktion*. p. 1-2.

(71) A. Tsomaia. Michael Kedia. *The Voice of Free Georgia*. New-York, 1955. n° 7. p. 31.

(72) M. Kedia. *Interview*. 8. 4. 1951. p. 3-4 ; M. Kedia. *Interview. (Continuation from April 7)*. Geneva, 31. 5. 1951. p. 2.

L'offensive de la Wehrmacht dans le Caucase : Mikheil Kedia et le « Sonderstab Kaukasus »

Dès que les troupes allemandes furent entrées dans le territoire du Caucase du Nord, les membres du Comité national géorgien, ainsi que les Géorgiens travaillant dans l'*Ostministerium*, commencèrent à mettre sur pied le noyau d'une administration d'État et d'autres organismes pour le cas où la Wehrmacht se forcerait le passage en Transcaucasie. Ils comprenaient que si les structures d'un État géorgien étaient prêtes, ils avaient plus de chances de convaincre les Allemands d'autoriser une Géorgie indépendante.

À l'été 1942, les ministères des Finances, de l'Intérieur, des Affaires Étrangères ainsi que le RSHA créèrent un groupe spécial, le « Sonderstab Kaukasus », dont la direction fut confiée à Kedia. Le « Sonderstab » se trouvait sous l'égide de « l'Unternehmung Zeppelin » chargée de l'espionnage et du sabotage⁽⁷³⁾.

Les membres du « Sonderstab » devaient organiser des unités de police pour maintenir l'ordre sur le territoire du Caucase du Nord, ainsi que constituer les organismes de l'appareil d'État. Il était prévu de recruter les futurs fonctionnaires parmi les prisonniers de guerre de nationalité caucasienne, qui se trouvaient en grand nombre dans les camps allemands du Caucase du Nord. Le groupe géorgien du « Sonderstab » était constitué d'A. Asatiani, un des leaders des nationaux-démocrates, de Dimitri Sindjikachvili et d'Alexandre Tsomaia. Tsomaia est devenu par la suite le représentant de l'état-major de liaison géorgien dans la section caucasienne de l'« Unternehmung Zeppelin ». Le groupe nordcaucasien du « Sonderstab » était dirigé par Alikhan Kantemir et Akhmed Nabi Magoma, le groupe azerbaïdjanais, – par Abbas Bey Atam Alibekov, le groupe arménien, – par Archak Djamalian, et le groupe kalmouk, – par Chamba Balinov⁽⁷⁴⁾.

Comme condition préalable à sa participation dans cette entreprise, Kedia demanda une prise de position claire des Allemands en faveur de l'indépendance des peuples du Caucase, ainsi que l'inviolabilité des frontières des républiques caucasienne avec la Turquie⁽⁷⁵⁾.

Le général Spiridon Tchavtchavadzé fut nommé chef du groupe géorgien de « Sonderstab ». Tchavtchavadzé était un compagnon d'armes de Kaikhosro Tcholokachvili, le héros de l'insurrection antibolchevique géorgienne de 1924. C'était l'un des leaders les plus connus du mouvement indépendantiste géorgien. Il jouissait de l'estime de tous les partis émigrés. À l'entrée des troupes allemandes dans le Caucase du Sud, Kedia avait l'intention d'apporter solennellement à la Géorgie le sabre de Tcholokachvili, dont le nom même symbolisait la primauté du mouvement de libération nationale sur la lutte des partis politiques⁽⁷⁶⁾.

(73) P. von zur Mühlen. *Zwischen Hakenkreuz und Sowjetstern*. p. 88, 173; voir aussi: Affaire S. Tchavtchavadzé. Archives du ministère de la sécurité de Géorgie. p. 241.

(74) « Sonderstab Kaukasus ». p. 2. Archives personnelles de P. von zur Mühlen communiquées à l'auteur.

(75) M. Kedia. *Interview*. 8. 4. 1951. p. 2.

(76) Affaire G. Gegelia, K. Kobahidzé, A. Meounargia. Vol. III. p. 66.

À la fin de l'automne 1942, les membres du « Sonderstab » étaient arrivés à Vorochilovsk (Stavropol). Avec l'appui du Sturmbannführer SS W. Kurek, chef du « Unternehmung Zeppelin », ils s'efforçaient de libérer des camps le plus grand nombre de Caucasiens possible. Dans ce but ils proposèrent de retirer immédiatement des camps des prisonniers de guerre tous les Caucasiens. Une partie d'entre eux pouvait être affectée aux futures unités de police. Ceux qui étaient capables d'une activité administrative devaient être envoyés pour des stages dans des camps spéciaux⁽⁷⁷⁾. Par la suite un certain nombre de Caucasiens libérés des camps furent envoyés dans les écoles de sabotage du « Zeppelin ».

La politique secrète des émigrés géorgiens

Kedia ne se bornait pas à ses fonctions officielles. Il avait confié une mission secrète aux membres du groupe géorgien. Les Allemands n'étaient pas au courant de cette affaire.

En 1941, immédiatement après le début de la guerre germano-soviétique, le bureau étranger du parti social-démocrate de la Géorgie avait adopté une résolution secrète avec l'accord du Conseil de l'unité nationale géorgienne. Dans le cas où, à la suite d'une défaite militaire du Kremlin, la Géorgie se serait trouvée abandonnée par les troupes soviétiques comme en 1918, les organisations clandestines devaient agir aussi vite que possible avant l'entrée des Allemands en Géorgie. Elles devaient former un gouvernement provisoire de coalition, et mettre Berlin devant le fait accompli. Il était prévu d'inclure dans ce gouvernement provisoire les représentants de tous les partis politiques géorgiens, à l'exception des bolcheviks⁽⁷⁸⁾.

Il fut décidé de nouer des contacts avec la Géorgie en passant par le Caucase du Nord occupé par les Allemands, ainsi que par la frontière turco-géorgienne⁽⁷⁹⁾. Dans une certaine mesure le « Sonderstab Kaukasins » servait de couverture à cette mission. Alexandre Asatiani, le leader des nationaux-démocrates, joua le rôle principal dans cette affaire. Grâce à l'aide de paysans ratchiniens⁽⁸⁰⁾, habitant en Kabardino-Balkarie, il réussit à accomplir sa mission.

À l'automne 1942 ce canal permit de nouer un contact avec les groupes clandestins en Géorgie. On transmit à des représentants inconnus des communistes géorgiens la proposition suivante : ils recevraient des garanties pour leur sécurité personnelle, s'ils proclamaient l'indépendance du pays dès que la première unité allemande traverserait la frontière géorgienne et dès que l'entrée de la Wehrmacht en Géorgie deviendrait inévitable⁽⁸¹⁾.

(77) Affaire S. Tchavtchavadze. p. 152, 241-243.

(78) Notre position pendant la guerre. *Notre drapeau (Cveni drocha)*. Paris, 1949. n° 1. p. 33. (en géorgien).

(79) G. Gabliani. La deuxième guerre mondiale et les Géorgiens. *Iveria*. Paris, 1981. n° 24. p. 18. (en géorgien).

(80) Les Ratchiniens sont les habitants de Ratcha, la région montagneuse du Nord-Ouest de la Géorgie.

(81) G. Gabliani. *Souvenirs. La deuxième guerre mondiale*. Koutaisi, « Lomisi », 1998. Vol. I. p. 283-284. (en géorgien); Kavtaradzé M. *Les Janissaires. (Mémoires d'un émigré)*. Tbilisi, « Mecniereba », 2001. p. 117. (en géorgien).

Les tentatives géorgiennes d'influencer la politique du Reich à l'Est

En décembre 1942 Tchavtchavadzé, le chef du groupe géorgien du « Sonderstab », soumit un mémorandum aux autorités allemandes. Ce texte reçut l'approbation des autres Caucasiens.

Dans ce document il préconisait la création sous le protectorat de l'Allemagne de quatre États caucasiens distincts, la Géorgie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et le Caucase du Nord. Des régimes politiques convenant à ces pays devaient être mis en place. L'imitation du modèle national-socialiste n'était pas considérée comme nécessaire.

On remarquera que Tchavtchavadze proposait la création de quatre États indépendants, et non d'une fédération caucasienne. Il partageait sans aucun doute l'opinion de M. Kedia, qui était au courant des plans de création du *Reichskommissariat* « Caucase ». Kedia craignait qu'en cas de réalisation de ce projet, les autorités du Reich, A. Schikedanz au premier chef, ne s'opposent à l'octroi de l'indépendance aux peuples du Caucase (Kedia avait d'ailleurs ouvertement déclaré aux membres de l'organisation « Thetri Guiorgui » qu'il « ferait sauter Schikedanz, s'il venait à Tbilissi à titre de commissaire général »). La création d'États caucasiens indépendants signifiait la fin des plans de Rosenberg⁽⁸²⁾.

La Wehrmacht ayant dû se retirer du Caucase, les membres du « Sonderstab » n'ont jamais reçu de réponse à la note de Tchavtchavadzé. Déçu, Kedia ne craignit pas d'exprimer le fond de sa pensée devant le commandant de l'« Einsatzgruppe D » des SD, l'Oberführer SS Walther Bierkamp, qui voulait le traiter comme un subordonné. En signe de protestation, Kedia partit à Berlin. Le 7 novembre 1942 il expédia aux autorités du Reich un mémorandum dans lequel il souligna l'imminence de la défaite de l'Allemagne, si Berlin persistait à ne pas reconnaître l'indépendance des peuples de l'URSS. Une copie de ce mémorandum fut envoyée au professeur von Mende⁽⁸³⁾.

Le Comité national géorgien ne voulut pas se contenter de la fonction de courroie de transmission qui lui avait été attribuée par les autorités du Reich, pour lesquelles le Comité devait se borner à orienter les Géorgiens se trouvant sur les territoires contrôlés par l'Allemagne vers la collaboration avec Berlin. Il voulut jouer un rôle politique. En 1942 le Comité (M. Tseretheli, G. Magalachvili, Z. Avalichvili et S. Kedia) présenta au gouvernement allemand trois mémorandums sollicitant la reconnaissance officielle de l'indépendance de la Géorgie après la défaite militaire de l'URSS. Après un voyage sur le front oriental, S. Kedia, le président du parti des nationaux-démocrates, rédigea une note au nom des instances

(82) M. Kedia. *Interview*. 8. 4. 1951. p. 2-3.

Dans cette interview à l'historien américain A. Dallin, M. Kedia fit remarquer que sa position « [...] était évidemment hostile à l'égard de Schikedanz ». En 1942, pour les mêmes raisons, les relations entre Kedia et Nikouradzé se détériorèrent.

(83) *Ibidem*. p. 2.

Selon un bref rapport anonyme fait après la guerre sur le « Sonderstab Kaukasus », l'activité planifiée par les membres de cet organisme, « fut réduite à zéro par les erreurs tactiques des organismes gouvernementaux dont ils dépendaient. En contradiction complète avec les promesses données en Allemagne, on essaya de faire des membres du « Sonderstab » les exécuteurs aveugles des ordres du gouvernement du Reich ». Voir « *Sonderstab Kaukasus* ». p. 2.

supérieures allemandes. Il s'y livrait à une critique de l'ensemble de la politique du Reich à l'égard des nationalités, notamment du comportement des Allemands face à la population locale. Tous ces mémorandums restèrent sans suite. Découragé, le comité finit par démissionner. Cette structure exista toutefois formellement jusqu'à octobre 1943⁽⁸⁴⁾. S. Kedia quitta le comité le 17 juillet 1943⁽⁸⁵⁾. Puis son exemple fut suivi par Avalichvili. Ils étaient déçus par la politique allemande, et, à la fin de 1943, ils avaient perdu tout espoir de la libération de la Géorgie du régime bolchevik⁽⁸⁶⁾.

Les représentants de l'émigration géorgienne firent d'autres tentatives encore pour influencer la politique orientale de l'Allemagne. Et non seulement sur la question caucasienne. Ainsi Mikheil Akhmeteli, l'un des représentants de l'émigration géorgienne en Allemagne, essaya de persuader les autorités du Reich de changer de politique dans l'Ukraine occupée.

Akhmeteli était le directeur de « l'institut du Wahnsee », le centre analytique du renseignement du SD du RSHA, dirigé par Walther Schellenberg. Cet institut était chargé de collecter et de traiter pour le service de Schellenberg les données et l'information concernant l'URSS. Dès le début de la guerre germano-soviétique, Akhmeteli commença à élaborer un plan détaillé de réformes agraires sur les territoires orientaux libérés des bolcheviks. En décembre 1942, après un long voyage en Ukraine, Akhmeteli rédigea à l'intention d'Himmler une note dans laquelle il se livrait à une analyse détaillée des erreurs faites en Ukraine par l'administration allemande. En conclusion il recommandait d'abolir le poste de Reichskommissar de l'Ukraine (rappelons que ce poste était occupé par le tristement célèbre Erich Koch nommé par Hitler). Akhmeteli plaidait de même pour la réalisation de réformes agraires, la distribution aux paysans de lopins privés de cinq à douze hectares, l'introduction de l'autogestion. Schellenberg se basa sur la note d'Akhmeteli dans l'exposé qu'il présenta au Reichsführer Heinrich Himmler en avril 1943. Akhmeteli faillit être arrêté et ne fut sauvé in extremis que par l'intervention personnelle de Schellenberg⁽⁸⁷⁾.

La politique de l'Ostministerium

Pendant la même période l'*Ostministerium* planifiait lui aussi les administrations qui devaient être mises en place si la Géorgie était occupée par la Wehrmacht. En août 1942, G. Magalachvili, chef de la section géorgienne de l'*Ostministerium*, et les chefs des autres sections caucasiennes, commencèrent à former le groupe « K » (« Caucase »). Créé à l'automne 1942 dans le camp de l'*Ostministerium* à Kielce (Pologne), ce groupe était constitué de quatre compagnies, – géorgienne, nordcaucasienne, azerbaïdjanaise et arménienne – de 150 personnes chacune. Le prince Pridon Tsulukidzé, membre de longue date de l'organisation « Thetri Guiorgui », colonel qui avait été décoré par Franco pour ses exploits pendant la guerre

(84) V. Proneli. Le centre géorgien. *Kartveli eri*. (« la nation géorgienne »), Berlin, 1943. n° 1/2. p. 2-3. (en géorgien).

(85) S. Kedia. Lettre au président du Comité national géorgien M. Tseretheli. 26. 7. 1943. p. 1-5. (en géorgien). Archives familiales de Kedia communiquées à l'auteur.

(86) Témoignage de l'un des employés dirigeants de la section géorgienne de l'*Ostministerium*. Voir. *Affaire V. Togonidzé*. p. 66. Voir aussi. *Affaire T. Margvelachvili*. p. 105.

(87) P. T. Mulligan *The Politics of Illusion and Empire. German Occupation Policy in the Soviet Union, 1942-1943*. New-York, Westport, Connecticut; London, Praeger, 1988. p. 53, 93.

d'Espagne, fut nommé au poste de commandant. Il était aussi responsable pour l'entraînement au combat des volontaires. Les volontaires caucasiens devaient dans un premier temps être chargés de la police sur le territoire du Caucase, au fur et à mesure de l'avance des troupes allemandes. En 1943 les compagnies du groupe « K » furent utilisées pour garder les divers camps de l'*Ostministerium*.

En même temps, un « groupe géorgien de propagandistes » de 150 personnes fut constitué dans le camp de Wustrau, près de Berlin; c'étaient les futurs « commissaires politiques » qui devaient être adjoints aux fonctionnaires locaux dans la future administration de la Géorgie. Pour ce contingent, la préférence était donnée aux prisonniers de guerre ayant une formation supérieure plus convenable pour l'administration publique. Les anciens komsomols, les membres du Parti affluèrent dans ce groupe. Souhaitant améliorer leur ordinaire, nombre d'entre eux adhèrent volontiers au parti géorgien national-socialiste « Thetri Guiorgui »⁽⁸⁸⁾. Un excellent ensemble de chansons et de danses géorgiennes sous la direction de David Kavsadzé fut formé dans ce camp.

La coopération étroite des Géorgiens avec l'*Ostministerium* s'explique aussi par les considérations suivantes.

Les chefs de l'émigration géorgienne étaient persuadés qu'une Géorgie libérée du bolchevisme, aurait besoin, comme en 1918, de l'appui de l'Allemagne pour se garantir du danger d'une invasion turque, la Turquie aspirant traditionnellement à établir son hégémonie sur le Caucase. Elle convoitait notamment les territoires frontaliers géorgiens, dont la population était majoritairement musulmane.

Ainsi les émigrés géorgiens en Allemagne pouvaient être alarmés par l'activité de Haïdar Bammate, qu'ils prenaient pour un turcophile. À la conférence de l'hôtel « Adlon », cet ancien rédacteur de la revue « Caucase », insistait pour poser comme condition préalable de la coopération des Caucasiens avec le Reich la reconnaissance immédiate par Berlin de l'indépendance du Caucase.

H. Bammate avait alors déclaré à Spiridon Kedia :

« Je suis étonné par le silence des Caucasiens. Pourquoi n'exigent-ils pas plus énergiquement des Allemands l'indépendance du Caucase ? Il faut que nous demandions catégoriquement aux Allemands la reconnaissance de l'indépendance du Caucase... Sinon nous ne pouvons pas coopérer avec les Allemands⁽⁸⁹⁾ ».

Les Géorgiens et Arméniens soupçonnaient (à tort) que derrière cette position, tout à fait acceptable à première vue pour tous les Caucasiens, pouvait se cacher l'aspiration secrète des cercles dirigeants turcs. La proclamation de l'indépendance du Caucase pouvait en effet préparer le terrain juridique à une intervention militaire au moment opportun, selon le scénario de 1918, lorsque la Turquie était venue « en aide » aux Caucasiens. Les arrières-pensées turques au moment de la conférence de « l'Adlon » apparaissent aussi clairement dans une remarque faite par Nouri Bey,

(88) *Affaire V. Togonidzé*, p. 115, 119-122; *Affaire K. Kalitchava*. Archives du ministère de la sécurité de Géorgie. Vol. I. p. 67; G. Gabliani. *Souvenirs. La deuxième guerre mondiale*. Vol. II. p. 21-22, 29-30. (en géorgien).

(89) Témoignage de T. Margvelachvili. Voir. *Affaire T. Margvelachvili*. p. 149.

l'émissaire de la Turquie, à Khatissian, le président du Conseil des réfugiés arméniens, lorsque les Allemands laissèrent entendre qu'ils occuperaient tout le Caucase d'ici novembre : Nouri Bey se déclara inquiet de voir l'Allemagne avancer vers le Caucase⁽⁹⁰⁾.

Les Géorgiens décidèrent d'utiliser les relations d'Alexandre Nikouradzé et son influence sur les chefs de l'*Ostministerium* pour prévenir une répétition des événements tragiques de 1918, lorsqu'à cause de l'agression turque la fédération transcaucasienne avait éclaté et le Caucase du Sud avait été envahi par les Turcs. Nikouradzé réussit à persuader Schikedanz, le Reichskommissaire du Caucase, d'interdire toute manifestation de pantouranisme parmi les peuples musulmans du Caucase. Pour cela il fit valoir que l'idéologie pantouranienne ne savait pas seulement l'unité des peuples du Caucase, mais qu'elle risquait de compromettre l'intégrité du futur commissariat, et en conséquence, la sphère de compétence de Schikedanz lui-même. Et si les Turcs faisaient irruption dans le Caucase du Sud, le Reich risquait de perdre les gisements du pétrole de Bakou stratégiquement importants pour lui. Ces arguments atteignirent leur but : Rosenberg et Schikedanz devinrent beaucoup plus fermes face aux vellétés turques d'ingérence dans le Caucase. Les étoiles et le croissant, symboles du panturquisme, furent retirés des drapeaux et des brassards des Légions azerbaïdjanaises et nordcaucasiennes à l'initiative de Schikedanz⁽⁹¹⁾. Ces emblèmes disparurent aussi du drapeau de la Légion du Turkestan⁽⁹²⁾.

La coopération avec les militaires⁽⁹³⁾

La coopération des émigrés avec les militaires se passait mieux. Le Comité national n'avait aucun droit de regard sur la formation des bataillons de la Légion

(90) Service des étrangers. Note pour Monsieur Rochat. 21. 8. 1942. Archives du Ministère des Affaires Étrangères de France (MAE), Paris. Série Deuxième Guerre Mondiale 1939-1945. Vichy, Z. 863. F. 3-4.

(91) Schikedanz avait d'abord eu l'intention de faire figurer sur le drapeau et les brassards de la Légion azerbaïdjanaise la représentation du temple zoroastrien. Puis ce dessein a été abandonné, et les légionnaires azerbaïdjanais ont reçu des brassards aux couleurs de la république azerbaïdjanaise de 1918-20, mais sans représentation de l'étoile et du croissant.

Ceci vaut aussi pour le drapeau de la Légion nord-caucasienne, avec cette différence qu'au début on avait envisagé des brassards fantastiques représentant trois têtes tournantes de cheval avec l'inscription « Bergkaukasien » (« Caucase montagnard »). En 1943, après l'abandon par la Wehrmacht du Caucase, ces signes furent remplacés : cette fois l'étoile et le croissant refaisaient leur apparition sur le drapeau de l'Union des montagnards du Caucase du Nord et du Daghestan (1917-18) et le République du Caucase du Nord (1919-20), avec l'inscription allemande « Nordkaukasien » (« Caucase du Nord »).

De la même manière les Azerbaïdjanais obtinrent le droit de faire figurer sur le drapeau de la Légion et les brassards des Légionnaires l'étoile et le croissant à la fin de 1943, quand ils n'avaient plus aucune chance de revenir dans le Caucase. Il faut remarquer que sur le pan orange du drapeau du Reichskommissariat du « Caucase », Schikedanz projetait de placer la représentation du solstice traditionnel caucaso-géorgien nommé chez les Géorgiens « Bordjghali ». Voir G. von Mende. *Die kaukasische Vertretungen in Deutschland während des Zweiten Weltkrieges*. p. 10-11.

(92) F. de Lannoy. La Légion du Turkestan : des Turco-mongols sous l'uniforme allemand. 39-45 Magazine, Bayeux, Éditions Heimdal, 1999, n° 161. p. 25.

(93) Sur l'histoire de la Légion géorgienne dans la deuxième guerre mondiale voire : G. Mamoulia. *Gruzinskij legion z borbe za svobodu i nezavisimost Gruzii v godi Vtoroj mirovoj vojni*. Tbilisi, « Tsodna », 2003. ; G. Mamoulia. La bataille du Caucase. Une unité spéciale caucasienne « Bergmann ». 39-45 magazine, Bayeux, Editions Heimdal, 2006, n° 235. p. 40-46.

géorgienne. Les émigrés s'efforçaient par conséquent de s'entendre directement avec les officiers supérieurs qui étaient chargés de ces unités.

Grigol Alchibaia, le président de la communauté caucasienne en Pologne, avait réussi à établir de bons contacts avec le commandant du Centre de formation des Ostlegionen dans le Gouvernement-général de Pologne, le colonel Ralph von Heygendorff.

Dimitri Chalikachvili, l'un des officiers géorgiens émigrés, évoque dans ses *Mémoires* l'élan patriotique qui avait soulevé les militaires géorgiens au début des hostilités sur le front oriental :

La plupart d'entre nous, officiers, nous escomptions que sous peu nous pourrions faire la guerre pour la liberté de la Géorgie, en croisant le fer avec les Russes. Nous rêvions à la formation d'une unité semblable à la Légion géorgienne de la première guerre mondiale.

Alchibaia soutenait nos idées de toute son âme et était d'avis que nous devions prendre une part active à la lutte pour la liberté. Il disait que nous n'aurions pas de voix dans le futur gouvernement de la Géorgie indépendante, si nous ne contribuions pas à sa libération.

Alchibaia décida de présenter aux autorités allemandes un mémorandum exposant le plan de la formation de la Légion géorgienne qui devait rassembler les Géorgiens souhaitant lutter dans les rangs de l'armée allemande, en vue de la libération de la Patrie⁽⁹⁴⁾.

Durant les premiers mois de la guerre, on l'a vu, cette initiative demeura sans suites. C'est seulement à l'automne 1942, après la nomination du colonel von Heygendorff au poste de commandant de l'état-major chargé de la formation des *Ostlegionen* en Pologne, que les officiers émigrés géorgiens eurent accès aux unités géorgiennes. Alchibaia et son adjoint pour les questions militaires, le capitaine Svimon Kobiachvili, obtinrent à l'hiver 1942-1943 que les émigrés anciens officiers de l'armée polonaise⁽⁹⁵⁾ fussent autorisés à servir dans les unités de la Légion géorgienne. Ceux-ci furent nommés au poste d'officiers d'ordonnance affectés à la majorité des 7 bataillons géorgiens formés dans le Gouvernement général de Pologne⁽⁹⁶⁾. Ces officiers jouaient un rôle d'intermédiaires entre l'encadrement allemand et les hommes du rang. Ils étaient également chargés du contre-espionnage et devaient repérer les bolcheviks infiltrés⁽⁹⁷⁾. Le colonel von Heygendorff les

(94) Shalikhvili D. *Warsaw-Poland. (September 1939 to January 1943)*. p. 9. Hoover Institution Archives (HIA), Stanford University, USA. D. Shalikhvili's collection. Box 3.

(95) En février 1920 la Géorgie indépendante et la Pologne avaient signé un traité d'alliance. Après la conquête de la Géorgie par l'Armée rouge, la Pologne avait recueilli plusieurs dizaines d'officiers géorgiens, comptant en faire le noyau de la future armée de libération du Caucase.

(96) J. Hoffmann. *Die Ostlegionen 1941-1943. Turkotataren, Kaukasier und Volgafinnen im deutschen Heer*. Freiburg, Rombach Verlag, 1976. p. 38-39. Sur l'histoire de la Légion géorgienne dans la deuxième guerre mondiale voir : G. Mamoulia. *Gruzinskij legion z borbe za svobodu i nezavisimost Gruzii v godi Vtoroj mirovoj vojni*. Tbilisi, « Tsodna », 2003 ; G. Mamoulia. *La bataille du Caucase. Une unité spéciale caucasienne « Bergmann »*. 39 45 magazine. Bayeux, l'Éditions Heimdale, 2006, n° 235. p. 40-46.

(97) K. Breitner an J. Bartels. 1. 11. 1979. p. 4-5. Archives familiales de J. Hoffmann communiquées à l'auteur.

autorisa à faire des conférences devant les légionnaires et à invoquer la restauration de l'indépendance de la Géorgie, alors qu'officiellement la seule propagande autorisée était la propagande antibolchevique.

Les effets de cette propagande étaient cependant limités. D'abord les Géorgiens ex-soviétiques étaient immunisés contre l'endoctrinement; ensuite ils avaient connu des conditions d'existence si effroyables dans les camps durant l'hiver 1941-1942 (la moitié des Caucasiens et presque tous les Turkestanais périrent) qu'ils se préoccupaient avant tout de survivre et d'améliorer leur ordinaire. Les prisonniers de guerre de 1941 étaient brisés. Ceux qui furent capturés à partir du printemps 1942 ne connurent pas un sort aussi horrible et furent plus accessibles à la propagande des émigrés.

Von Heyendorff se démarquait de la position officielle consistant à éviter les promesses concrètes concernant l'avenir des peuples du Caucase et réduisant tout à la formule abstraite « de la lutte contre le bolchevisme et l'impérialisme russe ». Pour lui « le but de la guerre devait être positif. » Il ne souhaitait pas « savoir contre qui, mais pour qui et pour quoi les Géorgiens, les Arméniens et les Azerbaïdjanais devaient faire la guerre », regrettant de « n'avoir jamais reçu aucune réponse »⁽⁹⁸⁾.

Von Heyendorff eut le courage d'agir et de prendre des risques par fidélité à ses convictions : « Depuis mon entrée en fonction, en septembre 1942, à chaque cérémonie de prestation de serment, à partir du 797^e bataillon géorgien, j'ai toujours souligné clairement le but de la lutte, à savoir : "le combat pour la liberté et l'indépendance de votre Patrie", sans tenir compte le moins du monde des plans politiques à Berlin »⁽⁹⁹⁾, écrivait von Heyendorff en 1953, dans une lettre privée à Mikheil Alchibaia.

Le commandant Claus Breitner, l'un des officiers allemands de la Légion géorgienne, a laissé un témoignage allant dans le même sens :

Dans nos conversations personnelles avec les Géorgiens nous, les Allemands, nous leur donnions constamment des promesses allant fort loin, alors que nous nous doutions que la politique officielle allemande ne voulait pas s'engager si loin. Néanmoins, nous faisons cela pour éviter un sentiment de frustration chez les volontaires. Nous étions d'ailleurs convaincus qu'un jour la direction allemande ferait ces promesses. Des Géorgiens ont prétendu que nous les trompions sur les buts politiques de l'Allemagne. C'était faux. D'ailleurs les émigrés géorgiens, qui étaient en réalité les chefs politiques des légionnaires, faisaient des promesses identiques. Il va sans dire que nous, les Allemands, nous nous gardions d'exprimer des doutes sur ces conceptions politiques développées par les Géorgiens⁽¹⁰⁰⁾.

Von Heyendorff fit tout son possible pour obtenir de ses supérieurs l'autorisation d'améliorer le sort des légionnaires, voire de leur accorder une égalité

(98) R. von Heyendorff. *Experience with Volunteers of Soviet-Union Nations fighting Bolshevism during World War II*. 29. 5. 1953. p. 7. Archives personnelles de G. Gabliani communiquées à l'auteur.

(99) R. von Heyendorff an M. Alschibaja. 22. 7. 1953. p. 1. Archives personnelles de G. Gabliani communiquées à l'auteur.

(100) K. Breitner an J. Thorwald. 21. 11. 1952. p. 3. Archives personnelles de G. Gabliani communiquées à l'auteur.

complète de droits avec les soldats allemands, comme en témoigne le texte d'un exposé qu'il fit le 18 avril 1943 devant les fonctionnaires militaires et civils des divers organismes chargés de l'entretien et de l'utilisation des unités des volontaires de l'Est. Le colonel von Heygendorff soulignait qu'à la différence de 1942, quand les troupes allemandes se trouvaient au pied du Caucase, et les légionnaires « croyaient à la proximité de la victoire, espérant se présenter dans peu de temps devant leurs familles en vainqueurs et en libérateurs, en 1943, étant donnée la situation sur tous les fronts, la foi illimitée dans le soldat allemand, et dans l'invincibilité de l'arme allemande était ébranlée. Les soldats doutent de jamais voir à nouveau leur patrie [...] Maintenant que l'instrument de propagande le plus fort, – la victoire allemande – n'existe plus, il est nécessaire de trouver de nouveaux instruments efficaces dans cette sphère : la patrie allemande et la culture occidentale ». Von Heygendorff énumérait ensuite les mesures qu'il jugeait indispensables afin d'augmenter la combativité des volontaires – invitations par les Allemands chargés de l'encadrement des légionnaires à leur rendre visite chez eux pendant les congés, octroi aux légionnaires du droit de fréquenter « les foyers de soldat » (*Soldatenheim*) allemands, droit pour les légionnaires morts au combat d'être enterrés avec les honneurs dans les cimetières militaires allemands [...] von Heygendorff concluait : « La promesse de l'égalité de droits avec les soldats allemands remplit les volontaires d'un sentiment de fierté. Lorsque nous ne remplissons pas nos engagements, nous causons souvent des blessures profondes, et suscitons des doutes sur l'honnêteté de nos intentions⁽¹⁰¹⁾ ».

Malgré les efforts de von Heygendorff, l'égalité complète de droits des légionnaires avec les soldats allemands ne fut instaurée qu'en mars 1944.

Le colonel Oskar Ritter von Niedermayer, commandant du centre de la formation des Ostlegionen en Ukraine, était moins bien disposé à l'égard des allogènes. Il n'y avait pas d'émigrés en Ukraine ; en outre Niedermayer préférait avoir sous son commandement des unités « apolitiques » de volontaires⁽¹⁰²⁾. Pendant un an, de mai 1942 à mai 1943, quatre bataillons géorgiens furent formés en Ukraine⁽¹⁰³⁾. Konstantin Alchibaia, neveu de Grigol Alchibaia, un ancien sergent de la Légion étrangère française, était le seul émigré qui a eu accès aux légionnaires. Il combinait l'éducation politique des légionnaires avec l'activité de contre-espionnage⁽¹⁰⁴⁾. K. Alchibaia avait seulement le grade d'oberfeldwebel. Il était sans grande culture, et était incapable d'exercer une influence politique quelconque sur les légionnaires⁽¹⁰⁵⁾.

(101) R. von Heygendorff. *Die landeseigene Verbände im Kampf gegen die S. U. Vortrag*, 18. 4. 1943. p. 4, 7. Archives personnelles de J. Hoffmann communiquées à l'auteur.

(102) Dans la lettre à M. Alchibaia de 22. 7. 1953. le général Heygendorff faisait remarquer qu'« à la différence du général von Niedermayer, il était toujours très apprécié par les émigrés géorgiens ». Voir R. von Heygendorff an M. Alschibaja. 22. 7. 1953. p. 1.

(103) J. Hoffmann. *Die Ostlegionen 1941-1943*. p. 76 ; E. A. Müller. *Das Georgische Feld-Bataillon III/198*. p. 4. Archives personnelles de J. Hoffmann communiquées à l'auteur.

(104) E. A. Müller. Anmerkungen zum Bericht über Georgische Freiwillige im 2 Weltkrieg im Kampf gegen die Sowjetunion an deutscher Seite. p. 2. Archives personnelles de J. Hoffmann communiquées à l'auteur.

(105) L. Arveladzé. *Entre la Patrie et l'exil*. Paris, 1963. Vol. III. p. 105-108 ; Vol. V. New York, 1964. p. 38. (en géorgien) ; Chengelia I. Souvenirs. Carnets. Iveria. Paris, 1989. Vol. 33. p. 51. (en géorgien) ; Affaire Kalitchava. Vol. I. p. 35-36.

Paradoxalement, les bataillons formés en Ukraine sous le régime fort strict du colonel von Niedermeyer furent plus réceptifs à la propagande allemande et se montrèrent plus combatifs que les bataillons formés en Pologne sous le commandement beaucoup plus libéral du colonel von Heygendorff. 90 % des Géorgiens se trouvant dans ces bataillons furent faits prisonniers ou passèrent volontairement dans les rangs allemands au printemps 1942 en Crimée. Ils n'avaient passé que deux mois dans les camps en été.

Les Géorgiens n'étaient pas les seuls à avoir perçu la différence d'attitude entre von Heygendorff et von Niedermeyer. Le commandant Abo Fatalibeili-Doudanginsky un des chefs de l'état-major de liaison azerbaïdjanais, remarquait aussi que von Niedermeyer était l'adversaire de la propagation de l'idée nationale dans les unités de la Légion azerbaïdjanaise qui lui était subordonnée. En même temps le colonel von Heygendorff, qui succéda à Niedermeyer au poste de commandant de la 162^e division turque, est caractérisé dans le même rapport comme un ami du peuple azerbaïdjanais⁽¹⁰⁶⁾. Toutefois, même le colonel von Niedermeyer avait autorisé les représentants du Comité national géorgien chargés des conférences parmi les Légionnaires, de mettre l'accent sur la restauration de l'indépendance de la Géorgie⁽¹⁰⁷⁾.

Le rappel à l'ordre d'Hitler

Le 7 janvier 1943 le haut commandement de la Wehrmacht décida de créer l'état-major du général des Osttruppen, un organisme de coordination des formations de volontaires de l'Est dont le commandement fut confié au général Heinz Hellmich⁽¹⁰⁸⁾. Sans être un expert des nationalités soviétiques, le général Hellmich n'était pas dépourvu de bon sens. Après l'abandon du Caucase par la Wehrmacht, certains officiers eurent l'idée de fusionner les bataillons des volontaires de l'Est pour constituer des régiments et des divisions, afin d'améliorer le moral des troupes en leur faisant miroiter leur promotion prochaine à un statut d'alliés.

En ce qui concerne les volontaires du Caucase, la première étape de la réalisation de ce projet eut lieu au printemps 1943, lorsque le Sonderverband « Bergmann » qui s'était distingué sur le front du Caucase fut déployé en Crimée en un régiment constitué de trois bataillons ; un bataillon géorgien, un bataillon azerbaïdjanais et un bataillon nord-caucasien. Ce Sonderverband « Bergmann » avait été créé par l'Abwehr au début 1942 et il comptait une centaine de volontaires

(106) A. Fatalibi. Otset azerbajdzanskomu narodu o borbe ego sinov za nezavisimost Rodini v period Vtoroj mirovoj vojni. *Azerbajdzan*, Munich, 1951. 1. p. 19 ; I. Akber I. *Azerbajdzanskije legioneri v borbe za nezavisimost vo Vtoroj mirovoj vojne*. 1951. p. 13, 17, 22, 26. Hoover Institution Archives (HIA), Stanford University, USA. A. Dallin's collection. Box 6.

Quand en 1943 von Niedermeyer fut nommé au poste de commandant de la 162-ème division turque, il suscita des protestations si vives de A. Fatalibeili-Dudanginsky et V. Kaioum-khan, les chefs des Comités nationaux azerbaïdjanais et tourkestanais, qu'il dut démissionner après un certain temps. Voir G. von Mende. *Interview*. 25. 5. 1951. Part II. p. 5. Hoover Institution Archives (HIA), Stanford University, USA. A. Dallin's collection. Box 7.

(107) *Affaire Kalitchava*. Vol. I. p. 35-36.

(108) C. Caballero Jurado., K. Lyles. *Foreign Volunteers of the Wehrmacht 1941-1945*. London, Osprey Publishing, 1995. Men-at-Arms series. n° 147. p. 14 ; Drobjazko S. *Vostocnie vojska i Rousskaja osvoboditel'naja armia. Materiali po istorii rousskogo osvoboditelnogo dvizhenia 1941-1945 g.g.* Moscou, « Graal », 1997. Vip. I. p. 53-54.

issus de l'émigration géorgienne. Le commandant Theodor Oberländer y avait instauré une pleine égalité de droits entre Caucasiens et Allemands⁽¹⁰⁹⁾. Ce sont les émigrés du Sonderverband « Bergmann » qui réussirent à convaincre certains officiers allemands qu'il était indispensable de constituer des divisions caucasiennes dans lesquelles ils voyaient le noyau de la future armée de libération du Caucase⁽¹¹⁰⁾.

Conscient qu'il s'agissait d'une affaire politiquement délicate, le général Hellmich décida de procéder graduellement en essayant de créer un fait accompli. En mars 1943 il proposa au commandant Fatalibeili-Doudanginsky, l'un des chefs des légionnaires, de former en Crimée un régiment azerbaïdjanais⁽¹¹¹⁾. Le 1^{er} mai 1943 il suggéra aux commandants du groupe d'armées « A » de créer une division caucasienne sur la base du régiment « Bergmann » où il projetait d'inclure le régiment azerbaïdjanais et d'autres unités caucasiennes se trouvant en Crimée⁽¹¹²⁾. Cette initiative fut approuvée sans réserves par le général Köstring. Il inclut le régiment « Bergmann » dans la 153^e division d'entraînement dont il voulait faire à terme une division caucasienne⁽¹¹³⁾.

On le voit, le commandement de la Wehrmacht essayait de faire bouger Hitler sur la politique à mener à l'Est, en prenant des précautions infinies. Mais celles-ci furent vaines. Lors d'une réunion qui se tint au Berghof le 8 juin 1943, le Führer refusa d'autoriser la création de formations d'Osttruppen dépassant le niveau du bataillon. Wilhelm Keitel eut beau plaider en faveur de cette décision, Hitler se rallia au point de vue du général Kurt Zeitzler, chef d'état-major de la Wehrmacht, qui jugeait que le maintien des bataillons permettait un meilleur contrôle des Osttruppen. Pour expliquer sa décision Hitler se référa au précédent de la Légion polonaise pendant la première guerre mondiale, qui s'était tournée contre l'Allemagne « après avoir semblé assez inoffensive dans un premier temps ».

Cette réunion du Berghof fut l'occasion pour Hitler de rappeler à l'ordre sévèrement les officiers allemands qui souhaitaient faire des concessions aux peuples de l'Est, et surtout les hommes comme le général Hans Günther von Kluge qui poussaient à la création d'une armée russe de libération. « Pour moi ce qui est décisif c'est que nous évitions de créer une fausse impression dans nos propres rangs. Il faut faire la différence entre la propagande que je fais en Russie et la politique que nous allons mener à la fin [...], et ce que nous croyons. Il faut absolument éviter que ne se répande chez nous l'idée que nous pourrions trouver une solution de compromis, quelque chose comme l'Asie de l'Est avec sa Chine « libre » ou

(109) H. Beher H. *Erinnerungen an den Sonderverband, drei Bataillone und an die Kameradschaft Bergmann*. Krailling, Seehamer Verlag, 1983. p. 16-34 ; J. Hoffmann J. *Kaukasien 1942/43. Das deutsche Heer und die Ostvölker der Sowjetunion*. p. 102-130 ; C. Caballero Jurado. *Commandos En El Caucaso. La Unidad Especial Bergmann. Voluntarios Caucasicos En El Ejercito Aleman, 1941-45*. Alicante, Garcia Hispan, Editor S.L., 1995. p. 59-112, 171-177.

(110) G. Gabliani G. *Souvenirs. La deuxième guerre mondiale*. Vol. I. p. 301, 314-315. (en géorgien).

(111) A. Fatalibeï. *Otset azerbajdzanskomou narodou o borbe ego sinov za nezavisimost Rodini v period Vtoroj mirovoj vojni*. p. 15.

(112) *Aktennotiz über Vortrag beim Gen.d.Ostr., Gen. Lt. Hellmich*. 1. 5. 1943. (Herwarth). U.S. National Archives and Records Administration (NARA), WashDC. National Archives Microfilm Publications (Captured German records). T. 311, R. 150/7197349.

(113) *Eingesetzte Turk-Verbände*. Ob. Kdo.d.H.Gr., A an Prop. Abt. "K". Nr. 876/43 geh., 23. 2. 1943. NARA. T. 311, R. 150/7197006-71970007.

« nationale ». Il y a chez nous des gens qui ont ces idées nébuleuses ». Ici Hitler visait Rosenberg et sa « boutique », notamment les Allemands d'origine balte et les émigrés de l'Est. Hitler ne cache pas son mépris à l'égard de ces derniers : « Au fond d'eux-mêmes ils ne se préoccupent pas de nos aspirations nationales vitales mais de leurs propres objectifs [...]. Tous ces émigrés et ces conseillers veulent se procurer des positions pour plus tard [...] Le grand danger pour nous est d'être manipulés par ces émigrés au point que le sol sous nos pieds se dérobera... ». Les émigrés n'ont pas été capables de renverser le régime bolchevik car une révolution se fait toujours de l'intérieur. Hitler évoque ensuite la querelle qui oppose Koch à Rosenberg et il donne pleinement raison au Gauleiter d'Ukraine. Puis il enfonce le clou : « L'essentiel est que nous n'en venions jamais à nous dire : « Peut-être un jour quand les choses iront mal, la solution sera de créer un État ukrainien. Alors tout reviendra dans l'ordre, alors nous aurons un million de soldats. ». Nous n'aurons rien, pas même un soldat [...]. Nous commettrions la plus grande folie⁽¹¹⁴⁾ ».

Durant cet entretien Hitler reviendra à plusieurs reprises sur l'expérience malheureuse faite par l'Allemagne durant la première guerre mondiale, lorsqu'en novembre 1916 le gouvernement allemand poussé par Ludendorff avait proclamé un État polonais indépendant dans l'espoir de lever un contingent polonais⁽¹¹⁵⁾.

Ainsi les militaires échouèrent à infléchir la politique du Führer à l'Est. Seuls subsistèrent les régiments et les divisions qui existaient déjà (la 162^e division turkestanaise et la 1^{re} division cosaque).

Vers la reconnaissance de l'indépendance des peuples du Caucase

L'état-major de liaison géorgien 1943-1945

Le 26 octobre 1943, les autorités du Troisième Reich décidèrent de créer à la place du Comité national géorgien qui n'existait plus que sur le papier un organisme doté de responsabilités beaucoup plus larges et plus précises. En effet les effectifs des unités nationales caucasiennes avaient atteint leur apogée : elles comptaient alors plus de 100 000 hommes. Par ailleurs la Wehrmacht était en pleine retraite. Elle avait besoin de chair à canon. Et comme les légionnaires se trouvaient désormais loin de leur patrie, comme ils ne risquaient plus d'influencer la politique d'occupation de ces régions, les autorités allemandes ne voyaient plus d'inconvénients à leur laisser davantage de liberté de manœuvre. L'important à leurs yeux était que ces troupes fussent capables de se battre et donc motivées. Il fallait organiser d'urgence l'utilisation des légionnaires, des prisonniers de guerre et des ouvriers caucasiens (Ostarbeiter) aptes au travail. Le moral des légionnaires était bas après l'abandon du Caucase par la Wehrmacht et la débâcle de la bataille de Koursk. Il était indispensable de faire des concessions réelles, touchant au statut des Légionnaires et à l'amélioration de leur situation.

Comme par le passé Berlin était toujours opposé à la reconnaissance de l'indépendance des peuples du Caucase et à la création de Comités nationaux dignes de

(114) G. Fischer. *Soviet Opposition to Stalin. A Case Study in World War II*. Cambridge, Harvard University Press, 1953. p. 176-187.

(115) Les Polonais se retournèrent contre l'Allemagne car le gouvernement allemand refusa l'élection d'une Diète polonaise et l'établissement d'un commandement polonais indépendant.

ce nom. C'est pour surmonter ces difficultés que Rosenberg, sur le conseil de von Mende, décida de créer des états-majors de liaison. On proposa aux Caucasiens employés dans l'*Ostministerium* de choisir les hommes qui seraient affectés à ces futurs états-majors. Pour améliorer de l'efficacité du fonctionnement de ce nouvel organisme, on décida d'introduire dans les états-majors non seulement des émigrés, mais aussi des délégués des anciens prisonniers de guerre, en particulier, des volontaires qui s'étaient distingués sur le champ de bataille et jouissaient de l'estime de leurs compagnons d'armes. À la différence des Comités nationaux, recrutés essentiellement parmi des représentants de l'ancienne génération de l'émigration, on coopta dans les états-majors de liaison de jeunes émigrés plus aptes aux tâches pratiques, qui connaissaient les conditions à l'Ouest et étaient prêts à exécuter le rôle d'intermédiaires entre les diverses administrations allemandes, les volontaires et les prisonniers de guerre. Ils présentaient en outre l'avantage aux yeux des Allemands d'être dépourvus des ambitions politiques de l'ancienne génération de l'émigration géorgienne⁽¹¹⁶⁾.

Le Conseil national de l'unité géorgienne à Paris accepta de coopérer avec l'état-major de liaison géorgien à Berlin dans le souci de protéger les intérêts des légionnaires et des prisonniers de guerre géorgiens⁽¹¹⁷⁾. Comme le Comité national géorgien, l'état-major de liaison à Berlin entretenait des contacts étroits avec le gouvernement de la Géorgie en exil à Paris, avec son président N. Jordania et l'ancien ministre des Affaires Étrangères E. Gueguetchkori. La plupart des initiatives de l'état-major de liaison géorgien étaient coordonnées avec le Centre national à Paris. Ce contact fut maintenu jusqu'à l'entrée des alliés en France à l'été 1944. Le gouvernement de la Géorgie en exil considérait les représentants de l'état-major comme les défenseurs des intérêts nationaux géorgiens en Allemagne et c'est à ce titre qu'il estimait devoir coopérer avec lui⁽¹¹⁸⁾.

(116) G. von Mende. *Die Nationalkomitees der Völker aus der Sowjetunion während des deutsch-sovjetischen Krieges*. p. 17.

(117) G. Gabliani. *Souvenirs. La deuxième guerre mondiale*. Vol. II. p. 71. (en géorgien).

(118) J. Hoffmann. *Kaukasien 1942/43. Das deutsche Heer und die Ostvölker der Sowjetunion*. p. 258-259.

Selon G. Gabliani, immédiatement après la conférence dans l'hôtel « Adlon », « Mikheil Kedia avait envoyé une lettre au gouvernement géorgien en exil à Paris, dans laquelle il affirmait qu'il estimait sa présence désormais inutile en Allemagne. Il reçut en réponse un ordre du président Noé Jordania et Evgueni Gueguetchkori de rester à Berlin et d'assister les prisonniers de guerre, ouvriers et les légionnaires caucasiens, en s'efforçant d'utiliser ces ressources humaines dans les intérêts géorgiens nationaux si les circonstances s'y prêtaient. Le Centre national géorgien confirma cette mission. En bref, bien que les chefs de l'émigration politique comprissent que la coopération politique avec l'Allemagne hitlérienne était impossible, ils confièrent aux représentants de la jeune génération : - Mikheil Kedia, Mikheil Alchibaia, Guivi Gabliani et Guiorgui Magalachvili - la mission de tout faire pour protéger les intérêts nationaux géorgiens. Telle fut la base de notre activité en Allemagne pendant la guerre. C'est ainsi que furent créés les états-majors caucasiens. Le professeur von Mende obtint l'autorisation des divers organismes concernés (et pas seulement de l'Ostministerium). Puisque la possibilité de la création des comités était rejetée par l'entourage proche de Hitler, car cela pouvait signifier des demandes politiques, il fallut s'arrêter sur le nom de compromis de l'état-major de la liaison. [...] Jusqu'à l'entrée des puissances occidentales en France, toutes les décisions importantes concernant les affaires géorgiennes furent coordonnées avec le Centre politique à Paris. Je dispose à ce sujet des lettres du président Noé Jordania et du ministre des Affaires Étrangères Evgeni Gueguetchkori ». Voir G. Gabliani an J. Thorwald. p. 5-7.

L'état-major de liaison était rattaché au département caucasien de l'*Ostministerium*, responsable de son financement et de ses relations avec les autres organismes d'État du Troisième Reich⁽¹¹⁹⁾. Son budget annuel passa de 300 000 à 600 000 Reichsmark. En plus chaque membre de l'état-major touchait des sommes supplémentaires pour les frais de représentation⁽¹²⁰⁾.

L'état-major comprenait un département politique, un département militaire, un département civil et un département financier.

Le département politique était chargé de transmettre aux divers ministères et administrations allemandes les demandes, les souhaits et les propositions. Le département militaire s'occupait des questions de la protection et de la garantie des droits du volontaire géorgien, en relation avec l'état-major du général des *Ostruppen* et des commandants allemands des unités géorgiennes. Il était chargé de la propagande parmi les légionnaires et sélectionnait les volontaires qui devaient être envoyés dans les écoles d'officier allemandes.

La sphère principale de l'activité du département civil était la protection des droits des prisonniers de guerre géorgiens travaillant en Allemagne, la publication de journaux, de revues et de brochures pour les légionnaires, la formation dans un centre spécial situé à Potsdam de propagandistes destinés aux bataillons.

L'état-major de liaison avait un représentant dans la section caucasienne de « l'Unternehmung Zeppelin ».

Guiorgui Magalachvili était le président de l'état-major de liaison géorgien et le chef du département civil. À Mikheil Kedia était confié le département politique. Guivi Gabliani, oberleutnant du bataillon géorgien « Bergmann », fut nommé au poste de chef du département militaire. Ancien prisonnier de guerre, Gabliani était considéré comme le représentant des légionnaires dans l'état-major. Mikheil Alchibaia, le fils de Grigol, fut placé à la tête du département financier. Le national-démocrate Alexandre Tsomaia, qui avait joué un rôle important dans « Sonderstab Kaukasins », était membre de l'état-major de liaison⁽¹²¹⁾.

Toutes les décisions au sein du conseil des chefs des départements de l'état-major étaient prises à la majorité des voix⁽¹²²⁾.

À la différence de ce qui se passait dans les états-majors de liaison des autres peuples du Caucase, il n'y eut pas dans l'état-major géorgien de contradictions cachées

(119) G. von Mende. *Die kaukasische Vertretungen in Deutschland während des Zweiten Weltkrieges*. p. 25.

(120) G. von Mende. *Die Nationalkomitees der Völker aus der Sowjetunion während des deutsch-sovjatischen Krieges*. p. 20-21.

(121) P. von zur Mühlen. *Zwischen Hakenkreuz und Sowjetstern. Der Nationalismus der sowjetischen Orientvölker im Zweiten Weltkrieg*. p. 109; G. Gabliani an J. Thorwald. p. 5-7. Ainsi que les documents du journal de la Légion géorgienne « Sakartvelo » (« la Géorgie ») du 18 avril 1944, in: *Les Géorgiens sous le drapeau allemand pendant la Deuxième Guerre mondiale*. Tbilisi: « Ganatleba », 1994. p 392-393. (en géorgien). Cf. G. Gabliani. *Souvenirs. La deuxième guerre mondiale*. Vol. II. p. 101.

(122) G. Gabliani. *La deuxième guerre mondiale et les Géorgiens. Iveria*. Paris, 1981. n° 24. p. 16. (en géorgien).

ou ouvertes entre les représentants de la vieille émigration et les prisonniers de guerre. Niko Nakachidzé, l'un des membres de cet état-major, se souvient que « l'état-major de liaison géorgien était assez uni, il fonctionnait de manière harmonieuse. Kedia, Gabliani, Magalov et Alchibaia étaient non seulement collègues, mais encore amis et compagnons d'armes. Il n'y avait pas de discordes entre eux⁽¹²³⁾ ».

L'état-major géorgien de liaison était le lien entre le commandement suprême et le personnel d'encadrement allemand des unités géorgiennes. Dans ses fonctions officielles entraient :

L'éducation politique des légionnaires géorgiens qui servaient dans les bataillons du combat, ainsi que dans les bataillons de construction.

La coopération avec les organismes allemands pour les affaires des Géorgiens travaillant en Allemagne.

L'approvisionnement des Géorgiens dans les camps de prisonniers de guerre.

La direction politique de l'émigration géorgienne⁽¹²⁴⁾.

L'état-major n'avait pas de fonctions politiques, mais son service secret dirigé par Tsomaia s'occupait d'affaires qui touchaient à la politique⁽¹²⁵⁾.

Tous les états-majors de liaison caucasiens fonctionnèrent de manière extraordinairement efficace jusqu'à la fin de la guerre grâce à l'énergique M. Kedia⁽¹²⁶⁾.

À l'hiver 1943-1944 des changements eurent lieu dans la gestion des troupes de l'Est, ainsi que dans leur statut. Sur l'ordre du commandement suprême de l'armée de terre, le 28 décembre 1943, les postes de général des Osttruppen et d'inspecteur des formations turques et caucasiennes furent fusionnés et remplacés le 1^{er} janvier 1944 par le poste de général des unités de volontaires à l'état-major suprême de l'OKH. Le général de cavalerie Ernst Köstring, ancien inspecteur-général des formations turques et caucasiennes, extrêmement bien disposé à l'égard des peuples du Caucase, fut nommé à ce poste⁽¹²⁷⁾.

Par la suite, Köstring évoqua la difficulté de sa tâche : « Comme Hitler interdisait que les volontaires eussent des objectifs politiques, il fallait affermir leur

(123) N. Nakaschidze. *Zu dem Bericht des Herrn General von Heyendorff: « Georgische Freiwillige im 2 Weltkrieg gegen die Sowjetunion »*. 13. 7. 1953. p. 2. Archives personnelles de G. Gabliani communiquées à l'auteur.

(124) Voir le journal de la Légion géorgienne « *Sakartvelo* » (la "Géorgie") du 18 avril 1944, in: *Les Géorgiens sous le drapeau allemand pendant la Deuxième Guerre mondiale*. p. 393.

Selon Mikheil Kavtaradzé, ancien membre du département militaire de l'état-major de la liaison géorgien : « la fonction principale de l'état-major était militaire. ». Voir M. Kavtaradzé Réponse à A. Manvelichvili. *Iveria*. Paris, 1990. n° 34. p. 75. (en géorgien).

(125) Ibidem.

(126) G. von Mende. *Die kaukasische Vertretungen in Deutschland während des Zweiten Weltkrieges*. p. 24-25.

(127) N. Nakaschidze. *Ansprache in Vertretung des ehemaligen Kaukasischen Angehörigen der Wehrmacht*. 1953. p. 1-2. Archives personnelles de J. Hoffmann communiquées à l'auteur; S. Drobjazko. *Vostocnie vojska i Rousskaja osvoboditelnaja armia*. p. 57.

alliance avec nous par d'autres moyens. On leur disait simplement que seule la victoire leur donnerait la possibilité de retrouver leur famille et leur Patrie⁽¹²⁸⁾ ».

Comme auparavant, le partenaire principal de l'état-major de liaison géorgien dans le domaine politique était l'*Ostministerium*, où le professeur von Mende et von Bräutigam continuaient à protéger les Géorgiens.

Une des tâches principales que se fixèrent les états-majors de liaison caucasiens était d'obtenir l'égalité de droits des légionnaires caucasiens avec les militaires allemands de la Wehrmacht.

Ils remportèrent leur premier succès avec l'aide du général Köstring le 14 mars 1944. Sur l'ordre du général des unités de volontaires et du département d'organisation du Quartier général de l'OKH, le personnel des unités de l'Est, à qui on étendait désormais le système des grades militaires allemands, reçut le droit de porter les épaulettes et les écussons de col de la Wehrmacht. Les cocardes et les brassards des Légions demeurèrent les seuls signes distinctifs de ces troupes. Il était désormais permis d'attribuer des décorations allemandes aux volontaires, y compris la croix de fer, ainsi que la croix pour les mérites. En outre – et c'était particulièrement important – désormais les officiers allemands étaient obligés de saluer les officiers non allemands des Ostlegionen⁽¹²⁹⁾.

Selon le général Köstring, ces mesures permirent de faire tomber le nombre des désertions parmi les légionnaires à 3 % à la fin de la guerre : « Le traitement des volontaires de l'Est s'était beaucoup amélioré [...] Les représentants du personnel d'encadrement allemand et les volontaires se sentaient liés par la vie et la lutte commune⁽¹³⁰⁾ ».

Dans une lettre privée au général von Heyendorff datée du 5 mars 1952, le général Köstring évoque cette période de manière plus objective :

« Lorsqu'en 1943 je reçus l'héritage de Hellmich, je suis allé voir Keitel que je connaissais depuis 20 ans. Je lui annonçai que j'avais accepté ce poste à contre-cœur, car je connaissais l'hostilité du Führer à mon égard. La réponse de Keitel fut : « Vous êtes un notre meilleur expert. Nous agissons comme vous nous le conseillerez. J'ai réussi à réaliser quelque chose par la suite. Cependant, c'était trop peu et trop tard⁽¹³¹⁾ ».

(128) E. Köstring. *Erlebnisse und Erfahrungen als General der Freiwilligen*. 13. 7. 1954. p. 12. (IFZ), München. Sammlung « Thorwald-Material ».

(129) S. Drobjazko. *Vostocnie vojska i Rousskaja osvoboditelnaja armia*. p. 57-58 ; S. Drobjazko., Karascuk A. *Vostocnie legioni i kazacjii casti v Wermachte. Vtoraja mirovaja vojna 1939-1945. Voennno-istoričeskaja seria « Soldat »*. Moscou : AST, 1999. p. 18. voir aussi : E. Köstring. *Erfahrungen mit den Freiwilligen aus dem russischen Raum im Kampf mit den Bolschewismus 1941-1945*. 13. 7. 1954. p. 31. IFZ, Sammlung « Thorwald-Material » ; R. von Baumeister. *Erfahrungen mit Ostfreiwilligen im II Weltkrieg*. Wehrkunde. Organ der Gessellschaft für Wehrkunde. München, 1955. Heft IV. p. 155.

(130) E. Köstring. *Freiwilligenverbände*. p. 5. Archives familiales de von Mende communiquées à l'auteur. La statistique mentionnée par Köstring laisse un peu sceptique : d'autres sources plus crédibles font état d'une augmentation du nombre de désertions à la fin de la guerre.

(131) E. Köstring an R. von Heyendorff. 5. 3. 1952. p. 1. Archives personnelles de G. Gabliani communiquées à l'auteur.

En avril 1944 l'état-major de liaison géorgien obtint l'égalité pour les ouvriers géorgiens travaillant en Allemagne. Ils reçurent les mêmes droits que les ouvriers étrangers du Troisième Reich et leurs conditions de vie s'adoucirent.

Les collaborateurs de l'état-major géorgien entreprirent d'enregistrer tous les prisonniers de guerre géorgiens dispersés dans les divers camps allemands⁽¹³²⁾.

Le général Köstring joua un rôle décisif dans cette affaire, car il comprenait « l'importance de la coopération étroite entre le front et l'arrière⁽¹³³⁾ ».

À partir de la fin d'août 1944, après les lourdes pertes des unités caucasiennes sur le front occidental, les représentants des états-majors de liaison caucasiens décidèrent d'unir leurs efforts, d'exiger du gouvernement du Reich de reconnaître l'indépendance politique du Caucase, et d'autoriser la formation d'une armée de libération du Caucase.

Dans un message collectif adressé à Rosenberg par les chefs des états-majors de liaison caucasiens, ceux-ci indiquaient les conditions qu'ils mettaient à une coopération ultérieure des Caucasiens avec les autorités du Reich :

- 1) La reconnaissance de l'indépendance des États caucasiens par le gouvernement de l'Allemagne.
- 2) La reconnaissance des unités militaires caucasiennes comme armée de libération du Caucase, après la mise en œuvre dans ce domaine des profondes réformes nécessaires.
- 3) La déclaration de quatre peuples caucasiens au titre d'alliés officiels de l'Allemagne.
- 4) La transformation des états-majors de liaison caucasiens en représentations nationales de leurs peuples, avec tous les droits et les devoirs correspondants.

Dans le cas contraire, les états-majors de liaison ne pourront assumer leurs responsabilités ni devant les peuples caucasiens, ni devant l'Allemagne.

« Nous trouvons l'existence des états-majors de liaison superflue, puisque leurs formes politiques et juridiques ne correspondent pas aux exigences actuelles », concluait le message avec une franchise brutale⁽¹³⁴⁾.

Le problème des relations avec Vlassov

À la deuxième moitié de 1944 les états-majors caucasiens, comme d'ailleurs les autres représentations des petits peuples de l'URSS en Allemagne, vont se heurter à un problème complexe. Il leur fallut défendre leur souveraineté formelle contre

(132) Voir le journal Sakartvelo (« la Géorgie ») du 18 avril 1944, in : *Les Géorgiens sous le drapeau allemand pendant la Deuxième Guerre mondiale*. p. 393.

(133) R. von Heyendorff. *Kampf gegen Windmühlenflügel*. 13. 7. 1954. S. 7. IFZ, Sammlung « Thorwald-Material ».

(134) *Kaukasische Verbindungsstäbe an Rosenberg*. 28. 8. 1944. Hoover Institution Archives (HIA), Stanford University, USA. A. Dallin's collection. Box 6.

les tendances grand-russes, qui commençaient à se manifester dans la politique de certains organismes du Troisième Reich.

Dans les chapitres précédents nous avons montré comment après l'attentat du 20 juillet 1944 contre Hitler l'initiative de la formation des nouvelles unités militaires des peuples de l'Est a commencé à passer de la *Wehrmacht* à la *SS*, qui acquit une position dominante après avoir écrasé le complot antihitlérien. En effet les militaires et les diplomates qui, comme le colonel C. von Stauffenberg ou le comte F. W von der Schulenburg avaient été chargés de la formation des Ostlegionen, avaient joué un rôle important, voire déterminant, dans l'attentat manqué. Dès le 26 juillet 1944 le III^e département chargé des formations de l'Est fut créé à Berlin sous la direction du docteur Fritz Arlt, dans le cadre de l'état-major de la *Waffen SS*.

À l'automne 1944 la direction de la *SS* décida d'utiliser la carte du nationalisme russe pour saper le régime stalinien.

En octobre le Reichsführer de la *SS* Himmler rencontra le général des unités de volontaires *Köstring* et exigea que toutes les unités de l'Est, y compris les formations de volontaires caucasiens, fussent placées sous le commandement de Andrej Vlassov, ancien général soviétique, capturé en été 1942.

Cette décision ne manqua pas de provoquer les protestations de la plupart des représentants des petits peuples de l'URSS. Ceux-ci se souvenaient qu'en septembre 1944, pendant les négociations avec Himmler, Vlassov avait ignoré les aspirations à l'indépendance des allogènes, déclarant péremptoirement qu'après la chute du bolchevisme, les peuples de l'URSS s'uniraient de nouveau volontairement avec la Russie⁽¹³⁵⁾.

Pour cet ancien général soviétique la notion de Russie et d'empire russe (y compris sous la forme de l'URSS) était identique, ce qui allait entraîner une collision avec les états-majors de liaison caucasiens. En refusant de faire la différence entre la Russie dans ses frontières ethniques, et les peuples non russes, incorporés de force à la Russie et plus tard à l'empire soviétique au cours des derniers 150 ans, Vlassov condamnait d'avance son entreprise à l'échec. Rappelons que la défaite du mouvement russe blanc pendant la guerre civile en Russie fut provoquée par les mêmes raisons.

Malgré la pression des autorités du Reich, les états-majors de liaison caucasiens s'obstinèrent à défendre le droit des ces peuples à l'indépendance. Bien des années plus tard, M. Kedia explique sa position sur cette question à Alexandre Dallin :

En 1942 nous avons soutenu Vlassov et son manifeste de Smolensk. Nous pensions avec le professeur von Mende qu'il fallait tenter de faire passer les Russes dans notre camp, car à cette époque, la possibilité de gagner la guerre existait toujours. Cependant en 1944, nous étions contre Vlassov. La guerre était évidemment perdue, et nous n'avions aucune raison de consentir à un compromis inacceptable. Nous n'avions rien à y gagner⁽¹³⁶⁾.

(135) J. Thorwald. *Die Illusion. Rotarmisten in Hitlers Heeren*. Zürich, Droemer Knaur Verlag, 1974. p. 267, 279-280.

(136) M. Kedia. *Interview. (Continuation from April 7)*. Geneva, 31. 5. 1951. p. 2.

Convoqués le 4 octobre 1944 à l'*Ostministerium*, M. Kedia, A. Alibekov, A. Kantemir et A. Djamalian, exprimèrent nettement leur position en présence du chef de département caucasien le professeur von Mende, ainsi que du chef du Département principal de la SS Reiner Olzscha.

Comme en témoigne le procès-verbal de cette rencontre, lorsqu'on leur proposa d'entrer dans le Comité de la libération des peuples Russie (KONR), créé par le général Vlassov à l'instigation d'Himmler, les représentants des états-majors de liaison caucasiens déclarèrent sans détours que « pendant des siècles, les peuples du Caucase avaient combattu la Russie pour leur indépendance. Leurs buts étaient donc irréconciliables avec ceux que poursuivait le général Vlassov, représentant du peuple russe⁽¹³⁷⁾ ». Les Caucasiens contre-attaquèrent et demandèrent la création sans délai d'un authentique Comité national caucasien impliquant un engagement des autorités du Reich à soutenir officiellement l'indépendance du Caucase. En effet ce comité n'avait de sens que « si le gouvernement allemand faisait une déclaration sur l'avenir des peuples du Caucase⁽¹³⁸⁾ ».

Les dirigeants des états-majors de liaison caucasiens rédigèrent une lettre de protestation qu'ils firent remettre par Rosenberg au chef de la chancellerie du Reich Martin Bormann, ainsi qu'au feld-maréchal Wilhelm Keitel. Ils soulignaient dans cette lettre que « les Caucasiens sont prêts à reconnaître le mouvement de libération exclusivement russe du général Vlassov à titre de partenaire dans la lutte commune contre le bolchevisme, mais non à titre de chef auquel ils devraient se soumettre⁽¹³⁹⁾ ».

Le 25 octobre Ernst Kaltenbrunner, le sinistre chef de la RSHA, tenta de forcer les Caucasiens à capituler.

M. Kedia, la figure principale de la résistance caucasienne dans cette affaire, fut convoqué à des négociations directes en compagnie des représentants ukrainiens, biélorusses et turkéstanais. Au dernier moment, dans le but de mettre Kedia devant le fait accompli, les négociations furent transférées au quartier général de Vlassov, dans la banlieue de Berlin.

Plus tard Kedia raconta la scène : « À peine arrivés au quartier général de la ROA, nous fûmes introduits tout de suite dans la salle sans avoir pu mener des négociations confidentielles. 17 officiers de la ROA s'y trouvaient déjà. Vlassov (vêtu comme toujours non de l'uniforme allemand, mais d'un costume civil), s'est approché de nous et nous a serré la main. Il nous pria de nous asseoir, et s'apprêta à nous lire son manifeste. Mais je me levai et je déclarai qu'apparemment il y avait un malentendu. Les paroles de Vlassov ne nous intéressaient pas, puisque sa position nous était bien connue. Nous nous attendions à négocier avec lui seulement en tête-à-tête. Vlassov a jugé plus opportun de réunir ici tous les représentants des allogènes prorusses.

(137) *Besprechung mit Vertretern der Kaukasischen Verbindungsstäbe am 4. 10. 1944*. Bundesarchiv (Berlin), R. 6/141.

(138) Ibidem. - R. 6/141.

(139) J. Thorwald J. *Die Illusion. Rotarmisten in Hitlers Heeren*. p. 284.

« Je n'ai pas l'intention de devenir le rassembleur des terres russes », ai-je déclaré.

Vlassov tenta de répondre. Il finit par faire-valoir qu'il avait reçu pour cela le mandat du Reichsführer de la SS et que je serais par conséquent obligé de me soumettre. J'ai répondu que mon mandat, je le tenais des peuples du Caucase. Puis je me suis levé et je suis sorti de la salle accompagné par Kajum-khan⁽¹⁴⁰⁾, qui m'avait soutenu, et par Kröeger⁽¹⁴¹⁾ qui disait « bravo » (il ne tarda d'ailleurs pas à changer de ton). Durant les trois semaines qui suivirent, tous à la SS, – de Berger jusqu'à Olzcha – tentèrent de nous persuader de nous joindre à Vlassov, mais nous avons tenu, avec le soutien de Rosenberg et de von Mende⁽¹⁴²⁾.

Dans le but de dénigrer les chefs de l'*Ostministerium*, les partisans du KONR recoururent à la propagation d'inventions absurdes. Par exemple, durant les derniers mois de la guerre on faisait mousser une rumeur selon laquelle la position de Rosenberg à l'égard de l'empire soviétique s'expliquait par l'origine juive de ce dernier !⁽¹⁴³⁾

Après la guerre, les cercles les plus chauvins de l'émigration russe tentèrent de compromettre le mouvement de la libération nationale des peuples non russes, en accusant ces derniers de « rosenbergisme » (« *rosenbergovscina* »). Ils prétendirent notamment que sur l'insistance de Rosenberg le gouvernement national-socialiste de l'Allemagne avait entrepris de démembrer l'URSS en cédant aux demandes de séparatistes qui ne représentaient rien dans leur pays.

(140) Président du Comité national turkétanais unifié.

(141) Officier de liaison de Himmler à l'état-major de Vlassov.

(142) M. Kedia. Interview. 8. 4. 1951. p. 7.

Ce récit de Kedia est attesté presque mot pour mot par les déclarations aux enquêteurs du NKVD de T. Margvelachvili, l'ancien président de la colonie géorgienne en Allemagne durant les années de la guerre. Selon sa version, Kedia fit un récit analogue lors d'une réunion de la colonie géorgienne à Berlin consacrée aux relations de l'état-major géorgien de la liaison avec la ROA de Vlassov. Kedia aurait déclaré à Vlassov : « Votre conseil et ses séances ne m'intéressent pas. Je pensais que vous vouliez me dire que vous envisagiez l'indépendance du Caucase et de la Géorgie. Votre manifeste ne nous satisfait pas sur ce point. » À cela, Vlassov aurait répondu qu'il avait déjà pris position sur la question des nationalités et n'avait rien à ajouter. Kedia dit alors qu'il regrettait de s'être rendu à son invitation puisque leurs chemins s'étaient séparés ; sur ce il sortit en reprochant tout haut à l'Allemand qui l'avait accompagné : « Où m'avez-vous entraîné et pour quoi faire ? »

Kedia déclara ensuite que les états-majors [caucasiens], ne coopéreraient en rien avec le général Vlassov et que c'était son dernier mot. Voir. *Affaire T. Margvelachvili*. p. 104.

Le témoignage de von Mende va dans le même sens. Selon lui, après l'arrivée de M. Kedia et V. Kaïoum-khan au quartier général de la ROA « Vlassov [les] invita dans la pièce où se trouvaient déjà certains de ses partisans, et leur proposa de prendre place parmi eux et de l'écouter lire son manifeste, ex cathedra. Tous deux ont immédiatement rejeté cette proposition, déclarant qu'ils étaient venus dans le but de négocier en présence de six personnes, mais pas du tout d'assister à une séance de propagande comme de simples disciples ». Voir G. von Mende. *Die kaukasische Vertretungen in Deutschland während des Zweiten Weltkrieges*. p. 33.

(143) G. von Mende. *Meine Reise von übelgönne nach übelgönne vom 30. III. - 28. VIII. 1945*. p. 15. Archives familiales de von Mende communiquées à l'auteur.

Ch. Tourgan, un des leaders de l'émigration nord-caucasienne en Allemagne, fit remarquer justement à ce propos :

Cette affirmation ne correspond aucunement à la réalité. Le gouvernement allemand n'avait pas de politique cohérente sur la question des nationalités. Chaque organisme concerné du Reich avait son opinion particulière. Certes Rosenberg faisait mine de patronner les peuples non russes, mais Himmler, qui était beaucoup plus influent que Rosenberg, protégeait les Russes ouvertement et officiellement [...] Si les Russes tentent maintenant de coller l'étiquette de « rosenbergisme » à la lutte de la libération des peuples non russes, on peut tout autant taxer d'« himmlerisme » (« *gimmlerovhcina* ») le mouvement de libération russe⁽¹⁴⁴⁾.

La volonté du général Vlassov de se soumettre les formations militaires et les représentations politiques des peuples non russes de l'URSS eut des conséquences négatives sur un autre point aussi. Si jusqu'à l'initiative de Vlassov les organismes concernés du Troisième Reich protégeaient de concert les intérêts de toutes les unités des volontaires de l'Est sans distinction, à partir de l'automne 1944 partisans et adversaires de Vlassov se divisèrent et se livrèrent une lutte sans merci⁽¹⁴⁵⁾. Pour rassembler et coordonner leurs forces, les chefs des états-majors de liaison caucasiens prirent la décision de s'unir dans un Comité caucasien et de créer des organismes chargés de défendre les droits des peuples caucasiens à leur souveraineté d'État formelle.

En octobre fut créé le Conseil national caucasien, avec l'aide du chef du département principal de la SS, l'obergruppenführer SS Gottlob Berger, qui tentait de louver entre Vlassov et les représentants de petits peuples de l'empire soviétique. Ce Conseil devait être l'organe dirigeant des peuples du Caucase⁽¹⁴⁶⁾. Kedia, Alibekov, Djamalian et Kantemir en étaient membres. M. Alchibaia fut élu au poste de secrétaire⁽¹⁴⁷⁾. On créa en outre un Conseil militaire caucasien dans le but de coordonner la coopération militaire entre Caucasiens. Cet organisme était chargé de la formation de l'armée de libération caucasienne. On proposa à l'Ossète Lazar Bitcherahov, un ancien général blanc, protégé des Britanniques en 1918, protégé de la SS pendant la deuxième guerre mondiale, d'entrer dans le Conseil militaire

(144) Ch. Tourgan. *Neizlecimaja bolezn velikoderzavnikov. Kavkaz*, Munich, 1952. n° 9 (14), p. 17-18.

(145) F. Arlt. *Nicht-deutsche Verbände im Verband der deutschen Wehrmacht und des Wehrmachtgefolges*. p. 24. Archives familiales de von Mende communiquées à l'auteur.

(146) Selon le professeur von Mende, G. Berger s'apprêtait initialement à « donner aux comités nationaux les mêmes droits qu'à Vlassov ». Voir G. von Mende. *Interview*. 25. 5. 1951. Part II. p. 6. Hoover Institution Archives (HIA), Stanford University, USA. A. Dallin's collection. Box 7.

(147) J. Hoffmann. *Kaukasien 1942/43*. Das deutsche Heer und die Ostvölker der Sowjetunion. p. 263 ; G. von Mende. *Die kaukasische Vertretungen in Deutschland während des Zweiten Weltkrieges*. p. 26 ; G. von Mende. *Die Nationalkomitees der Völker aus der Sowjetunion während des deutsch-sovjetschen Krieges*. p. 22.

caucasien d'abord en qualité d'inspecteur-général, puis à titre du commandant de l'armée de libération du Caucase⁽¹⁴⁸⁾.

Comme nous l'avons montré dans les chapitres précédents, vers la même époque il fut décidé à l'initiative du général Köstring de transférer vers des lieux plus sûrs, au Danemark et en Italie du Nord, presque toutes les unités caucasiennes. Après la réorganisation correspondante, on planifiait de fusionner les compagnies et les bataillons en régiments et divisions de l'armée de libération du Caucase. En secret les chefs de l'état-major de liaison géorgien, le général Köstring et le professeur von Mende escomptaient qu'ainsi, après la fin de la guerre, il serait plus facile de sauver les unités caucasiennes et les civils qui s'étaient joints à eux d'une livraison forcée aux Soviétiques⁽¹⁴⁹⁾.

Formellement le manifeste du KONR vlassovien, proclamé le 14 novembre 1944 à Prague, admettait qu'à l'avenir la nouvelle structure de l'État russe serait fondée sur l'égalité de toutes les nations et garantirait le droit à un développement national, à l'autodétermination et à l'indépendance⁽¹⁵⁰⁾. Néanmoins l'expérience historique rendait les représentants des petits peuples de l'URSS sceptiques et nul ne pouvait croire en la sincérité des mots de l'ancien général soviétique.

Alexander Tsomaia, un des membres de l'état-major de liaison géorgien, écrivit par la suite :

Il était évident que le général russe faisait la guerre contre Staline, mais en même temps il voulait préserver l'empire russe. Il n'admettait pas que toutes les nations voulussent être indépendantes. En fondant les Géorgiens et les autres Caucasiens dans son armée, il signifiait le refus de la demande principale de ces nations, à savoir, l'indépendance par rapport à la Russie ou à toute autre domination étrangère⁽¹⁵¹⁾.

Même après ce refus catégorique, les leaders du comité vlassovien poursuivirent leurs tentatives d'entraîner dans le KONR des émigrés caucasiens pour conférer à leur initiative une plus grande respectabilité.

(148) G. Gabliani. Bericht über die kaukasischen Freiwilligen-Verbände in der Deutschen Wehrmacht. 26. 3. 1945. In: Jeloschek A., Richter Fr., Schütte E., Semler J. *Freiwillige vom Kaukasus. Georgier, Armenier, Aserbaïdschaner, Tschetschenen u.a. auf deutscher Seite. Der « Sonderverband Bergmann » und sein Gründer Theodor Oberländer*. Graz-Stuttgart: Leopold Stocker Verlag, 2003. p. 292.

Les membres de l'état-major de liaison azerbaïdjanais étaient opposés à la candidature de L. Bitcherakhov pour le poste du commandant de l'armée de libération du Caucase. En 1918, alors qu'il commandait les troupes de la commune de Bakou, Bitcherakhov commit beaucoup d'atrocités contre la population locale azerbaïdjanaise. Néanmoins, comme plus tard il s'était joint au mouvement du prométhéisme en Pologne, sa candidature fut finalement acceptée. Voir M. Kedia. *Interview. (Continuation from April 7)*. Geneva, 31. 5. 1951. p. 1 ; A. Fatalibei. *Otkritoje pismo generalou L. Bitcherahovou*. p. 6-7. Archives familiales de von Mende communiquées à l'auteur.

(149) G. von Mende. *Die kaukasische Vertretungen in Deutschland während des Zweiten Weltkrieges*. p. 27.

(150) A. Okorokov. *Komitet osvobodzenia narodov Rossii. Materjali po istorii Rousskogo osvoboditelnoho dvizenia 1941-1945*. Moscou, « Graal », 1997. Vip. I. p. 167.

(151) A. Tsomaia. Michael Kedia. p. 31.

Le général Ch. Maglakelidzé fut finalement le seul Géorgien qui consentit à entrer dans ce comité. Cette décision s'expliquait sans doute par le fait qu'il connaissait bien les Allemands baltes, qui étaient les protecteurs principaux du mouvement de Vlassov, ayant lui-même longtemps séjourné à Riga dans les années vingt et trente⁽¹⁵²⁾. Il fut condamné sévèrement par presque tous les représentants de l'émigration géorgienne en Allemagne. Maglakelidzé adhéra au KONR à titre personnel, il ne prétendit jamais parler au nom d'autres Géorgiens.

Les tentatives d'ingérence de la direction du KONR dans les affaires intérieures des peuples non russes aboutirent à l'effet contraire de celui recherché : elles galvanisèrent leur volonté de résistance et de solidarité. Les allogènes contre-attaquèrent. Quelques jours après la déclaration du manifeste de Prague, le 18 novembre 1944, ils créèrent un organisme alternatif au KONR – association des peuples asservis par la Russie. Cet organisme était beaucoup plus démocratique et décentralisé que le KONR. Il était composé des représentants des peuples de l'Ukraine, de Biélorussie, du Caucase, du Turkestan, des Tatars de la Volga et de Crimée.

À la différence des membres du KONR, les membres d'association conservaient une liberté d'action complète dans les affaires intérieures. En même temps les fondateurs d'association des peuples asservis par la Russie avaient créé une commission dirigeante autorisée à représenter devant le monde extérieur les intérêts des peuples non russes de l'URSS et à coordonner leur action⁽¹⁵³⁾.

Le même jour, tous les chefs d'association envoyèrent une lettre collective à Rosenberg, dans laquelle ils protestaient vigoureusement contre les actions des partisans de Vlassov⁽¹⁵⁴⁾.

(152) S. Fröhlich. *General Wlassow. Russen und Deutsche zwischen Hitler und Stalin*. Bremen, Markus Verlag Köln, 1987. p. 205.

Représentants de la couche privilégiée de la Russie impériale, les Allemands de la Baltique ont fourni à l'administration des Romanov un grand nombre de fonctionnaires et d'officiers. Pendant la première guerre mondiale plusieurs d'entre eux, comme, par exemple, l'un des compagnons d'armes les plus proches de Vlassov, le capitaine Wilfried Strik-Strikfeldt, combattirent dans les rangs de l'armée russe impériale contre l'Allemagne. La perte de tous leurs privilèges après la révolution d'octobre 1917 et l'indépendance des pays Baltes, forcèrent les Allemands baltes à se rappeler leurs racines allemandes. Un certain nombre d'entre eux s'engagea volontiers dans les services de renseignement du Troisième Reich, où ils étaient considérés comme des experts de la Russie.

Par exemple, selon le capitaine W. Housselle, l'un des protecteurs de Maglakelidzé était un officier prussien de l'Abwehr, un certain colonel Pechovsky. Selon le témoignage de N. Nakachidzé, un autre partisan de Ch. Maglakelidzé et de son fils Gaiosz était le capitaine Nikolaus von Grote, un autre Allemand balte, ancien officier de l'armée du tsar, devenu chef du service de la propagande de l'OKW. Voir W. Housselle. « *Georgische Legion* ». 11. 7. 1952. p. 3.; N. Nakaschidze. *Zu dem Bericht des Herrn General von Heygendorff: "Georgische Freiwillige im 2 Weltkrieg gegen die Sowjetunion."* p. 2. La première femme de Maglakelidzé était une Allemande balte, dont le frère avait été officier de l'armée russe et avait combattu du côté russe durant la première guerre mondiale. Voir Ch. Maglakelidzé. Mémoires. p. 126.

(153) Grundlagen der Zusammenarbeit der Vertreter der von Russland unterdrücken Völker. Protokoll der Tagung der Vertreter der von Russland unterjochten Völker vom 18. November 1944. In: J. Hoffmann. *Kaukasien 1942/43*. p. 494-495.

(154) A. Schafi-Almag, A. Djamalian, A. Alibekoff, M. Kedia, A. Kantemir, E. Kirimal, Scharimli, A. Melnik, R. Astrowski. An den Herrn Reichsminister für die besetzten Ostgebieten, Reichsleiter Alfred Rosenberg. Berlin, 18. 11. 1944. Hoover Institution Archives (HIA), Stanford University, USA. A. Dallin's collection. Box 6.

C'est seulement le 17 mars 1945, un mois et demi avant la fin de la guerre, que A. Rosenberg reçut du gouvernement du Troisième Reich l'autorisation de reconnaître le Comité national géorgien qui existait déjà de facto comme « seule représentation du peuple géorgien ». Un message envoyé à ce sujet à l'état-major de liaison géorgien proclamait que « le Comité national géorgien possède le droit de présenter sa conception de l'avenir du peuple géorgien et de l'exprimer par des déclarations et des manifestes ». Enfin les autorités du Reich consentaient « à l'insertion des Géorgiens dans les rangs de la Wehrmacht dans leurs propres unités en vue de former avec les autres unités militaires caucasiennes, l'armée de libération du Caucase [...] Ceci équivalait aussi à la reconnaissance du Comité caucasien créé par les états-majors de liaison caucasiens, ayant pour but de coordonner l'activité de tous les peuples caucasiens⁽¹⁵⁵⁾ ».

On peut s'interroger sur les causes de cette décision que Hitler répugna tant à prendre. Comme on le sait, en février 1945 la Turquie déclara la guerre à l'Allemagne. Cette circonstance affecta négativement la combativité et la fiabilité des unités turques de la Wehrmacht et de la Waffen SS. Le général von Heyendorff, commandant de la 162^e division d'infanterie turque en Italie du Nord, alarmé par la montée du sentiment antiallemand dans son unité, fut obligé de demander de l'aide à l'état-major de liaison caucasien.

De même, les cas de désertion se multipliaient dans l'*Osttürkische Verband der Waffen SS*, stationné sur la péninsule des Apennins. Le 7 mars 1945 M. Kedia écrivit à Berger que l'envoi en Italie du commandant A. Fatalibeili-Doudanginsky dans le but d'empêcher la baisse du moral des volontaires ne pouvait avoir de sens et de succès que si le gouvernement du Reich reconnaissait officiellement le Comité caucasien et de ce fait, l'indépendance des peuples du Caucase. Le même jour, Rosenberg envoya le message reconnaissant le Comité caucasien⁽¹⁵⁶⁾.

Plus tard le général R. von Heyendorff, évoquant avec une ironie amère cette reconnaissance si tardive par l'Allemagne de l'indépendance des peuples du Caucase, remarquait que tout cela « fut fait au moment où l'armée rouge se trouvait déjà près de Francfort-sur-l'Oder. Quand nous nous trouvions au pied des monts du Caucase, Hitler n'avait rien à dire aux peuples du Caucase⁽¹⁵⁷⁾ ».

Certes les membres du Comité national caucasien comprenaient que cette reconnaissance ne pouvait avoir aucune conséquence réelle. Pendant les derniers mois de la guerre ils se préoccupèrent exclusivement de sauver la vie des légionnaires et des Caucasiens détenus dans les camps allemands de prisonniers de guerre. Ils s'efforcèrent par tous les moyens d'évacuer les légionnaires, les prisonniers de guerre et les civils caucasiens en Italie du Nord, où les unités caucasiennes n'avaient à combattre que les partisans locaux.

(155) *Reichsminister Alfred Rosenberg an den Georgischen Verbindungsstab*. Berlin, 17. 3. 1945. p. 1-2. Archives familiales de von Mende communiquées à l'auteur; J. Hoffmann. *Die Kaukasien 1942/43*. p. 496.

(156) Voir. *Das Kaukasische Komitee an Berger, über Arlt*. 7. 3. 1945. Hoover Institution Archives (HIA), Stanford University, USA. A. Dallin's collection. Box 6; Kirimal E. *Kratkaja istorija Vostocno-tureckoj divizii SS*. S. 31. Archives familiales de von Mende communiquées à l'auteur.

(157) R. von Heyendorff. *Experience with Volunteers of Soviet-Union Nations fighting Bolshevism during World War II*. 29. 5. 1953. p. 7.

Une note de Guivi Gabliani datée du 26 mars 1945, adressée à l'état-major des formations des volontaires de l'Est et à l'*Ostministerium*, recommandait de concentrer tous les prisonniers de guerre caucasiens dans un seul camp en vue d'accélérer la formation de l'armée de la libération du Caucase. Une partie des hommes pourrait être recrutée dans des formations de réserve de l'armée de la libération du Caucase, les autres seraient affectés à ses unités de construction⁽¹⁵⁸⁾.

En dépit des conditions difficiles des derniers mois de la guerre, les représentants du Comité caucasien ont réussi au total à évacuer en Italie du Nord non seulement les légionnaires et les prisonniers de guerre, mais encore les émigrés qui craignaient de tomber aux mains des bolcheviks⁽¹⁵⁹⁾.

Un camp temporaire fut créé pour la protection des réfugiés géorgiens évacués en Italie du Nord, dans la zone gardée par le régiment géorgien du *Kaukasische Waffenverband der SS* stationné dans Comeglians. C'est là qu'en avril 1945, G. Magalachvili, président du Comité national géorgien, annonça solennellement la reconnaissance juridique de l'indépendance de la Géorgie par les autorités du Reich⁽¹⁶⁰⁾. C'était un défi lancé au Kremlin in extremis.

Les chefs du Comité national caucasien comprenaient que la défaite militaire de l'Allemagne était inévitable. Ils voulaient coûte que coûte empêcher que les légionnaires et les civils caucasiens ne fussent livrés sous la contrainte à l'Union Soviétique après la fin de la guerre. En vertu des accords secrets imposés par Staline aux alliés occidentaux à Yalta en février 1945, tous les citoyens soviétiques se trouvant aux mains des puissances occidentales devaient être rapatriés en URSS, – de force si nécessaire.

Pour empêcher la rapatriation forcée, M. Kedia entreprit une opération extraordinairement risquée. Il essaya d'entrer en contact avec les alliés occidentaux. Avant même le débarquement des alliés en France, avec l'aide d'officiers haut placés du SD, de l'Abwehr et de la Wehrmacht, Kedia et Tsomaia réussirent à nouer un contact avec la direction du renseignement américain en utilisant comme intermédiaire un certain Iouri Skarzinski, agent de l'OSS à Paris.

La préparation des négociations confidentielles de la direction du Comité national caucasien avec l'OSS commença dès novembre 1944 après le transfert de Skarzinski sur le territoire du Reich. Pour lui assurer une couverture vraisemblable, il fut recruté dans un réseau du SD. Avec l'aide de leurs protecteurs allemands, les chefs du Comité caucasien réussirent trois fois à sauver Skarzinski de l'arrestation par la Gestapo. Celle-ci avait en effet eu vent que ce dernier était le médiateur entre Kedia et les alliés occidentaux.

(158) G. Gabliani. Bericht über die kaukasischen Freiwilligen-Verbände in der Deutschen Wehrmacht. 26. 3. 1945. In: Jeloschek A., Richter Fr., Schütte E., Semler J. *Freiwillige vom Kaukasus. Georgier, Armenier, Aserbajdschaner, Tschetschenen u.a. auf deutscher Seite. Der « Sonderverband Bergmann » und sein Gründer Theodor Oberländer*. p. 292.

(159) Selon le professeur von Mende, J. Goebbels, alors Reichscommissaire de la défense de Berlin, avait publié à la fin de la guerre un décret qui interdisait aux émigrés de quitter la capitale. Cependant, avec l'aide de l'Ostministerium, on réussit tout de même à évacuer à temps 2000 émigrés dans la région de Hanovre. A. Rosenberg intervint personnellement en faveur de ces mesures parce qu'il se rendait compte que les émigrés « se trouvaient dans la position la plus dangereuse ». Voir G. von Mende. *Interview*. 25. 5. 1951. Part II. p. 5-6.

(160) L. Arveladzé. *Entre la Patrie et l'exil*. New-York, 1966. Vol. VI. p. 197. (en géorgien).

Au début d'avril 1945, Kedia et les autres chefs des comités nationaux, réussirent, avec l'aide du professeur von Mende, à obtenir l'accord des autorités allemandes pour un voyage de courte durée en Suisse. Des négociations avec les représentants de la Croix rouge fournissaient le prétexte et la couverture officielle du séjour en Suisse. Les autorités du Reich furent informées que les chefs des comités avaient l'intention de présenter une requête concernant l'amélioration du traitement des volontaires tombés en captivité sur le front Ouest.

Le but réel de l'entreprise était une rencontre à Genève entre les membres des Comités caucasien, ukrainien et turkestanais, et les représentants de l'OSS. Les membres des Comités voulaient savoir s'il serait possible d'empêcher le rapatriement forcé en URSS des volontaires de l'armée allemande et des civils. A. Dulles, le résident de l'OSS en Suisse, contribua à l'organisation de la rencontre secrète, qui eut lieu à l'hôtel « Angleterre » à Genève. À la différence du président Roosevelt, Dulles ne nourrissait aucune illusion au sujet des intentions de Staline.

Fin avril Kedia remit aux représentants de l'OSS un mémorandum spécial. Ce document expliquait en détail pourquoi d'anciens soldats de l'armée rouge avaient revêtu l'uniforme de la Wehrmacht ; il démontrait qu'il était inadmissible de procéder à un rapatriement forcé de ces hommes ; il annonçait que dans un avenir proche, les alliés auraient inmanquablement à combattre Staline. Alors ces hommes seraient les partisans les plus fidèles des démocrates occidentaux. En cas d'accord, Kedia était prêt à remettre aux mains de l'OSS tout son réseau de renseignement, y compris les liens avec les organisations clandestines en Géorgie.

La mission de Kedia fut couronnée par un certain succès. Un certain nombre d'émigrés ex-soviétiques réussirent également à éviter d'être rapatriés en URSS contre leur gré. Mais surtout, selon le témoignage d'un des officiers de l'OSS participant directement aux négociations, les renseignements fournis par les leaders des comités nationaux avaient la plus haute importance et exercèrent une influence réelle sur la période de l'après-guerre. En partie grâce à ces renseignements, l'administration Truman prit connaissance des problèmes des minorités nationales en URSS, ainsi que des buts réels de politique étrangère du Kremlin⁽¹⁶¹⁾.

(161) *Mission Ruppert*. Avril 1945. p. 1-2. HIA. J. Persico papers. Box 5 ; *Personal report of agent Ruppert*. Avril 1945. p. 1-11. HIA. J. Persico Papers. Box 5 ; *Mission Ruppert. Summary of mission and results obtained as of this date*. 31 May 1945. p. 1-2. HIA. J. Persico papers. Box 5 ; From Lt. (jg) A. E. Jolis, Labor Division, Paris. To Lt. (jg) C. Devoe, USNR, Labor Division, SI, London. *Recommendation for award* – Yuri Skarzinski. p. 1-3. Labor Division, Paris, 8 June 1945. HQ et HQ Detachment. Office of Strategic Services. European Theater of Operations. United States Army. (Forward). HIA. J. Persico papers. Box 5 ; Jolis Albert E. Letter to Mr. Doering O. C. 28. 4. 1969. p. 1-6. HIA. J. Persico papers. Box 3 ; M. Kedia. *Autobiographie*. p. 5. Les archives personnelles de l'auteur ; G. von Mende. *Meine Reise von übelgönne nach übelgönne vom 30. III. - 28. VIII. 1945*. p. 1-27. G. Gabliani. *People caught between two Evils. (World War II and the Georgians)*. p. 609-622. Archiv der Kameradschaft « Bergmann » ; A. Tsomaia A. Michael Kedia. p. 32 ; G. von Mende. Michael Kedia. p. 384 ; P. von zur Mühlen. *Zwischen Hakenkreuz und Sowjetstern. Der Nationalismus der sowjetischen Orientvölker im Zweiten Weltkrieg*. p. 226 ; M. Kavtaradzé. Réponse à A. Manvelichvili. p. 78-79. (en géorgien).

Dans le livre de J. Persico sorti en 1977, le nom de I. Skarzinski est changé en Iouri Vinogradov. Ce livre passe aussi sous silence plusieurs détails des négociations des représentants de l'OSS avec les chefs des comités nationaux, disponibles dans les documents cités par l'auteur ci-dessus et conservés dans les archives. Voir : J. E. Persico. *Piercing the Reich. The Penetration of Nazi Germany by American Secret Agents during World War II*. New York : The Wiking Press, 1979. p. 106, 264-268.

Les motivations des Caucasiens collaborant avec l'Allemagne ont été exposées par Alexandre Tsomaia en 1953. Selon lui, la seule raison qui a incité les patriotes géorgiens à coopérer avec le Troisième Reich était l'aspiration à utiliser la puissance de l'Allemagne dans les intérêts nationaux géorgiens, à libérer la Géorgie du joug de Kremlin. Avant la guerre germano-soviétique, les sympathies politiques de presque toute l'émigration géorgienne allaient vers les démocraties occidentales :

Au cours de la première période de cette guerre, les Géorgiens combattirent dans les rangs des armées des alliés occidentaux contre l'Allemagne. Les troupes de la Pologne et de la France comptaient beaucoup de militaires géorgiens, simples soldats ou officiers supérieurs. Aucun soldat géorgien ne servit pendant ce temps dans la Wehrmacht.

Quand le 22 juin 1941, l'Allemagne déclara la guerre à la Russie, ce fut le devoir sacré et non l'idéologie national-socialiste qui incita tous les Géorgiens, indépendamment de leurs sympathies personnelles, à faire la guerre avec les Allemands et avec l'aide des Allemands dans le but de libérer leur patrie de la Russie et du bolchevisme. Chez tous les peuples de l'Union Soviétique, y compris le peuple russe, la déclaration par l'Allemagne de la guerre à la Russie a réveillé l'espoir d'une libération de l'esclavage bolchevik. [...] Des centaines de mille, voire des millions de Russes, et de non Russes sont passées volontairement du côté allemand. Pour eux la défaite de la Russie signifiait la fin du bolchevisme [...] Et si le maître de l'Allemagne n'avait pas, par sa politique étrange, incompréhensible même, ramené vers le bolchevisme ses innombrables adversaires; si le droit des peuples de l'Union Soviétique à l'existence nationale avait été reconnu; si les Allemands s'étaient mieux comportés avec les transfuges antibolcheviks, s'ils avaient eu recours à eux dans la lutte contre l'ennemi détesté – il est probable que le problème complexe des peuples de l'Union Soviétique serait aujourd'hui résolu de manière plus juste...

Ainsi, nos intérêts nationaux nous dictaient la nécessité de faire cause commune avec les Allemands dans la lutte contre l'ennemi – la Russie bolchevique. Les mêmes intérêts d'État ont incité les hommes d'État européens et américains, qu'on ne peut soupçonner de sympathies envers le bolchevisme, de nouer une alliance avec la Russie bolchevique pour lutter contre l'Allemagne. Même Winston Churchill, [...] le meilleur connaisseur et l'adversaire le plus implacable du bolchevisme, qu'il caractérisait comme le plus grand danger pour le monde civilisé, conclut une alliance avec Staline et utilisa la force de l'Union Soviétique pour éliminer l'ennemi qui menaçait son pays, – l'Allemagne...

« *Right or wrong – my country!* » – nous suivions ce slogan, car dans les intérêts de notre pays – nous ne pouvions qu'agir ainsi⁽¹⁶²⁾.

La politique allemande dans le Caucase manqua totalement de cohérence. D'un côté on y distinguait des éléments de *realpolitik*: les experts du Caucase formés à l'époque de Guillaume II étaient des réalistes qui comprenaient l'état d'esprit et la mentalité des populations de la région; les militaires avaient développé une connaissance du terrain et appuyaient les experts. De l'autre côté les dirigeants du

(162) A. Zomaia. *Über die Georgische Frage*. p. 9-10. Archives personnelles de J. Hoffmann communiquées à l'auteur.

Reich s'étaient attachés au projet de *Reichskommissariat* qui présupposait un contrôle étroit des populations caucasiennes et qui par conséquent était totalement irréaliste. Les projets allemands visaient à une intégration de toute la région caucasienne, idée qui pouvait trouver l'appui d'un grand nombre d'émigrés caucasiens conscients que les querelles entre les peuples de la région faisaient le jeu des puissances impériales hostiles au Caucase. Ajoutons que l'occupation allemande dans le Caucase ne s'accompagna pas des atrocités qui la caractérisèrent dans les autres régions de l'URSS. Mais dans le cas caucasien comme ailleurs en Europe, les tentatives d'intégration se heurtèrent au refus des dirigeants nationaux-socialistes de coopérer avec leurs interlocuteurs même bien disposés sur un pied d'égalité. Malgré les rebuffades répétées, les déceptions accumulées, certains Caucasiens enrôlés par l'Allemagne se battirent jusqu'au bout ; la détestation des bolcheviks les soutenait alors qu'ils savaient que tout était perdu pour eux. Par aveuglement idéologique, faute d'avoir accepté de tenir compte des intérêts des peuples non allemands, les dirigeants du Reich ne surent pas convertir en atout politique cette haine du bolchevisme largement partagée par tous les peuples de l'URSS, y compris les Russes. Le général Ralf von Heyendorff, réfléchissant sur les raisons de l'échec de la Wehrmacht sur le front de l'Est constatait :

« Une politique stupide implique le soldat dans une guerre désespérée. Si notre gouvernement avait adopté une politique plus claire, le nombre de volontaires de l'Est aurait été bien plus élevé et leur valeur au combat bien meilleure. Je suis même persuadé qu'avec l'aide des peuples de l'Est nous aurions pu gagner la guerre contre les bolcheviks⁽¹⁶³⁾ ».

(163) R. von Heyendorff. *Experience with Volunteers of Soviet-Union Nations fighting Bolshevism during World War II*. 29. 5. 1953. p. 7.

LA PROBLÉMATIQUE DE L'ALLIANCE FRANCO-BRITANNIQUE (1943-1947)

par Yann Lamézec

Le 26 mai 1942, les Britanniques et les Soviétiques signent à Londres un traité d'alliance dirigé contre l'Allemagne. Le 10 décembre 1944, Français et Soviétiques font de même à Moscou. Il faut attendre le 4 mars 1947 pour voir Français et Britanniques signer le traité de Dunkerque aux clauses en grande partie identiques aux deux premiers. Alors que l'on s'apprête à célébrer l'amitié franco-britannique à travers le centenaire de l'Entente cordiale, cette distorsion chronologique ne peut manquer d'attirer l'attention de l'Historien.

Évoquer la problématique de l'alliance franco-britannique de 1943 à 1947, c'est donc tenter d'expliquer la conclusion tardive de l'alliance franco-britannique. Pourquoi a-t-il fallu attendre le 4 mars 1947 pour voir se matérialiser l'alliance franco-britannique alors que les deux pays se sont liés, dès le temps de guerre, avec l'Union soviétique ? Telle est la question à laquelle nous essayerons de répondre.

Pour cela, nous verrons tout d'abord ce qu'il en est de 1943 à la signature du Pacte franco-soviétique, période au cours de laquelle s'élaborent les politiques de sécurité française et britannique pour l'après-guerre et où le projet d'alliance franco-britannique connaît ses premières vicissitudes. Nous nous intéresserons ensuite au blocage qui caractérise ce projet entre le 10 décembre 1944 et l'arrivée au *Foreign Office* de Bevin, en juillet 1945. Nous tenterons d'en expliquer les raisons. Enfin, la dernière partie de notre propos sera consacrée à la période comprise entre juillet 1945 et le 4 mars 1947 où le projet d'alliance entre Paris et Londres finit par se matérialiser, non sans être passé par des phases d'espairs et de déception.

Les années 1943-1944

Un projet envisagé dès la phase d'élaboration des politiques de sécurité française et britannique

Les années 1943 et 1944 sont celles où s'élaborent les politiques de sécurité française et britannique. Or, l'idée de conclure une alliance entre la France et le Royaume-Uni s'impose aussi bien dans les plans élaborés par les responsables britanniques que dans ceux de la France libre.

Côté français, cette perspective est expressément défendue dans la fameuse note du 30 octobre 1943 qui définit les grandes lignes de la politique de sécurité française dans l'Europe de l'après-guerre⁽¹⁾. Aux yeux des responsables de la France combattante, l'alliance franco-britannique constitue en effet, le corollaire indispensable de l'alliance franco-soviétique. Elle l'est d'abord dans l'optique de

(1) Archives du Ministère français des Affaires étrangères (désormais MAE), Série : Papiers d'agents, sous-série : 217-Massigli, volume : 41, folios 147 à 154. Dans ses mémoires, René Massigli nous précise que cette note a été plusieurs fois révisée (on peut d'ailleurs trouver les versions précédentes dans le même carton) et qu'« après examen attentif par le Général (de Gaulle, elle) fut, à la date du 30 octobre, adressée à nos représentants au-dehors pour guider leur action » (MASSIGLI, René, *op. cit.*, p. 41). Elle constitue donc la base de la politique extérieure du CFLN en Europe.

la neutralisation du danger allemand car, comme le souligne la note du 30 octobre 1943, le potentiel militaire de la Grande-Bretagne est loin d'être négligeable et « commande de ménager nos relations avec la puissance dont la flotte et l'aviation seront au premier rang dans le monde⁽²⁾ ». Elle l'est également dans le cadre des rapports franco-soviétiques car l'alliance franco-britannique y constituerait un atout en même temps qu'une garantie. « *Notre politique* », affirme la note du 30 octobre 1943, « ne doit rien négliger pour ne pas avoir à chercher appui sur la seule Russie. Notre concours aura d'ailleurs d'autant plus de prix aux yeux des dirigeants de Moscou que nous aurons mieux su ménager nos relations avec les grandes puissances occidentales. Nous ne saurions enfin oublier que, dans le passé, la Russie a fait la preuve que, dans sa politique d'expansion, elle s'inspire de ses intérêts exclusifs et qu'elle est susceptible de brusques retournements⁽³⁾. » De surcroît, comme d'ailleurs les Britanniques, les Français pensent qu'une alliance franco-britannique est de nature à rééquilibrer, du moins en partie, la puissance soviétique en Europe⁽⁴⁾. L'alliance franco-britannique est donc partie intégrante du « système de sécurité à trois étages⁽⁵⁾ », tourné principalement contre l'Allemagne que le général de Gaulle imagine pour la France de l'après-guerre. D'ailleurs, le gouvernement français, en proclame plusieurs fois le principe devant l'Assemblée⁽⁶⁾.

Côté britannique, la perspective d'une alliance avec la France semble faire l'unanimité aussi bien chez les experts de la planification que chez les diplomates du *Foreign Office*. Des facteurs politiques et stratégiques importants plaident en effet en sa faveur.

Du point de vue stratégique, il y a d'abord la prise de conscience que désormais la sécurité de leur territoire est solidaire de celle des pays d'Europe occidentale. La bataille d'Angleterre et les bombardements des V1 et des V2 leur ont montré que le territoire national est désormais vulnérable par les airs. Le *Post-Hostilities Planning Staff*, l'organe de planification chargé, sous l'égide du *Chiefs of Staff Committee*, des études stratégique à long terme, le constate dans un rapport du 9 novembre 1944 consacré à la sécurité des intérêts britanniques en Europe occidentale et dans l'Atlantique Nord : « Tout notre problème militaire doit dans l'avenir être dominé par le fait, qu'avec le développement des forces aériennes et des missiles à longue portée, la position stratégique du Royaume-Uni s'est gravement détériorée. Le Royaume-Uni est déjà devenu et restera, du point de vue stratégique,

(2) *ibidem*, folio 149.

(3) *ibidem*, folio 149.

(4) SOUTOU, Georges-Henri, « La sécurité de la France dans l'après-guerre » in sous la direction de VAISSE, Maurice, MELANDRI, Pierre et BOZO, Frédéric, *La France et l'OTAN (1949-1966)*, Éditions Complexe, Paris, 1996, p. 22.

(5) L'expression est employée par de Gaulle, lors de son entretien avec Staline, le 8 décembre 1944 (DDF, 1944, tome 2, document n° 219). Il y aurait en premier lieu, un pacte franco-soviétique, en second un pacte franco-britannique ce qui compléterait le triangle d'alliance amorcé par le pacte anglo-soviétique du 26 mai 1942 et enfin, en dernière ligne, « la garantie américaine dans le cadre de la future organisation mondiale de sécurité collective. » (SOUTOU, Georges-Henri, « La sécurité de la France dans l'après-guerre », *op. cit.*, p. 22 et DDF, 1944, tome 2, document n° 219, compte rendu de l'entretien entre Staline et de Gaulle du 8 décembre 1944.)

(6) DDF 1945, tome 1, document n° 81, lettre personnelle de Chauvel à Massigli, Paris, le 7 février 1945.

beaucoup plus étroitement lié au continent qu'avant⁽⁷⁾. » Parce qu'elle a la superficie la plus étendue et qu'elle est le pays le plus puissant de cette région la France prend dans ce contexte une importance singulière. Le prédécesseur du *Post-Hostilities Planning Staff*, le *Post-Hostilities Planning sub-Committee*, le marque dans un rapport du 19 mai 1944. « [...] il est d'un intérêt britannique majeur », écrivent les experts britanniques « qu'aucune puissance hostile ne puisse s'établir sur le littoral atlantique. La France elle-même constitue la seule tête de pont satisfaisante à partir de laquelle nous pouvons espérer prévenir cet événement. En outre, du point de vue de la défense du territoire, la capacité d'étendre le rayon de nos défenses à la France faciliterait grandement [...] » la défense des îles britanniques. « Pour ces raisons », concluent-ils, « une France amie et coopérative est nécessaire⁽⁸⁾ ». Un traité d'alliance avec la France paraît évidemment constituer le plus sûr moyen de s'assurer de l'amitié et de la coopération française désirées par les experts du *Post-Hostilities Planning sub-Committee*. Montrant ainsi qu'ils partagent le point de vue de ces derniers, les membres du *Chiefs of Staff Committee* approuvent l'étude presque en l'état. La seule rectification qu'ils demandent est de faire préciser qu'une collaboration étroite entre la France et la Grande-Bretagne ne constituerait pas seulement un avantage militaire du point de vue britannique mais également du point de vue français. Ils acceptent, sur la suggestion de Jebb, qu'une copie de l'étude soit adressée au *Foreign Office* si ce dernier en fait la demande⁽⁹⁾.

Il y a également sans doute, du point de vue britannique, l'idée que l'alliance avec la France permettrait de rééquilibrer en partie le poids de l'Union soviétique en Europe et de ne plus être le seul rempart à l'Ouest contre une éventuelle résurgence de la menace allemande soit des raisons analogues à celles qui les amènent à vouloir que les Français participent à leurs côtés à l'occupation de l'Allemagne et à faire pour cela les concessions nécessaires⁽¹⁰⁾.

Au surplus, les diplomates du *Foreign Office* considèrent la conclusion d'une alliance avec la France comme un point de départ vers la constitution d'un système de sécurité liant tous les pays de l'Europe occidentale contre l'Allemagne. Comme nous le verrons plus loin, l'idée connaît des vicissitudes mais c'est, à leurs yeux, un élément important de la politique de sécurité britannique pour l'après-guerre.

Ainsi, les plans de sécurité élaborés par les responsables français et britanniques considèrent la conclusion d'une alliance franco-britannique comme souhaitable. Alors pourquoi cette dernière ne s'est-elle finalement pas matérialisée dès 1943-1944 ?

(7) Archives du Public Record Office (désormais PRO), CAB 79/83, folio 57, WAR Cabinet, Post-Hostilities Planning Staff, P. H.P. (44) 27 (0). (Final), 9th November, 1944.

(8) PRO, CAB 79/75, folio 217, P. H.P. (44) 32 (Final), 19th May 1944, Secret, Rapport du *Post-Hostilities Planning Sub-Committee*, intitulé : « Future relations with France ». Ce document est également consultable aux références suivantes : PRO, CAB 81/42, folios 173 et 174.

(9) PRO, CAB 79/75, folio 205, C.O.S. (44) 179th meeting, Minutes de la réunion du Chiefs of Staff Committee du 1^{er} juin 1944.

(10) LAMEZEC, Yann, « Les efforts britanniques en vue de restaurer la France à son rang de grande puissance à la fin de la Seconde Guerre mondiale », *European Review of History – Revue européenne d'Histoire*, vol. 8, n° 2, 2001, p. 231 à 233.

Une période d'incertitude quant à la forme à donner à l'alliance franco-britannique

C'est que, durant cette période, on hésite, du moins côté britannique, sur la forme à donner à cette alliance. Comme le souligne, Pierre Gerbet, « la possibilité d'une alliance franco-britannique se présente sous trois aspects différents : dans le cadre d'un « bloc occidental », dans celui d'une alliance tripartite (France, Grande-Bretagne, URSS), ou sous la forme d'une alliance à deux⁽¹¹⁾ ».

L'idée de constituer un groupement des pays d'Europe occidentale, principalement dirigé contre l'Allemagne, est ancienne. Dès mars 1942, elle est évoquée par Maurice Dejean, alors Commissaire aux Affaires étrangères, lors d'un entretien avec le Belge Paul-Henri Spaak⁽¹²⁾. Pour les Français, ce projet est, au départ tout du moins, distinct de l'alliance franco-britannique. Ceux-ci ont en effet pensé un moment, pouvoir en exclure les Britanniques pour s'assurer la direction du groupement envisagé. Toutefois, en raison des conceptions belges et surtout hollandaises, ils se rendent très vite compte que le projet n'est réalisable qu'avec, sinon la participation, du moins le soutien du Royaume-Uni. Côté britannique, le projet bénéficie du soutien du *Foreign Office* qui y voit notamment un moyen de compenser la faiblesse relative de leur pays vis-à-vis de l'U.R.S.S. et des États-Unis, leurs deux alliés dans la Grande Alliance. Il ne débouche cependant pas et, fin 1944, il est mis en sommeil. Le fait s'explique d'abord par les hésitations françaises, liées en partie à la crainte des réactions de Moscou, mais aussi par celles des Britanniques. Ceux-ci considèrent cette formule avant tout comme une solution de remplacement au cas où la Grande Alliance se désagrègerait. Rappelons que la priorité de la politique étrangère britannique est alors au maintien de la Grande Alliance du temps de guerre entre le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Union soviétique et qu'il faut donc éviter tout geste ou projet qui soit de nature à encourager l'isolationnisme américain ou propre à décourager les Soviétiques à poursuivre la coopération avec les puissances anglo-saxonnes. Dès le départ, les Britanniques sont donc très prudents sur le sujet car ils ne veulent pas susciter l'hostilité de Washington ou de Moscou. Malgré les sollicitations dont les Britanniques sont l'objet de la part des pays de l'Europe occidentale en 1943-1944, malgré l'intérêt de se ménager cette carte de rechange en ne décourageant pas les vellétés de leurs voisins, ceux-ci restent dans une position d'attente. C'est que l'opposition capitale au projet vient du Premier ministre britannique, lui-même. Churchill trouve en effet « peu de mérite à la création d'un bloc occidental » car, comme le souligne John Young, il « [...] craignait de gaspiller les faibles ressources britanniques »⁽¹³⁾. Jusqu'à ce qu'une forte armée française soit recrée et il estime que cela pourrait prendre dix ans, « il n'y a rien pour la Grande-Bretagne dans les pays d'Europe occidentale si ce n'est «désespoir et faiblesse »⁽¹⁴⁾ ». Il l'écrit à Eden le 25 novembre

(11) GERBET, Pierre, *Politique étrangère de la France (1871-1969) : Le relèvement (1944-1949)*, Imprimerie nationale, Paris, 1991, p. 29.

(12) MAE, Série : Guerre 1939-1945 Alger CFLN-GPRF, volume 172, folios 25 à 28, compte rendu d'un entretien entre M. Spaak et M. Dejean du 6 mars 1942.

(13) YOUNG, John, *Britain, France and the Unity of Europe 1945-1951*, Leicester University Press, 1984, p. 5.

(14) DUTTON, David, *Anthony Eden. A life and reputation*, Arnold, Londres, New York, Sydney, Auckland, 1997, p. 284.

1944 : « Que l'Angleterre doive assumer la défense de ces pays..., avant que les Français aient la seconde armée du monde, me semble contraire à toute sagesse [...] ». Il considère en effet que le maintien d'au moins 50 à 60 divisions serait pour cela nécessaire, que cette charge impliquerait un tel effort qu'elle serait susceptible de compromettre le relèvement économique du pays⁽¹⁵⁾. Pourtant, Eden et les diplomates du *Foreign Office* font plusieurs fois valoir les éléments positifs du projet à savoir, par exemple, la possibilité d'une défense en profondeur du territoire britannique ou encore les importantes ressources en main-d'œuvre de l'ensemble qui faciliteraient le problème britannique dans ce domaine, en évitant le maintien d'une armée importante qui pourrait mettre à mal l'économie britannique⁽¹⁶⁾. Cependant, malgré ces protestations, Churchill reste ferme sur ses positions et réaffirme son opposition en projet. « Rien ne s'est passé qui puisse changer les vues que j'ai exprimées originellement dans ma minute » du 25 novembre, répond Churchill à Eden le 31 décembre, et il réitère son argumentation sur la faiblesse de l'armée française et celle des pays ouest européen et l'importance de ne pas engager le pays à endosser une charge disproportionnée par rapport à ses ressources⁽¹⁵⁾. Devant cette opposition, les diplomates du *Foreign Office* décident de ne pas poursuivre le débat avec le Premier ministre au sujet du groupement occidental. « Je doute que nous puissions le convaincre à présent par aucun de nos arguments », écrit Harvey⁽¹⁶⁾.

Dès lors l'alliance franco-britannique ne saurait s'inscrire dans le cadre d'un groupement des pays d'Europe occidentale, même si aux yeux des diplomates du *Foreign Office* qui ne renoncent pas totalement au projet, elle en constitue désormais le noyau et la première étape afin de contourner le veto du Premier ministre⁽¹⁷⁾. Peut-elle donc prendre la forme d'un pacte tripartite liant la France, le Royaume-Uni et l'Union soviétique contre l'Allemagne ?

L'idée est d'origine britannique et est exprimée dans un télégramme adressé le 5 décembre 1944 à Staline⁽¹⁸⁾, alors que Français et Soviétiques sont en train de négocier un traité d'alliance. La proposition n'est pas une initiative personnelle du Premier ministre britannique mais émane des diplomates du *Foreign Office* qui, visiblement surpris par le fait que la négociation d'un pacte franco-soviétique soit à l'ordre du jour de la visite du général de Gaulle à Moscou, veulent assurer des obligations identiques aux trois alliés ce que ne semblait pas garantir un système de pactes triangulaires⁽¹⁹⁾. Si l'on en croit le compte rendu français de la réunion du

(15) De Churchill à Eden, le 25 novembre 1944, Avon Papers 20/12/546 cité in DUTTON, David, p. 284.

(16) D'Eden à Churchill, le 29 novembre 1944, Avon Papers 20/11/742, cité in DUTTON, David, *op. cit.*, p. 284 et 285. Minutes de Ward, Jebb et Harvey à ce sujet in PRO, FO 371 50826, U 671/445/G.

(15) PRO, FO 371 50826, U 671/445/G, Prime Minister's personal minute, serial n° M.1259/4. La date n'est pas mentionnée sur le document mais une minute de Ward du 18 janvier 1945 indique qu'elle est du 31 décembre 1944.

(16) PRO, FO 371, U 671/445/G, minute de Harvey du 10 janvier 1945.

(17) PRO, FO 371, U 671/445/G, minute de Harvey du 10 janvier 1945. Voir également les minutes de Cadogan et d'Eden du 13 janvier 1945 qui expriment leur accord avec Harvey.

(18) PRO, FO 954/9, folio 425, télégramme N° 4575, daté du 5 décembre 1944, most immediate, top secret, de Churchill pour Staline.

(19) PRO, FO 371 43394, N7675/1652/38, compte rendu d'une réunion présidée par Sir O. Sargent, 4 décembre 1944.

7 décembre 1944 entre Molotov et Bidault, le télégramme de Churchill parvient au Kremlin dans la nuit du 6 au 7 décembre et la proposition qu'elle contient reçoit presque immédiatement l'assentiment de Staline. Molotov propose à Bidault cette formule en remplacement du pacte franco-soviétique lors de leur entretien du 7 décembre⁽²⁰⁾ mais de Gaulle notifie son refus en convoquant Bogomolov le soir même⁽²¹⁾, puis réitère, le lendemain, son opposition au projet à Staline qui finit par s'incliner⁽²²⁾. Le traité d'alliance franco-soviétique, signé dans des conditions rocambolesques le 10 décembre 1944⁽²³⁾, en consacre l'échec même si l'idée survit quelques jours dans l'esprit des diplomates français et britanniques. Dès lors il est clair que l'alliance franco-britannique ne peut s'inscrire que dans le cadre d'un pacte bilatéral.

Néanmoins, les difficultés du projet d'alliance franco-britannique ne font que commencer. En effet, une fois surmontée la période d'incertitude quant à la forme à lui donner succède une période de blocage.

Un projet dans l'impasse (décembre 1944 - juillet 1945)

Les données du problème

La première raison en est une conception divergente de l'alliance à conclure. Le général de Gaulle envisage pour sa part, un accord du type de l'Entente cordiale de 1904 c'est-à-dire un ajustement des positions des deux pays sur les questions mondiales qui aboutiraient à une alliance. C'est pourquoi, il entend rechercher un accord avec les Britanniques sur les problèmes de l'Allemagne et du Levant avant d'entamer des pourparlers en vue de conclure un traité. De leur côté, les Britanniques entendent signer un traité d'alliance limité au théâtre européen c'est-à-dire dirigé contre l'Allemagne. Ils refusent de se prêter à la formule gaullienne d'un tour d'horizon préalable des questions en suspens car ils estiment que cela retarderait démesurément sa conclusion et parce qu'ils pensent être en présence d'une tentative de chantage de la part des Français à laquelle ils n'entendent céder ni sur le Levant, ni sur l'Allemagne. « Je crains que les Français soient peut-être assez insensés pour penser que nous désirons tellement un traité que nous le paierons par des concessions à propos du Levant », écrit par exemple Eden⁽²⁴⁾. Les instructions qu'il envoie, dès le 3 janvier 1945, à l'ambassadeur de Grande-Bretagne en France, Alfred Duff Cooper, sont révélatrices de la volonté britannique de ne pas céder aux conditions françaises.

(20) Conversation entre M. Bidault et M. Molotov, Séance de travail au Kremlin, le 7 décembre 1944 de 16 heures à 17 h 15, DDF 1944, tome 2, document N° 213, p. 405.

(21) Entretien entre le général de Gaulle et M. Bogomolov, le 7 décembre 1944, DDF, 1944, tome 2, document N° 214.

(22) Entrevue entre le général de Gaulle et le Maréchal Staline, le 8 décembre 1944, DDF, 1944, tome 2, document N° 219.

(23) Sur les péripéties de la signature du pacte franco-soviétique, voir la note de la Délégation française à Moscou intitulée « Dîner du 9 décembre au Kremlin », DDF 1944 tome 2, document n° 223. Voir également de GAULLE, Charles, *Mémoires de Guerre, tome 3 : Le Salut (1944-1946)*, Plon, Paris, 1959, p. 75 et suivantes.

(24) PRO, FO 371, 50655, U 120/1/70, minute manuscrite de Eden du 13 janvier 1945.

Nous ne sommes certainement pas réduits à mendier un traité aux Français et si les Français essayent de nous distribuer ce rôle ils auront besoin d'un choc. Nous pouvons laisser les choses suivre leurs cours, mais dans l'intervalle, il est essentiel que rien ne soit dit ou fait qui pourrait donner aux Français l'impression que nous sommes en train de solliciter un traité avec eux ou d'effectuer une approche auprès d'eux à ce sujet.⁽²⁵⁾

Avec ces instructions du Secrétaire d'État au *Foreign Office*, est introduite la seconde raison du blocage qui commence en décembre 1944, à savoir la charge de l'initiative. Chacune des deux diplomaties veut laisser à l'autre le soin de l'aborder officiellement. Côté britannique, Churchill est particulièrement ferme sur cette question. Le 31 décembre 1944, il écrit en effet à Eden : « C'est à lui (de Gaulle) de faire la proposition, pas à nous⁽²⁶⁾. »

Cette période de blocage, qui dure, dans sa première phase, jusqu'en juillet 1945, incombe incontestablement à l'intransigeance de Churchill et du général de Gaulle qui campent obstinément sur leur position. De fait, les diplomates des deux pays seraient disposés à envisager une solution de compromis et ne ménagent pas leurs efforts pour tenter de l'imposer.

Certes, il est un point sur lequel les diplomates britanniques restent fermes. Il n'est pas question de céder à propos des discussions sur les problèmes en suspens comme l'affaire du Levant que les Français semblent vouloir imposer en préalable à une négociation en vue d'un traité d'alliance. On espère cependant que cette divergence disparaîtra avec le début des discussions. « Il est bien sûr possible », écrit Eden dans une minute du 21 janvier, « que les Français diront qu'ils doivent d'abord ajuster la politique libanaise avec nous mais j'espère qu'ils ne seront pas aussi insensés⁽²⁷⁾ ». Comme Eden, les diplomates britanniques espèrent que les Français renonceront à leur idée de discussions préalables des questions du Levant et de l'Allemagne. Jebb l'écrit par exemple dans sa minute du 12 janvier : « plus sérieux, peut-être, est l'obstacle concernant l'étendue des négociations mais je m'attends à ce qu'une fois ces dernières commencées, il soit vaincu.⁽²⁸⁾ » On peut cependant s'attendre à des difficultés de ce côté. Harvey propose donc une solution de compromis. « Si les Français insistent pour une discussion générale de tous les problèmes en suspens », écrit-il, « nous ne pouvons pas, comme Sir Alexander Cadogan l'a fait remarquer⁽²⁹⁾, refuser, mais nous pourrions exprimer notre préférence pour une conclusion rapide du traité sans longue discussion, ce qui est notre procédure et celle que les Français ont adoptée avec Moscou⁽³⁰⁾ ».

(25) PRO, FO 371 40873, U8836/8696/70, télégramme chiffré n° 13 au départ du *Foreign Office* pour Paris, important, le 3 janvier 1945. La première partie de ces instructions nous semble refléter la pensée d'Eden car c'est exactement la formulation qu'il emploie dans sa minute (id.). En revanche, l'instruction de ne pas entreprendre de démarche officielle auprès des Français est le fait de Churchill (PRO, FO 371, 49066, Z 2029/13/G, minute de Ward du 17 février 1945).

(26) PRO, FO 371, 50826, U 671/445/G, Prime Minister's personal minute, sérial n° M.1259/4.

(27) Id.

(28) PRO, FO 371, 50655, U 167/1/70, minute de Jebb du 12 janvier 1945.

(29) PRO, FO 371, 50655, U 120/1/70, minute de Cadogan du 12 janvier 1945.

(30) PRO, FO 371, 50655, U 670/1/G/70, minute de Harvey du 15 janvier 1945.

En ce qui concerne la charge de l'initiative, les diplomates du *Foreign Office* sont au départ persuadés que « l'intention des Français, maintenant qu'ils ont leur alliance avec les Russes, est de les inviter à conclure une alliance similaire⁽³¹⁾ ». Il est vrai que les Français ont multiplié, pendant leur visite officielle à Moscou, les déclarations en ce sens. C'est d'abord Bidault qui le 5 décembre dit à l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Moscou que « le Gouvernement français attend avec impatience de conclure un traité à long terme avec le Gouvernement de Sa Majesté⁽³²⁾ ». Le lendemain, c'est Dejean qui confie à Balfour que « Molotov a demandé aux délégués français s'ils proposeraient de conclure un pacte similaire avec le Gouvernement de Sa Majesté et ils ont assuré qu'ils le feraient⁽³³⁾ ». On pourrait multiplier les exemples⁽³⁴⁾. D'ailleurs la presse française confirme les Britanniques dans leur conviction. Juste après la conclusion du pacte franco-soviétique, une campagne de presse annonce, en France, que les négociations en vue d'un pacte de sécurité sont sur le point de commencer entre la France et la Grande-Bretagne⁽³⁵⁾. L'information est ensuite démentie⁽³⁶⁾ mais tout laisse à penser que les Français sont désireux de conclure au plus vite une alliance avec la Grande-Bretagne. On n'est donc pas inquiet du côté du *Foreign Office* quant à la volonté du Premier ministre de laisser les Français prendre l'initiative de l'ouverture des négociations en vue d'un traité. Comme nous l'avons vu, Eden transmet cette instruction à l'ambassadeur du Royaume-Uni en France le 3 janvier 1945 et l'on trouve même des diplomates pour appuyer la position de Churchill. C'est le cas de Ward qui, dans une minute du 9 janvier 1945 écrit : « Même s'il y a des avantages évidents à conclure un traité franco-britannique rapidement [...] cela pourrait être annulé par l'indécence qui consisterait à courir après les Français pour un traité quand c'est nous qui venons juste de libérer leur pays et que c'est eux qui se sont précipités dans un traité avec la Russie sans nous consulter⁽³⁷⁾. »

Cependant, très vite, l'initiative française ne venant pas, on commence à reconsidérer le problème. C'est d'abord le très francophile ambassadeur du Royaume-Uni en France, Alfred Duff Cooper qui, dès le 29 décembre 1944, adresse une dépêche au *Foreign Office* dans laquelle il recommande à son gouvernement, non seulement de se prêter au règlement des questions en suspens voulu par le général

(31) PRO, FO 371 40873, U 8798/8696/70, note de Harvey du 27 décembre 1944 et intitulée « Franco-soviet Treaty of Alliance and possible conclusion of a Franco-British Treaty on similar lines ».

(32) id. et PRO, FO 371 43394, N7657/1652/38, télégramme chiffré n° 3620, immediate, dedip, secret, de Sir A. Clark Kerr, à l'arrivée à Londres le 5 décembre 1944.

(33) Note de Harvey du 27 décembre 1944 et intitulée « Franco-soviet Treaty of Alliance and possible conclusion of a Franco-British Treaty on similar lines », *op. cit.* et PRO FO 371 43394, N7658/1252/38, télégramme chiffré n° 3631, à l'arrivée à Londres, immediate, secret, de Balfour, le 6 décembre 1944.

(34) Voir par exemple, l'entretien entre Holman et Chauvel du 16 décembre où ce dernier « suggère que vis-à-vis de l'opinion mondiale et pour prévenir les malentendus, il pourrait être souhaitable de conclure un pacte franco-britannique... » (FO 371, 50655, U 156/1/670, télégramme chiffré n° 609, immediate, de Holman, le 17 décembre 1944).

(35) PRO, FO 371, 50655, U4/1/70, Extrait d'un article du journal français « Combat », le 19 décembre 1944. PRO, FO 371, 49066, Z 13/13/17, télégramme en clair par courrier n° 427, de Cooper, le 28 décembre 1944.

(36) PRO FO 371, 50655, U 158/1/G/70, minute de Ward du 27 décembre 1944 et PRO, FO 371, 49066, Z 13/13/17, minute de Ward du 3 janvier 1945.

(37) PRO, FO 371, 50655, U 120/1/70, minute de Ward du 9 janvier 1945.

de Gaulle mais également d'en prendre l'initiative⁽³⁸⁾. Contre toute attente, alors que ces propos vont à l'encontre des instructions d'Eden du 3 janvier 1945, la dépêche de Duff Cooper reçoit un accueil favorable au *Foreign Office* à tel point que le Secrétaire d'Etat demande que cette dépêche soit imprimée à usage interne⁽³⁹⁾. C'est que le *Foreign Office* est de plus en plus convaincu de la nécessité de mettre fin au blocage en ce qui concerne l'initiative. « Nous sommes certains », écrit Jebb en commentant la dépêche de Cooper, « que nous devrions, sauf en nous exposant à une rebuffade définitive, faire tout pour obtenir que les négociations commencent à court terme ». Dans une minute du 15 janvier 1945, Harvey résume le problème qui se pose à la diplomatie britannique. « Jusqu'ici », écrit-il, « notre attitude a été d'attendre une initiative française. Les dernières indications semblent montrer que les Français sont peut-être en train d'attendre une initiative britannique. La question qui se pose donc est jusqu'à quel point les intérêts britanniques requièrent un tel traité avec la France et sont-ils suffisants pour justifier une initiative de notre part ? » Quels sont ces intérêts ? Harvey s'attache à les rappeler. Il s'agit d'abord de compléter le triangle Paris-Londres-Moscou. Il s'agit ensuite de s'assurer l'aide française en Allemagne. Il s'agit également de constituer le noyau et la première étape du futur groupement occidental. Il s'agit enfin d'éviter de voir la France se lier trop exclusivement à l'Union soviétique. De tous ces arguments, Sir Oliver Harvey conclut que les avantages « d'une alliance avec la France sont vraiment très grands et qu'il serait contraire aux intérêts (britanniques) de laisser une impasse s'installer uniquement parce que de Gaulle, par caprices, pense que c'est à nous de faire le premier mouvement⁽⁴⁰⁾ ». Dans sa minute du 21 janvier 1945, Eden se montre convaincu par les arguments d'Harvey⁽⁴¹⁾. La diplomatie britannique semble donc décidée à prendre l'initiative d'une approche afin de mettre fin à la situation de blocage. Cependant, il n'est évidemment pas question pour le *Foreign Office* de passer outre au point de vue du Premier ministre d'autant que celui-ci réitère ses instructions d'attendre une initiative française dans une minute du 5 février⁽⁴²⁾ commentant la dépêche de Duff Cooper du 29 décembre 1944 à laquelle nous avons fait allusion plus haut. Pour contourner le veto du Premier ministre tout en essayant de sortir de l'impasse, les diplomates du *Foreign Office* vont jusqu'à démarcher officieusement les Français à la fin du mois de janvier 1945. Nous avons montré dans notre thèse comment Eden lui-même, lors d'un entretien avec René Massigli du 22 janvier 1945 et le Conseiller de l'Ambassade de Grande-Bretagne en France, Adrian Holman, au cours de deux discussions avec Maurice Dejean des 20 et 29 janvier, tentent de convaincre la diplomatie française d'aborder officiellement le gouvernement britannique au sujet d'une alliance. Nous y avons également montré comment ces diplomates avaient pris un soin extrême à camoufler leurs démarches officieuses

(38) PRO, FO 371, 50655, U 167/1/70, dépêche n° 484, confidentielle, de Cooper à Eden, Paris le 29 décembre 1944, reçu par le *Foreign Office* le 8 janvier 1945.

(39) PRO, FO 371, 50655, notes manuscrites de Eden du 21 janvier 1945 et de Ward du 25 janvier 1945.

(40) PRO, FO 371, 50655, U 670/1/G/70, minute de Harvey du 15 janvier 1945.

La préférence des Britanniques pour le modèle du traité anglo-soviétique s'explique par les omissions dont souffre à leurs yeux le traité franco-soviétique (cf. LAMEZEC, Yann, *Les relations franco-britanniques et le problème de la reconstruction de l'Europe (1944-1947)*, Mémoire de doctorat sous la direction de Georges-Henri Soutou, Université de Paris IV, 2003 chapitre 5 III).

(41) PRO, FO 371, 50655, U 670/1/G/70, minute de Eden du 21 janvier 1945.

(42) PRO, FO 371, 49066, Z 2029/13/G, Copie d'une minute personnelle du Premier ministre au secrétaire au *Foreign Office*, sérial n° M. (arg) 3/5, du 5 février 1945.

au Premier ministre britannique⁽⁴³⁾. Prisonniers des instructions du Premier ministre, les diplomates britanniques ne peuvent aller plus loin. Comme Eden l'explique en réponse à une nouvelle sollicitation de Cooper⁽⁴⁴⁾, le 26 janvier, la balle est dans le camp français⁽⁴⁵⁾.

De leur côté, les diplomates français ne ménagent pas non plus leurs efforts pour faire évoluer la position de leur gouvernement. C'est d'abord René Massigli, l'anglophile ambassadeur de France en Grande-Bretagne qui, dès le début du mois de janvier 1945, exprime son désaccord avec la ligne suivie par son gouvernement et tente de le convaincre d'ouvrir des négociations avec le Gouvernement britannique en vue d'une alliance sans lier cette ouverture à un tour d'horizon des questions en suspens⁽⁴⁶⁾. L'initiative la plus spectaculaire est celle d'avril 1945 où le ministre français des Affaires étrangères, Georges Bidault, et le Secrétaire Général du Quai d'Orsay, Jean Chauvel, soit les deux plus hauts responsables de la politique étrangère française, tentent de forcer la main au général de Gaulle et de l'amener à la table des négociations⁽⁴⁷⁾. Lors de deux entretiens successifs des 5 et 6 avril 1945, respectivement avec le Conseiller de l'Ambassade du Royaume-Uni en France, Adrian Holman⁽⁴⁸⁾ et l'ambassadeur, Alfred Duff Cooper⁽⁴⁹⁾, Jean Chauvel et Georges Bidault tentent de faire évoluer la position française pour permettre une conclusion rapide de l'alliance franco-britannique. Ils se disent en effet non seulement disposés à aborder les Britanniques à ce sujet en affirmant que « le Gouvernement français est très impatient de conclure aussi tôt que possible un pacte, un traité ou une Alliance avec la Grande-Bretagne⁽⁵⁰⁾ » mais encore à limiter le tour d'horizon des questions en suspens voulu par le général de Gaulle à un

(43) LAMEZEC, Yann, *Les relations franco-britanniques et le problème de la reconstruction de l'Europe (1944-1947)*, op. cit., p. 353 et suivantes.

(44) PRO, FO 371, 50655, U 553/1/G/70, télégramme chiffré n° 122, immediate et top secret, à l'arrivée au *Foreign Office*, le 22 janvier 1945, de Cooper.

(45) PRO, FO 371, 50655, U 553/1/G/70, télégramme chiffré n° 150, au départ du *Foreign Office* pour Paris, le 26 janvier 1945.

(46) Il le fait à travers trois missives :

- DDF, 1944, tome 2, document n° 270, lettre personnelle de Massigli à Bidault, Londres, le 30 décembre 1944,

- MAE, Série : Papiers d'agents (PA-AP), sous-série : 217-Massigli, volume 53, folios 57 à 64, dépêche n° 85 de Massigli à Bidault du 9 janvier 1945 et intitulée « Alliance franco-britannique ». Cette dépêche est également consultable sous les références suivantes : MAE, Série : Europe 1944-1960 ; sous-série Grande-Bretagne, volume 35, folios 81 à 88. En outre, ce document figure dans DDF 1945, tome 1, document n° 13. On pourra enfin le trouver en annexe de la thèse de Claire Sanderson (SANDERSON, Claire, *La France et le Royaume-Uni face aux problèmes de défense européenne (1945-1958)*, thèse de doctorat sous la direction de Robert Frank, Université de Paris I, 1999, p. 747 à 750).

- MAE, Série : Papiers d'agents (PA-AP), sous-série : 217-Massigli, volume 53, folios 65 à 71, lettre de Massigli à Bidault, le 11 janvier 1945.

(47) LAMEZEC, Yann, *Les relations franco-britanniques et le problème de la reconstruction de l'Europe (1944-1947)*, op. cit., p. 377 et suivantes.

(48) PRO, FO 371, 49067, Z 4613/13/G, télégramme chiffré n° 586, à l'arrivée au *Foreign Office* le 11 avril 1945, de Holman.

(49) PRO, FO 371, 49067, Z 4376/13/G, télégramme chiffré n° 569, most immediate, top secret, de Duff Cooper, de Paris au *Foreign Office*, à l'arrivée le 6 avril 1945.

(50) Télégramme chiffré n° 569 de Duff Cooper, de Paris au *Foreign Office*, à l'arrivée le 6 avril 1945, op. cit.

« échange de lettres » indiquant « qu'il n'y a pas de différences de principes » entre les politiques menées par chacun des deux pays aussi bien en Allemagne qu'au Levant⁽⁵¹⁾. Chauvel se montre particulièrement optimiste puisqu'il estime qu'un accord pourrait être réalisé en une semaine et en tout cas, avant l'ouverture de la conférence de San Francisco fixée au 25 avril⁽⁵²⁾. Bidault propose même, sur la suggestion de Cooper, que Chauvel se rende officieusement à Londres avec dans ses valises, le projet de traité, celui des lettres et des termes de l'accord. La date du 10 avril est avancée et Cooper, visiblement convaincu des bonnes intentions françaises, appuie la proposition⁽⁵³⁾. Malgré leurs doutes quant à la possibilité de conclure un traité si rapidement, malgré leurs réserves sur le moment choisi⁽⁵⁴⁾, les diplomates britanniques décident d'acquiescer à ces propositions afin de ne pas décourager ce changement d'attitude de la diplomatie française⁽⁵⁵⁾. Cela fait trois mois qu'ils attendent une initiative française et ils ne croient pas devoir laisser passer cette opportunité. Il faut toute la ténacité d'Eden pour vaincre les réticences de Churchill qui ne voit pas l'intérêt d'une telle précipitation et se montre très dubitatif quant à la réalité de cette initiative française⁽⁵⁶⁾. Qui peut lui donner tort sur ce dernier point, quand on sait que celle-ci reste finalement lettre morte ? De report en report, Chauvel ne se rend jamais à Londres et rien ne se passe à propos de l'alliance franco-britannique avant l'ouverture de la conférence de San Francisco⁽⁵⁷⁾. On envisage bien un moment de discuter la question durant cette conférence mais là encore c'est une chimère⁽⁵⁸⁾. Dans ses mémoires, Massigli s'interroge sur cette « péripiétie de quelques mois » et en est réduit à émettre des hypothèses⁽⁵⁹⁾. En réalité, comme l'explique Cooper, Bidault et Chauvel ont tout simplement « outrepassé leurs instructions et n'ont pas été véritablement autorisés à mener l'action qu'ils ont menée⁽⁶⁰⁾ ».

Faut-il mettre cet incident sur le compte d'une nouvelle absence d'instructions précises de la part du général de Gaulle ? Ce ne serait sans doute pas étonnant. Les deux hommes ont-ils été portés plus loin que le général de Gaulle ne le souhaitait, comme le pense Spraight, par leur enthousiasme de le voir si bien disposé, le 5 avril, à l'égard d'un éventuel traité franco-britannique⁽⁶¹⁾ ? C'est bien possible. Il

(51) Id.

(52) Télégramme chiffré n° 586, à l'arrivée au *Foreign Office* le 11 avril 1945, de Holman, *op. cit.*

(53) Télégramme chiffré n° 569 de Duff Cooper, de Paris au *Foreign Office*, à l'arrivée le 6 avril 1945, *op. cit.*

(54) Nous sommes à la veille de l'ouverture de la conférence de San Francisco et les diplomates britanniques estiment que « *Signer un traité bilatéral [...] à la veille de San Francisco pourrait donner l'impression d'un manque d'intérêt dans la conférence ou d'un manque de confiance dans son issue.* » (PRO, FO 371, 49067, Z 4612/13/G, compte rendu d'une réunion sous la présidence de Harvey, le 7 avril 1945)

(55) PRO, FO 371, 49067, Z 4612/13/G, compte rendu d'une réunion sous la présidence de Harvey, le 7 avril 1945.

(56) LAMEZEC, Yann, *Les relations franco-britanniques et le problème de la reconstruction de l'Europe (1944-1947)*, *op. cit.*, p. 384 et suivantes.

(57) MASSIGLI, René, *op. cit.*, p. 73. PRO, FO 371, 49068, Z 6595/13/G, minute de Spraight du 26 mai 1945.

(58) LAMEZEC, Yann, *Les relations franco-britanniques et le problème de la reconstruction de l'Europe (1944-1947)*, *op. cit.*, p. 393 et suivantes.

(59) MASSIGLI, René, *Une comédie des erreurs. 1943-1956*, Plon, Paris, 1978, p. 73.

(60) Télégramme chiffré n° 640, de Duff Cooper à Churchill, le 22 avril 1945, *op. cit.*

(61) PRO, FO 371, 49067, Z 5274/13/G, minute de Spraight du 24 avril 1945.

serait sans doute trop long d'exposer dans toute leur complexité les raisons de cette « initiative » française et nous préférons renvoyer le lecteur à la lecture de notre thèse si ce point particulier l'intéresse⁽⁶²⁾.

Deux choses sont ici importantes à noter. La première est que, depuis la signature du pacte franco-soviétique, le 10 décembre 1944, toutes les tentatives pour sortir de l'impasse échouent, qu'elles aient pour origine le Foreign Office et l'ambassade de Grande-Bretagne en France ou les diplomates français qui, autour de Bidault et Chauvel, sont favorables à l'ouverture des discussions franco-britanniques. La seconde est que ce blocage est de la responsabilité du Premier ministre britannique et du Président du Gouvernement provisoire.

De l'intransigeance de Churchill et du général de Gaulle

Pourquoi peut-on parler d'une attitude intransigeante de la part des deux hommes ? Comment peut-on l'expliquer pour Churchill à propos de la charge de l'initiative et pour le général de Gaulle au sujet du tour d'horizon des questions en suspens, préalable à toute ouverture de négociation franco-britannique en vue d'un traité d'alliance ?

Pour le premier, on peut incontestablement parler d'intransigeance car l'absence d'un traité d'alliance franco-britannique est finalement synonyme d'échec de la politique européenne du *Foreign Office*. Rappelons que les diplomates britanniques le considèrent comme la première étape du groupement occidental et que ce projet constitue, à leurs yeux, la solution de rechange en cas de rupture de la Grande Alliance du temps de Guerre. Comme le souligne David Scott dans une minute du 20 février 1945, « les désavantages qu'il y aurait à apparaître comme les suppliants » ne doivent pas masquer « les risques engendrés par [...] la politique d'inactivité » dont Churchill semble se faire le défenseur⁽⁶³⁾. On craint en effet de décourager les velléités des gouvernements occidentaux de plus en plus impatients de voir la diplomatie britannique prendre l'initiative. En outre, on s'étonne de plus en plus, tant dans les milieux politiques que dans les ambassades à l'étranger, de l'apparente absence d'initiative du gouvernement britannique au regard de l'organisation de la défense de l'Europe occidentale. Dans les milieux diplomatiques à l'étranger, c'est d'abord Duff Cooper qui, dans une dépêche du 11 mars 1945, se fait une nouvelle fois l'avocat de la formation d'un groupement des démocraties européennes sous la direction de la Grande-Bretagne⁽⁶⁴⁾. C'est ensuite, l'ambassadeur en Belgique, Sir H. Knatchbull-Hugessen, qui, dans une dépêche du 24 mars, adressée à Harvey⁽⁶⁵⁾, « ajoute sa voix au chœur qui plaide pour une action prochaine du Gouvernement de Sa Majesté en vue de créer un groupement occidental⁽⁶⁶⁾ ». Pour les milieux parlementaires, on pourrait par exemple relever cette question, adressée le 21 mars 1945 au Secrétaire d'État au *Foreign Office*, et lui demandant « quels

(62) LAMEZEC, Yann, *Les relations franco-britanniques et le problème de la reconstruction de l'Europe (1944-1947)*, op. cit., p. 389 et suivantes.

(63) PRO, FO 371, 49066, Z 2029/13/G/7, minute de David Scott du 20 février 1945.

(64) PRO, FO 371, 50826, U 1768/445/70, dépêche n° 290, confidentielle, de Duff Cooper à Eden, Paris, le 11 mars 1945, reçue le 14 mars 1945 par le *Foreign Office*.

(65) PRO, FO 371, 50826, U 2270/443/G, dépêche 181/29/45, de Knatchbull-Hugessen à Harvey, le 24 mars 1945.

(66) PRO, FO 371, 50826, U 2270/443/G, minute de Hood du 2 avril 1945.

progrès ont été faits concernant la politique d'association étroite entre les États de l'Europe occidentale et le Royaume-Uni, et en particulier à quel stade en sont les négociations du traité franco-britannique? » L'auteur en est un certain Ivor Thomas. La réponse que Ward propose de formuler témoigne de l'embarras des services britanniques. « C'est à présent une question embarrassante », écrit-il, « à laquelle une réponse directe devrait être évitée car elle mènerait à des questions orales supplémentaires et troublerait sans aucun doute nos relations avec la France. » Après avoir expliqué les causes du blocage actuel, Ward propose que Mr. Thomas retire sa question pour le moment⁽⁶⁷⁾. Hoyer Millar recommande la même attitude⁽⁶⁸⁾. Les diplomates du *Foreign Office* se trouvent donc assaillis de toutes parts en vue d'appliquer une politique dont ils reconnaissent le bien-fondé mais qu'il leur est impossible de mener en raison de l'opposition du Premier ministre. Pris entre deux feux, ils se demandent quoi faire pour sortir de cette situation inconfortable⁽⁶⁹⁾. L'opposition de Churchill les avait amenés à subordonner le projet de groupement occidental à la conclusion du traité d'alliance franco-britannique qui en aurait constitué le noyau. Or, la question du pacte est, elle aussi, dans l'impasse. Jusqu'en juillet 1945 et l'arrivée des Travailleurs au pouvoir, la politique européenne du *Foreign Office* est donc en panne.

Comment expliquer l'intransigeance de Churchill ?

Ce sont incontestablement les mauvaises relations personnelles que Churchill entretient avec le général de Gaulle qui constitue, à notre avis, la principale explication de son refus à voir son gouvernement prendre l'initiative des discussions avec les Français au sujet d'une alliance. « Nous serions très imprudents d'apparaître comme les suppliants », écrit-il le 5 février 1945, « cela donnerait à de Gaulle l'opportunité d'une inconduite⁽⁷⁰⁾ ». On ne saurait être plus clair sur la question. Quelques semaines plus tard, le 30 avril 1945, il écrit à l'Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, Alfred Duff Cooper : « De Gaulle est le plus grand obstacle auquel les Alliés ont à faire face pour que les relations entre la France et les démocraties occidentales soient bonnes⁽⁷¹⁾. » Le second élément d'explication a trait à la faiblesse dans laquelle se trouve alors la France. « Il n'y a aucune urgence », écrit-il encore dans sa minute du 5 février, « la France n'a rien à apporter à une alliance pour le moment⁽⁷²⁾ ». « Il se passera beaucoup de temps avant que la France donne une contribution efficace à une alliance » écrit-il de nouveau le 8 avril 1945⁽⁷³⁾.

En ce qui concerne le général de Gaulle, on ne peut pas moins parler d'intransigeance car, dans cette première moitié de l'année 1945, de nombreux éléments

(67) PRO, FO 371, 49154, minute de Ward du 19 mars 1945.

(68) id., minute de Hoyer Millar du 19 mars 1945.

(69) id.

(70) PRO, FO 371, 49066, Z 2029/13, Minute personnelle du Premier ministre pour le Secrétaire d'État au *Foreign Office*, n° M. (arg.) 3/5, le 5 février 1945, *op. cit.*

(71) PRO, FO 371, 49067, Z 5584/12/G, télégramme chiffré n° 842 du 30 avril 1945, du Premier ministre pour Mr. Duff Cooper.

(72) Minute personnelle du Premier ministre pour le Secrétaire d'État au *Foreign Office*, le 5 février 1945, *op. cit.*

(73) PRO, FO 371, 49067, Z 4611/13/G, Prime Minister's Personal Minute, sérial n° M. 306/5, de Churchill à Eden, le 8 avril 1945, *op. cit.*

plaident en faveur d'un traité d'alliance franco-britannique. D'abord, la déception de l'alliance soviétique est à la mesure des espoirs que le général de Gaulle et certains responsables français avaient placés en elle. Georges-Henri Soutou l'a amplement démontré dans ses travaux⁽⁷⁴⁾. L'alliance franco-soviétique n'est en 1945 d'aucune utilité pour la France dans le jeu diplomatique européen. De Charbonnière le constate, dès le 1^{er} février 1945, dans une note destinée au Ministre : «... on peut dire que l'existence de ce seul traité dans notre carquois diplomatique affaiblit plutôt qu'elle ne renforce notre position. Nous nous trouvons un peu dans la situation de la Tchécoslovaquie, elle aussi liée par traité à l'URSS sans être pour autant considérée comme un des piliers fondamentaux de l'organisation européenne [...] En résumé », conclut-il, « si l'on peut espérer que le Traité franco-soviétique conserve sa valeur d'alliance pour l'avenir, son utilité dans le présent apparaît médiocre pour ne pas dire nulle⁽⁷⁵⁾ ». L'absence de soutien soviétique et l'isolement diplomatique de la France apportent évidemment des arguments aux partisans de l'alliance franco-britannique. De fait, sa conclusion serait susceptible d'inciter les Soviétiques à faire davantage cas de l'alliance qui les lie à Paris. L'idée est par exemple exprimée par Guy de Charbonnière, dans sa note du 1^{er} février 1945. « Vis-à-vis de la Russie elle-même », écrit-il, « l'absence d'un traité avec une autre grande puissance se fait sentir : les Russes profitent du tête-à-tête où nous nous trouvons avec eux pour nous traiter d'une manière assez cavalière.⁽⁷⁶⁾ » Notons au passage que l'idée n'est pas nouvelle. Elle est déjà exprimée par Maurice Dejean dans la note qu'il consacre en novembre 1943 aux relations franco-soviétiques : « Plus l'U.R.S.S. sentira notre pays soutenu par d'autres grandes puissances en particulier par la Grande-Bretagne [...] plus elle attachera elle-même de prix à son amitié⁽⁷⁷⁾. » L'alliance franco-britannique apparaît donc comme le corollaire indispensable de l'alliance franco-soviétique. C'est en particulier l'avis de Jean Chauvel qui exprime cette idée, dans une lettre personnelle qu'il adresse à Massigli, 4 janvier 1945 « le papier Paris-Moscou », écrit-il, « ne pourra être valorisé par nous que dans la mesure où nous aurons un papier Paris-Londres...⁽⁷⁸⁾ » Parti représenté la France à la conférence de San Francisco, Georges Bidault ne manque évidemment pas de souligner ce point dans les télégrammes qu'il adresse au Président du Gouvernement provisoire. Il le fait d'autant plus, qu'à de multiples reprises, la délégation soviétique traite la délégation française de façon cavalière⁽⁷⁹⁾. « La situation dans laquelle nous nous trouvons... », lui écrit-il le 10 mai 1945, « souligne, à mon sens le tort que cause à notre position diplomatique le fait que nous n'ayons actuellement conclu qu'un seul traité d'alliance

(74) Voir en particulier : SOUTOU, Georges-Henri, « Le général de Gaulle et l'URSS », *op. cit.*, p. 340 et suivantes.

(75) CARAN, Archives privées de Georges Bidault, 457 AP 78, dossier : 715-2, Empire britannique, Rapports franco-anglais (politique générale) 1945, Note pour le Ministre, Paris, le 1^{er} février 1945. L'absence d'indication d'ambassade ou de direction et la mention des initiales GC nous ont fait penser que ce document devait être attribué à Guy Girard de Charbonnière qui occupait alors les fonctions de directeur de cabinet de Georges Bidault.

(76) Note pour le Ministre, Paris, le 1^{er} février 1945, *op. cit.*

(77) MAE, Série : Papiers d'agents (PA-AP), sous-série : 288-Dejean (Maurice), note de Maurice Dejean intitulée « Relations franco-soviétiques », Londres, le 4 novembre 1943.

(78) DDF 1945, tome 1, document n° 7, Lettre personnelle de Chauvel à Massigli, Paris, le 4 janvier 1945.

(79) Sur ces incidents, voir LAMEZEC, Yann, *Les relations franco-britanniques et le problème de la reconstruction de l'Europe (1944-1947)*, *op. cit.*, p. 420.

celui qui nous lie à l'URSS [...] Il me semble certain que nous aurions été plus forts et (en vérité) plus libres si nous avions eu également une alliance avec une autre grande puissance⁽⁸⁰⁾ ». On ne peut être plus clair pour exprimer la désirabilité de l'alliance franco-britannique. Cependant, malgré la force de ces arguments, de Gaulle reste ferme sur ses positions. Tout en reconnaissant que l'existence d'« un pacte avec l'Angleterre » aurait facilité les négociations dont Bidault est chargé à San Francisco, il n'en maintient pas moins son point de vue dans la réponse qu'il formule à son ministre le 12 mai⁽⁸¹⁾. Ainsi, un accord franco-britannique sur les problèmes de l'Allemagne et du Levant constitue-t-il toujours un préalable nécessaire à l'ouverture de discussions sur un traité d'alliance.

Jean Chauvel ne s'explique pas l'attitude du général de Gaulle. Il ne comprend pas en particulier pourquoi le Président du Gouvernement provisoire a accepté de conclure un pacte avec les Soviétiques sans avoir recueilli aucune assurance de soutien de leur part sur le problème allemand alors qu'il exige des garanties de la part des Britanniques. Dans sa correspondance personnelle avec René Massigli, il parle des « humeurs souveraines » ou des « humeurs du moment » pour désigner le général de Gaulle laissant apparaître un personnage sans sens politique, guidé uniquement par ses « humeurs⁽⁸²⁾ ». En tant qu'historien, nous ne pouvons évidemment nous satisfaire de cette vision polémique.

En fait pour comprendre ce paradoxe apparent, il faut faire référence à la période de l'Entre-deux-guerres et aux enseignements que le général de Gaulle pense tirer de cette période. En effet, pour lui, comme pour les dirigeants et l'opinion « ce qui l'emportait était la peur obsessionnelle du danger allemand, d'un rétablissement rapide et d'une nouvelle revanche de l'Allemagne, comme après 1919⁽⁸³⁾ ». La politique de sécurité élaborée par le général de Gaulle n'a donc qu'un objectif : il faut faire en sorte que la France ne puisse plus connaître un effacement similaire à celui de juin 1940. Or, le général de Gaulle attribue une partie de la responsabilité de cette catastrophe à la politique d'« apaisement » menée par le Gouvernement britannique pendant l'Entre-deux-Guerres. Il est donc, dans son esprit, nécessaire de s'assurer que les Britanniques n'évoluent pas de nouveau vers une politique de ménagement de l'Allemagne. C'est là, à notre avis, l'origine de son intransigeance sur le lien qu'il établit entre accord franco-britannique sur le problème allemand et la conclusion d'un traité d'alliance entre la France et le Royaume-Uni. Il reste que l'on peut se demander pourquoi de Gaulle conditionne l'ouverture des négociations avec la Grande-Bretagne en vue de la conclusion d'un traité d'alliance à un accord préalable sur l'Allemagne et le Levant alors qu'il n'a obtenu aucune promesse de soutien de la part de Staline notamment sur la question allemande et qu'il a même dû « acheter » le pacte franco-soviétique par une concession sur la Pologne. En toute logique, on peut estimer que s'il agit ainsi c'est

(80) CARAN, Archives privées de Gorges Bidault, 457 AP 1, dossier 502B : San Francisco (25 avril au 26 juin 1945), télégramme chiffré n° 221-222, à l'arrivée à Paris le 11 mai 1945, de Bidault avec les mentions « Réserve » et « pour le général de Gaulle ».

(81) DDF 1945, tome 1, document n° 335, télégramme personnel du général de Gaulle à Bidault, Paris, le 12 mai 1945.

(82) DDF 1945, tome 1, document n° 7 et 81.

(83) SOUTOU, Georges-Henri, *L'alliance incertaine. Les rapports politico-stratégiques franco-allemands, 1954-1996*, Fayard, Paris, 1996, p. 7.

qu'il considère comme secondaire la signature d'un pacte franco-britannique alors que celle d'un traité d'alliance franco-soviétique est regardée comme capitale.

Il est un fait que le traité d'alliance franco-britannique ne vient qu'en second dans le système d'alliance à trois étages que le général de Gaulle a imaginé pour assurer la sécurité de la France dans l'après-guerre. Pourquoi le considère-t-il comme secondaire ? Telle est la question à laquelle il nous faut maintenant répondre.

Il nous semble tout d'abord que, dans l'esprit du Président du Gouvernement provisoire, la signature d'un traité franco-britannique n'aurait comme intérêt que « de renouveler et de préciser [...] l'alliance de fait qui unissait Français et Anglais⁽⁸⁴⁾ ». Pétri d'histoire, il ne peut en effet échapper au général de Gaulle que Français et Britanniques ont combattu côte à côte pendant deux guerres mondiales sans être liés par un traité formel. La signature d'un pacte franco-britannique n'apporterait donc rien de nouveau à la sécurité française.

Il est vrai que le caractère secondaire accordé par de Gaulle à la signature d'une alliance entre Paris et Londres s'explique également par des réserves concernant l'efficacité d'une telle alliance face à la menace allemande. Dans ses mémoires en effet, le général de Gaulle exprime la crainte que « l'intervention britannique » ne se produise « ni dans le délai, ni sur l'échelle, qu'il faudrait⁽⁸⁵⁾ ». Aussi, face à la menace allemande et afin d'éviter une nouvelle invasion du territoire français, l'alliance franco-soviétique est regardée comme prioritaire. L'URSS est en effet à ses yeux dans la même situation que la France. C'est une puissance continentale qui a subi l'invasion allemande. Tel n'est pas le cas de la Grande-Bretagne, naturellement protégée par la Manche. Aussi, le général de Gaulle considère-t-il que l'Union soviétique, à la différence du Royaume-Uni, n'hésiterait pas à intervenir rapidement et massivement au cas où l'Allemagne redeviendrait un danger.

Notons au passage que l'insistance du général de Gaulle à conclure rapidement une alliance avec Moscou, constitue également une marque de défiance vis-à-vis des Soviétiques. De Gaulle n'oublie pas que ces derniers ont conclu un pacte de non-agression avec Hitler en août 1939. La signature d'une alliance franco-soviétique est le moyen d'éviter cet écueil. Cet état d'esprit apparaît clairement dans les propos tenus par de Gaulle à Cooper lors de leur entretien du 6 janvier 1945. L'ambassadeur de Grande-Bretagne rapporte en effet : « il a dit qu'il était d'une grande importance d'avoir engagé les Russes à se joindre à l'action dans le cas d'une attaque de l'Allemagne car il était autrement impossible de savoir ce que la Russie aurait fait dans de telles circonstances⁽⁸⁶⁾ ».

Pour être complet sur l'insistance du général de Gaulle à imposer un tour d'horizon des questions en suspens avant toute négociation d'alliance avec Londres, il faut enfin évidemment faire un sort à l'affaire du Levant. Il n'est pas dans nos intentions de détailler ici ce problème dans toute sa complexité. Rappelons simplement que les États du Levant, c'est-à-dire la Syrie et le Liban, sont sous mandat français

(84) de GAULLE, Charles, *Le Salut*, *op. cit.*, p. 68.

(85) Id.

(86) PRO, FO 371, 50655, U 232/1/70, télégramme chiffré n° 20 du 6 janvier 1945, de Cooper, reçu par le Département « *Reconstruction and Economic* », le 10 janvier, rendant compte d'un entretien avec le général de Gaulle du 5 janvier 1945.

depuis 1920 et que, pendant toute la Seconde Guerre mondiale, ils sont le théâtre d'un conflit triangulaire entre les Nationalistes arabes, les Français et les Britanniques. Les premiers veulent profiter de la faiblesse temporaire des seconds pour obtenir une indépendance complète. Les Français, pour leur part, ont annoncé, dès 1941, leur intention d'accorder l'indépendance à la Syrie et au Liban mais ils entendent subordonner celle-ci à un traité garantissant leurs intérêts économiques, culturels et stratégiques⁽⁸⁷⁾. Les Britanniques, quant à eux, « considèrent que la préservation de leurs intérêts au Moyen-Orient passe par un soutien au nationalisme arabe et font obstacle aux tentatives des Français pour s'opposer à celui-ci⁽⁸⁸⁾ ». Il en résulte des tensions entre la France et la Grande-Bretagne. Une première crise éclate à la fin de l'année 1943⁽⁸⁹⁾ mais celle de mai-juin 1945 est de loin la plus grave. Cette dernière a pour origine la décision prise en avril par de Gaulle d'envoyer de nouvelles troupes dans les États du Levant. Leur débarquement provoque, à partir du début du mois de mai des troubles au Liban et surtout en Syrie. Les Français tentent de ramener l'ordre par la force mais les Britanniques s'y opposent. Conscient de l'impossibilité pour les forces françaises de faire face à la fois aux insurgés syriens et aux troupes britanniques⁽⁹⁰⁾, de Gaulle cède et ordonne au Haut-Commissaire à Beyrouth, le général Beynet, de suspendre les armes et de ne pas s'opposer aux mouvements des forces anglaises⁽⁹¹⁾. Dès lors, la situation évolue peu à peu vers une indépendance de facto de la Syrie et du Liban sans que les Français aient pu obtenir les traités garantissant leurs intérêts militaires, économiques et culturels. Si le général de Gaulle cède à la pression britannique, il ne le fait pas sans une profonde amertume⁽⁹²⁾. Pour de Gaulle, cette crise au Levant est de nature à repousser sine die la signature d'un pacte franco-britannique et cela même si le général de Gaulle est très isolé sur la question⁽⁹³⁾.

Cette crise franco-britannique, comme le souligne Jean Chauvel, affecte « gravement la suite des relations entre Paris et Londres jusqu'à la retraite du Général⁽⁹⁴⁾ ». Pour de Gaulle en effet, nous l'avons souligné plus haut, la signature d'un traité franco-britannique tourné contre l'Allemagne doit être la conséquence d'un accord global entre les deux pays. Or, dans son esprit, cette crise prouve que cet accord n'existe pas. C'est ainsi qu'évoquant ses sentiments et ceux de ses ministres lors du Conseil du 1^{er} juin, il écrit : « tous partagèrent la tristesse irritée

(87) de GAULLE, Charles, *Le Salut, op. cit.*, p. 185.

(88) DERIENNICK, Jean-Pierre, *Le Moyen-Orient au XX^e siècle*, Armand Colin, Paris, 1983, p. 105. Sur ces questions voir également DUROSELLE, Jean-Baptiste, *Histoire diplomatique de 1919 à nos jours*, Dalloz, Paris, 1985, p. 316-317 et 393 - 394. Sur la politique britannique au Moyen-Orient, voir LOUIS, Roger, *The British Empire in the Middle East (1945-1951)*, Clarendon Press, Oxford, 1984.

(89) Sur cette crise, voir notamment : DUROSELLE, Jean-Baptiste, *Histoire Diplomatique de 1919 à nos jours*, Dalloz, Paris, 1985, (9^e édition), p. 393 et 394. Voir également la version plus polémique des faits dans MARTINEAU, Gilbert, *L'entente cordiale*, éditions France-Empire, Paris, 1984, p. 320 à 322.

(90) La disproportion des forces est énorme. Si l'on en croit Gerbet, les Français disposent de 4000 à 5000 hommes tandis que la 9^e armée britannique qui stationne dans la région compte 60000 hommes (GERBET, Pierre, *Le relèvement, op. cit.*, p. 165).

(91) de GAULLE, Charles, *Le Salut, op. cit.*, p. 191.

(92) de GAULLE, Charles, *Le Salut, op. cit.*, p. 194.

(93) Voir à ce sujet de GAULLE, Charles, *Le Salut, op. cit.*, p. 195 à 197 et GERBET, Pierre, *op. cit.*, p. 170.

(94) CHAUVEL, Jean, *Commentaire, tome 2: D'Alger à Berne (1944-1952)*, Fayard, Paris, 1972, p. 104.

que j'éprouvais moi-même à voir la Grande-Bretagne abîmer les fondements de l'alliance⁽⁹⁵⁾. » Aussi, lorsque quelques jours plus tard, Churchill proclame devant les Communes « que son gouvernement désirait que se maintienne l'alliance de l'Angleterre et de la France », de Gaulle ajoute, « comme si l'abus de la force qui venait d'être commis n'infligeait pas à l'amitié que les Français portaient aux Anglais une blessure empoisonnée⁽⁹⁶⁾ ». L'accord global n'existant pas entre les deux pays, il est dans sa logique impossible de signer avec la Grande-Bretagne un traité d'alliance.

De leur côté, les Britanniques ne comprennent pas cette logique. Ils ne voient pas en quoi l'affaire du Levant est de nature à remettre en cause la conclusion d'un traité contre l'Allemagne. Ce dernier leur paraît être dans l'intérêt de chacun des deux pays dans le but de se prémunir contre une nouvelle agression allemande⁽⁹⁷⁾. C'est également le sentiment d'une bonne partie de la classe politique française et des diplomates français dont de Gaulle se plaint, dans ses mémoires, du manque de soutien⁽⁹⁸⁾.

Bref, si l'on veut faire le point de la situation : de décembre 1944 à juillet 1945, le projet d'alliance franco-britannique est dans l'impasse et la responsabilité de cette impasse incombe essentiellement à Churchill et au général de Gaulle.

La longue route vers Dunkerque (juillet 1945-mars 1947)

Cependant, un fait nouveau se produit en juillet 1945. À cette date en effet, les Conservateurs perdent les élections législatives. Churchill laisse donc le poste de Premier ministre au dirigeant du parti travailliste, Clement Attlee, tandis qu'Anthony Eden abandonne son portefeuille des Affaires étrangères à Ernest Bevin. Le départ de Churchill va-t-il suffire à débloquer la situation ?

Le temps de l'espoir (juillet 1945 - janvier 1946)

Il est un fait que ce changement de gouvernement amène un réchauffement des relations franco-britanniques et donc des motifs d'espoir pour le projet d'alliance franco-britannique.

Tout d'abord, sur les conseils des diplomates du *Foreign Office*⁽⁹⁹⁾, Bevin décide de réactiver le projet de groupement occidental, jusque-là mis en sommeil et de conserver en l'état les modalités de sa mise en œuvre. Ainsi, le traité d'alliance franco-britannique est-il toujours au centre de la politique européenne du gouvernement britannique car il constitue à la fois le noyau et la première étape du groupement projeté⁽¹⁰⁰⁾.

(95) de GAULLE, Charles, *Le Salut*, op. cit., p. 193.

(96) Id., p. 194.

(97) Cf. notamment supra, chapitre 6 de ma thèse.

(98) de GAULLE, Charles, *Le Salut*, op. cit., p. 195 à 197.

(99) FO 371 49069, Z 9639/13/G, memorandum de Hoyer Millar du 8 août 1945 intitulé « *Anglo-french relations and "Western Group"* ».

(100) PRO, FO 371, 49069, Z 9595/13/17, compte rendu d'une réunion du 13 août 1945 au matin sous la présidence de Bevin en présence de Duff Cooper, Alexander Cadogan, Hector McNail, Orme Sargent, Ronald Campbell, Harvey, Hall Patch, Baxter, Hoyer Millar et Dixon.

Ensuite, l'arrivée au *Foreign Office* de Bevin se traduit par une véritable « lune de miel » entre les ministres français et britannique des affaires étrangères. La bonne entente entre les deux hommes culmine à la conférence de Londres de septembre-octobre 1945. De nombreuses réunions ont lieu entre eux en marge de cette conférence des Ministres des Affaires étrangères. On ne peut qu'être frappé par la franchise et la portée des confidences qui y sont faites⁽¹⁰¹⁾. Ajoutons que tout au long de la conférence de Londres, Bevin s'applique à défendre les intérêts français en particulier lorsque c'est le statut de grande puissance de la France qui est en jeu. Rappelons tout d'abord pour illustrer cette idée que l'incident le plus grave entre Bevin et Molotov a lieu, lors de la 29^e séance du 30 septembre, justement à propos d'une question où ce statut est en jeu puisque l'adoption de la proposition soviétique reviendrait à exclure les Français de certaines discussions⁽¹⁰²⁾. Autre exemple du soutien qu'il accorde aux Français, Bevin rechigne à souscrire à la proposition que Byrnes, fait à la fin du mois de novembre, de réunir une nouvelle conférence à trois à Moscou. Après avoir sans succès tenté de convaincre le Secrétaire d'État américain d'y renoncer, Bevin se résigne à y participer à la condition que lui et ses deux collègues donnent « l'assurance au gouvernement français de ne pas discuter des sujets concernant directement la France. » C'est du moins la position qu'il soumet au Cabinet britannique et que celui-ci agréé lors de sa réunion du 6 décembre⁽¹⁰³⁾. Cette fermeté affichée par Bevin ne peut que rencontrer l'assentiment de la diplomatie française qui n'avait de cesse de souligner combien incompatible était l'instauration d'une coopération franco-britannique avec le fait que la Grande-Bretagne acceptait de siéger avec les deux autres Grands et d'évoquer avec eux des sujets qui concernaient la France en l'absence de celle-ci⁽¹⁰⁴⁾.

Ce réchauffement des relations franco-britanniques, dont nous venons de voir que Bevin est le principal artisan, est synonyme de progrès pour le projet d'alliance. D'abord, Bevin abandonne la conception d'Eden d'un traité limité à la garantie contre une nouvelle menace allemande et adopte la vision du général de Gaulle d'un accord élaboré sur le modèle de l'Entente cordiale de 1904. Il accepte en effet le principe des discussions préalables au sujet du Levant et de l'Allemagne. Deuxième élément de progrès, le problème de la Syrie et du Liban ne constitue désormais plus un élément de blocage. Les rencontres entre Bevin et Bidault en marge de la Conférence de Londres ont porté leurs fruits. À leur suite, des négociations diplomatiques s'engagent et débouchent, le 13 décembre 1945, sur un accord. Certes, par la suite, des problèmes d'application se produisent entre Français et Britanniques, notamment en ce qui concerne le maintien des troupes britanniques au Liban⁽¹⁰⁵⁾. L'affaire est encore d'actualité en février 1946 puisque les Libanais, mécontents de voir les Français se regrouper sur leur territoire, soulèvent la question

(101) LAMEZEC, Yann, *Les relations franco-britanniques et le problème de la reconstruction de l'Europe (1944-1947)*, op. cit., p. 526 et 527.

(102) Sur cet incident, cf. id. p. 513 et 514.

(103) PRO, CAB 128/2, CM (45), 60th conclusions, 6th December 1945.

(104) Sur ces critiques françaises voir : MAE, Série papiers d'agents (PA-AP), sous-série 217-Massigli, volume 53, folio 94, télégramme chiffré n° 35158/20, « priorité secret », au départ de Londres, le 12 juillet 1945 et MAE, série : Europe 1944-1960, sous-série : Grande-Bretagne, volume 35, folio 176, interview accordée par le général de Gaulle *Times* retranscrit par *Le Monde* du 10 septembre 1945.

(105) Voir à ce sujet DDF 1945, tome 2, documents n° 407, 415 et 416.

devant le Conseil de Sécurité de l'ONU⁽¹⁰⁶⁾ Bidault et Bevin abordent d'ailleurs le sujet lors de leur discussion du 18 février⁽¹⁰⁷⁾. Cependant, si l'on en croit Sean Greenwood, la question n'a plus de sérieuses conséquences sur les relations franco-britanniques⁽¹⁰⁸⁾.

À la vue de ces facteurs favorables, comment peut-on expliquer que l'on n'ait pas pu déboucher sur la signature d'une alliance entre Paris et Londres au cours de l'année 1946 ?

La première raison en est que Français et Britanniques ne parviennent pas à trouver un accord sur la question allemande. Ce n'est pas que l'on soit resté inactif. Bien au contraire, à la demande de Bevin⁽¹⁰⁹⁾, les Français font part de leurs vues sur le sujet, dès la fin du mois d'août 1945⁽¹¹⁰⁾. Cependant, celles-ci divisent les diplomates du *Foreign Office* entre ceux qui, autour de Harvey et du département « *Western* » accorde la priorité à la réalisation de l'alliance franco-britannique et ceux qui autour de Troutbeck et du département « *German* » insistent sur les inconvénients politiques et économiques des vues françaises⁽¹¹¹⁾. Il serait sans doute trop long de rentrer ici dans le détail du plan français et sur les termes de ce débat. Cela serait d'ailleurs inutile tant ces faits sont bien connus⁽¹¹²⁾. Marquons simplement que Bevin se montre, dans un premier temps, hésitant et ne prend aucune décision officielle sur les propositions françaises⁽¹¹³⁾. Ces hésitations retardent d'autant la conclusion de l'alliance franco-britannique.

De nouveau l'impasse (janvier-décembre 1946)

Celle-ci est d'autant plus retardée qu'à partir du mois de janvier 1946, les nuages s'amoncellent dans le ciel des relations entre Paris et Londres.

C'est paradoxalement la démission du général de Gaulle au cours du mois de janvier 1946 qui constitue le premier élément de détérioration des rapports franco-britanniques. Les diplomates britanniques craignent en effet que ce départ ne permette aux Communistes, dont les succès électoraux ne se démentent pas depuis la Libération, de s'emparer du pouvoir. L'inquiétude britannique est à son paroxysme dans la première moitié de l'année 1946. L'échec du projet de constitution en mai

(106) GREENWOOD, Sean, *The alternative alliance*, op. cit., note 33, p. 75.

(107) MAE, série Europe 1944-1960, sous série : Grande-Bretagne, volume 36, folios 23 à 29, compte rendu intitulé « Conversation au *Foreign Office* le 18 février 1946 ».

(108) GREENWOOD, Sean, *The Alternative Alliance. Anglo-french relations before the coming of NATO (1944-1948)*, Minerva Press, Londres, 1996, note 33, p. 75.

(109) PRO, FO 3471 49069, Z 9525/13/17, télégramme chiffré n° 1095, à l'arrivée à Londres le 14 août 1945, de Duff Cooper.

(110) DDF 1945, tome 2, document n° 141, Aide-mémoire pour la conversation du 28 août entre MM. Massigli et Harvey. Il semblerait que cet aide-mémoire n'ait été remis que le 31 août 1945 (ibid., note 1, p. 367).

(111) LAMEZEC, Yann, *Les relations franco-britanniques et le problème de la reconstruction de l'Europe (1944-1947)*, op. cit., p. 597 et suivantes.

(112) Sur les revendications françaises, voir notamment GERBET, Pierre, *Le relèvement*, op. cit., p. 92 et suivantes. Sur les réactions britanniques, outre notre thèse (voir note précédente), voir notamment GREENWOOD, Sean, *The alternative alliance*, op. cit., p. 119 et suivantes.

(113) LAMEZEC, Yann, *Les relations franco-britanniques et le problème de la reconstruction de l'Europe (1944-1947)*, op. cit., p. 569 et suivantes.

rassure un peu Londres. Cependant, l'instabilité de la politique intérieure française suscite régulièrement l'inquiétude des diplomates du *Foreign Office*, même après l'adoption de la constitution de la Quatrième République par référendum, le 13 octobre 1946. C'est ainsi qu'une minute de Hoyer Millar du 11 janvier 1947 n'hésite pas à considérer comme plausible l'instauration « d'une dictature de droite ou de gauche » en France⁽¹¹⁴⁾ ! Ces craintes britanniques à propos de l'évolution de la politique intérieure française ont une double conséquence. Elles entraînent d'abord un moindre enthousiasme de Bevin devant la perspective d'une coopération étroite avec la France⁽¹¹⁵⁾ et à ce titre, explique en partie pourquoi ce dernier revient finalement à une conception de l'alliance limitée à la garantie contre une menace allemande. Elles amorcent également le processus de dépréciation de l'alliance franco-britannique. Alors que celle-ci était jusque-là considérée comme le centre de la politique européenne projetée par la diplomatie britannique, elle devient peu à peu exclusivement un moyen d'accroître l'influence électorale des partis non-communistes en France. C'est en effet peu à peu le facteur américain ou plus précisément le pacte proposé par Byrnes qui devient le centre de la politique européenne du *Foreign Office*. Désormais, c'est exclusivement du côté de Washington que se trouvent, aux yeux de la diplomatie britannique, les clés de la sécurité européenne. Malgré cette dépréciation, il convient de ne pas trop exagérer la perte d'enthousiasme de Bevin devant la perspective d'un rapprochement franco-britannique. D'ailleurs, le caractère provisoire des institutions françaises et la faiblesse du gouvernement qui en résulte ne font pas seulement obstacle du côté britannique. Cela explique en effet en grande partie l'inaction française au regard du projet d'alliance qui perdure tout au long de l'année 1946. Bidault, lui-même le reconnaît dans une entrevue avec Bevin du 15 octobre 1946. Au Secrétaire d'État qui « l'assure de sa bonne volonté et de celle du Gouvernement de Sa Gracieuse Majesté de renforcer ses liens avec la France par presque n'importe quelle voie et au moment où le Ministre le désirerait », Bidault répond notamment qu'il « craignait que rien ne puisse être fait d'ici aux élections générales⁽¹¹⁶⁾. L'autorité du Gouvernement provisoire n'était pas suffisante pour justifier des développements en matière de politique étrangère d'une si profonde importance⁽¹¹⁷⁾ ».

À la vue de ce que nous avons écrit plus haut, on aurait pu s'attendre à ce que la démission du général de Gaulle permette de sortir de l'impasse dans laquelle on se trouve en ce qui concerne le projet d'alliance franco-britannique. De fait, dans une minute écrite quelques mois plus tôt, le 19 septembre 1945, J.-G. Ward affirmait : « aussi longtemps que le Général (de Gaulle) restera aux commandes de la France il est peu probable qu'aucun progrès rapide ne puisse être fait en direction d'un traité⁽¹¹⁸⁾. » Il est un fait que la démission du général de Gaulle ne produit pas les effets qu'escomptaient les diplomates britanniques. Comme le souligne Alfred Grosser, « le 20 janvier 1946 acquiert une signification presque paradoxale : la politique extérieure a changé dans sa nature sans changer dans son

(114) PRO, FO 371, Z170/58/17, minute de Hoyer Millar du 11 janvier 1947, cité in GREENWOOD, Sean, *The Alternative Alliance*, op. cit., p. 253.

(115) GREENWOOD, Sean, *The alternative alliance*, op. cit., p. 116.

(116) Bidault fait ici référence aux élections législatives du 10 novembre 1946.

(117) FO 371 59955, Z8989/20/17, compte rendu d'un entretien Bevin-Bidault du 15 octobre 1946.

(118) PRO, FO 371 50286, U 7042/445/70, minute de Ward du 19 septembre 1945.

contenu⁽¹¹⁹⁾ » c'est-à-dire que si le primat de la politique étrangère est bien remis en cause les objectifs visés, eux, ne changent pas. En ce qui concerne le projet d'alliance franco-britannique, cela signifie que la recherche d'un accord entre Paris et Londres sur la question allemande constitue toujours un préalable à toute ouverture de discussions en vue de conclure un traité.

Or, si l'on en croit Sean Greenwood, au cours des mois de mars et avril 1946, le Cabinet britannique décide de rejeter définitivement le plan français⁽¹²⁰⁾. Certes, Bevin adopte en fait une voie médiane. De fait, il ne refuse pas l'ensemble du plan français. Il annonce officiellement son accord avec l'annexion de la Sarre par la France et accepte, en mars-avril, le principe d'une occupation permanente de la Rhénanie et de la Ruhr, ce qui est le maximum de ce que les Français pouvaient espérer. Il fait donc des efforts en direction de Paris mais cela ne suffit pas car les Français, comme nous l'avons souligné plus haut, restent inflexibles. Ainsi la diplomatie britannique se retrouve-t-elle finalement dans la même situation que celle qui avait précédé l'arrivée au pouvoir des Travailleurs. Elle est devant le même dilemme, prise entre son désir de conclure rapidement une alliance avec la France et son refus de céder au chantage français sur le problème allemand. Ajoutons qu'avec cette situation, c'est la conception britannique de l'alliance franco-britannique qui change de nouveau. D'une alliance globale du type de l'Entente Cordiale de 1904, on revient à un traité limité à la garantie contre la résurgence d'une menace allemande.

Bref, les diplomates britanniques, qui sont toujours largement en faveur de la réalisation de l'alliance franco-britannique, en sont de nouveau réduits à espérer que les Français renoncent à leurs conditions préalables. Or, alors qu'ils avaient attendu en vain cet événement entre décembre 1944 et juillet 1945, dans un discours prononcé au Congrès de son parti, le 30 mars 1946, le nouveau Président français du Gouvernement provisoire, le Socialiste Félix Gouin, laisse entendre que la France serait prête à négocier un traité avec la Grande-Bretagne sans condition aucune⁽¹²¹⁾. Les Britanniques n'entendent pas laisser passer cette occasion. C'est l'épisode de la mission Harvey d'avril 1946 sur laquelle il serait trop long de s'étendre ici. Celle-ci échoue finalement car loin d'exprimer par ce discours les vues du gouvernement tout entier, Félix Gouin n'exprime en fait que celles de la SFIO et doit finalement compter avec l'opposition du MRP qui entend maintenir le lien entre accord franco-britannique sur le problème allemand et conclusion d'une alliance entre Paris et Londres⁽¹²²⁾. La principale conséquence de cette « mission Harvey » est de provoquer l'amertume de Bevin qui, comme l'avait fait Churchill avant lui, donne pour instructions à ces diplomates de ne plus aborder les Français à ce sujet.

Traité limité à une garantie contre la menace allemande, attente de l'initiative française : on se retrouve finalement dans la même situation qu'avant l'arrivée des

(119) GROSSER, Alfred, *La Quatrième République et sa politique extérieure*, Armand Colin, Paris, 1961, page 35.

(120) GREENWOOD, Sean, *The alternative alliance*, op. cit., p. 146.

(121) MAE, série Europe 1944-1960, sous-série Grande-Bretagne, volume 36, folio 9, télégramme n° 1245 à 1247, de Camille Paris, reçu par téléphone à Paris le 2 avril 1945.

(122) Voir à ce sujet : LAMEZEC, Yann, *Les relations franco-britanniques et le problème de la reconstruction de l'Europe (1944-1947)*, op. cit., p. 627 et suivantes

Travaillistes au pouvoir. À cela, il faudrait ajouter pour expliquer l'impasse dans laquelle on se retrouve une nouvelle fois qu'on assiste, à partir du début de l'année 1946, à une lente détérioration des relations franco-britanniques. Les motifs de discordes se multiplient : problème du charbon, maladresses lors de la conférence de Paris, différence d'approche sur la façon d'aborder le problème allemand à cette conférence, etc.

C'est un tableau bien noir des relations franco-britanniques que nous dressons ici pour l'année 1946. À sa vue on pourrait être amené à considérer la conclusion du traité de Dunkerque comme un dénouement inespéré.

Le traité de Dunkerque : un dénouement inespéré et un accord limité

On savait grâce notamment aux travaux de Sean Greenwood⁽¹²³⁾ et de Claire Sanderson⁽¹²⁴⁾, ce que l'ouverture des négociations devait à Alfred Duff Cooper, le très francophile ambassadeur de Grande-Bretagne en France et à Léon Blum, éphémère Président du Gouvernement provisoire de la République française et Ministre des Affaires étrangères du 16 décembre 1946⁽¹²⁵⁾ au 22 janvier 1947. Rappelons que le premier a le mérite de prendre, à l'extrême fin du mois de décembre 1946, une initiative personnelle qui permet de sortir du blocage dans lequel se trouve le projet d'alliance franco-britannique. Le second s'applique à ne pas laisser de côté la proposition formulée par l'ambassadeur de Grande-Bretagne en France. Par le communiqué du 16 janvier 1947, Blum engage en effet la France à débiter rapidement les négociations en vue d'une alliance avec la Grande-Bretagne. De plus, il ne ménage pas ses efforts pour rendre acceptable à la diplomatie britannique les conditions imposées par les Français à l'ouverture de négociation. En particulier, il découple en grande partie la question allemande de la question de l'alliance franco-britannique.

Certes, il ne faut pas exagérer le rôle des deux hommes dans le commencement des négociations. Derrière le constat négatif que nous avons dressé plus haut, un certain nombre de facteurs favorables existent. Ainsi la montée de l'influence communiste en France a pu constituer un argument en faveur d'une alliance aux yeux des diplomates britanniques qui souhaitent augmenter l'influence électorale des partis non communistes. Certains diplomates britanniques, comme Sargent, continuent encore, en décembre 1946, à militer en faveur de l'ouverture de négociations immédiates avec les Français. De plus, si à la suite de l'échec de la mission Harvey, Bevin oppose son veto à toute initiative britannique en vue d'une alliance avec Paris, il n'est finalement pas hostile à l'idée en elle-même. De la même façon, si côté français, on est principalement intéressé par des discussions de caractère économique avec Londres, on est dans le même temps conscient que la

(123) GREENWOOD, Sean, *The alternative alliance*, op. cit., p. 255 et suivantes.

(124) SANDERSON, Claire, *La France et le Royaume-Uni face aux problèmes de défense européenne (1945-1958)*, thèse de doctorat sous la direction de Robert Frank, Université de Paris I, 1999.

(125) Léon Blum est élu président du Gouvernement provisoire de la République française le 12 décembre 1946 mais la nomination des membres du Gouvernement a lieu le 16 décembre. Nous aurions pu aussi bien indiquer le 17 décembre 1946 comme point de départ du Gouvernement Blum. Cette date est celle où le gouvernement est présenté à l'Assemblée nationale (Sous la direction de FAVIER, Jean, *Les Archives nationales, État général des fonds, tome V : 1940-1958, les fonds conservés à Paris*, Imprimerie nationale, Paris, 1988, note 1 p. 425).

question des livraisons de charbon, qui constitue leur souci principal a des implications importantes dans le domaine de la sécurité. Enfin, à partir de la mi-décembre 1946, c'est un gouvernement socialiste homogène qui s'installe au pouvoir en France. Conformément à la ligne de ce parti, les hommes qui sont aux affaires sont favorables à la conclusion d'une alliance franco-britannique. Il n'en reste pas moins que quelle que soit la valeur de ces éléments, sans l'intervention de Duff Cooper et de Léon Blum, il n'y aurait sans doute jamais eu de traité franco-britannique.

Fait qui peut paraître paradoxal au regard de la détérioration des rapports entre les deux pays, le traité de Dunkerque est négocié en peu de temps. C'est que les deux pays abordent la négociation dans le même esprit. On a en vue la conclusion d'un accord limité dans son contenu à la prévention d'une nouvelle agression allemande. Certes, côté français comme côté britannique, on ne renonce pas à l'idée d'instaurer une entente franco-britannique étroite. On souhaite pour cela poursuivre en coulisse les discussions en cours dans les domaines économique et colonial. Néanmoins, les raisons pour lesquelles on décide, des deux côtés de la Manche, de limiter le contenu du traité projeté, ne sont pas rassurantes pour la suite. À Paris, on estime que l'ampleur des divergences avec Londres sur les autres sujets interdit de négocier un traité plus consistant si l'on veut conclure avant la future conférence quadripartite de Moscou. Côté diplomatie britannique, on est un peu dans les mêmes dispositions d'esprit. On est également limité par la perspective de la renégociation d'un nouveau traité anglo-soviétique que l'on veut le plus identique possible au futur traité franco-britannique. Surtout, on est sous la pression des militaires qui n'acceptent le principe d'un traité avec la France que s'il ne détériore en rien la coopération anglo-américaine.

De tout cela, il résulte que le traité de Dunkerque est loin de couronner l'existence d'une entente franco-britannique étroite. Bien au contraire, son contenu limité est une illustration de son impossible instauration. Le poids des facteurs soviétique et surtout américain sur les négociations le montre également. La reconstruction de l'Europe se fera donc sous l'égide américaine et non, comme certains responsables des deux côtés de la Manche avaient pu un moment l'espérer, sous direction franco-britannique⁽¹²⁶⁾.

Le projet d'alliance franco-britannique de 1943 à 1947 peut faire penser à l'Arlésienne d'Alphonse Daudet. On en parle beaucoup durant la période mais on ne la voit jamais devenir réalité. Pourtant, cette perspective est, comme nous l'avons vu, expressément mentionnée dans les plans de sécurité élaborés, dès les années 1943-1944, par les responsables britanniques et ceux de la France libre. Il y a eu d'abord une période d'incertitude quant à la forme à donner à l'alliance franco-britannique que l'on peut situer entre 1943 et le 10 décembre 1944, date de la signature du traité franco-soviétique. La seconde phase que l'on peut approximativement dater de la fin 1944 à juillet 1945, révèle une situation bloquée qui s'explique à la fois par des divergences concernant la conception du traité que par un refus de chacune des deux diplomaties d'aborder l'autre. L'arrivée au pouvoir des Travaillistes au Royaume-Uni, en juillet 1945, paraît, dans un premier temps,

(126) Sur tout ce qui concerne la négociation et le contenu du traité de Dunkerque, voir notamment : LAMEZEC, Yann, *Les relations franco-britanniques et le problème de la reconstruction de l'Europe (1944-1947)*, op. cit., p. 662 et suivantes.

susceptible de débloquer la situation. Tel n'est finalement pas le cas et la signature du traité de Dunkerque, le 4 mars 1947, constitue finalement un dénouement inespéré dû à l'initiative individuelle de deux hommes, Alfred Duff Cooper et Léon Blum, qui réussissent à débloquer la situation. Certes le traité de Dunkerque constitue l'aboutissement des efforts entrepris trois ans plus tôt par certains responsables français et britanniques et peut être de ce point de vue considéré comme un succès. L'image de l'Arlésienne que nous prenions est donc en partie erronée. Cependant, il est en même temps la marque de l'échec de l'Europe franco-britannique, troisième force entre l'URSS et les États-Unis, dont certains ont pu un moment rêver. La manière dont il a été négocié montre en effet que les Britanniques ont choisi de privilégier les relations anglo-américaines au détriment des relations franco-britanniques. En fait le traité de Dunkerque se situe à un moment charnière de l'histoire de l'Europe au ^{xx}e siècle. Il est à la fois le dernier traité d'alliance de l'après-guerre car il est dirigé contre l'Allemagne mais il est aussi finalement le premier accord de la guerre froide. C'est en effet autour du couple franco-britannique cimenté par ce traité que s'agrègent par la suite, les autres pays d'Europe occidentale, sous l'impulsion des États-Unis.

**LÂCHER LA PROIE POUR L'OMBRE ?
LA FUSION DES FORCES ALLEMANDES DANS
L'ARMÉE EUROPÉENNE, VUE PAR LES AUTORITÉS
MILITAIRES FRANÇAISES
(1951-1954)
par François David⁽¹⁾**

Dans ses mémoires, Jean Monnet se vante d'avoir élaboré le projet de *Communauté Européenne de Défense* sans consulter les États-majors. Paraphrasant Clemenceau, il insiste : « Nous n'avions pas plus besoin d'experts militaires que nous n'avions eu besoin d'experts sidérurgiques pour faire que l'acier fût européen⁽²⁾ ». On connaît le résultat : un agglomérat de troupes, plus inspiré du *patch-work* que de l'esprit de corps, qui priverait la France de sa souveraineté militaire, voire politique, tout en permettant à l'Allemagne occidentale de réarmer sans contrôle véritable. Ces conditions originelles auraient prédestiné la CED à l'indignation des chefs militaires et à l'échec parlementaire du 30 août 1954. Certes. Méfions-nous néanmoins de certaines transpositions rétrospectives. L'un des ressorts du drame découle du temps nécessaire à tous pour comprendre les implications exactes de l'intégration européenne. Politiques et militaires mettent en moyenne deux années à mesurer les risques des transferts de souveraineté, de la supranationalité et de l'égalité des droits entre la France et la RFA. Au moment de la rédaction du traité (1951-1952), les Chefs d'État-major français forment même l'un des courants les plus persuasifs en faveur de l'armée européenne, à la fois comme carcan du nationalisme allemand et comme outil de défense contre l'Union soviétique. Que la CED détruise l'armée française, ils le perçoivent à l'hiver 1952-1953 seulement⁽³⁾. Deux axes problématiques retiennent ainsi notre attention :

1°) Quelle fonction exacte exercent les Chefs d'État-major et les principaux généraux français dans la détermination de la politique gouvernementale en matière de réarmement allemand ? Prend-on leur avis en compte ? Sont-ils des conseillers ou des acteurs de la politique française ?

Pour répondre à ces questions, nous nous situons uniquement sur le versant de la contribution officielle du commandement à la prise de décision globale, à travers la voie hiérarchique et statutaire. Nous n'étudierons pas les états d'âme des officiers français même s'ils jouent un rôle capital, en particulier dans le revirement du

(1) Chercheur au département terre du SHD. L'auteur a réalisé cette étude avant la création du service historique de la défense

(2) J. MONNET. *Mémoires*. Paris, Fayard, 1976, p. 206.

(3) Rappelons les principales caractéristiques du traité de la CED, signé par la France, la RFA, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg, le 27 mai 1952, et celles de son annexe militaire secrète : 1°) Des divisions nationales sans capacité de commandement, de soutien, ni de manœuvre (14 pour la France, 12 pour la RFA). 2°) Des États-majors européens intégrés qui commandent à des corps d'armée multinationaux (aucun corps d'armée allemand). 3°) Le maintien de forces nationales françaises pour défendre l'Empire. 4°) En matière financière et politique, un Commissariat supranational qui gère le budget commun et les commandes d'armement. 5°) Le commandant en chef des forces terrestres atlantiques (SACEUR), toujours un général américain, commande aux corps d'armée européens.

maréchal Juin à l'hiver 1953-1954⁽⁴⁾. Nous nous situerons plutôt aux principaux niveaux de responsabilité de l'appareil militaire français, à savoir :

Le général, puis maréchal Juin (1952), cumule jusqu'à l'été 1953 les fonctions d'Inspecteur général des forces armées, de vice-président du Conseil Supérieur des Forces Armées, de président du Comité des Chefs d'État-major, et au niveau atlantique de Commandant des forces terrestres atlantiques en Centre-Europe (1951). À partir de 1953, il devient le premier Commandant en chef (inter-armées) en Centre-Europe (CINCEUR).

Le Comité des Chefs d'État-major, fondé sur le modèle anglo-saxon, travaille selon le principe de collégialité. Il constitue l'instance permanente à laquelle le ministre de la Défense demande conseil. Ses réponses prennent la forme de fiches complètes mais trop souvent lapidaires. Un état-major combiné interarmées (dirigé par un major général) remplit un rôle d'étude et d'exécution. En août 1953, le général Ely succède à Juin, avec la fonction officielle de Chef d'État-major général des Forces armées.

Le Conseil Supérieur des Forces Armées, organe consultatif sans périodicité fixe, réunit tous les officiers généraux dotés de commandements importants.

Si nous considérons le processus officiel et statutaire de la prise de décision politique, nous devons considérer aussi que les généraux français n'expriment pas toujours le fond de leur pensée à travers les canaux réglementaires. D'abord, on constate une déférence officielle, mais peut-être contre-productive, à l'égard du pouvoir civil. Une clarté d'expression côtoie souvent une très grande prudence de ton. Ensuite, le maréchal Juin domine les débats. Il peut paraître difficile de lui opposer un avis contraire, même pour un général d'armée.

2°) Deuxième question : Quelle part véritable revient au facteur militaire dans les motifs fondateurs de la CED ?

Cette interrogation surprend, puisque la CED se veut d'abord un organisme militaire. En fait, la fin et les moyens s'enchevêtrent vite. À l'origine, il s'agit de contrôler le réarmement allemand, jugé indispensable face à la menace soviétique, en l'encadrant dans une armée multinationale intégrée. En 1953-1954, sous la pression américaine, on insiste beaucoup plus sur les vertus supranationales de l'armée européenne, supposées unir les destins enfin apaisés de la France et de l'Allemagne. La CED doit servir d'embryon à une future fédération européenne. Elle devient une affaire de plus en plus politique et de moins en moins stratégique. À lire les entretiens diplomatiques, il s'agirait plus de réconcilier la France et l'Allemagne que de prévenir le danger soviétique⁽⁵⁾.

(4) Sur l'évolution des élites militaires, cf. Cl. D'ABZAC-EPEZY et Ph. VIAL. *Quelle Europe pour les militaires? La perception de l'Europe à travers la presse militaire (1947-1954)*. *Revue Historique des Armées*, 1993, n° 4, p. 81-94.

(5) G.-H. SOUTOU :

• *France and the German Rearmament Problem 1945-1955* in R. Ahmann, A.M. Birke, M. Howard (éd.). *The Quest for Stability. Problems of West European Security 1918-1957*. Oxford, Oxford University Press, 1993.

• *L'alliance incertaine. Les rapports politico-stratégiques franco-allemands. 1954-1996*. Paris, Fayard, 1996, p. 13-14.

Or les généraux français continuent de raisonner en fonction du péril soviétique, à la différence des cercles gouvernementaux qui évoquent fort peu les aspects opérationnels. Dans leurs relations avec le pouvoir civil, nous analyserons donc la nature des arguments proprement militaires que les Chefs d'État-major apportent en faveur du réarmement allemand⁽⁶⁾.

Nous tenterons de répondre à ces questions, dans l'ordre suivant : d'abord, sur la période 1951-1952, nous examinerons les positions initiales des États-majors en faveur de la CED en gardant à l'esprit la menace soviétique, et le poids de l'outre-mer (Indochine et Afrique du Nord, déjà). Ensuite, nous analyserons les facteurs stratégiques et tactiques qui expliquent l'attachement inébranlable des chefs militaires au réarmement allemand. Dans ces conditions, ceux-ci se résignent à la formation d'une nouvelle armée nationale outre-Rhin, malgré des sauvegardes proposées souvent en vain.

Les positions initiales des États-Majors en faveur d'un réarmement allemand sous l'égide exclusive de la CED : la menace soviétique et le poids de l'union française

L'avis des États-majors au moment de la rédaction du traité

En vue de la rédaction du traité, de l'automne 1951 à sa signature le 27 mai 1952, le gouvernement consulte le Comité des Chefs d'État-major, le 24 juillet 1951 (généraux Blanc et Lechères pour l'armée de terre et l'aviation ; amiral Nomy) : « La participation militaire de l'Allemagne occidentale à la défense européenne doit-elle se réaliser sous les auspices d'une Communauté Européenne de Défense ? » « Oui », répondent les Chefs d'État-major sans ambiguïté. Ils préfèrent la CED à toute autre formule, en particulier une entrée directe de la RFA dans l'OTAN qui relativiserait le poids de la France face aux Anglo-Saxons. D'une part le réarmement allemand paraît indispensable face à l'URSS. D'autre part, l'armée européenne permet d'éviter la renaissance d'un militarisme allemand et en particulier la reconstitution d'un Grand État-major.

Toutefois, le haut commandement français conçoit encore le rôle de l'Allemagne sur un mode tout à fait discriminatoire : la RFA devrait affecter l'intégralité de ses forces à la CED. Sur le plan organique, les divisions allemandes ne devraient posséder aucune autonomie opérationnelle et se reposer sur une logistique commandée par les états-majors européens des corps d'armées, en matière de vivres, de carburant, de munitions, et de pièces détachées. La création d'un ministère de la Défense allemand semble envisageable mais sans dériver vers un État-major national et centralisé. De même, le traité doit s'appliquer sans transition et dans son intégralité, afin d'éviter le moindre développement militaire hors des structures européennes. La première recrue allemande s'insérerait aussitôt dans un dispositif intégré. Enfin bien sûr, les chefs militaires français rappellent un principe crucial posé dès 1950, avant même le plan Pleven : le contingent allemand ne devrait pas dépasser le cinquième des forces occidentales en Europe. En revanche, la France conserverait des unités nationales non seulement pour l'Empire (elle

(6) Cf. l'article de P. GUILLEN. *Les chefs militaires français, le réarmement de l'Allemagne et la CED (1950-1954)* in *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale et des conflits contemporains*, n° 129, janvier 1983, p. 3-33.

l'obtient sans peine) mais aussi pour la Défense Intérieure du Territoire métropolitain. En cas d'urgence, elle devrait pouvoir retirer de l'armée européenne toutes les unités nécessaires à la défense de l'outre-mer.

Le Comité des Chefs d'État-major conçoit le réarmement allemand comme le levier démultiplicateur d'une suprématie militaire française en Europe : « L'admission de contingents allemands dans une armée européenne à prédominance d'éléments français et sous commandement français est un acte de garantie pour la sécurité française comme un renforcement des mesures susceptibles de permettre à l'Europe d'échapper au danger soviétique » (nous avons souligné)⁽⁷⁾. De toute évidence, le gouvernement l'a mal informé du nouveau principe de parité franco-allemande. En effet, J. Monnet octroie l'égalité des droits à Adenauer, le 4 avril 1951, sans aucun mandat du gouvernement français⁽⁸⁾. Le ministre des Affaires étrangères R. Schuman ratifie certes ce choix mais n'avertit pas le Conseil des ministres, ni le Parlement. Par ailleurs, le commandement français se place pourtant sur une ligne européenne fort proche de Jean Monnet. Il accepte la supranationalité explicite de la CED, en particulier le budget commun et les transferts de souveraineté militaire. Les chefs militaires s'autorisent même un avis politique : la CED doit s'accompagner d'une européanisation et d'une décartellisation du complexe industriel et minier de la Ruhr, par le biais de la CECA en voie de négociation : « Plan Schuman et armée européenne forment l'un avec l'autre un tout qui ne peut se maintenir si l'un ou l'autre vient à manquer »⁽⁹⁾. Il ne s'agit pas seulement de neutraliser un éventuel complexe militaro-industriel allemand. La sécurité de l'Europe face à l'URSS repose autant sur sa puissance de feu que sur la fondation d'une communauté politique.

Ces exigences posées, le commandement se préoccupe du réarmement allemand le plus rapide et le plus complet possible. Il n'objecte rien au recrutement direct des officiers et sous-officiers allemands au sein de l'ancienne Wehrmacht, au moins pour les deux premières divisions. Un stage de deux mois dans des centres d'application de l'OTAN devrait suffire à les recycler dans la Guerre froide. Pour les futures promotions d'officiers, l'État-major français de l'armée de terre recommande même la dissolution de Saint-Cyr au profit d'une école unique, tandis qu'un collège européen se substituerait à l'École de guerre⁽¹⁰⁾.

(7) *Avis du Comité des Chefs d'État-major* (général de corps d'armée Blanc/général d'armée aérienne Lechères/vice-amiral Nomy) sur l'organisation d'une Communauté Européenne de Défense. N° 6738 EMCFA/11-B.3 ; 23/8/1951. Vincennes, Service Historique de l'Armée de Terre (SHAT), Série « R », Cabinet du ministre, 1 R 181, p 9.

G.-H. SOUTOU. *La guerre de Cinquante ans. Les relations Est-Ouest 1943-1990*. Paris, Fayard, 2001, p. 248.

(8) Ph. VIAL. *Jean Monnet, un père pour la CED ? dans Europe brisée, Europe retrouvée. Nouvelles réflexions sur l'unité européenne au XX^e siècle*. Paris, Publications de la Sorbonne, 1994, p. 230-231.

(9) *Avis du Comité des Chefs d'État-major sur l'organisation d'une Communauté Européenne de Défense*. N° 6738 EMCFA/11-B.3 ; 23/8/1951. SHAT, 1 R 181, p 2.

Directives pour le représentant français au comité militaire de la conférence pour l'organisation d'une Communauté Européenne de Défense. Fiche n° 1247/EMA/CAB/SCI du cabinet de l'État-major de l'armée de terre, pour le Comité des Chefs d'État-major ; 19/9/1951. SHAT, série « T », État-major de l'armée de terre, 11 t 161.

(10) *Directives pour le représentant français au comité militaire de la conférence pour l'organisation d'une Communauté Européenne de Défense*. Fiche n° 1247/EMA/CAB/SCI du cabinet de l'État-major de l'armée de terre, pour le Comité des Chefs d'État-major ; 19/9/1951. Ibid.

Confiant encore dans l'armée européenne, le sommet de l'armée vole à son secours lorsque les subtilités politiques la bloquent. Par exemple, à l'automne 1951, la conférence de Paris sur le futur traité s'enlise car le négociateur français – Hervé Alphand – reçoit la consigne d'exiger le maximum de précautions politiques. Les discussions s'enrayent. Contrairement aux explications elliptiques données dans ses mémoires, le général Juin adjure les autorités civiles de tout faire pour créer et mettre en vigueur la CED⁽¹¹⁾ : « Aboutir à une impasse, c'est-à-dire reconnaître l'échec de la conférence de Paris, présente sur le plan national comme sur le plan interallié des conséquences tellement graves qu'il a paru indispensable au Comité des Chefs d'État-major d'appeler l'attention du Vice-président du Conseil, ministre de la Défense nationale [Georges Bidault] sur ce problème »⁽¹²⁾. Pour Juin, le temps des illusions « sentimentales » est révolu. Si la France avait consenti les efforts indispensables au réarmement occidental, elle pourrait s'opposer au réarmement allemand. Depuis 1950 cependant, le conflit indochinois a basculé dans la Guerre froide en raison de la Chine communiste. L'enlèvement du corps expéditionnaire français a pour corollaire irrémédiable le réarmement allemand. Juin et les chefs d'État-major mettent donc en garde G. Bidault, contre « un retournement de la politique américaine » si la France déclare forfait⁽¹³⁾. De toute manière, les Anglo-Saxons rééquiperont l'Allemagne sans la France. Nous sommes deux bonnes années avant la menace cinglante d'une « révision déchirante » de l'engagement américain en Europe, fulminée par Foster Dulles – secrétaire d'État d'Eisenhower – à l'encontre du même G. Bidault, cette fois ministre des Affaires étrangères de Joseph Laniel.

Programmer le départ d'Indochine pour étayer la participation française à la CED

Après beaucoup d'hésitations, le gouvernement français signe le traité de la CED le 27 mai 1952, mais en reporte la ratification à une date ultérieure. Trois mois plus tôt, la conférence de Lisbonne a programmé une centaine de divisions atlantiques pour réduire le fossé quantitatif entre l'OTAN et l'URSS, et rendre enfin possible la « défense de l'avant » à l'horizon 1956. Pour Juin et les chefs d'État-major, les objectifs assignés à la France relèvent d'un minimum vital en dessous duquel « la politique militaire française dans le cadre de l'OTAN serait vide de sens »⁽¹⁴⁾. Ils adjurent donc René Pleven, ministre de la Défense, de mettre l'accent sur les dépenses militaires en Europe et en Afrique, et de se retirer d'Indochine. La France doit établir sa prépondérance au sein de l'armée européenne,

(11) Peu prolix sur les travaux du Comité des Chefs d'État-major, Juin se contente de commenter : « *Étant au Maroc, je n'avais guère suivi la genèse de cette Communauté Européenne de Défense. Mais au fur et à mesure que les jours passaient, il m'en arrivait des échos, au Comité des Chefs d'État-major que je présidais.* »

Maréchal JUIN. *Mémoires*. Paris, Arthème Fayard, 1960, p. 260-261. En fait, le général Juin quitte le Maroc et prend ses nouvelles fonctions nationales et atlantiques dès l'automne 1951, en pleine négociation du futur traité de la CED. Comme nous allons le voir, il donne sa caution à l'armée européenne en connaissance de cause et incite le gouvernement à s'y rallier.

(12) *Organisation de l'armée européenne*. Lettre du général Juin à G. Bidault ; 15 novembre 1951. État-major combiné des forces armées, 1^{re} division, n° 7284 EMCFA/12. SHAT, 1 R 180, sous-dossier # 1.

(13) Ibid.

(14) Lettre du maréchal Juin à R. Pleven, ministre de la Défense ; 19/11/1952. N° 478/CAB. SHAT, 1 R 58.

et faire valoir ses intérêts stratégiques dans l'OTAN⁽¹⁵⁾. Entre la guerre d'Indochine et la survie du territoire national, « il nous faut aujourd'hui choisir, et le choix est fait. Il ne saurait être question, bien entendu d'un retrait immédiat dont l'exécution dans les circonstances actuelles, se heurterait aux plus grandes difficultés, mais de la recherche d'une solution qui entraîne assez rapidement un soulagement de notre propre effort en Indochine ». Juin indique en novembre 1952 la marche que le futur gouvernement Laniel-Bidault-Pleven suit à la lettre en 1953-1954 : puisqu'aucune solution **militaire** ne s'impose en Indochine, le gouvernement français doit chercher une issue **politique**. Auparavant, on doit stabiliser la situation et éviter de négocier sous le feu ennemi, à défaut de l'emporter. Cela suppose aussi l'édification d'une armée nationale vietnamienne capable de prendre le relais. À ces fins, la France doit obtenir des États-Unis un financement substantiel de la campagne indochinoise, et lui faire croire qu'elle se donne enfin les moyens de la victoire sur le Vietminh alors qu'elle cherche en réalité le désengagement le plus rapide possible⁽¹⁶⁾.

L'abandon rapide des objectifs de Lisbonne par la France ne doit pas entraîner une diminution symétrique de l'effort ouest-allemand

Renoncer à l'Indochine sanglante et ruineuse, redéployer les unités en métropole et en Afrique, lever les forces allemandes le plus vite possible : les États-majors proposent cette triade stratégique successivement aux gouvernements Pinay, Mayer et Laniel⁽¹⁷⁾. Sur l'Indochine, on les entend et on refuse au général Navarre la moitié des renforts indispensables à son plan de reconquête⁽¹⁸⁾. À la veille de Diên Biên Phu, celui-ci déplore un déficit de 380 officiers et 2 300 sous-officiers⁽¹⁹⁾. En revanche, ni Matignon, ni la rue de Rivoli ne transfèrent les économies obtenues en faveur du dispositif français en Europe. En 1952, le budget de la Défense français atteint 1 400 milliards FRF, contre 1 000 milliards au Royaume-Uni et 570 millions en contribution financière allemande. Le déficit budgétaire chronique de la IV^e République s'aggrave : 686 milliards FRF en 1952 et 1 900 milliards

(15) Lettre du maréchal Juin à R. Pleven ; 4/12/1952. N° 495/CAB. *Ibid.*

(16) Lettre du maréchal Juin à R. Pleven ; 19/11/1952. N° 478/CAB. *Op. cit.*

Point de vue répété, un an plus tard dans le *Mémoire du Comité des Chefs d'État-major sur le problème militaire que pose le problème de la Défense de la France et sur le budget militaire 1953* ; 19/11/1953. État-major combiné des forces armées, 1^{re} division, n° 10001/EMCFA/II - CEM. SHAT, 1 R 58.

(17) *Ibid.*

(18) Le plan Navarre est élaboré sur pression des États-Unis en échange d'une augmentation de leur aide financière. Il est présenté au gouvernement en juillet 1953, sans jamais en recevoir la moindre validation : *Déclaration du général Navarre au Comité de défense nationale du 24 juillet 1954*. Procès-verbal n° 821/CDN ; 18/9/1953. SHAT, série Indochine 10 H, boîte n° 179.

(19) Sur les déceptions du général Navarre en matière de renforts :

• Lettre manuscrite du secrétaire d'État à la Guerre, Pierre de Chevigné, au général Navarre ; 5/8/1953. SHAT, 10 H 179 : « Croyez bien qu'il ne m'a pas été agréable de vous marchander des bataillons dont je n'ai jamais nié qu'ils vous seront utiles. Mais si, comme je l'ai dit au Comité de Défense nationale, à votre place j'aurais été probablement amené à présenter les mêmes demandes, à la mienne, il m'appartenait d'en souligner la contrepartie et les conséquences en métropole ».

• *Relève et entretien en 1954 des forces terrestres en Extrême-Orient*. Lettre n° 2078/EMIFT/1/313-0 du général Navarre au secrétaire d'État aux États associés ; Saïgon, 19/8/1953. *Ibid.*

• *Entretien des effectifs du corps expéditionnaire en 1954* - Message n° 635/EMIFT/1-3131, du général Navarre au secrétaire d'État à la guerre ; 3/3/1954/Refus du gouvernement : *Fiche au sujet de l'envoi de renforts en Extrême-Orient*, n° 2213/MDL ; 10/4/1954. *Ibid.*

en 1953. Encore la France devrait-elle verser 70 milliards supplémentaires en 1953 pour se conformer aux accords de Lisbonne⁽²⁰⁾. L'exécutif annonce donc une réduction de ses « forces-objectifs » par rapport aux engagements de Lisbonne, dès l'automne 1952. On passe de 18 à 14 divisions, soit après déduction des 4 réservées à l'outre-mer, un solde de 10 divisions affectées au théâtre européen, après 15 jours de Mobilisation générale (M + 15).

Cependant, la RFA ne renonce pas à ses 12 divisions prévues. Dès la deuxième année de la CED, son armée de terre revendiquerait 365 000 hommes, contre 250 000 soldats français. Au début de 1953, les Chefs d'État-major français donc au gouvernement de trancher : « La garantie que comporte la supériorité numérique du contingent français sur le contingent allemand au sein de la CED doit-elle être considérée comme préférable à celle qu'apporte contre le danger commun, la coopération maximum de tous les membres de la Communauté ? » En clair : doit-on réduire la contribution allemande aux proportions initiales d'un cinquième des forces alliées sur le continent ? Ou accepte-t-on au contraire le réarmement allemand le plus poussé possible pour sauver l'Europe ?⁽²¹⁾ Le Comité des Chefs d'État-major soutient cette dernière position, autrement la défense occidentale resterait squelettique. En conséquence, il demande au gouvernement de laisser au moins la RFA réarmer à hauteur de ses capacités financières.

Cette politique de demi-mesures, en Asie comme en Europe, trouble autant les alliés, surtout l'Administration Eisenhower, qui conçoit l'armée européenne comme l'embryon d'une Europe fédérale. Après de nombreux avertissements privés⁽²²⁾, le secrétaire d'État Dulles provoque un scandale délibéré lors du Conseil de

(20) Note du Service des pactes n° 150/PAN. 17/7/1953. Ministère des Affaires étrangères, Quai d'Orsay. *Direction des affaires économiques et financières - Service de coopération économique*. Dossier n° 330, # 407-410.

La part du revenu national français absorbée par la fiscalité est de 44,7 % contre 41 % en Grande-Bretagne et 30 % aux États-Unis. Cf. *De l'effort financier français pour le réarmement*. Service d'Information et de Presse. Circulaire n° 8 IP; 5/3/1952. *Ibid.*, Amérique 1952-1963 - États-Unis. Dossier n° 452, # 5-7.

(21) Genèse de l'analyse du haut commandement :

• *Effectifs de l'armée de terre à fournir à la Communauté Européenne de Défense en 1953 et 1954*. Note pour l'État-major combiné des forces armées; 9/12/1952. Secrétariat d'État à la guerre, État-major de l'armée de terre (général Ghislain, major général de l'armée de terre par intérim), 1^{er} Bureau, n° 17082 EMA/1/M/TS. SHAT, 6 R 12.

• *Modification éventuelle du volume du contingent allemand de la CED*. Pièce jointe : *Fiche sur l'évaluation du contingent allemand*. Fiche pour le Comité des Chefs d'État-major; 17/12/1952. N° 10259 EMCFA/1.E. *Ibid.*

Le réarmement allemand s'échelonnerait ainsi :

- Au terme de la première année, un total de 120 000 hommes dont 18 000 officiers, 54 000 sous-officiers, 48 000 soldats volontaires.
- À partir du 14^e mois, début de la conscription.
- Contribution militaire de l'Allemagne fédérale à la constitution du 1^{er} échelon des Forces Européennes de Défense (FED). Note pour le ministre; décembre 1952. État-major combiné des forces armées, 1^{re} division. *Ibid.*

(22) « *C'est le plus fort désir des États-Unis que de voir la France reprendre son influence déterminante sur le vieux continent, et de par le monde. Mais cela requiert aussi qu'elle prenne ses responsabilités et affronte les réalités en face* ». Conversation du secrétaire d'État avec J. Laniel, à la conférence tripartite des Bermudes; 8/12/1953. *Foreign Relations of the United States 1952-1954*, vol. V, p. 1755.

Déclaration du secrétaire d'État au *Conseil de l'Atlantique Nord*; Paris, 14/12/1953. *Ibid.*, p. 461-468.

l'OTAN, à Paris, le 12 décembre 1953 : en cas de non-ratification de la CED, il menace la France d'un « agonizing reappraisal » – une révision déchirante – de la politique militaire américaine en Europe, autrement dit un retrait des divisions américaines qui laisserait la France et l'Allemagne dans un face-à-face déplaisant.

La III^e Guerre mondiale vue par le Conseil Supérieur des Forces Armées (CSFA) : le premier et unique examen des nécessités stratégiques du réarmement allemand (21 décembre 1953)

Le soir même des menaces proférées par Dulles, l'auteur officiel de la CED, René Pleven, plonge dans le doute et interroge pour la première fois le Conseil Supérieur des Forces Armées sur la pertinence de réarmer l'Allemagne : « Une participation militaire allemande est-elle nécessaire pour mettre sur pied une défense valable de l'Occident et notamment pour assurer la sécurité de la France ? »⁽²³⁾

Ce CSFA va démontrer que les gouvernements de la IV^e République ne consultent pas leurs officiers généraux, hormis les Chefs d'État-major, et encore. Il se réunit en effet pour la première fois depuis deux ans et demi (juillet 1951) et certains de ses membres s'avouent incompétents sur la CED, faute d'informations autres que la presse ! Malgré tout, la séance du 21 décembre 1953 constitue le document le plus complet pour mesurer l'attachement profond des officiers généraux français au réarmement allemand, à défaut de se rallier autant à la CED qu'un an auparavant.

D'entrée de jeu, les officiers généraux s'accordent sur deux points : d'abord, le hourvari médiatico-politique provoqué par Dulles ne les intimide pas. Le départ des divisions américaines leur paraît de toute façon acquis à terme. Reste à savoir quand : deux ans après un échec de la CED ? Ou seulement lorsque le corps de bataille européen, enfin opérationnel, pourrait soutenir le choc ?⁽²⁴⁾ Contrairement à la classe politique, les officiers généraux ne conditionnent jamais la CED à un engagement militaire américain pérenne. Ensuite, ils ne s'encombrent pas de scrupules historiques, légitimes certes, mais contre-productifs. Ils savent que la

(23) Les développements suivants synthétisent le procès-verbal du CSFA du 21/12/1953. N° 3058 EMFA/CSFA ; 12/1/1954. SHAT, 7 R 2.

Participants : maréchal Juin, vice-président militaire ; général d'armée Ely, Chef d'État-major général des forces armées ; M. Mons, Secrétaire général permanent de la Défense nationale ; général Blanc, Chef d'État-major de l'armée de terre ; amiral Nomy, Chef d'État-major de la Marine ; général Fay, Chef d'État-major de l'armée de l'Air ; général Chouteau, inspecteur général de la défense en surface ; général Zeller, inspecteur général des réserves de l'armée de terre ; général de Larminat, président de la délégation militaire française au comité intérimaire de la CED ; général Carpentier, commandant les forces terrestres alliées Centre-Europe ; général Valluy, représentant français au *groupe permanent* de l'OTAN à Washington ; amiral Lemonnier, adjoint-naval au commandant supérieur des forces alliées Centre-Europe ; vice-amiral d'escadre Jaujard, adjoint naval du CINCEUR ; vice-amiral Barjot, commandant de la zone stratégique de l'Océan indien ; général Valin, inspecteur général des forces aériennes ; général Piollet, commandant de la zone stratégique de l'Afrique centrale ; général Bailly, chef d'État-major ALFCE ; général Gauduchon, inspecteur général de la gendarmerie.

Absents mais ayant envoyé un rapport : général Guillaume, résident général au Maroc ; général Navarre commandant en chef en Indochine ; général Bonnafé.

(24) Le général Valluy s'attarde sur la philosophie européenne de l'exécutif américain. Son poste de délégué militaire au groupe permanent de Washington, lui confère une sensibilité particulière en ce domaine. *Ibid.*, p. 27.

population allemande ne resterait pas passive devant la destruction de son pays : « Lorsqu'il s'agit de l'Allemand dont les caractéristiques sont bien connues, il serait inconcevable de ne pas tenir compte de l'importance opérationnelle d'un comportement pouvant aller de la complète coopération à l'hostilité déclarée, en passant par des attitudes de neutralité plus ou moins malveillante, dont l'histoire offre maint exemple » (général Noiret)⁽²⁵⁾.

Ces préliminaires posés, le CSFA analyse la bataille centre-européenne, selon des degrés de résolution de plus en plus fins. Dans un premier temps, l'étude **théorique** des chiffres montre que l'absence du contingent ouest-allemand hisse le déséquilibre Est-Ouest à trois contre un : au premier jour de mobilisation (M), le bloc soviétique opposerait 40 divisions et 2 400 avions tactiques, à 18 divisions et 2 600 avions atlantiques. Au trentième jour, l'URSS et les satellites aligneraient 100 divisions (5 000 avions), contre 32 (toujours 2 600 avions OTAN). Enfin, les pays de l'Est planifient un troisième échelon aux deuxième et troisième mois de la guerre, à savoir 140 divisions au total et 7 000 avions, alors que l'Alliance ne prévoit rien. Sur le strict plan **arithmétique**, les tableaux d'effectifs portent en eux la défaite⁽²⁶⁾.

Ces paramètres font aussi sentir au maréchal Juin l'erreur de s'imaginer une bataille de trente jours, concept alors en vogue. À M + 30 en effet, l'OTAN ne planifie aucun renfort. Le reste des 140 divisions ennemies survivantes fondrait sur les côtes atlantiques après avoir bousculé un corps de bataille étriqué et matraqué. Juin interprète cette lacune stratégique en soupçonnant les commandements américains et britanniques de couvrir encore une défense « périphérique » du vieux continent. Il les suspecte de se ménager une résistance d'un mois pour consolider leur défense aérienne à partir des Îles britanniques, de l'Espagne et de l'Afrique du Nord quitte à ajourner sine die la reconquête de la France et de l'Europe centrale, après leur plus complète dévastation. Une seule parade contre ce risque : édifier à partir du Rhin un môle terrestre défensif, charpenté par de nombreuses divisions françaises et surtout allemandes.

Si on se situe maintenant sur un plan **dynamique** et **opérationnel**, l'extrapolation de la bataille en Europe centrale rend l'absence des forces ouest-allemandes encore plus cruelle. Durant les dix premiers jours, les troupes amies exerceraient une **manœuvre retardatrice** pour laisser le temps aux unités mobilisées d'affluer vers le Rhin où elles mèneraient la **bataille d'arrêt**. L'affaire paraît mal engagée, car les 18 divisions, américaines, britanniques et françaises pèchent par leur lourdeur et la rigidité de leur articulation, héritées de la II^e Guerre mondiale et incompatibles avec l'ère atomique : 270 chars Patton, 10 groupes d'artillerie en soutien, et un total de 20 000 hommes. En outre, le dispositif allié se révèle très disparate : les troupes britanniques n'atteignent pas leurs effectifs de temps de guerre sur le

(25) *Ibid.* Général Noiret ; p. 31. Voir aussi l'avis du général Zeller, p. 29 ; celui du général Piollet, p. 33 ; et du général Gauduchon, p. 35.

Dès le plan Plevén, Raymond Aron constate : « À partir du moment où l'on prépare sérieusement la défense militaire de ce qui reste d'Europe à l'ouest du rideau de fer, comment exclure les 47 millions d'Allemands ? Va-t-on leur dire qu'en cas de guerre ils seront abandonnés à l'agresseur et que leur territoire servira au plus de théâtre à des batailles de retardement ? » in *Le réarmement de l'Allemagne*. 16/10/1950.

R. ARON. *Les articles de politique internationale dans le Figaro de 1947 à 1977*. T I., *La Guerre froide* (Juin 1947-Mai 1955). Présentés et annotés par G.-H. SOUTOU. Paris, éditions de Fallois, 1990, p. 496.

(26) Ces extrapolations ne tiennent pas compte des pertes subies. Par ailleurs, les états-majors français ont beaucoup de mal à établir une équivalence entre les grandes unités atlantiques et celles du bloc soviétique.

plan quantitatif, et, sur le plan qualitatif, souffrent d'un déficit notable en éléments de support, en forces de génie pour les destructions, voire en bataillons d'infanterie et en unités blindées. Par ailleurs, l'unique division néerlandaise – professionnelle – s'avère tout à fait opérationnelle pour défendre le pays sur le Rhin, mais incapable de se projeter hors des Pays-Bas⁽²⁷⁾. Ces handicaps structurels mis à part, la **manœuvre retardatrice** paraît malgré tout jouable dans un combat à un contre deux, car ces forces s'entraînent au mouvement de repli ordonné, depuis les premières manœuvres de l'OTAN.

À partir du dixième jour cependant, et dans tous les cas de figure, la carence en divisions ouest-allemandes accélérerait la percée ennemie. Après le repli sur le Rhin, la situation deviendrait intenable. À M + 10, la mobilisation des pays de l'Est engendrerait 60 divisions. Pour les contrer avec des chances raisonnables de succès, l'OTAN devrait leur opposer au moins 50 divisions atlantiques, au lieu des 25 mobilisables en 1953. Le calcul est simple : l'apport des 12 divisions allemandes est donc une condition indispensable de la défense française à l'Est du Rhin, quoique très insuffisante encore. Dans le cas le plus favorable toutefois, on compterait un déficit de 13 divisions alliées pour interdire la France à l'ennemi ($12 + 25 = 37$). Ni les États-Unis en pleine réévaluation stratégique (New Look), ni la France, ni le Royaume-Uni « à bout de souffle » financièrement, ne veulent ou ne peuvent y remédier.

Ainsi se résume la projection opérationnelle en Europe centrale. Resserrons maintenant la résolution, et examinons de près le sort de la I^{re} armée française, implantée en avant-garde. Sa zone d'opérations s'étend au sud du parallèle de Karlsruhe sur une bande de 200 km, entre la zone d'occupation américaine au Nord et l'Autriche au Sud. Sans réarmement allemand, le premier jour de guerre, la I^{re} armée française s'en remettrait à ses deux seules divisions, une blindée et une d'infanterie, renforcées par deux autres après la première semaine. Le II^e Bureau estime que l'ennemi fondrait avec 12 divisions dès le premier jour, et 30 divisions à M + 10. Vu la disproportion des forces (un contre six), la I^{re} armée serait enfoncée, ou se replierait en France dans la précipitation pour y mener la bataille d'arrêt. Cela suppose encore que l'ennemi lui laisse franchir le Rhin. Sur le plan aérien, cela signifierait la perte de la Forêt Noire, dont seuls les radars peuvent alerter la métropole des vagues ennemies de bombardiers stratégiques. La carence en forces allemandes impliquerait donc une bataille dévastatrice dans l'Est de la France au bout d'une semaine, avec frappes atomiques à la clé, stratégiques et tactiques. L'implantation de quatre divisions ouest-allemandes en Bavière modifierait cette perspective apocalyptique. Elles fixeraient l'offensive ennemie, le temps de laisser les divisions métropolitaines constituer une armée de 7 à 8 divisions à l'est de la Forêt Noire⁽²⁸⁾.

Le réarmement de la RFA offre un autre avantage : sur les 40 divisions soviétiques et satellites opérationnelles à M, 28 cantonnent déjà en RDA, toutes blindées et mécanisées. Elles peuvent se mettre en mouvement dans un délai si court que le

(27) CSFA du 21/12/1953, *op. cit.* Général Fay ; p. 23-26.

(28) *Ibid.* Exposé du général Noiret ; p. 30-31.

II^e Bureau français s'avoue incapable d'en distinguer les préparatifs⁽²⁹⁾. La présence des divisions allemandes contraindrait l'ennemi à étoffer ses préparatifs à plus grande échelle avant de passer à l'attaque, et à se signaler ainsi au renseignement allié. On dissocierait donc le premier jour de mobilisation (M) de l'entrée en guerre (J)⁽³⁰⁾. Si avant la bataille, les alliés mobilisaient pendant 15 jours, ils aligneraient au moins 24 divisions au lieu de 18, au jour J⁽³¹⁾.

Le 21 décembre 1953, le CSFA examine un dernier facteur : la nucléarisation du champ de bataille européen. Lorsqu'on élabora l'armée européenne en 1950-1952, la bombe atomique restait une arme exceptionnelle, pour bombarder les sites urbains et industriels stratégiques de l'URSS. On ne planifiait guère la bataille centre-européenne en fonction d'elle. Le président des États-Unis s'en réservait un usage d'autant plus exclusif que son arsenal nucléaire restait en nombre limité, quoique très supérieur alors aux stocks soviétiques. En 1953 toutefois, Eisenhower inclut la bombe atomique tactique dans les plans de bataille atlantique, au premier jour de guerre, à la discrétion du SACEUR américain. Cette décision s'inscrit dans la révision stratégique du *New Look* qui donne la priorité aux forces aéronavales pour mieux réduire les besoins en divisions terrestres, y compris en partie chez les alliés européens. Dix-huit mois après leur formulation, les objectifs ambitieux et ruineux de Lisbonne perdent leur validité. La nouvelle doctrine nucléaire remet-elle en cause alors le besoin en forces allemandes ? Peut-on concevoir une guerre très courte, fondée sur le seul appui atomique tactique et les bombardements stratégiques d'annihilation ?

Comme leurs collègues anglo-saxons, les chefs militaires français n'en croient rien, pour deux raisons : premièrement, la Maison-Blanche et le Kremlin peuvent renoncer à l'apocalypse. On revient alors à la bataille conventionnelle envisagée depuis 1948. Deuxièmement, on ignore au bout de combien de jours les frappes alliées neutraliseraient le potentiel soviétique. Pendant ce temps, « le dos à la mer, il faudra tenir et assurer la couverture de la France devant une véritable marée humaine. Et avant que le délai ne s'écoule, le territoire français sera peut-être occupé. La guerre ne sera sans doute pas perdue, mais que restera-t-il de la France ? » (maréchal Juin)⁽³²⁾. Troisièmement, on doit tenir compte des ripostes

(29) Par contre, le commandement américain fixe à sept jours la possibilité de donner un préavis, sans jamais s'expliquer sur ce point à ses alliés. Les généraux français refusent de se reposer sur cette estimation hasardeuse. *Ibid.*

(30) Les travaux des états-majors partent alors du principe que J = M. À l'ère nucléaire, on estime en effet que l'ennemi ouvrirait le feu sans attendre les fruits de sa mobilisation.

(31) Amiral Jaujard ; p. 33-34.

L'emploi des forces allemandes comme moyen de prévenir l'effet de surprise constitue l'un des principaux arguments du chancelier Adenauer pour convaincre ses homologues de réarmer son pays - Résumé de la conférence à Rome des six États membres de la CED (24-25/2/1953) par l'observateur américain auprès du Comité intérimaire de la CED (David Bruce) ; 27/2/1953. *FRUS 1952-1954*, vol. V, télégramme Coled n° 1 p. 741-743.

Notons que le chancelier Adenauer aime impressionner son auditoire en décrivant le dispositif soviétique, selon les informations transmises par ses services de renseignements : 220 divisions, des ponts construits sur la Vistule et le doublement des voies de communication depuis la Russie pour faciliter une éventuelle invasion de l'Europe occidentale. Enfin, l'Allemagne de l'Est se dote d'une authentique armée, forte de 180000 hommes et équipée de tanks et d'armes anti-chars. *Ibid.*

(32) CSFA du 21/12/1953, *op. cit.* Maréchal Juin, rejoint par le général Noiret, p. 16 et p. 32.

atomiques ennemies qui détruiraient les forces alliées et imposeraient un rythme effréné de reconstitution d'unités et de restauration des forces, alors que les lignes logistiques depuis la France et les ports belges et néerlandais, seraient coupées. Conclusion : les alliés doivent aligner le maximum de divisions, capables de compter sur elles seules en ambiance nucléaire et chimique. Les contingents allemands demeurent plus indispensables que jamais, pour assurer la couverture au cours de la bataille initiale où se jouerait le sort de la France⁽³³⁾. Ce constat terrifiant explique que le commandement français donne la priorité au réarmement allemand le plus efficace et le plus rapide possible, et insiste moins sur les sauvegardes éventuelles. Seules les modalités varient : en 1951-1952, la CED lui paraît alors la solution la moins mauvaise, porteuse même de certains progrès politiques et militaires. Au début 1953, les chefs militaires le croient encore, mais en gardant l'essentiel des forces françaises sous contrôle national au détriment de la parité franco-allemande. Sinon, ils préféreraient sauver l'unité de l'armée française au prix éventuel d'une authentique armée allemande.

Vers la *Wehrmacht* nouvelle ?

Ainsi, des négociations sur la CED en 1951-1952, à la création de l'UEO à l'automne 1954, les gouvernements français recueillent des Chefs d'État-major un même avis impératif : poursuite de la guerre d'Indochine ou non, guerre mondiale ou pas, bataille conventionnelle ou nucléaire, la sécurité du territoire national exige un réarmement allemand urgent. On ne doit donc pas multiplier les garanties qui brideraient la valeur opérationnelle des forces allemandes, et handicaperaient en fin de compte le propre potentiel français.

Les rares sauvegardes exigées contre la reconstitution d'un corps de bataille allemand (1951-1952)

Le haut commandement français se concentre alors sur trois problèmes techniques : 1°) Le statut des **Forces de Défense Intérieure**. 2°) La création de régions militaires allemandes (*Wehrkreise*). 3°) Le risque de reconstitution d'un corps de bataille.

La nature des *Forces de Défense Intérieure*

L'article 16 du traité et l'article 4 de l'accord militaire secret esquissent en filigrane la défense de l'arrière contre les parachutages ennemis, les infiltrations, les sabotages et la subversion. En revanche, ces textes ne disent rien sur les types d'unités affectées à cette **défense en surface**, ni leur nombre, ni leurs commandements, européens ou nationaux. Au comité intérimaire de la CED, en avril 1953, la délégation allemande exploite ce vide juridique et provoque un séisme en réclamant des escadrons blindés autonomes pour défendre la Ruhr et les grandes agglomérations, ainsi que des unités de chasseurs-bombardiers pour la défense aérienne du territoire. Ces forces gouvernementales échapperaient au contrôle de la CED et du SACEUR. Les Chefs d'État-major français refusent avec obstination et obtiennent un soutien sans faille de leur gouvernement : à l'évidence, ces dispositions permettraient

(33) *Ibid.* Général Chouteau ; p. 17.

à la RFA de contourner les plafonds fixés et de favoriser une sorte de garde nationale, dangereuse pour l'avenir⁽³⁴⁾.

Les régions militaires allemandes

Une armée distingue deux chaînes de commandement, souvent conflictuelles : celle en temps de paix (organisation territoriale) et celle en temps de guerre (commandement opérationnel). Dans la CED, la hiérarchie opérationnelle et logistique relèverait des États-majors européens intégrés au niveau des **corps d'armées**, et du SACEUR au niveau des **armées**. Selon ce schéma, les divisions allemandes ne disposeraient d'aucune liberté de manœuvre faute d'un état-major pour les commander, et faute aussi de régiments de transports et de soutien. Cependant, cette conception vaut en temps de guerre seulement. Dans la pratique, la CED prévoit des régions militaires commandées par des ressortissants locaux. Elles pourvoiraient au besoin des troupes, aux infrastructures voire au maintien de l'ordre... et surtout à la conscription, à la préparation de la mobilisation, ainsi qu'à la gestion et à l'instruction des réserves⁽³⁵⁾. Dans l'histoire allemande, ce sujet devient brûlant lorsqu'on se souvient du système des *Krümpers* institué après Iéna : grâce à une formation accélérée des jeunes recrues, la Prusse se constitua une réserve opérationnelle, bien au-delà des effectifs imposés par Napoléon à Tilsitt. Les états-majors allemands régionaux pourraient ainsi convoquer périodiquement les réservistes, les entraîner et doubler les 12 divisions licites par une *Landwehr* opérationnelle. Selon les Chefs d'État-major français, « les attributions mêmes de ces commandants de région conditionneront pour une large part les possibilités de renaissance clandestine d'un potentiel militaire allemand »⁽³⁶⁾. A *fortiori*, les commandements régionaux pourraient devenir des états-majors clandestins de corps d'armée. Fin 1952, le Comité des Chefs d'État-major français lance alors l'idée d'**européaniser** les commandements territoriaux et de donner au SACEUR

(34) *Nature des Forces de Défense Intérieure*. Demande d'instructions du général de Larminat, président de la délégation militaire française au Comité intérimaire de la CED au major général des forces armées (État-major combiné) ; 15/4/1953. N° 208/CM/DF/Sec. SHAT, 6 R 13.

Demandes allemandes et italiennes concernant les Forces de Défense Intérieure. Fiche de l'État-major combiné des forces armées (1^{re} division) pour le Comité des Chefs d'État-major ; 9/5/1953. N° 2985 EMCFA/1E. *Ibid.*

Après l'échec parlementaire de la CED et son entrée directe dans l'OTAN, la RFA obtient gain de cause, trois ans plus tard. Elle se voit autorisée à entretenir des « éléments de réserve générale », à raison de six brigades blindées qui échappent au quota des douze divisions licites. D'abord réservé, l'État-major français y consent pour donner le maximum de valeur aux grandes unités allemandes.

(35) Les zones d'ombre de la réglementation communautaire faciliteraient la création clandestine d'une « réserve active ». Cf. : « *Les personnels des réserves ne sont pas membres des Forces Européennes de Défense. Leur administration reste nationale. Toutefois, les actes de leur administration devront être pris en accord entre les autorités nationales et le Commissariat (affectations, nominations, promotions).* » in *Projet de réponse aux questions posées par le général de Monsabert (député opposé à la CED) en date du 12 mars 1953*. État-major combiné des forces armées, 1^{re} division. SHAT, 6 R 13.

(36) Document de départ : *Projet d'instruction relative à l'organisation militaire territoriale européenne*. Comité intérimaire de la CED. SHAT, 6 R 12.

Organisation territoriale européenne. III^e partie : *Rapport entre le commandement territorial, le commandement des troupes et le commandement opérationnel*. Fiche du Comité des Chefs d'État-major pour le ministre, n° 10.189/EMCFA/1E ; 6/12/1952. *Ibid.*

Approbation du SGPDN (Affaires générales). Note préparatoire au Comité des Chefs d'État-major du 4/3/1953. *Ibid.*

un droit de regard officiel sur l'organisation quotidienne des forces allemandes. Deux mois plus tard pourtant (février 1953), il renonce à ce projet en raison de l'insurmontable parité : peut-on imaginer dans les années 1950, des officiers allemands dans des administrations militaires françaises, en métropole ? Impensable.

Le risque de reconstitution d'un corps de bataille allemand

Enfin, si le SACEUR implante trois divisions allemandes ou plus côte à côte, existe-il un risque de **corps d'armée** allemand autonome ? L'État-major combiné des forces armées tient aux parlementaires français un discours très rassurant sur ce point, à défaut d'y croire lui-même. Il s'en remet aux garanties juridiques du traité qui laisse au Commissariat européen le privilège de « déterminer l'implantation territoriale des Forces Européennes de Défense dans le cadre des recommandations du SHAPE ». Si Bonn voulait transgresser la règle fondamentale du corps d'armée multinational, cela supposerait l'unanimité du Conseil européen des ministres, avec possibilité donc d'un veto français (article 68, paragraphe 2)⁽³⁷⁾. Ce cas de figure apparaît pourtant vraisemblable, voire indispensable vu la concentration des douze grandes unités allemandes sur un territoire assez restreint, et la difficulté de les appareiller avec les autres divisions européennes. Ces dernières resteraient en majorité dans leurs pays d'origine. À moins de se voir reprocher le blocage de l'armée européenne, la France aurait probablement dû se résigner à la formation d'un corps de bataille allemand.

En bilan partiel, on constate que les Chefs d'État-major se distinguent des milieux gouvernementaux qui présentent la CED comme le plus sûr moyen d'encadrer la RFA. Ils veulent l'outil de Défense le plus performant possible. Un regain de militarisme allemand leur paraît beaucoup moins probable qu'une invasion soviétique. Ce pari dans l'avenir n'implique aucune complaisance de leur part. Les chefs militaires savent de toute façon qu'aucun dispositif européen intégré n'empêcherait la RFA de reprendre sa liberté militaire, le cas échéant. Paradoxalement, ils reportent sur la Grande-Bretagne la responsabilité d'équilibrer et de surveiller le nouveau dispositif allemand, grâce à une association organique avec la CED.

La garantie offerte par les Britanniques : un marché de dupes

La classe politique française vit dans la hantise d'un rapatriement des forces britanniques. Le précédent de Dunkerque pèse aussi lourd dans les esprits que la masse militaire allemande en temps de paix. À l'hiver 1952-1953, les Chefs d'État-major (généraux Blanc et Gelée ; amiral Nomy) appuient donc le gouvernement dans son projet d'association de la Grande-Bretagne à la CED. Pour contrer un réveil du « militarisme allemand occulte », on demande à Churchill de garantir le maintien des divisions britanniques en RFA. Les chefs militaires veulent aussi en profiter pour « renforcer les liens entre les États occidentaux menacés par l'URSS, attirer à la Communauté ceux des États qui n'y sont pas encore associés, et par là ménager les conditions favorables à la création de la Fédération politique euro-

(37) *Projet de réponse à la question sur le traité d'armée européenne posée par M. Triboulet (député), en date du 12 mars 1953. État-major combiné, I^{re} division. Non daté. SHAT, 6 R 13.*

À comparer avec le projet de réponse analogue du Cabinet du ministre en coordination avec la délégation militaire française au Comité intérimaire (général de Larminat). *Ibid.*

péenne »⁽³⁸⁾. Notons cette nouvelle référence à l'intégration européenne, sans que les États-majors n'en pèsent encore toutes les conséquences. Cela confirme l'idée qu'ils ne répudient pas la supranationalité pour défendre l'Europe, encore au début de 1953.

Le 3 février 1953, Londres feint de souscrire à la requête française en déposant une note dont les Chefs d'État-major français démontrent vite l'artifice. Le document britannique évoque en effet une « association étroite » et une « collaboration efficace », mais écarte la perspective d'un accord formel, car « cette collaboration doit s'établir sur la base de l'expérience pratique, sans la définir à l'avance, de façon trop rigide »⁽³⁹⁾. Les Britanniques veulent coopérer dans le seul domaine intéressant pour eux : l'aviation. Par exemple, ils promettent de resserrer les procédures d'alerte entre le continent et les Îles britanniques. Par cette apparente concession, ils avouent surtout leur faiblesse, puisque leur *early warning system* ne peut plus prévenir les bombardements stratégiques. La note anglaise du 3 février accepte aussi « de fournir, dans le cas des forces aériennes d'origine allemande, un certain entraînement initial de perfectionnement pour le vol et la technique, et une aide pour l'organisation d'écoles techniques et leur contrôle ». Les Chefs d'État-major y voient « une tentative mal déguisée de mettre la main sur l'entraînement et la technique d'emploi de l'aviation allemande ». Vu l'histoire récente, la Grande-Bretagne se concentre donc sur le potentiel de la future *Luftwaffe*, et en même temps sur sa défense contre l'aviation stratégique soviétique. Sans surprise, 18 officiers sur 20 appartiennent à la RAF au sein de la délégation britannique auprès du Comité intérimaire de la CED

La France cherche au contraire le maximum d'assurances **terrestres**, pour des raisons tout aussi évidentes. Or *Whitehall* ne concède rien de significatif. Il refuse de placer ses divisions sous commandement européen et offre de simples détachements de liaison, dans le but évident de surveiller les états-majors multinationaux, voire de les freiner. Le Comité des Chefs d'État-major élabore alors les contre-propositions suivantes : dans le nord de la RFA, les corps d'armée britanniques devraient englober les deux divisions allemandes encore isolées par la géographie. On standardiserait l'organisation et l'entraînement des forces terrestres britanniques et européennes. Enfin, le Royaume-Uni s'engagerait à maintenir en RFA un niveau de forces équivalent à celui de 1953, durant les 50 ans de la CED. Selon les Chefs d'État-major, seules ces dispositions interdiraient une éventuelle domination

(38) *Étude des propositions anglaises visant les modalités éventuelles d'une association du Royaume-Uni avec la CED*. Contribution de la 1^{re} division de l'État-major combiné des forces armées à la réponse à la proposition britannique. Fiche préparatoire pour le Comité des Chefs d'État-major, n° 2337/EMCFA/1-E-11; 17/2/1953. SHAT, 6 R 12.

(39) *Association militaire des forces du Royaume-Uni avec les forces européennes de Défense*. Note de la délégation du Royaume-Uni au Comité intérimaire de la conférence, n° SG/D/3; 3/2/1953. *Ibid.*

Contribution du 3^e bureau au projet de réponse : fiche préparatoire pour le Comité des Chefs d'État-major; 17/2/1953. *Ibid.*

Compte rendu sommaire de la réunion du Comité des Chefs d'État-major du mercredi 18 février 1953. État-major combiné des forces armées, n° 2419/EMCFA/11-CEM., 20/2/1953. *Ibid.*

Note relative aux décisions prises à la réunion du Comité des Chefs d'État-major du 18/2/1953 concernant la question : Avis du Comité des Chefs d'État-major sur le protocole remis par la Grande-Bretagne à la France au sujet de la coopération de la Grande-Bretagne et de la CED; 23/2/1953. Secrétariat Général Permanent de la Défense Nationale, Affaires générales, n° 275/DN/AG/CM. *Ibid.*

allemande sur la CED. Dans le cas contraire, leur brouillon de contre-projet propose : « Toute solution qui exclurait des engagements du Royaume-Uni sur le plan terrestre est à rejeter »⁽⁴⁰⁾. Ceci dit, ni le maréchal Juin, ni le Comité des Chefs d'État-major ne transmettent au ministre un avis aussi tranché. Leur rapport définitif conclut sur un ton plus émoullent et ambigu : « Le Comité pense donc que la note du Royaume-Uni doit être considérée comme un point de départ vers une coopération de plus en plus étroite dans les domaines techniques et dans celui des garanties au bénéfice de la Communauté et de la France »⁽⁴¹⁾. De fait, la convention d'association finalement mise au point entre le Royaume-Uni et la CED ne dépasse pas la déclaration d'intention au printemps 1953. Rien n'exclut un retrait inopiné des troupes britanniques. Le spectre de suprématie allemande resurgit alors que tout laisse présager la résurrection d'un corps de bataille en RFA, malgré la CED.

En conclusion provisoire, ou bien le haut commandement français n'obtient pas gain de cause, ou bien il préconise des garde-fous insuffisants contre une armée **nationale** allemande. À aucun moment en tout cas, il ne conseille officiellement l'abandon de la CED. Il devient intraitable seulement lorsque la CED paraît briser l'outil militaire français. Son intransigeance s'exprime alors dans trois projets de protocoles interprétatifs.

Faire l'Europe de la Défense, sans défaire l'Empire ni l'armée française (1953-1954)

Pendant longtemps, les États-majors croient avoir obtenu une « interchangeabilité » absolue entre les deux types de troupes. Dans leur esprit, les unités françaises tourneraient par rotation, tandis qu'on intégrerait toutes les troupes allemandes, dès le départ. Une fois le traité signé et les modalités d'application discutées au Comité intérimaire, cet espoir devient chimérique. S'avance alors un futur lourd de menaces : on se dirige vers des unités affectées à l'armée européenne, et d'autres à la défense de l'Empire⁽⁴²⁾. Sur le plan des carrières individuelles, l'unique école européenne d'officiers, et la gestion centralisée des personnels rendraient les alternances exceptionnelles. Au début de leur carrière, les cadres français devraient choisir entre l'outre-mer, et la filière européenne. Un tableau d'avancement unique paraît exclu. Une armée d'Afrique se profile avec ses risques politiques. Au niveau organique, on pourrait difficilement intervertir des unités entières, et *a fortiori* les prélever sur les forces européennes. Si nous avons vu que les chefs d'État-major recommandent fin 1952 de quitter l'Indochine et de se concentrer sur la défense européenne, ils avertissent aussi que la défense de l'Empire, en particulier l'Afrique du Nord, absorbera de très gros effectifs pendant longtemps encore. Outre un hypothétique militarisme allemand, ils redoutent surtout des états-majors européens dominés par des officiers allemands au nom de leur prépondérance numérique. Les

(40) *Association de la Grande-Bretagne avec la CED*. Projet de fiche pour le ministre préparé par la 1^{re} division de l'État-major combiné des forces armées. N° 2331 EMCFA/I.E. ; 11/2/1953. *Ibid.*

(41) *Propositions britanniques visant les modalités éventuelles d'une association des forces militaires du Royaume-Uni avec celles de la CED*. Version définitive de la fiche pour le ministre de la Défense nationale ; 19/2/1953. État-major combiné des forces armées, 1^{re} Division, n° 2418 EMCFA/1.E. *Ibid.*

(42) Dans la semaine houleuse qui précède la signature du traité, alors que le gouvernement hésite, l'État-major de l'armée de terre note déjà l'incompatibilité de la CED avec la poursuite de la guerre d'Indochine et la préservation de l'Empire. *Conséquences du traité instituant la Communauté Européenne de Défense*. État-major de l'armée de terre, 1^{er} Bureau, n° 17579/EMA ; 23/5/1952. SHAT, 11 T 161.

États-majors français recommandent alors de gonfler la contribution européenne de la France, en comptabilisant aussi les deux grandes unités d'Afrique du Nord, et les deux autres stationnées en métropole mais destinées à la relève outre-mer. Après tout, les troupes de l'Union française épauleraient sans doute les forces en Europe, à l'instar des deux guerres mondiales précédentes. On doit donc calculer le rapport entre les commandements et les nationalités en considérant la totalité de l'armée française⁽⁴³⁾. Cet argumentaire rejoint la philosophie défendue par les « impériaux-atlantistes », et leur chef de file, le maréchal Juin, autour du concept d'« Eurafrique »⁽⁴⁴⁾.

À cette fin, les Chefs d'État-major demandent officiellement la modification du traité à travers deux des six **protocoles** interprétatifs soumis aux partenaires européens, au début de 1953 : le premier protocole concerne l'interchangeabilité des unités et puise ses origines dans la note des Chefs d'État-major du 2 janvier 1953 : le ministre de la Défense doit veiller « à l'entière communication entre les forces nationales et les forces européennes »⁽⁴⁵⁾. Le 12 février 1953, le gouvernement Mayer dépose donc auprès du Comité intérimaire de la CED, un projet d'amendement à l'article 13 du traité. Celui-ci prévoit en effet l'accord **explicite** du SACEUR pour envoyer des forces communautaires au secours d'un territoire non européen⁽⁴⁶⁾. Désormais, la France demande d'affecter ses unités outre-mer ou en Europe, « indifféremment ». Cette requête suscite de vives résistances au sommet européen des 22-25 février 1953. La SPD en tire prétexte contre Adenauer à sept mois des législatives. Dans un discours retentissant à Hambourg, le 22 février 1953, le président de la SPD, Erich Ollenhauer, dénonce les protocoles français discriminatoires. Sur les conseils de Dulles, anxieux d'une ratification française rapide, les alliés de la France cèdent en apparence. En réalité, ce compromis ne satisfait toujours pas le maréchal Juin, en raison de l'obscurité du nouveau texte. Le 13 avril 1953, le Comité des Chefs d'État-major persiste et signe : rien ne garantit la cohésion des forces françaises. C'est le vrai point de départ de l'opposition solennelle du haut commandement français au réarmement allemand sous la forme de la CED⁽⁴⁷⁾.

(43) *Éléments destinés à l'élaboration de directives générales pour la délégation française auprès du Comité intérimaire*. Note supervisée par le maréchal Juin ; été 1952. SHAT, 11 T 162.

(44) Ph. VIAL et Cl. d'ABZAC-EPEZY. *Les Europes des militaires : forces armées et enjeux européens sous la IV^e RÉPUBLIQUE* in E. DU REAU (dir.) *Europe des élites ? Europe des peuples ? La construction de l'espace européen, 1945-1960*. Paris, Presses de la Sorbonne nouvelle, p. 191.

Ph. VIAL. *Le militaire et le politique : le maréchal Juin et le général Ely face à la CED (1948-1954)* in M. DUMOULIN (dir.) *La Communauté Européenne de Défense, leçons pour demain ?* Bruxelles, Lang, 2000, p. 141.

(45) *Compte rendu de la réunion du 2 janvier 1953. Question n° 1 : Modification éventuelle du volume du contingent allemand de la CED*. État-major combiné des forces armées, n° 2050/CEM. SHAT, 6 R 12.

(46) Quatre jours avant la signature du traité, le président Vincent Auriol avait déjà critiqué ce droit de veto du SACEUR. En Conseil des ministres, il avait suggéré de changer le texte, et de se contenter alors d'« informer » et le SACEUR, et le *Conseil de l'Atlantique Nord*. Cf. V. AURIOL, *Journal du septennat*, Paris, Armand Colin, tome VI, publié en 1978. Journée du vendredi 23 mai 1952.

La rédaction du protocole interprétatif de l'article 13 du traité a aussi fait l'objet d'une négociation préalable avec le département d'État. Cf. entretien Dunn-Alphand ; Paris, 12/2/1953. FRUS 1952-1954, vol. V, p. 726-727.

(47) Noter que le *Secrétariat Général Permanent de la Défense Nationale* (SGPDN) juge les six projets de protocoles satisfaisants dans leur ensemble. Cf. Préparation du Comité des Chefs d'État-major du 13/4/1954. Question n° 1 : *Projets d'accords et de protocoles relatifs au traité instituant la CED*. SHAT, 6 R 13.

On sait aussi qu'un autre projet, « le VII^e protocole », le plus important aux yeux de Juin, ne voit pas le jour, pour ses effets discriminatoires encore plus patents : bien après la signature du traité, Juin insiste, à l'été 1952, sur une application très progressive de la CED, par des paliers qui dépasseraient les 18 mois de transition prévus. Chaque nouvelle phase exigerait l'unanimité du Conseil européen des ministres. En 1953, Juin ajoute un argument supplémentaire en invoquant ses lourdes responsabilités en Centre Europe. Si on appliquait le traité tel quel, on ne disposerait ni d'armées nationales ni d'armée européenne dans les premières années. L'intégration se construirait à partir des vestiges des forces initiales. Cette période critique transformerait l'Europe en une proie facile.

Les États-majors argumentent, pour la première fois depuis deux ans, que la France et l'Allemagne occidentale représentent deux cas particuliers et opposés. Les 12 divisions allemandes créées ex nihilo doivent donc s'intégrer immédiatement dans des corps d'armée européens, comme prévu, tandis que l'armée française prendrait le temps d'adapter ses règlements, son déploiement et son articulation⁽⁴⁸⁾. Trop tard. Juin fait de cette disposition une condition *sine qua non* de la ratification, en avril 1953, soit un mois après les six protocoles arrachés au forceps aux alliés. Pire, cette nouvelle mesure dénaturerait le traité. Le **Comité de Défense nationale** du 21 avril 1953 s'oppose donc au « VII^e protocole »⁽⁴⁹⁾. Les contradictions du maréchal pèsent lourd dans ce refus sans appel : G. Bidault se souvient qu'à la fin de 1951, Juin avait prôné une fusion immédiate des unités françaises et allemandes, pour éviter un réarmement allemand en roue libre, durant la période de lancement⁽⁵⁰⁾.

Le 27 mars 1954 à Auxerre, Juin dénonce avec éclat un traité inapplicable :

Personnellement, je n'ai jamais été consulté sur le fond politique du traité, mais seulement sur des points particuliers et techniques [ce qui est faux]. J'ai tout de suite fait observer [un an après avoir demandé le contraire] que la nature ne faisant pas de sauts, le traité manquait de progressivité, qu'il était inapplicable en bien des articles [...] C'est au Parlement qu'il appartient de trancher. La vérité est sans doute, comme bien souvent, dans un sage milieu, c'est-à-dire une solution de rechange, toujours possible, quoi qu'on dise, et qu'on ne saurait faire grief au pays de rechercher [allusion à Foster Dulles].⁽⁵¹⁾

Cette déclaration provoque un tollé, suivi de la démission du maréchal Juin de ses fonctions nationales (il reste toutefois au commandement atlantique Centre-Europe), et d'une fronde larvée dans les rangs de l'armée française. Toutefois, le ministre de la Défense nationale garde une carte précieuse en la personne du général Ely, chef d'État-major général des forces armées et ancien représentant de la

(48) *Éléments destinés à l'élaboration de directives générales pour la délégation française auprès du Comité intérimaire*. Note visiblement inspirée dans son style par le général Juin ; été 1952. SHAT, 11 T 162.

(49) Lettre du maréchal Juin au ministre R. Pleven ; 16/4/1953. N° 2865/DN. SHAT, 7 R 2.

Résultat du Comité de Défense nationale du 21/4/1953 rappelé dans : *Réunion du Conseil Supérieur des Forces Armées du 21 décembre 1953. Note pour le Secrétaire général permanent* ; 19/12/1953. N° 1868 DN/AG/AL. *Ibid.*

(50) *Organisation de l'armée européenne*. Lettre du maréchal Juin à G. Bidault ; 15 novembre 1951. État-major combiné des forces armées, 1^{re} division, n° 7284 EMCFA/12. SHAT, 1 R 180, sous-dossier # 1.

(51) Bernard PUJO (aide de camp du maréchal Juin de 1953 à 1955). *Juin, maréchal de France*. Paris, Albin Michel, 1988, p. 305-306.

France au **Groupe permanent** de Washington. Une semaine avant le discours d'Auxerre, Ely rédige un rapport confidentiel sur la question, à la demande de Pleven : il y dépeint les « graves répercussions qu'aurait sur le prestige et la position même de la France dans le monde la non-ratification du traité de Paris ». Le pays y perdrait son rang de puissance mondiale, tandis que la RFA ne peut pas rester désarmée. Hors de la CED, « un tel réarmement pourrait alors être mené non par l'équipe actuelle qui semble devoir faire preuve de sagesse, mais des éléments beaucoup plus proches de l'ancienne Wehrmacht et sous la direction d'une équipe politique qui serait tentée de rechercher du côté de l'Est la solution au problème de la réunification allemande ». Le général Ely préfère un aménagement pragmatique entre alliés de bonne volonté, à une réécriture du traité. La France peut s'en remettre aux protocoles déjà approuvés et aux liens organiques entre l'OTAN et la CED. Celle-ci demeure le meilleur rempart contre le militarisme allemand, car elle permettrait de lever « l'hypothèque du conflit franco-allemand et de réaliser une entente durable et solide entre les deux pays »⁽⁵²⁾.

La première (et dernière) analyse globale et complète du traité de la CED au ministère de la Défense : juillet 1954⁽⁵³⁾

La chute de J. Laniel et l'avènement de P. Mendès-France changent bien sûr la donne. Koenig, général et ministre gaulliste de la Défense, conteste la CED. Son arrivée rue Saint-Dominique se traduit par une remise à plat du dossier. Pour la première fois, le ministère critique le traité article par article. Remarquons qu'il ne s'agit pas d'un travail des États-majors, mais du Cabinet du ministre, instance **politique**. Au-delà des objections connues, perce une méfiance inédite envers le réarmement allemand. On y dénonce avec plus d'âpreté les risques tolérés jusqu'alors pour faire face à l'URSS.

Par exemple, le Cabinet rappelle que le ministère de la Défense allemand réclamera des corps d'armées homogènes, vu l'insuffisance des unités françaises, belges et hollandaises basées en RFA (cf. art. 68). Très ennuyeux aussi, la CED ne prémunit pas des « organisations paramilitaires qui prolongeaient la *Reichswehr* de la République de Weimar et qui ne paraissent pas avoir disparu » (cf. la faiblesse de l'article 11). En ce qui concerne le soutien aux grandes unités et aux régions militaires, le mémoire ne conteste certes pas l'intégration **financière** des services européens. Néanmoins, des ressortissants nationaux les administreront, puisqu'on ne veut pas accueillir d'officiers allemands en France. Pour la première fois depuis longtemps, un rapport officiel rappelle avec force : « L'intégration n'interdit ni les corps d'armée allemands, ni des services formés presque exclusivement d'Allemands » [...] « Peu à peu, le corps d'armée intégré deviendra l'exception : le Commissariat européen, s'il a le souci de l'efficacité, tendra à réaliser la cohésion en réalisant des corps d'armée homogènes. » Or, « il convient de rappeler que l'intégration est, avec la supranationalité, le procédé imaginé pour empêcher la reconstitution d'une armée allemande autonome »...⁽⁵⁴⁾

(52) Lettre du général d'armée Ely au ministre de la Défense nationale et des forces armées ; 20/3/1954. État-major des Forces armées, 1^{re} division, n° 3517 EMCFA/E. SHAT, 1 R 180, sous-dossier n° 1.

(53) *Examen critique des articles du traité instituant une Communauté Européenne de Défense*. Cabinet du ministre. Fin juillet 1954. SHAT, 11 T 162.

(54) *Ibid.*

Dans ces conditions, rien n'interdirait aux unités allemandes de se masser le long du rideau de fer, en cas de révolte en RDA. En septembre 1953, l'Italie a déjà créé un précédent en concentrant des régiments autour de Trieste sans en référer au SACEUR, risquant ainsi la guerre contre la Yougoslavie. Autre cas de figure : en cas de réunification, la sécession tant redoutée des forces allemandes prend un relief particulier. Après l'avoir préparée en secret, le gouvernement fédéral pourrait ordonner à toutes ses divisions de se retirer du commandement européen et d'obéir aux nouveaux commandants qu'on leur désignerait.

Un autre facteur favoriserait la sécession : grâce à la centralisation européenne des commandes d'armement, la RFA acquerrait un monopole dans de nombreuses technologies et consoliderait son autonomie logistique (cf. art. 102, 103, 104). En effet, l'industrie française déplore des prix de revient trop élevés, en raison de taux de change pénalisants, et de retards de livraison chroniques. Si le complexe militaro-industriel français veut soutenir la concurrence, tenir les délais, améliorer sa productivité et décrocher des contrats européens, il devra sous-traiter une large partie de ses commandes auprès de... l'industrie allemande elle-même.

Ainsi, par le seul jeu des délais de livraison qui primera par la force des choses toute autre considération dans la proportionnalité des commandes entre États, l'application de l'article 104 amène l'Allemagne à se spécialiser dans les fournitures de machines-outils, de pièces de forge et de pièces de fonderie à l'aide desquelles le matériel de guerre sera fabriqué dans les autres pays membres. L'article 104 provoquerait l'effondrement de l'industrie française d'armement dès le temps de paix et a fortiori en temps de guerre. Il assurerait le monopole allemand de l'industrie lourde et de la production de machines-outils⁽⁵⁵⁾.

À la veille du débat de ratification, les conseillers de Koenig dénoncent donc les prétendues sauvegardes offertes par la CED. Non seulement on enlève à l'armée française sa cohésion, mais on crée un ensemble lourd, hétéroclite qui ne préserve même pas du militarisme allemand : « Un état-major de corps d'armée est directement engagé dans le combat qu'il mène minute par minute dans les périodes de crise grâce aux moyens que la technique met à sa disposition : il doit agir avec une quasi-instantanéité. Or un état-major intégré est, par nature, lent dans ses travaux [...] chaque pensée, chaque parole, chaque document se heurtant à des difficultés de langage ». L'URSS se garde d'ailleurs bien de troubler le caractère national des armées satellites. Au total, la note du Cabinet dénonce l'impossibilité d'édifier un corps de bataille européen opérationnel et en même temps un organisme fédéral à vocation politique. « C'est ici qu'on touche l'utopie. La fausse conception de l'organisation de la défense européenne oublie que l'armée est faite pour la guerre et non pour le temps de paix⁽⁵⁶⁾. »

Un cycle s'achève : trois ans après avoir approuvé les traits supranationaux d'une armée européenne supposée encadrer le réarmement allemand, le ministère de la Défense nationale dénonce l'essence **fédérale** de la CED. L'intransigeance des partenaires européens à accepter les ultimes modifications proposées par P. Mendès France conduit, le 30 août 1954, à l'échec parlementaire de la ratification. La CED a vécu.

(55) *Ibid.*

(56) *Ibid.*

Conclusion

Au total, la majorité des chefs militaires français ont estimé que le réarmement allemand sous la forme de la CED entraînerait la cassure en deux morceaux de l'armée française, et l'impossibilité de défendre l'Afrique. Le principe du réarmement allemand en tant que tel, ne joue pas dans leur rejet de l'armée européenne. Deux bilans se dégagent alors :

Conclusion sur le plan des rapports politico-stratégiques

Jamais les gouvernements français, et en particulier René Pleven, n'ont demandé une synthèse de fond sur l'armée européenne. On attend juillet 1954, sous la férule du nouveau ministre, le général Koenig pour observer un rapport complet de plusieurs dizaines de pages. Jusqu'alors, les Chefs d'État-major répondent aux questions ponctuelles et limitées de leurs ministres ou du gouvernement, sous la forme demandée de fiches lapidaires. Quant au **Conseil Supérieur des Forces Armées**, on ne le consulte jamais sur la CED en tant que telle. Du reste, les *verbatim* de ses séances ne tiennent pas lieu de rapports de synthèse.

Contrairement à son homologue américain, le Comité des Chefs d'État-major ne conseille pas le gouvernement et joue un rôle annexe dans la prise de décision politique. Si le gouvernement consent à entendre la rue Saint-Dominique, le ministre et son Cabinet paraissent les mieux placés pour faire entendre leur avis à défaut de toujours obtenir gain de cause. Or à la même époque, aux États-Unis, sous Truman et Eisenhower, les *Joint Chiefs of Staff* bénéficient d'un crédit supérieur au secrétaire à la Défense. Ils peuvent s'opposer au département d'État et livrer un point de vue assez libre aux membres du Congrès.

À l'inverse, si le pouvoir civil n'entretient pas un dialogue régulier et confiant avec le haut commandement (par exemple, il ne les écoute pas sur 4 des 6 protocoles interprétatifs entérinés⁽⁵⁷⁾), celui-ci ne tient pas toujours assez compte de la nécessité d'une cohérence minimale envers les partenaires européens⁽⁵⁸⁾. Au moment de la rédaction du traité, les Chefs d'État-major ne représentent pas assez tôt à leur ministre la gravité des défauts prévisibles de la CED. Par la suite, ils échouent à dresser une critique **constructive** et **suivie** du traité de la CED. Comme les gouvernements, ils relativisent l'effet de cliquet des négociations internationales et espèrent atténuer les dispositions réglementaires au nom du pragmatisme militaire. Passé un certain stade, il devient pourtant trop tard pour modifier un accord et évoquer son esprit plutôt que sa lettre.

Rien n'interdit non plus aux Chefs d'État-major de saisir eux-mêmes le ministre et de lui exprimer leur désaveu formel de la CED. On relève certes des avertissements écrits contre les dangers mortels de l'intégration européenne, non seulement sur le moral et l'unité de l'armée, mais aussi pour une défense européenne valide.

(57) Critique du général Blanc, Chef d'État-major de l'armée de terre (Note pour l'État-major combiné des forces armées, I^{re} division; 4/4/1953): les projets de protocoles acceptés au Comité intérimaire ne tiennent pas compte des critiques des Chefs d'État-major, exprimées dans la note n° 2.515/EMC, FA du 3/3/1953, SHAT, 6 R 13.

(58) *Compte rendu de la réunion restreinte du comité intérimaire de la conférence pour l'organisation de la Communauté Européenne de Défense*; Paris, 24/3/1953, N° CD/CR/16, *Ibid.*

Avant avril 1953 cependant, aucun document ne tire la conclusion qui s'impose : le gouvernement français devrait renoncer à la CED et se résigner à un réarmement allemand sous une autre forme. Exemple typique : en janvier 1953 encore, le maréchal Juin écrit à R. Pleven et au nouveau président du Conseil R. Mayer pour orienter la rédaction des protocoles additionnels. Il s'empresse néanmoins de préciser : « La création d'une Communauté Européenne de Défense est de nature à contribuer efficacement à renforcer les moyens de défense de l'Europe occidentale, donc sa sécurité »⁽⁵⁹⁾. Plus de trois ans après le plan Pleven, Juin ne remet pas en cause le principe d'une armée **fédérale**, du moins sur le papier.

S'ils n'exercent pas une opposition catégorique et formelle pendant longtemps, jamais non plus les États-majors ne proposent de solution de rechange. Certes, il en existe au moins trois dans les cartons à partir de 1952. Ou bien elles annulent les fondements supranationaux de l'armée européenne, ou bien elles réintroduisent des clauses discriminatoires à l'égard de la RFA (période probatoire de montée en puissance partielle ; surveillance de l'Allemagne au niveau des états-majors d'armée et restriction des industries d'armement)⁽⁶⁰⁾. En octobre 1952, une fiche de synthèse recommande de s'inspirer de l'armée **impériale** allemande entre 1870 et 1914 : l'armée européenne devrait se composer d'armées nationales distinctes, « mais animées d'une même doctrine, instruite selon des principes identiques et réunies, au besoin, sous un même commandement »⁽⁶¹⁾. À aucun moment toutefois, les Chefs d'État-major ne recommandent formellement ces solutions à leurs autorités de tutelle. Elles se rapprochent certes des contre-propositions gaullistes à la même époque, ce qui les disqualifierait d'emblée aux yeux de la classe politique au pouvoir.

Mais le problème originel est ailleurs : on n'a pas donné aux chefs militaires français le loisir de réfléchir au moment opportun aux conséquences de la parité franco-allemande, concédée d'autorité par J. Monnet à K. Adenauer. Par la suite, ni le pouvoir politique, ni les Chefs d'État-major n'ont jamais vraiment choisi entre les deux termes possibles : ou bien on laisse la bride au réarmement allemand, ou bien on pratique une discrimination envers la RFA. Dans ce flou décisionnel, la CED signifie pour la France de conformer sa politique à celle des États-Unis et des alliés, via le fédéralisme. John Foster Dulles se charge de le rappeler.

Conclusion sur le plan opérationnel

On constate que les Chefs d'État-major assignent aux forces allemandes un rôle bien peu agréable : en somme, on leur demande de « faire Camerone », autrement dit de se sacrifier pour protéger le territoire français. Dans la plupart des projections françaises, des bombardements atomiques tactiques, en provenance des deux camps, dévasteraient le territoire de la RFA. Les divisions ouest-allemandes seraient détruites en majorité dès la première semaine, dans l'attente de voir les bombardements stratégiques américains porter leurs fruits en territoire ennemi. Pendant ce temps, les forces françaises en deuxième ligne attendraient les renforts résultant de la mobilisation générale.

(59) Lettre du maréchal Juin à R. Pleven ; 30/1/1953, N° 72/C, SHAT, 11 T 161.

(60) P. Guillen, *Les chefs militaires français, le réarmement de l'Allemagne et la CED*, op. cit., p. 31-32.

(61) *Note au sujet de la Communauté Européenne de Défense*, Cabinet du ministre ; 1/10/1952, SHAT, 11 T 161.

À bien des égards, on sent que les généraux français tentent de réintroduire une forme de discrimination à l'égard du rôle des divisions allemandes sur le champ de bataille, en les confinant à un statut défensif, voire en en faisant une « armée de forteresse ».

Cela entraîne un nouveau problème opérationnel auxquels les États-majors français se consacrent peu, durant la crise de la CED, malgré tous les avantages à en retirer : les Allemands de l'Ouest réclameront sans doute de mener la bataille d'arrêt non plus sur le Rhin, mais sur l'Elbe. Or du stratégique au politique, il n'y a qu'un pas, et on ne relève dans l'élaboration de la CED aucune analyse sur cette autre question pourtant cruciale, que l'on retrouvera jusqu'à la chute du rideau de fer : les Allemands de l'Ouest, une fois réarmés, accepteront-ils non seulement de laisser leur territoire en proie à la dévastation, mais de mener aussi une guerre civile contre leurs compatriotes saxons et prussiens ?

ORIGINE, SIGNIFICATION ET PORTÉE DE LA CONTROVERSE ARON/GALLOIS À L'ÉPOQUE DU « GRAND DÉBAT » (1959-1963)

par Christian Malis

Introduction

La controverse qui opposa Raymond Aron à Pierre Gallois à propos des questions nucléaires en général, et de la force de frappe française en particulier, à l'époque du Grand Débat, a quelque chose d'une énigme historique. À la fin des années cinquante, les deux hommes étaient liés d'amitié depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, vécue en commun à Londres, et entretenaient sur le nucléaire un commerce intellectuel approfondi. C'est ce qui transparait dans les propos tenus par Raymond Aron à propos du général Gallois dans sa préface au premier livre de ce dernier :

Mon ami le général Gallois me demande de présenter *Stratégie de l'âge nucléaire* au public. J'avoue que cette préface me paraît inutile : ni l'auteur ni le livre n'ont besoin d'un garant. Mais j'accède d'autant plus volontiers à ce désir que je n'ai nul besoin de forcer mes sentiments pour louer cet ouvrage, bref mais dense, que tous les responsables du destin national devraient lire et méditer⁽¹⁾.

Il est passablement stupéfiant qu'à ces louanges aient succédé les attaques suivantes, proférées d'abord en chaire à Science Po, puis dans un ouvrage sur la stratégie nucléaire largement diffusé en 1963 : « champion du monde du dogmatisme », Pierre Gallois est victime de « délire logique », l'avocat du « pouvoir égalisateur de l'atome », n'a pas vu que cet étrange pouvoir brouillait aussi « les frontières de la logique et de la déraison » ; si la France se dote d'une « force de frappe pour pays pauvre », elle a aussi son « théoricien pour pays pauvre », qui pousse jusqu'à l'absurde des idées qui contiennent toutes une part de vérité⁽²⁾...

Comment et pourquoi est-on passé en quelques mois de l'amitié et de la connivence intellectuelle aux déchirements et à la polémique la plus acerbe ? C'est pourtant selon des trajectoires remarquablement parallèles que Pierre Gallois était devenu un stratège de réputation internationale au seuil des années soixante, tandis que Raymond Aron s'était imposé depuis *Les Guerres en chaîne*, en 1951, comme un commentateur et un théoricien de premier plan des affaires diplomatico-stratégiques. Comprendre leur rupture, personnelle et doctrinale, constitue une remarquable voie d'approche du « Grand Débat ».

Rappelons-en brièvement les épisodes majeurs, qu'encadrent deux dates clefs.

3 novembre 1959 : de Gaulle dévoile, dans une allocution prononcée à l'École militaire, des conceptions militaires centrées sur l'arme atomique et sur l'indépendance nationale, déclenchant en France un vif débat. À partir du début de 1961, la nouvelle Administration américaine du jeune président Kennedy dévoile ses nouvelles

(1) Préface (sans titre) à Général Pierre Gallois, *Stratégie de l'âge nucléaire*, Paris, Calmann-Lévy, « Questions d'actualité », VI-243 p., p. I-VI.

(2) *Le Grand Débat*, p. 135. L'exécution méthodique occupe surtout les pages 135-156.

vues stratégiques qui vont dans un sens opposé aux forces nucléaires nationales. Les propositions alternatives – force atomique OTAN du général Norstad, et surtout projet de MLF – ne reçoivent pas l’adhésion française. 1962 marque une nouvelle phase dans « l’ascension aux extrêmes » de la confrontation transatlantique et franco-française. La nouvelle doctrine « McNamara » de riposte graduée s’accompagne de condamnations répétées des forces de frappe nationales, et d’une injonction faite aux Européens d’augmenter le volume de leurs forces classiques. Le désaccord franco-américain s’aggrave considérablement avec les accords de Nassau, par lesquels la Grande-Bretagne accepte de s’intégrer au dispositif nucléaire des États-Unis. La proposition est étendue à l’instigation de Macmillan à la France, mais de Gaulle refuse avec hauteur, en même temps qu’il déclare la guerre au « Grand Dessein » de « JFK ». La rupture est ensuite consommée par le refus français de s’associer à la signature du traité de Moscou⁽³⁾.

1^{er} octobre 1964 : la Force Nucléaire Stratégique (FNS) est déclarée opérationnelle par le chef de l’État.

L’« empoignade » de Pierre Gallois et de Raymond Aron symbolise, en la personnalisant, l’âpreté des débats et le climat passionnel de l’époque. Dans leur « grande querelle » se reflète et s’incarne, au-delà d’eux-mêmes, le grand débat français sur le rôle international de la France et sur les moyens de sa politique étrangère. Chacun devient en dépit de lui-même en quelque sorte le champion de causes et de conceptions opposées.

En même temps, la violence de l’affrontement ne doit pas conduire à schématiser et à surestimer leur opposition, et entraîner l’historien à considérer que Pierre Gallois fut un pur apôtre de la force de frappe nationale, tandis qu’Aron aurait défendu bec et ongle la vision américaine des affaires nucléaires. Une étude attentive révèle en réalité que Pierre Gallois fut parfois éloigné des positions officielles sur des points fondamentaux, tandis qu’Aron tint une position médiane entre Washington et Paris aux moments cruciaux du débat.

Pour comprendre il sera nécessaire de remonter aux origines de leurs relations. Nous nous efforcerons de cerner le type d’influence acquise par chacun sur la scène de la Quatrième République, avant de nous intéresser aux conceptions que chacun s’est forgées en matière nucléaire à la fin des années cinquante. Après la quasi-Entente cordiale de 1958-1959, on franchit entre 1960 et 1963 les degrés d’une guerre qui finit par devenir « absolue ». Pour finir, nous tâcherons de mesurer l’impact d’une lutte d’influence sans merci. Qui a gagné ? Sur la durée, nous verrons que la réponse est complexe et le bilan fortement contrasté.

Des amis de vingt ans

De 1943 à 1959 ; les carrières respectives de Pierre Gallois et de Raymond Aron ont connu bien des points de croisement et de rencontre. En fin de période ils forment même un « duo » d’influence en formation. Le premier, type même du militaire d’influence, effectue un parcours brillant d’officier d’état-major et de journaliste militaire, cependant que le second, éditorialiste au *Figaro* et essayiste politique, voit son influence croître dans le « microcosme » de la Quatrième.

(3) Voir Maurice VAÏSSE, « Indépendance et solidarité », in *La France et l’OTAN*, op. cit., p. 219-245.

Il était une fois *La France Libre*

C'est par la revue *La France Libre* que les deux personnages se sont connus en 1943 à Londres. Pierre Gallois, jeune aviateur de 32 ans dans les Forces Aériennes Libres, était navigateur sur les bombardiers lourds Halifax qui bombardaient l'Allemagne de nuit dans le cadre de la « guerre stratégique » menée par l'Angleterre depuis la fin de 1940. Pierre Gallois, par l'intermédiaire d'André Labarthe, rentre dans la revue pour y écrire des articles sur l'aviation en guerre. Là, le jeune homme reçoit une véritable éducation intellectuelle stratégique de la part du chroniqueur militaire de la revue, le Polonais Szymonzyk⁽⁴⁾ : or c'est également auprès de ce dernier qu'Aron s'est formé à la connaissance des questions militaires, qu'il dédaignait avant guerre, comme nombre d'intellectuels de sa génération⁽⁵⁾.

En 1945, Pierre Gallois comme Aron font un choix de carrière décisif afin de mieux se consacrer au redressement du pays humilié, dévasté, distancé sur le plan scientifique et industriel par les Anglo-Saxons : Pierre Gallois repousse les sollicitations de l'industrie privée pour entamer une carrière d'état-major ; Raymond Aron renonce à l'Université pour embrasser la carrière de journaliste, à *Combat* d'abord, puis au *Figaro*.

Le militaire et le journaliste

Examinons les itinéraires respectifs des deux hommes sous la Quatrième République, avant de présenter leurs nombreux points de rencontre.

Enlisée en 1943 du fait de son opposition à Vichy, la carrière du jeune officier au sein de l'armée de l'Air connaît une soudaine et durable relance qui le propulse rapidement vers les sphères les plus élevées de l'institution, dans les cabinets des chefs d'état-major et des plus grands ministres. Il œuvre notamment, entre 1947 et 1953, auprès de l'un des plus grands chefs d'état-major de l'après-guerre, le général Léchères, servant Jules Moch, René Pléven, et en 1954-1955 Antoine Pinay et Pierre Mendès-France.

Au service, notamment, du général Léchères, Pierre Gallois fut dans une très large mesure le concepteur du Plan Quinquennal aéronautique de 1950. Après la gabegie et la dispersion des efforts caractéristiques de l'immédiat après-guerre, le Plan rationalise les structures et concentre l'investissement sur un nombre réduit de prototypes. Avions Mirage, Caravelle, Fouga Magister sont issus d'une stratégie de concentration des efforts qui va permettre à la France, en vingt-cinq ans, de devenir la 3^e puissance aérospatiale du monde⁽⁶⁾. Par ailleurs, le réarmement massif qui s'effectue dans la foulée de la création de l'OTAN en 1949 et de la guerre de Corée, donne également à notre personnage l'occasion de recentrer la stratégie opérationnelle de l'armée de l'Air sur des missions plus à la mesure de ses ressources et de ses besoins opérationnels – ce qu'il appelle sa « vocation aérienne. Il parvient ainsi à faire adopter dans le cadre de la défense occidentale une spécialisation aérienne française sur les missions d'**interception rapprochée** et d'**appui au combat terrestre**.

(4) Né sur le territoire de Teschen, à l'extrême-sud de la Pologne.

(5) Voir Christian MALIS, *Raymond Aron et le débat stratégique français 1930-1966*, op. cit., p. 91 sqq.

(6) Voir Claude CARLIER, *L'aéronautique française 1945-1975*, Paris, Lavauzelle, 1983, 645 p.

Entre 1953 et 1957, officier à SHAPE, il conçoit, dans le cadre d'un groupe de travail spécial mis sur pied à l'OTAN par le général Gruenther en août 1953, une stratégie révolutionnaire, reposant sur l'usage tactique de l'arme atomique, et susceptible, beaucoup mieux que les précédentes, de contenir une poussée aéroterrestre soviétique. Cette « nouvelle approche » sera avalisée sous le nom de MC 14/2, puis MC 48 en décembre 1955⁽⁷⁾.

Après des années de planification et des états de service d'état-major remarquablement brillants, il peut prétendre à de hautes fonctions : pourtant il quitte définitivement l'armée de l'Air en février 1957 pour rentrer au service de la Générale Aéronautique Marcel Dassault, premier avionneur privé de France, en tant que conseiller militaire du Président. Depuis plusieurs années déjà, l'officier écrivain au caractère indépendant, intellectuel militaire anticonformiste et volontiers iconoclaste, prophète du nucléaire, était considéré, selon sa propre expression, comme une sorte de « mouton noir »⁽⁸⁾. Chez Dassault il va suivre la mise au point du MIRAGE IV stratégique, et rester 27 ans⁽⁹⁾.

Raymond Aron à la fin des années cinquante s'est déjà imposé en tant que commentateur de premier plan. Éditorialiste au *Figaro* et rédacteur d'articles pour de nombreuses revues, conférencier (il enseigne notamment à l'ENA, puis à Sciences Po), et essayiste. Au *Figaro*, il commente plusieurs fois par semaine l'actualité économique et les affaires internationales. Depuis 1945, il est devenu un des intellectuels de référence du libéralisme antimarxiste à travers des essais comme *Le Grand Schisme* (1948) et *l'Opium des intellectuels* (1955). Il a accompagné l'aventure gaulliste du RPF, dont il passe un temps pour l'un des théoriciens, de 1947 à 1953, en compagnie de son ami André Malraux. Il a surtout, pour notre propos, développé une vision élaborée des relations internationales de son époque. Citons en particulier *Les Guerres en chaîne* (1951) et *Espoir et peur du siècle* (1958). En 1955 ; il renoue avec l'Université en se faisant élire à la Sorbonne. En 1957-1958, avec deux essais favorables à l'indépendance algérienne, il se hisse au rang de protagoniste majeur du débat politique national que sa notoriété naissante lui permet d'influencer. À cet égard, l'épisode de l'Algérie est en quelque sorte le prélude, sinon le ban d'essai, du *Grand Débat*. Toujours soucieux d'inscrire les questions stratégiques dans une vue d'ensemble des affaires internationales au xx^e siècle, il médite, dès le début des années cinquante, la rédaction d'un traité qui prenne en compte le phénomène nucléaire : c'est cette ambition qui donnera lieu, dans le cadre de son activité universitaire, à *Paix et guerre entre les nations* en 1962.

Deux hommes d'influence sous la Quatrième République

Pierre Gallois comme Raymond Aron incarnent deux types d'homme d'influences sous la Quatrième République. Depuis la guerre ils partagent des réseaux communs. Examinons plus particulièrement le cas, moins connu, de Pierre Gallois.

(7) Voir Christian MALIS, « Pierre Gallois, stratège de l'arme aérienne », in *Penser les Ailes Françaises*, 9, février 2006, p. 33-49.

(8) Entretien du 29/08/2003.

(9) À l'origine de son départ, une altercation avec le général Bailly, chef d'État-major de l'armée de l'Air. L'affaire s'explique par un épisode assez fâcheux survenu pendant la guerre sur la base du *Bomber Command* où Gallois était aviateur, tandis que Bailly, alors colonel, dirigeait le groupe des Français Libres. Les faits ont été rapportés par Jules Roy dans *Retour vers l'enfer*, Paris, Gallimard, 1951, p. 21 sqq.

Pierre Gallois est l'archétype du militaire d'influence sous la Quatrième République : il dispose de leviers grâce à ses réseaux multiples ; grâce à l'influence qu'il exerce sur l'opinion publique, et donc indirectement sur les milieux politiques, en tant que journaliste aéronautique et militaire ; grâce à son aptitude, toute moderne et américaine, au lobbying. Son activité journalistique en tant que chroniqueur aéronautique et stratégique a quelque chose de prodigieux, voire d'industriel. Qu'on en juge : entre 1945 et 1955, on peut lui attribuer la paternité d'au moins 1 000 articles de presse ou de revues. C'est cette « puissance de feu » qu'il utilise pour « faire passer » dans l'opinion le Plan Quinquennal aéronautique, campagne qui lui sert incontestablement de ban d'essai pour sa future campagne en faveur de l'atome national. Le phénomène s'amplifiera avec son séjour à l'OTAN, dans la période 1953-1957⁽¹⁰⁾.

Enfin il existe dans le « dispositif Gallois » des « personnalités-nœuds » qui, à l'intersection de plusieurs plans d'influence, jouent un rôle spécial. Il s'agit avant tout d'Édouard Corniglion-Molinier et de Raymond Aron, qui forment avec Pierre Gallois un improbable trio dont l'amitié profonde s'est scellée à Londres.

On peut dire, pour conclure, que les deux hommes abordent le « Grand Débat » munis d'armes d'influence extrêmement puissantes, rodées déjà dans d'autres « affaires ». Hommes de la cinquantaine, ils ont atteint ensemble la maturité de leur carrière et paraissent s'apprêter à mener en pleine connivence de futurs combats. Ont-ils, sur le nucléaire, la même complicité ?

Les conceptions nucléaires de Pierre Gallois et de Raymond Aron à la fin des années cinquante

Deux « laboratoires intellectuels » fonctionnent depuis dix ans : mais dans un cas – Pierre Gallois – est établie dès 1955 une doctrine ferme et qui variera peu ; dans l'autre, la doctrine est inachevée, mais les « pressentiments de la doctrine future », et aussi les germes des désaccords ultérieurs existent déjà.

Pierre Gallois : les fondements du « système »

Pierre Gallois est incontestablement un des précurseurs de l'« atome national ». En août 1945 le jeune officier aviateur reconnaît que la bombe porte en quelque sorte à sa perfection la pratique du bombardement aérien stratégique et signe d'une certaine manière le triomphe des thèses de Douhet.

Cependant la véritable perception de la révolution atomique, et surtout la « révélation » de l'atome national ne survinrent qu'avec la lecture de ce qu'on pourrait appeler le « testament nucléaire » de l'Amiral Castex, « Aperçus sur la bombe atomique », publié en octobre 1945 dans la *Revue de Défense Nationale*⁽¹¹⁾. Un passage surtout avait frappé notre officier, lui paraissant s'appliquer à la France et offrir une planche de salut à ce pays dont, spectateur de la puissance industrielle, technique et militaire anglo-saxonne, il pense en 1945 qu'il ne pourra plus jamais compter en tant que puissance militaire :

La nation faible, tout autant que la nation forte, possédera des bombes atomiques, en moindre quantité, peut-être, mais cette considération de nombre pèse

(10) Entretien du 31 octobre 2003.

(11) Entretien du 10/09/2004 ; *Le Sablier du siècle*, p. 350 ; conférence du *Figaro*, 8 février 2002.

peu quand il s'agit d'engins de puissance individuelle aussi grande [...] Il suffit d'une action aérienne très fugitive et de peu d'ampleur, ne mettant en jeu, au pire, qu'un seul appareil. Rien n'empêchera jamais la puissance inférieure de telles opérations.

Il entame alors précocement une campagne de sensibilisation et d'influence auprès des autorités françaises, notamment aux côtés de Charles Ailleret, avec lequel il conduit une action sinon pleinement coordonnée, tout au moins basée sur une authentique connivence. Du point de vue de la doctrine nucléaire, s'il a entretenu un dialogue intellectuel fécond avec certains analystes anglo-saxons⁽¹²⁾ il faut attendre son entrée à SHAPE pour que Pierre Gallois s'engage dans une réflexion approfondie sur les conséquences opérationnelles des armes atomiques : c'est alors que se forment ses convictions à propos de l'atome tactique et de ce qu'il appellera plus tard l'« incompatibilité des systèmes militaires liés à l'atome ».

La stratégie conçue à l'OTAN avec le groupe NAG conduit à mettre en place, pour contrebalancer la supériorité numérique de l'adversaire, un dispositif totalement révolutionnaire : il repose sur des forces très ramassées – moins de 200 000 hommes contre 1 500 000 dans les plans précédents, 300 avions de combat au lieu de 10 000 – mais très mobiles et dispersées de manière à échapper aux coups de l'ennemi, le terrain ayant été préalablement aménagé pour amener l'adversaire à se concentrer et ainsi à se rendre vulnérable aux feux atomiques tactiques. L'omniprésence de capteurs de toutes sortes pour pister l'adversaire est également à souligner et rapproche ce schéma des doctrines actuelles qui donnent la prime au « C4ISR ». Au total, il s'agit de soumettre l'adversaire à un dilemme : se concentrer pour frapper et tirer ainsi pleinement avantage de sa supériorité numérique, mais alors s'exposer aux coups de l'aviation tactique armée atomiquement ; se diluer et dès lors perdre l'avantage du nombre⁽¹³⁾.

Pierre Gallois synthétise en septembre 1954 dans sa thèse à l'École de Guerre Aérienne, intitulée *Des incidences de la généralisation des armes nucléaires sur les formes de la guerre, l'organisation, l'équipement et l'emploi des forces armées*, les enseignements généraux qu'il tire de plus de 12 mois de travaux sur le nucléaire. Les principaux points de la « doctrine Gallois » sont à l'époque les suivants :

- Conventionnellement indéfendable, l'Europe de l'Ouest ne peut être défendue qu'avec des projectiles atomiques pour lesquels les « porteurs », tactiques ou stratégiques, se sont multipliés : avions tactiques, avions stratégiques, canons ;

- Le seul recours pour l'URSS serait donc une attaque atomique surprise (« Pearl Harbour » atomique) sur les moyens de riposte atomique : un conflit de longue durée opposant les belligérants dans une lutte d'usure appartient au passé ;

- La « défense active », possible encore pendant la dernière guerre avec une certaine efficacité contre la guerre aérienne stratégique, a perdu l'essentiel de son

(12) Comme Bernard Brodie, rencontré en 1946, et devenu un ami, ou H. Kissinger. Ces derniers se retrouvent fréquemment à la table privée de Pierre Gallois rue Rembrandt, dans les premières années de la décennie 1960 (voir livres de table, Archives Personnelles Pierre Gallois).

(13) *Le Sablier du siècle*, p. 327.

efficacité : il faut donc donner la prime à la défense passive en réorganisant les forces armées autour des principes de **mobilité, dispersion, enfouissement** ;

- Si la France veut compter dans un monde où les armes nucléaires « décident de l'état des relations internationales », elle doit se mettre en mesure de « participer à la défense atomique » au plan stratégique, grâce à la dispersion de moyens de représailles permise par l'étendue de l'Union française, et au plan tactique, en transformant les unités qui livreront la « bataille de l'avant ».

Muni de ces convictions, Pierre Gallois entre dès lors dans la phase la plus active de sa campagne pour l'atome national : lobbying auprès de Pierre Mendès-France, Guy Mollet, Charles de Gaulle, et de nombreux députés ou conseillers de la République. C'est d'ailleurs le général Norstad lui-même qui l'incite à aller voir de Gaulle. Une entrevue mémorable a lieu dans la nuit 1^{er} au 2 avril 1956, à l'hôtel Lapérouse : le général saisit tout de suite la logique propre à l'atome et lui donne une haute dimension politique.

Par ailleurs, ses convictions s'élargissent à une vision d'ensemble de la politique militaire radicalement nouvelle qu'il conviendrait, selon lui, pour la France d'adopter. Cette « vision » fait l'objet de notes blanches qu'il remet à Antoine Pinay, ministre des affaires étrangères en 1955, alors que Pierre Gallois occupe la fonction de conseiller militaire de son cabinet. Les contours de la nouvelle politique militaire pour laquelle plaide Pierre Gallois apparaissent assez nettement dans trois articles fondamentaux publiés en 1955 : « Défense aéronucléaire⁽¹⁴⁾ », « Ce que doit être notre armée de demain »⁽¹⁵⁾, et « Limitation des armes à grand pouvoir de destruction »⁽¹⁶⁾. L'officier propose que la France prenne en Occident les devants d'une réorganisation générale des forces armées appelée par le fait nucléaire. Il préconise ainsi :

- Une armée de métier
- La réorganisation de l'armée de Terre sous la forme d'unités plus légères (type « Brigade Javelot »), très mobiles, très mécanisées, aérotransportables, peu vulnérables de manière permanente
- La constitution d'un pool européen pour la fabrication d'armes nucléaires
- L'affectation de 10 % du budget de défense aux « études aéronucléaires ».

En fait, alors que Raymond Aron dénonce la tournure prise par la politique militaire anglo-saxonne, entre 1955 et 1957, Pierre Gallois au contraire milite en France pour une politique militaire « exemplaire » qui sera, à peu de choses près, celle adoptée par la Grande-Bretagne en 1957, sous la houlette de Duncan Sandys. Pierre Gallois exhorte le pays à une « révolution militaire » analogue à celle que l'Allemagne sut mettre en œuvre en 1934 et qui la conduisit aux succès que l'on sait.

(14) *Revue de Défense Nationale*, mai 1955, p. 603-613.

(15) *Réalités*, 116, mars 1955.

(16) *Revue de Défense Nationale*, décembre 1956, p. 1485-1496.

Raymond Aron, précurseur de la riposte graduée et de la dissuasion européenne

C'est en 1955 qu'Aron fixe les éléments dominants de sa vision des problèmes stratégiques à l'âge atomique. À partir du milieu des années cinquante en effet, du fait de la parité atomique qui s'annonce entre les deux super-puissances, la conjoncture internationale lui paraît devenue sensiblement différente de la décennie précédente. Un principe cardinal demeure cependant, hérité des analyses des *Guerres en chaîne*, et qui remonte, plus anciennement encore, à des convictions stratégiques qui se sont forgées à Londres, au cours de la Deuxième Guerre mondiale : l'exigence première des affaires internationales de la seconde partie du ^{xx}e siècle est d'enrayer le mécanisme et comme la malédiction qui entraîne les conflits entre grandes puissances vers la spirale fatale de la « guerre hyperbolique ». Seule la restauration du contrôle politique sur la logique naturelle de la guerre, c'est-à-dire « l'autolimitation volontaire des belligérants », permettra d'y parvenir. Il pressent dès lors très tôt la nécessité d'une alternative aux représailles massives et d'une souplesse de l'outil militaire qui anticipe sur les conceptions à venir de Robert Osgood, Henry Kissinger ou Maxwell Taylor.

À cet égard, le fait que la guerre de Corée soit demeurée un conflit limité lui paraît un premier progrès dans l'« auto-éducation » des dirigeants politiques, au moins du côté occidental. Face à McArthur qui souhaitait l'emploi de l'arme atomique pour amener à résipiscence les dirigeants chinois, Truman rejette la logique de l'ascension aux extrêmes et de l'écrasement de l'adversaire. Cependant, la nouvelle doctrine militaire promue par l'Administration Eisenhower, et généralement connue sous l'appellation simplificatrice de doctrine des « représailles massives », apparaît à Raymond Aron comme une « régression stratégique » acculant l'Occident à une logique suicidaire de tout-ou-rien. La doctrine du NSC 162/2 est rapidement exposée de manière publique avec le discours de Dulles dit de janvier 1954. Il faut réduire les forces classiques, augmenter les crédits du nucléaire, et demander aux alliés d'assumer davantage le fardeau de la défense locale.

Par ailleurs, pour un État comme la France, Aron va tirer trois leçons militaires de la crise de Suez, en 1956⁽¹⁷⁾ :

- l'inanité des représailles massives : ayant mis tous ses œufs dans le même panier nucléaire, du fait d'une stratégie presque exclusivement fondée sur la menace de représailles massives par le *Strategic Air Command*, l'Ouest se trouvait totalement démuni pour faire face aux « menaces secondaires » à sa périphérie (Corée, Indochine, Suez, etc.). En l'espèce, la culpabilité américaine était prédominante, car la politique de rétention des secrets nucléaires obligeait des alliés comme le Royaume-Uni à parcourir seuls toutes les étapes conduisant à la capacité nucléaire au détriment des forces conventionnelles, simplement pour pouvoir « exister » aux côtés de l'Amérique.

- « l'alliance non-écrite des deux Grands contre la guerre totale », plus importante désormais que la solidarité avec les alliés européens.

- L'Europe : même l'arme atomique sera impuissante à restaurer la grandeur passée des États-nations européens, comme le démontre le fait qu'au moment décisif

(17) Voir en particulier la postface à *Espoir et peur du siècle*.

l'arme nucléaire n'a pas suffi au Royaume-Uni pour exercer une pression décisive sur l'allié américain ; en fin de compte, seul un effort européen commun pourra restaurer la force économique et militaire du Vieux Monde, gage d'un futur règlement négocié de la question européenne.

L'entente cordiale ?

Fin 1957, avec l'affaire du Spoutnik, la crédibilité de la dissuasion nucléaire américaine, et de la garantie offerte aux nations occidentales en cas d'agression, est entamée. Désormais la question du partage nucléaire entre les États-Unis et ses principaux alliés se pose avec acuité. Après la crise de Suez, les Britanniques se sont engagés avec succès dans le rétablissement de liens militaires privilégiés avec les États-Unis, tandis que la France au contraire envisageait l'arme atomique comme le moyen de secouer la dépendance si cruellement ressentie. Sur le plan nucléaire la « relation spéciale » se concrétise avec les entretiens anglo-américains de Washington (octobre 1957) qui aboutissent à une révision de la loi Mac Mahon en faveur de la Grande-Bretagne⁽¹⁸⁾, et à un accord de coopération dans le domaine nucléaire. Tout au long des années 1955-1960 d'ailleurs, la France a fait l'objet de mesures de rétention des informations d'intérêt nucléaire⁽¹⁹⁾.

Quels sont les points de convergence entre les deux hommes ?

Tout d'abord, tous deux sont favorables à un **effort atomique national** : si Raymond Aron n'est pas engagé comme Pierre Gallois dans une activité de lobbying intense sur ce sujet, il constate le refus américain de partager les secrets nucléaires, et par conséquent la nécessité d'un effort proprement français qui obligera Washington, de par les dispositions mêmes de la loi McMahon, à aider son allié. La conviction est très largement partagée dans la classe politique et parmi les stratèges de l'époque.

Plus étonnant encore : en 1959 et au début de 1960, la convergence est réelle à propos de deux points tout à fait fondamentaux : le **caractère européen de l'effort atomique**, et la question du « double contrôle ». Depuis 1954 au moins Pierre Gallois se montre en effet favorable à un pool européen pour la fabrication des armements atomiques. Son principal partenaire militaire dans le lobbying pro-nucléaire, Charles Ailleret, défend d'ailleurs des positions semblables, recommandant une coopération nucléaire franco-allemande dès 1955⁽²⁰⁾, et encore en 1959⁽²¹⁾. La chose va même plus loin, puisque Pierre Gallois, qui vient de quitter le service actif, joue un rôle, à la demande de J. Chaban-Delmas, ministre de la défense dans le cabinet Gaillard, un rôle officieux dans les discussions en vue des accords FIG

(18) Malgré les tentatives de Dulles pour élargir les échanges entre alliés, le Congrès américain limite le 2 juillet 1958 la fourniture d'informations, de matières nucléaires et d'éléments non nucléaires d'armes atomiques aux nations ayant fait des progrès substantiels dans le développement de leur capacité à fabriquer des armes atomiques.

(19) Voir B. GOLDSCHMIDT, « La France et la non-prolifération », *Relations internationales*, 69, printemps 1992, p. 46-47.

(20) Voir Jean DELMAS, « À la recherche des signes de la puissance : l'armée entre Algérie et bombe A, 1956-1962 », *Relations internationales*, 57, printemps 1989, p. 79.

(21) Dans son *Cours de stratégie nucléaire*, professé devant les élèves de l'École de Guerre. ???

de 1957, censés conduire vers une communauté franco-italo-allemande pour la fabrication d'armements conventionnels et nucléaires⁽²²⁾.

Double contrôle : Washington a proposé en décembre 1957 à la rencontre des chefs de gouvernement de l'OTAN l'installation sur leur territoire d'IRBM utilisables selon ce principe. La Grande-Bretagne accepte rapidement, mais la France pose des exigences. Quant à Pierre Gallois, il n'hésite pas à la recommander directement, quoiqu'officieusement, à son ami de longue date le général Nicot, devenu chef du cabinet militaire du Premier Ministre : il faut en effet selon lui, en dépit des positions officielles prises par le général de Gaulle,

« accepter que les instruments de cette politique de dissuasion au génocide national soient des missiles placés sous "double-contrôle"⁽²³⁾ ».

Ces convergences, qui revêtent rétrospectivement un caractère presque surprenant, expliquent, en même temps qu'une authentique amitié personnelle, le ton remarquablement amène de la préface de Raymond Aron au traité de Pierre Gallois, *Stratégie de l'âge nucléaire*, rédigé à l'été 1959 et publié au début de 1960, ouvrage qui contribue à consolider la position de Pierre Gallois comme expert réputé sur la scène nationale. C'est même Raymond Aron qui a suscité l'ouvrage, prenant en charge sa publication chez Calmann-Lévy où il est directeur de collection, exhortant pendant des années un Pierre Gallois réticent car accaparé par son travail à faire bénéficier le public français de l'expertise nucléaire acquise au contact des Anglo-Saxons⁽²⁴⁾. Pourtant, une étude attentive de la préface révèle des divergences d'analyse qui contiennent le germe des oppositions futures, sans les expliquer entièrement, on le verra.

Les réserves de Raymond Aron portent sur cinq points, parmi les plus cruciaux de l'ouvrage : le principe de dissuasion proportionnelle, au moins si on le présente comme un calcul rigoureux ; l'élimination des guerres limitées du fait des risques d'escalade ; la valeur défensive d'une petite force de frappe nationale ; la généralisation de l'armement atomique comme source de la paix future ; l'importance des forces classiques sur le théâtre européen.

Notons que les réserves courtoises d'Aron ne sont pas une exclusivité. Un stratège de l'importance du général Chassin, aviateur bien connu de Pierre Gallois, et l'un des précoces apôtres de l'arme atomique en France, égratigne les thèses de son cadet dans la *Revue de Défense Nationale* : selon l'ancien directeur du Centre d'Études Supérieures Aériennes, il faut se préparer à livrer toutes les sortes de conflits possibles et ne pas se contenter d'un « big stick » paralysant, rigide et sans souplesse. Par ailleurs, il estime faux que l'atome abolisse les différences de puissance entre les nations qui le possèdent. La force de frappe doit être proportionnée à la valeur de l'enjeu que représente le dissuadeur⁽²⁵⁾.

(22) Voir Georges-Henri SOUTOU, "Les accords de 1957 et 1958 : vers une communauté stratégique et nucléaire entre la France, l'Allemagne et l'Italie ?", in *La France et l'atome, op. cit.*, p. 123-162 ; et *Le Sablier du siècle, op. cit.*, p. 435 sqq.

(23) Note du 2 mars 1960, Archives Personnelles Pierre Gallois.

(24) Entretien avec Pierre Gallois, 31 octobre 2003.

(25) Général Lionel Chassin, « Insuffisance de la stratégie nucléaire », *Revue de Défense Nationale*, juillet 1960, p. 1184-1199.

Sur le fond, il est manifeste qu'à l'époque déjà Aron estime en Pierre Gallois un esprit brillant, mais tendant à exprimer ses idées d'une manière un peu systématique⁽²⁶⁾.

Professeur de stratégie contre cavalier de l'Apocalypse

À la fin de 1959, deux réactions extraordinairement caractéristiques de nos deux hommes doivent être rapportées : elles témoignent, déjà, non seulement des raisons de l'opposition qui va se développer, mais aussi de l'état d'esprit et de la psychologie dans lesquels ils vont aborder le « Grand Débat ».

Raymond Aron tout d'abord réagit avec une vigueur presque étonnante au discours de l'École Militaire à l'occasion duquel Charles de Gaulle dévoile sa politique militaire. Pour la première fois l'éditorialiste du Figaro se drape dans sa nouvelle tenue de procureur de la force de frappe. La signification militaire exacte du programme atomique français est encore largement indéterminée dans les premiers mois de la Cinquième République. La Quatrième République n'avait pas transmis à la Cinquième un concept stratégique en matière nucléaire, ni même une claire perception de la notion si nouvelle de dissuasion⁽²⁷⁾. Il insiste tout d'abord sur le caractère nécessairement national de la défense, et met fin au « système de l'intégration » qui a prévalu jusqu'ici pour nos forces au sein de l'OTAN. Enfin il annonce qu'un armement atomique national, « que nous le fabriquions ou que nous l'achetions », sera la base de la « force de frappe » qui doit constituer le socle de la sécurité et de la souveraineté militaires⁽²⁸⁾. Après la réaction à chaud, très virulente, on peut ordonner la réplique fort diverse d'Aron selon plusieurs grands thèmes : 1. l'anachronisme d'une conception de la défense qui met en son centre l'indépendance militaire ; 2. L'insuffisance des ressources nationales, comme le prouve l'exemple de la Grande-Bretagne ; 3. les illusions gaulliennes concernant le pouvoir diplomatique de l'armement nucléaire ; 4. le sacrifice dangereux des forces classiques qu'implique la priorité accordée à la force de frappe atomique.

De son côté, Pierre Gallois est entré chez Dassault pour travailler sur le Mirage IV, programme de bombardier stratégique lancé en 1956. Mais un coup de théâtre survient à l'été 1960 : Pinay refuse les crédits pour le Mirage IV B⁽²⁹⁾. Appel du Ministère au Siège de Dassault en plein mois d'août pour annoncer la nouvelle. Pierre Gallois, qui a commencé à faire campagne pour le MIRAGE IV dans *Le Monde* avec l'appui de Jean Planchais, prend alors sur lui de proposer le Mirage IV A, mais il n'a pas assez d'autonomie. Pierre Gallois de répondre alors au général Lavaud, Délégué Ministériel pour l'Armement (DMA) : « Vous trouverez toujours 100 pilotes et 100 navigateurs volontaires pour faire des missions sans retour, moi le premier ! D'ailleurs on peut aussi au retour se poser en Turquie ou en Norvège

(26) Selon P. Hassner, on peut comparer la préface de 1960 à celle qu'accordera, en 1980, Aron à Alain Besançon pour son *Court traité de soviétologie à l'usage des autorités civiles, militaires et religieuses* (Paris, Hachette, 1976) : dans les deux cas on sent une critique voilée contre des thèses séduisantes mais excessives.

(27) Marcel DUVAL et Yves LE BAUT, *L'Arme nucléaire française, pourquoi et comment ?*, Paris, S.P. M., 1992, p. 345.

(28) Dans l'esprit de De Gaulle, la notion de « force de frappe » s'applique en fait à l'ensemble de notre dispositif, qui doit comprendre non seulement le *deterrent* mais aussi des forces d'intervention de plusieurs divisions. Les conceptions de 1934, qu'il tenta de mettre en œuvre à nouveau en 1945, n'ont pas été oubliées ; elles sont renouvelées par l'apparition des moyens nucléaires.

(29) Version propulsée par des réacteurs américains et à plus grand rayon d'action que le Mirage IV A.

selon l'objectif bombardé en URSS ». Vision « kamikaze » qui indisposera le CEMAA : sur ses instructions, la solution adoptée sera finalement l'achat de BOEING KC 135 de ravitaillement en vol.

La lutte

1960 constitue dans une large mesure une année de transition. Côté américain, l'Administration Kennedy se met en place et prend ses marques, et il faudra attendre l'année suivante pour qu'elle dévoile des vues stratégiques qui vont dans un sens opposé aux forces nucléaires nationales, et formule la proposition alternative de MLF pour associer les Alliés à l'emploi de l'arme absolue. La seconde partie de l'année est occupée pour Raymond Aron par un séjour à l'Université de Harvard qui va se révéler décisif.

C'est la discussion de la loi de programme 1960 qui donne en fait le coup d'envoi de la campagne et du Débat, car elle provoque une première cristallisation des positions politiques et s'élargit, du côté de l'opposition parlementaire, en mise en cause plus globale de la politique extérieure du général de Gaulle. À cette occasion, et depuis les États-Unis, Raymond Aron commence déjà à égratigner la théorie de la « dissuasion proportionnelle » que Pierre Gallois a exposée lors d'une audition à l'Assemblée Nationale, théorie jugée « plus ingénieuse que convaincante ». Le ton change...

1961 : l'observation armée

1961 est incontestablement l'année décisive, même si le désaccord s'est installé de manière progressive, sans qu'il y ait eu d'événement occasionnant une rupture brutale. Par ailleurs, phénomène remarquable, alors que la pensée d'Aron, au contact des théoriciens américains, de l'« analyse de système » et des « modèles », se raffine considérablement, du côté de Pierre Gallois au contraire le discours, sinon la pensée, se simplifie délibérément et se durcit pour s'adapter aux besoins du débat public. D'une certaine manière, chacun va « persévérer dans son être » et se montrer plus lui-même que lui-même.

Pierre Gallois milite activement pour que la France trouve dans l'armement nucléaire « une auto-protection qui doit garantir le pays contre le pire »⁽³⁰⁾. On peut se demander de quand datent les « expressions canoniques » et les concepts fondamentaux qui joueront un rôle si important dans le débat et alimenteront l'argumentaire de la force de frappe. Faisons-en l'inventaire : « inanité de la défensive » ; « pouvoir égalisateur de l'atome » ; « dissuasion proportionnelle » ; « risque exorbitant » entraînant la « paix forcée » par les armes nucléaires ; « irréversibilité des systèmes militaires fondés sur l'arme nucléaire » ; « continuité dans la gamme des armes conventionnelles et nucléaires » ; « caducité des alliances » (car le risque nucléaire est trop exorbitant pour être pris pour d'autres que soi), et même « sanctuaire ». En réalité, ces concepts préexistaient, certains figurants notamment dans *Stratégie de l'âge nucléaire*, mais c'est incontestablement à partir de 1961 et pour les besoins de sa campagne d'opinion que le général Gallois les formalise en une sorte de « système intellectuel » qu'il va prêcher inlassablement, à l'occasion d'interventions, de conférences et de publications fort nombreuses, dans les revues les plus

(30) Voir « Les objectifs de défense », in *Le Manifeste des Cinq*, collectif, Paris, 1961, 250 p.

diverses. Un article de 1961⁽³¹⁾ constitue le prototype des textes futurs qui eux, entre 1962 et 1965, auront grosso modo la même facture, et parfois le même titre (« Conséquences stratégiques et politiques de l'existence des armes nouvelles »).

Un certain *millénarisme*, déjà sensible dans *Stratégie de l'âge nucléaire*, est frappant :

Soudainement tout change. L'édifice construit au cours des siècles s'effondre. La logique de l'ère pré-atomique n'a rien de commun avec le nouveau système de pensée [...] Le changement de système de référence est si total – et il est également si brutal – que bien peu en prennent conscience [...]. Mais c'est surtout dans le domaine politique que la transformation est la plus profonde. L'ampleur du risque domine tout [...] À l'ère pré-atomique les incidents nombreux qui opposèrent directement les deux grands auraient dégénéré en conflit ouvert et abouti probablement à une troisième guerre mondiale, alors qu'aujourd'hui il faut s'asseoir autour d'une table et parler.

Dans ce domaine, le bilan est positif. La guerre est hors-la-loi.

C'est cette tendance à ce que l'on pourrait appeler le « millénarisme nucléaire » qui va au plus haut point offenser le sens aronien de la continuité profonde et du caractère multidimensionnel des affaires internationales.

Aron est invité par l'Université Harvard⁽³²⁾ pour le premier semestre 1960-1961. Pendant son séjour Aron participe au séminaire commun à Harvard et au M.I.T. « Maîtrise des armements », auquel assistent de futurs membres de l'équipe Kennedy : Mc George Bundy, Robert Bowie – un des principaux artisans du concept de MLF qui naît à cette époque, Marshall Shulman, Max Millican, Jerome Wiener⁽³³⁾. Au même moment Paul Nitze, qui prépare pour Kennedy un rapport sur la sécurité nationale (achevé le 9 novembre 1960), consulte certains participants⁽³⁴⁾. La distinction qu'il emploiera désormais de manière habituelle entre « école optimiste » et « école pessimiste » en matière d'équilibre nucléaire trouve son origine dans cette période. Pierre Gallois, et d'autres commentateurs européens, se rangent dans l'école optimiste, jugeant que la guerre thermonucléaire est impossible ou hors de question pour la seule raison que nul homme d'État sensé ne la déclencherait volontairement. Aron estime plus raisonnable le point de vue américain, celui des conseillers du président Kennedy, qui pensent qu'en certaines circonstances l'explosion pourrait se produire sans avoir été voulue par personne. Ils ont donc pour objectif prioritaire une détente États-Unis/URSS, dont le moyen serait un accord sur des mesures partielles de désarmement⁽³⁵⁾.

(31) « Lois nouvelles, autres forces », in *La Nef*, dossier spécial « L'armée française », Paris, Julliard, cahier n° 7, juillet-septembre 1961.

(32) En tant que *Ford Research Professor of Government*.

(33) Marvin et Bernard KALB, *Kissinger*, New York, 1974, p. 74.

(34) Paul NITZE, *From Hiroshima to Glasnost*, New York, 1989, p. 178 *sqq.* ; cité par G. H. Soutou, « Raymond Aron et la crise de Cuba », *op. cit.*, p. 188.

(35) « L'arrêt des expériences nucléaires I - Le premier dialogue Kennedy/Khrouchchev », *Le Figaro*, 15/03/1961.

Au début de l'année 1961 Raymond Aron est amené à faire devant les participants du « Groupe d'études stratégiques » du CEPE⁽³⁶⁾, une présentation des nouvelles conceptions américaines. Cette présentation est l'occasion de la première algarade véritable, et publique, avec Pierre Gallois : ce dernier tempête en entendant les propos d'Aron qui ne peut même pas achever son intervention⁽³⁷⁾. Cet épisode marque, certainement, le début de l'animosité entre les deux hommes, qui va amplifier les désaccords intellectuels.

Il faut signaler par ailleurs comme facteur supplémentaire sinon de divergence intellectuelle, tout au moins de transformation du positionnement personnel dans le débat, ce que l'on pourrait appeler **l'inversion symétrique des réseaux américains et français**. Raymond Aron, qui avait toujours été méfiant vis-à-vis de l'Administration Eisenhower et n'y possédait guère de contacts, devient brusquement une personnalité introduite à la Maison Blanche. Il a eu le privilège de saisir comme à la source la formation des concepts fondamentaux qui vont sous-tendre la nouvelle doctrine. En revanche, les accès multiples qu'ils pouvaient avoir dans l'Administration sous la Quatrième République – contacts chez les diplomates et les militaires notamment – se ferment dans une large mesure.

Pierre Gallois au contraire perd les contacts privilégiés qu'il avait pu développer au moins du côté du Pentagone sous les Administrations Truman puis Eisenhower. Les officiers fréquentés à l'OTAN en particulier pouvaient lui servir de relais : mais ce sont précisément ces officiers qui vont faire progressivement les frais de la politique de la nouvelle Administration : ainsi le général Richardson, puis surtout le général Norstad⁽³⁸⁾, vont se brouiller avec McNamara et être remplacés, au grand dam de Pierre Gallois qui y voit des signaux clairement hostiles. D'un autre côté, le général d'aviation en poste chez Dassault conserve de très nombreux accès, pour une bonne dizaine d'années, auprès des autorités de la Cinquième République, en particulier l'état-major particulier du Président de la République, l'état-major particulier du Premier Ministre, le cabinet du ministre des armées. Ce paramètre va faire beaucoup pour transformer Raymond Aron en opposant officiel et médiateur officieux entre la France et les États-Unis, et Pierre Gallois en théoricien semi-officiel de la « force de frappe ».

À la fin de 1961, la crise de Berlin, marquée par l'ultimatum de Khrouchtchev puis la construction du Mur en août, accélère l'évolution dans le domaine des questions stratégiques et de désarmement déjà entamée par l'Administration Kennedy. Celle-ci fut en effet définitivement convaincue de la nécessité d'abandonner les représailles massives et de passer à la riposte graduée, et d'autre part d'accorder la priorité à l'*arms control*, les deux questions étant d'ailleurs étroitement liées⁽³⁹⁾. La crise va confirmer les deux protagonistes dans leurs convictions initiales : pour Pierre Gallois, le caractère exorbitant du risque impose le non-recours à la force,

(36) Centre d'Études de Politique Étrangère, dirigé par Jacques Vernant.

(37) L'anecdote nous a été racontée par P. Hassner (entretien du 03/08/1999).

(38) Voir les éloges adressés par Norstad à Pierre Gallois, « le bon génie qui, depuis trois ans, veille aux destinées » du projet d'avion tactique OTAN, in « Une entreprise interalliée : le chasseur léger OTAN d'attaque au sol », *Revue Militaire Générale* du 3 décembre 1956.

(39) Voir G.H. SOUTOU, *La Guerre de Cinquante ans – les relations Est-Ouest 1943-1990*, Paris, Fayard, 2001, p. 397.

mais incite aussi à s'entendre au détriment des alliés ; pour Raymond Aron, le caractère fondamentalement instable de l'équilibre nucléaire est mis en lumière, ainsi que la nécessité d'une stratégie plus souple et d'une négociation sur les armements.

1962 : la guerre limitée

C'est en 1962 qu'on passe à la crise ouverte dans le domaine des relations transatlantiques. La fin de la guerre d'Algérie a libéré l'action diplomatique du général de Gaulle, qui, liant dossiers de l'OTAN et de l'Europe, passe à la « grande politique ». Par ailleurs le contentieux nucléaire franco-américain s'approfondit : la nouvelle doctrine américaine de riposte graduée a été officiellement annoncée par McNamara en mai (discours d'Athènes), et accompagnée de condamnations répétées des forces de frappe nationales par les hauts responsables de Washington. Après octobre, la crise de Cuba favorise le développement d'un nouveau climat de détente Est-Ouest, poussant Kennedy à reprendre en main le dossier OTAN en le liant à celui de l'Europe. Dans l'esprit des dirigeants américains, l'enjeu de la sécurité, qui passe par un accord avec Moscou, commence à l'emporter sur les buts de l'après-guerre – réunification de l'Allemagne et libération de l'Europe⁽⁴⁰⁾. Mais le désaccord franco-américain s'aggrave considérablement avec les accords de Nassau, par lesquels la Grande-Bretagne accepte de s'intégrer au dispositif nucléaire des États-Unis. La proposition est étendue à l'instigation de Macmillan à la France, mais de Gaulle refuse avec hauteur, en même temps qu'il déclare la guerre au « Grand Dessein » de « JFK ». La rupture est ensuite consommée par le refus français de s'associer à la signature du traité de Moscou⁽⁴¹⁾.

La personnalisation du débat transparait à travers un fait que l'on a peu remarqué : celui que Pierre Gallois soit l'interlocuteur invisible de *Paix et guerre entre les nations*, comme le révèle une analyse attentive. L'ouvrage paraît en juin 1962 mais fut écrit à cheval sur 1961 et le début de 1962. C'est un ouvrage d'une grande importance intellectuelle pour Raymond Aron, une sorte de seconde thèse d'État qui l'installe définitivement parmi les grands universitaires français, lui qui n'a retrouvé le giron de l'Alma Mater que depuis sept ans.

Raymond Aron est très loin de partager la totalité des nouvelles vues stratégiques américaines. Certes il accorde à ses interlocuteurs, qu'il crédite d'une approche intellectuelle infiniment plus élaborée que celle de l'« expert français », une sorte de satisfecit technique sur les points fondamentaux : l'équilibre de la dissuasion n'est pas en soi stable, les forces nationales sont d'une efficacité improbable, un accord sur le désarmement avec Moscou est une priorité stratégique, et la riposte graduée qui suppose un renforcement des forces classiques en Europe est devenue une nécessité. En revanche il reproche aux « intellectuels de Princeton » une carence politique. Au total, Washington a, sans doute, raison du point de vue de l'efficacité militaire, mais la France se fait à juste titre le porte-parole des aspirations européennes à la « majorité » stratégique :

« Les forces de dissuasion nationales sont à la fois coûteuses, probablement peu efficaces militairement et, si elles se multiplient, dangereuses. Mais l'Europe

(40) Voir G. H. SOUTOU, *La Guerre de Cinquante ans*, op. cit., p. 423.

(41) Voir Maurice VAÏSSE, « Indépendance et solidarité », in *La France et l'OTAN*, op. cit., p. 219-245.

occidentale ne peut pas non plus se résigner à un statut permanent de pays protégé. Les gaullistes méconnaissent le premier argument, les Américains le second⁽⁴²⁾ ».

Ces échanges font ressortir un « facteur caché » du débat : le problème de l'armement atomique de l'Allemagne, une des raisons fondamentales, quoique tenues secrètes, de l'hostilité américaine à la force de frappe indépendante de la France. Avec McGeorge Bundy⁽⁴³⁾ et dans un souci de médiation, Raymond Aron va jusqu'à accepter une sorte de démarche coordonnée : tandis que McGeorge Bundy fait bientôt lui-même une déclaration officielle en faveur d'une force atomique européenne intégrée⁽⁴⁴⁾. Aron de son côté lance une sorte de ballon d'essai au début du mois de juin :

Étant admis que les États-Unis ne sauraient conserver la possession et la responsabilité exclusive des armes décisives, les États occidentaux ont le choix entre deux voies : l'une qui mène à la multiplication de petites forces nationales, l'autre à la constitution de deux forces, l'une européenne, l'autre américaine, étroitement liées. Je n'hésite pas à préférer le deuxième terme de l'alternative⁽⁴⁵⁾.

Du côté français, si l'on ne note pas de prise de position officielle avant 1963, les bordées du général Pierre Gallois en tiennent lieu d'une certaine manière. En juin déjà⁽⁴⁶⁾, il souligne que les États-Unis comme la Grande-Bretagne se gardent bien de s'appliquer les conseils qu'ils prodiguent aux Européens sur la valeur des forces classiques : la Grande-Bretagne notamment maintient l'orientation de 1962 réduisant la participation à la défense continentale, et consacre ses plus grands efforts au *deterrent*.

Il faut dire que le départ forcé du général Norstad, officiellement favorable à un *deterrent* OTAN, en juillet 1962, a beaucoup ému en France. C'est le départ de Norstad, que Pierre Gallois connaissait personnellement depuis son passage à SHAPE, qui déclenche l'ire du général français dans deux retentissants articles : « Les sophismes de M. McNamara » et « Kennedy tend un piège à de Gaulle⁽⁴⁷⁾ », et l'amène à dénoncer les « contre-vérités » dont regorgerait le discours d'Ann Arbor. Désormais la campagne de Pierre Gallois prend une tonalité nettement anti-américaine. Pour la première fois aussi Pierre Gallois prend nettement la défense de la politique et de la stratégie atomique françaises, en particulier dans « Pierrelatte a ses raisons que la raison ne connaît point », article dirigé contre les allégations de Louis Leprince-Ringuet qui a épinglé la force de frappe comme « minable » et d'un coût prohibitif.

(42) « III. Le grand débat ».

(43) Un très important échange de lettres a lieu à la fin du mois de mai. Voir C. MALIS, *Raymond Aron et le débat stratégique français 1930-1966*, op. cit.

(44) « Il serait faux de penser que l'hostilité que nous éprouvons à l'égard de forces nationales, inefficaces et non intégrées, s'étendrait automatiquement à une force européenne, authentiquement unifiée et multilatérale, effectivement intégrée avec notre propre force nécessairement prédominante dans la défense nucléaire totale de l'Alliance » (cité par Aron dans *Le Grand Débat*, p. 199).

(45) « Vers une force de frappe européenne ? », *Le Figaro*, 8/06/1962.

(46) « Deux budgets militaires, une politique de sécurité qui s'accommode de l'équilibre de la terreur », *Revue de défense nationale*, juin 1962, p. 937-953.

(47) « Les sophismes de M. McNamara et le départ du général Norstad », *Revue de défense nationale*, octobre 1962, p. 1454-1471, et « Kennedy tend un piège à de Gaulle », déjà cité.

À la fin de l'année, dans « Le Nouveau Candide », citant de manière rapide *The Uncertain Trumpet*, un des ouvrages de référence de l'équipe Kennedy, Pierre Gallois explique que les États-Unis ne sont plus décidés à défendre inconditionnellement l'Europe, en dépit des allégations répétées du président américain. L'intéressé réagit mal d'ailleurs à cette accusation qui fait un certain bruit outre-Atlantique, et dénonce des propos « injustes et malhonnêtes » à l'ambassadeur de France, H. Alphan, qui doit démentir.

À la fin de 1962, il s'agit toujours de guerre limitée, mais l'échange comprend désormais des armes atomiques tactiques. L'escalade va se poursuivre jusqu'à l'emploi des projectiles stratégiques...

1963 : la guerre absolue

L'année 1963 marque l'apogée de la controverse stratégique aussi bien du point de vue transatlantique qu'au plan intérieur français. Washington « fait le forcing » sur la MLF tandis que la France, plaçant ses espoirs dans le couple franco-allemand, laisse entendre, à l'intention de Bonn, que la force de frappe peut être la base d'une force européenne d'autodéfense atomique. Mais projets américain et ambition française sont mis en échec par la mauvaise volonté des partenaires européens d'une part, par les réticences de Bonn d'autre part. Concernant la candidature britannique au Marché commun, de Gaulle avait sans doute pris sa décision ferme à l'issue des entretiens de Champs avec Macmillan en juin 1962 ; l'apparence de collusion anglo-américaine produite par la rencontre des Bahamas lui donne motif pour donner à son refus une forme spectaculaire, trois semaines après qu'a été formulée la proposition américaine⁽⁴⁸⁾. Le refus s'adresse également à l'offre de participation à la MLF aux conditions faites à Londres. Il détruit les ultimes espoirs dans un compromis sur la politique nucléaire de l'Alliance, anéantissant le « Grand Dessein » évoqué par Kennedy au mois de juillet de l'année précédent⁽⁴⁹⁾. Au sujet de l'entrée dans la force OTAN, réitérant les doutes sur l'engagement américain et la nécessité pour la France d'assumer sa propre défense, le Président de la République invoque les impossibilités d'ordre technique – la France ne possédera pas avant longtemps de sous-marins nucléaires, ni les têtes thermonucléaires adaptables sur les engins POLARIS – et dénonce les risques de sujétion.

1963 est également l'année où, les discours théoriques des uns et des autres étant désormais bien rôdés, on connaît une phase à la fois d'amplification de la violence, et de vulgarisation du discours : ainsi les textes du général Gallois ont-ils tendance à se standardiser tandis qu'Aron livre avec *Le Grand Débat* une forme vulgarisée de *Paix et guerre entre les nations*. C'est là que le Spectateur engagé lâche son arme thermonucléaire contre Pierre Gallois, rendant la cassure personnelle absolue et définitive. Il récuse la théorie de la dissuasion proportionnelle, conteste la valeur dissuasive d'une force de frappe française dont les avions sont selon lui vulnérables au stationnement à une première frappe soviétique, donne un satisfecit à la doctrine américaine de riposte graduée considérée parmi toutes les théories en

(48) Voir M. VAÏSSE, « De Gaulle et la première candidature britannique au Marché commun », *Revue d'histoire diplomatique*, 2, 1994, p. 129-150.

(49) Par le discours de Philadelphie, prononcé le 4 juillet. La proposition Kennedy s'appuyait aussi sur le *Trade Expansion Act*, déposé devant le Congrès en janvier 1962, et donnant au président le pouvoir de négocier avec la Communauté économique européenne une vaste libération du commerce.

vigueur à l'époque, comme « modérée » et « synthétique ». Cependant, il admet que la force française a effectivement convaincu nos alliés américains d'entretenir, sur le sujet de la stratégie, un dialogue avec l'Europe ; elle constitue en outre un début d'assurance contre l'imprévisibilité de l'avenir stratégique. Au total, « le programme vaut mieux que ses avocats ».

Qu'est-ce qui explique que l'atmosphère soit devenue à ce point viciée ? Selon le témoignage rétrospectif d'Aron, on nage alors dans une atmosphère de « soupçon » et de nationalisme exacerbé qui représente pour lui un retour aux pires moments de la CED et de la guerre d'Algérie. Pierre Gallois, toujours selon son témoignage, répand dans les dîners en ville l'idée que les positions d'Aron s'expliquent parce qu'il reçoit personnellement des subsides de la CIA. La révélation lui en aurait été faite par l'un de ses amis, le colonel américain William Kintner⁽⁵⁰⁾, lors d'un entretien privé en 1963⁽⁵¹⁾. Selon Pierre Gallois, il ne s'agissait pas seulement d'argent servant au financement de Preuves – la révélation fut faite en 1966 que cette revue, née dans le cadre du Congrès pour la liberté de l'esprit, était en effet alimentée par un programme américain de lutte idéologique approuvé par le Congrès. Raymond Aron aurait eu, personnellement, des besoins financiers. Quoi qu'il en soit, c'est très probablement cette rumeur répandue « en ville » qui déclencha la riposte assassine de Raymond Aron contre les « sophistes, désintéressés ou non », qui prit la forme du *Grand Débat*.

Pierre Gallois de son côté, continue de multiplier interventions et articles,

L'atome a bouleversé les rapports classiques qui existaient entre les puissances, le moyen équilibrant le fort, et le petit le moyen. Associé à la fusée intercontinentale qu'ont inventée les Soviétiques, l'atome neutralise les masses armées, égalise les démographies, contracte les distances géographiques, nivelle le relief, limite les bénéfices que les « Grands » tiraient hier encore de la dimension de leur territoire (repli sur les grands espaces) et ignore les conditions atmosphériques (« général Hiver »)⁽⁵²⁾.

En outre il intervient dans le débat international à travers les revues anglo-saxonnes, tirant lui aussi partie à la fois de la notoriété acquise et de son réseau américain : à l'été 1963 il publie dans la revue *Orbis*⁽⁵³⁾ une nouvelle charge contre la politique américaine ; au mois d'octobre il fait paraître un plaidoyer pour la force de frappe avec « *The Reason d'être of French Defense Policy* »⁽⁵⁴⁾. C'est la version, élaborée à l'usage d'un public international cultivé, de « Pourquoi je crois à la force de frappe »⁽⁵⁵⁾. Il insiste également, à la suite de l'affaire de Cuba, sur ce qu'après Suez Raymond Aron appelait déjà l'« alliance non-écrite des deux Grands » contre

(50) Kintner avait fait carrière dans l'*US Army*, servant au début des années soixante au sein du Conseil National de Sécurité. Il devint ensuite, vers 1965, directeur adjoint du *Foreign Policy Research Institute*, et professeur de relations internationales à l'Université de Pennsylvanie. Il était un ami personnel de Pierre Gallois auquel il dédicça l'un de ses livres, *Peace and the Strategy Conflict*, en 1967.

(51) Voir *Le Sablier du siècle*, p. 163, et entretien avec Pierre Gallois, 31 octobre 2003.

(52) « Chaque puissance nucléaire a deux visages », *Le Monde diplomatique*, avril 1963.

(53) Revue trimestrielle du *Foreign Policy Research Institute* de l'Université de Pennsylvanie.

(54) *International Affairs*, octobre 1963, 39/4, p. 497-510.

(55) *Réalités*, 207, avril 1963, p. 36-40.

la guerre totale, dénonçant une complicité dont les alliés de l'Amérique font les frais⁽⁵⁶⁾. Par ailleurs, il a dans le *Monde* au cours de l'été critiqué l'inflation invraisemblable des stocks nucléaires des deux Grands, totalement surdimensionnés à ses yeux et témoignant seulement d'une incompréhension des lois nouvelles de l'âge atomique. Le titre de son article est significatif : « Les Accords de Moscou mettront-ils un terme au plus formidable gaspillage de l'histoire⁽⁵⁷⁾? » Le rythme de ses publications s'accélère donc encore et fait songer à un barrage d'artillerie idéologique à l'abri duquel le gouvernement français ménage ses prises de position et poursuit son effort d'équipement.

Par ailleurs, le débat national se concentre autour de quelques thèmes majeurs : la MLF ; l'aptitude de la France, du fait de ses ressources, à se doter d'une véritable force de frappe ; la stratégie de riposte graduée.

Concernant la MLF, Pierre Gallois popularise l'expression de « farce multilatérale », expression qu'il tiendrait du maréchal Montgomery en personne. Il n'est pas certain qu'Aron, malgré ses contacts privilégiés, ait clairement saisi la nature surtout tactique de l'« opération MLF » de la part du chef de l'exécutif américain. Quoi qu'il en soit, le Spectateur engagé n'a jamais fait mystère de son scepticisme à l'égard de cette formule qui recherche la quadrature du cercle, la conciliation entre le commandement unifié et la participation de tous à la stratégie atomique. Il concède, toutefois, que la MLF, bizarrerie technique et militaire, présente l'intérêt politique d'offrir à l'Allemagne une forme de participation à la dissuasion. C'est ce qui explique le demi-soutien qu'il lui apporte.

Concernant la question des ressources, Pierre Gallois relativise l'ampleur de l'effort budgétaire : rapportées au PNB, les dépenses militaires françaises sont plus faibles en 1962 et 1963 (5,37 % et 5,3 %) qu'au cours de toutes les années antérieures, où elles ont oscillé entre 7,4 % (1956) et 5,7 % (1961). Encore les dépenses entre 1956 et 1962 servaient-elles dans une large mesure à entretenir l'armée d'effectifs la plus importante du monde en regard du volume de la population : 1 million d'hommes, 70 milliards de frais de personnels entre 1956 et 1962, soit davantage que les sommes prévues pour le nucléaire entre 1964 et 1970. Mais les sommes du nucléaire sont consacrées à des armements modernes, porteurs de sécurité nationale, de progrès scientifique et industriel.

Et pourtant, contrairement aux légendes, Pierre Gallois demeure partisan d'un effort européen :

La seule critique que puissent encourir les armements atomiques français, c'est d'être français. Leur plus grande justification, c'est d'être l'ébauche des armements atomiques européens. Seule, la nation européenne peut porter le poids d'un système de sécurité que l'Amérique elle-même, encore deux fois plus riche que l'Europe, trouve lourd [...] Si la C.E.D. existait aujourd'hui, les problèmes qui déchirent l'Occident ne se poseraient pas. L'Europe deviendrait une nation atomique de son plein droit et l'Alliance atlantique serait l'association de deux

(56) « Le lien invisible qui unit K à K », *Réalités*, 204, janvier 1963.

(57) *Le Monde*, 28-29 juillet 1963, p. 2.

géants, au lieu d'être le mariage biscornu d'un colosse et d'une tribu d'individus aux tailles inégales⁽⁵⁸⁾.

Raymond Aron de son côté, plus subtil que la plupart des critiques, estime qu'il faut raisonner moins en coût d'investissement brut qu'en rendement, c'est-à-dire de surcroît d'efficacité par rapport à un investissement d'un autre type, et ce dans trois domaines : la sécurité ; l'influence sur l'allié, ou l'autonomie à l'intérieur de l'alliance ; l'action exercée par le programme choisi sur le développement de l'économie et en particulier le progrès de la science. Pour chacun de ces cas le résultat paraît d'ailleurs plutôt négatif à notre polémiste : la sécurité est mal assurée par des Mirage IV vulnérables au stationnement et par une stratégie qui menace l'adversaire du suicide national ; l'arme atomique n'a pas permis à la Grande-Bretagne d'exercer une influence significative sur les États-Unis ; enfin les budgets atomiques, dix fois supérieurs aux crédits du CNRS, privent la France de progrès possibles dans de nombreuses disciplines scientifiques.

Riposte graduée : et le gouvernement français ? Aucune position officielle n'est exprimée avant une intervention de Charles Ailleret, CEMA, dans le courant de 1964⁽⁵⁹⁾. La réunion en novembre 1963 du Comité militaire de l'OTAN a cependant déjà permis aux responsables français de faire connaître leurs conceptions, à l'occasion des études engagées pour la rédaction du document MC 100/1 : les Français envisagent seulement un concept d'« avertisseur d'incendie » pour les forces classiques, où tout passage d'une ligne géographique déclencherait automatiquement une réponse nucléaire totale. Le document final ne sera pas signé⁽⁶⁰⁾.

À la fin de l'année, l'échec du Spectateur engagé est relativement net : la disparition prématurée du président Kennedy en novembre et le changement d'équipe le privent de ses entrées à la Maison Blanche ; déjà en 1962, le départ de Michel Debré, Premier ministre, avec qui il avait conservé des relations d'amitié, avait achevé de l'isoler par rapport aux milieux gouvernementaux. Les relais qu'il peut conserver dans les milieux diplomatiques, comme son ami Jean Laloy, sont également victimes d'une certaine suspicion du fait de leur « antisoviétisme » jugé primaire. Et puis voici les propos de De Gaulle dans sa lettre-réponse à l'envoi du *Grand Débat* par Raymond Aron :

J'ai lu Le Grand Débat comme je lis souvent ce que vous écrivez, ici et là, sur le même sujet. Il me semble que si vous y revenez sans cesse et avec tant de vivacité, c'est peut-être pour cette raison que le parti que vous avez pris ne vous satisfait pas pleinement vous-même. Au fond, tout : « Europe », « Communauté atlantique », « OTAN », « armements », etc. se ramène à une seule et même querelle : oui ou non, la France doit-elle être la France ? C'était déjà la question à

(58) *Paris-Match*, entretien avec Raymond Cartier, 20-27 avril 1963.

(59) « Opinion sur la théorie stratégique de la *flexible response* », août-septembre 1964, p. 1323-1340 ; en avril le même Ailleret défendait « l'unité fondamentale des armes nucléaires et conventionnelles » (*Revue de défense nationale*, p. 565-577).

(60) À ce moment les Américains ne cherchent pas à engager un vaste débat stratégique car ils pensent qu'en fait les Britanniques et les Allemands sont relativement proches de la conception française, et croient toujours au concept d'« avertisseur d'incendie ». En attendant qu'un grand débat soit possible, McNamara fait organiser des exercices de planification qui doivent avoir sur les alliés un effet pédagogique (voir J. STROMSETH, *op. cit.*, p. 55).

l'époque de la Résistance. Vous savez comment j'ai choisi et aussi je sais qu'il n'y a pas de repos pour les théologiens⁽⁶¹⁾.

Mais l'influence de Pierre Gallois sur la politique militaire, décidée « en haut », est-elle davantage décisive ? À l'époque, la rumeur fait de Pierre Gallois le conseiller intime du chef de l'État, ce qui est tout à fait faux, même si Aron a tendance à sous-estimer la valeur que le chef de l'État attribue aux concepts stratégiques du théoricien de la dissuasion proportionnelle. Charles de Gaulle indique même à Alain Peyrefitte n'avoir pas revu une seule fois le général d'aviation depuis 1958⁽⁶²⁾.

Qui a gagné ?

En 1964, le duo en formation de 1959 a donc cédé la place à un affrontement inexpiable. L'amitié des origines a connu des dommages qui ne seront jamais réparés. Dix ans plus tard, lorsqu'ils se verront chez Valéry Giscard d'Estaing, l'hostilité la plus vive se rallumera instantanément⁽⁶³⁾.

Nous voudrions à travers cette partie conclusive en forme de bilan, nous interroger sur sa signification et son impact du point de vue des deux hommes et de leurs parcours personnels, de la philosophie stratégique qui inspire chacun d'eux, enfin de la sociologie propre aux institutions de la Cinquième République.

Victoire aux points et KO posthume

À un premier niveau d'analyse, la réponse ne paraît guère douteuse : Pierre Gallois. Sans doute, Raymond Aron l'emporte en parole : du Grand Débat, qui « écrase l'infâme », demeurent les formules assassines qui dans l'esprit de beaucoup le résumant et que nous citons au seuil de cet article. Cependant Pierre Gallois l'emporte dans les faits : ses idées, grâce à l'action de lobbying extrêmement intense menée sous la Quatrième République, imprègnent les cercles gouvernementaux, et quand la fièvre retombe les principaux ouvrages sur la dissuasion, comme *La Stratégie contre la guerre* de Léo Hamon, sont « galloisiens », et pour cause. Une « vulgate » nucléaire se met en place et doit beaucoup à la « doctrine » du général aviateur.

D'ailleurs en 1966, Raymond Aron constate l'échec et va jusqu'à rétrospectivement reconnaître son erreur : au bout du compte, admet le Spectateur engagé, la politique américaine ne permettait sans doute pas une politique atomique réellement différente de celle menée par la France :

À la place des gouvernements français, je n'aurais pas non plus accepté qu'à l'intérieur du monde occidental Anglais et Américains eussent un monopole de

(61) Lettre du 09/12/1963 en réponse à l'envoi de l'ouvrage, Archives personnelles Raymond Aron. Pour les « théologiens », Cf. James SCHLESINGER, *Les Mille jours de Kennedy*, op. cit., p. 782 :

« Vers 1963, les zéloteurs de la force multilatérale avaient reçu le surnom de "théologiens". En effet, on se sentait parfois fatigué des longues discussions abstraites sur l'association et l'interdépendance, et des efforts interminables pour faire danser sur une pointe d'aiguille la force de dissuasion intégrée et les entités économiques séparées mais égales. Tout le débat, bien qu'utile, paraissait parfois se préoccuper de plus en plus stérilement de la structure aux dépens du contenu. »

Selon Pierre Hassner (entretien du 03/08/1999), Aron exhibait facilement cette lettre, sans paraître mesurer l'ironie des propos gaulliens.

(62) Alain PEYREFITTE, *C'était de Gaulle*, Paris, de Fallois/Fayard, 1994, p. 422.

(63) Cf. Raymond ARON, *Mémoires*, p. 566-567.

l'arme nucléaire. Peut-être aurais-je tenté une autre formule que celle de la force nationale. L'honnêteté m'oblige à dire que, dans la conjoncture historique, une autre formule n'était probablement pas possible⁽⁶⁴⁾.

Et pourtant il faut bien parler d'une sorte de revanche posthume de Raymond Aron. De cette revanche le général Gallois n'est pas le seul à faire encore les frais, elle atteint l'ensemble de la pensée militaire française et de ses représentants les plus éminents. Si Raymond Aron assassine Pierre Gallois en 1963, il exécutera en quelques lignes le général Beaufre dans l'une des notes de fin d'ouvrage de *Penser la guerre, Clausewitz*⁽⁶⁵⁾. André Beaufre est cet autre stratège avec lequel Raymond Aron tenta un moment de former un duo d'influence. Les exemples du mépris dans lequel Raymond Aron tient la pensée militaire française de son époque, considérée comme provinciale, sinon départementale, et au fond comme une dépendance lointaine de la pensée militaire américaine, abondent⁽⁶⁶⁾. Et il faut bien reconnaître qu'aujourd'hui encore justice n'a pas été pleinement rendue à la richesse et à la vigueur d'une pensée dont l'auteur de cet article considère, contrairement à Aron, que sur bien des points elle n'était pas inférieure à la grande sœur américaine. Plusieurs de ces stratèges, et tout particulièrement Pierre Gallois, étaient, autant qu'Aron, en contact intellectuel approfondi avec les meilleurs analystes américains, de Henry Kissinger à Bernard Brodie, avec lesquels ils entretenaient un commerce intellectuel permanent.

Ce qui est vrai c'est qu'à partir de 1964 la pensée militaire française connaît la fin d'un âge d'or commencé en 1945. La querelle fratricide Aron/Pierre Gallois est aussi le chant du cygne de notre pensée militaire, qui se pétrifie et se vide : si l'on n'a pas connu de « spasme thermonucléaire », on a connu une forme de « syncope intellectuelle », comme si après avoir beaucoup donné la pensée stratégique française retombait, comme épuisée par son propre effort. Elle n'a toujours pas, aujourd'hui, retrouvé son brillant.

L'ombre de Clausewitz

Nous avons cherché à faire ressortir aussi comment les strates d'expérience différentes accumulées par les deux hommes ont déterminé des visions différentes : pour Pierre Gallois les expériences décisives furent le bombardement stratégique pendant la guerre, la planification OTAN et les travaux du NAG, notamment. Pour Raymond Aron c'est tout un parcours réflexif sur la malédiction propre au XX^e siècle de la guerre totale : aussi, si l'affrontement entre les deux hommes revêt un caractère si paroxystique, c'est également parce que, parvenus d'une certaine façon au point de maturité de leurs expériences et de leurs conceptions – Pierre Gallois à 50 ans, Aron à 57 ans – ce sont deux philosophies stratégiques, et même au fond deux projets de vie qui brusquement viennent à se télescoper. Le choc est à la mesure des personnalités, puissantes et ombrageuses, et des enjeux – la France, sa grandeur, peut-être son salut, après 1940...

(64) « À l'ombre de l'apocalypse nucléaire », *Le Figaro*, 17/08/1966.

(65) *Penser la guerre, Clausewitz*, t. II, p. 336-338.

(66) Cf. entre autres « Remarques sur l'évolution de la pensée stratégique (1945-1968) – Ascension et déclin de l'analyse stratégique », in *Études politiques*, Gallimard, 1972, p. 530 sqq., et « Stratégie et dissuasion – Pour une libre discussion », *Revue de Défense Nationale*, janvier 1975, p. 9-26.

La signification philosophique du débat peut être résumée de la manière suivante : pour Raymond Aron la politique doit reprendre le pas sur la technique avec le nucléaire ; pour Pierre Gallois la technique impose la transformation de la politique (et de la stratégie) : Pierre Gallois est peut-être à Raymond Aron ce que Von Bülow fut à Clausewitz. Il y a en effet dans l'opposition de Raymond Aron au système intellectuel de Pierre Gallois une même contestation de la méthode consistant à déduire des progrès techniques dans l'armement des conséquences générales sur le système des relations internationales. Quelques pages de *Penser la guerre*, Clausewitz résumant bien la position philosophique du Spectateur engagé et éclairaient rétrospectivement le sens de son combat :

Des armements modernes, Von Bülow tire dans la deuxième partie⁽⁶⁷⁾, les conséquences politiques les plus ambitieuses, sinon les plus extravagantes [...] Il résultera de l'ascendant que le système de la guerre moderne donne au grand nombre sur la valeur et la bonté intrinsèque des combattants que l'avantage est toujours du côté de la justice et de la liberté ; c'est-à-dire que cet ordre de choses favorise la guerre défensive et l'insurrection des citoyens contre une armée régulière et disciplinée. 6. Puisque tôt ou tard les divers États d'Europe s'étendront jusqu'à leurs limites naturelles ; puisqu'il est inutile et dangereux pour un gouvernement d'opérer au-delà des frontières que la nature lui a prescrites, il résultera naturellement de cet ordre de choses une paix perpétuelle [...] Le dialogue Bülow-Clausewitz [conserve] une signification trans-historique. [Von Bülow] est aussi l'homme qui fonde sur les progrès techniques de l'armement une théorie des facteurs de la puissance, une prospective diplomatique et, en dernière analyse, une anticipation de la paix perpétuelle selon le rêve des philosophes [...] Contre tous ceux – et il en subsiste aujourd'hui – qui comptent sur le progrès technique pour conduire l'humanité à la paix, Clausewitz incarne la sagesse impitoyable ou le refus d'espérer du penseur sans illusion : la guerre, conflit de grands intérêts, qui se résolvent par le sang, prend des formes diverses à travers le temps sans changer de nature ou d'essence. Les instruments, de la pique aux armes nucléaires, modifient les phénomènes guerriers sans modifier la guerre elle-même⁽⁶⁸⁾.

Un Chassin partage entièrement et très tôt les préventions de Raymond Aron contre la « prospective diplomatique » associée à l'invention d'une nouvelle arme, arguant qu'au Moyen Âge aussi on avait pensé que l'artillerie mettrait fin aux guerres car trop meurtrière, et plus récemment que l'arme aérienne avait été un temps réputée produire le même effet⁽⁶⁹⁾. Au fond et paradoxalement, Raymond Aron veut sauver la guerre – sauver la possibilité de la guerre afin d'éviter le tout-ou-rien nucléaire – tandis que Pierre Gallois pense que l'atome sauve, définitivement ou presque, la paix.

La dernière défaite de la Quatrième République

D'une certaine manière, le Grand Débat représente le dernier des débats typiques de l'atmosphère et du fonctionnement de la Quatrième République. C'est

(67) De son livre *Théorème de la guerre moderne*, 1805.

(68) *Penser la guerre*, Clausewitz, t. 1, Paris, Gallimard, 1976, p. 78-79.

(69) Général Chassin, « Insuffisance de la stratégie nucléaire », juillet 1960, p. 1184-1199, *Revue de Défense Nationale*, art. cit.

l'ultime flamboiement du régime, mais aussi sa dernière défaite, car l'influence des protagonistes sur le cours réel de la politique française fut au fond minime.

On est ici dans le domaine de la sociologie politique : le système décisionnel de la Quatrième République présentait une porosité beaucoup plus grande à l'influence de personnages « extérieurs au système » comme Raymond Aron. Avec la Cinquième République, les portes se ferment, ce qui entraîne un phénomène de type Ancien Régime pour des représentants de l'intelligentsia comme le Spectateur engagé : leur magistère prend une tournure oppositionnelle davantage que de critique constructive, car au fond ils désespèrent d'avoir la moindre espèce d'influence. Ce n'est pas le moindre paradoxe que découvre cette étude : l'auteur de *L'Opium des intellectuels*, pourfendeur des intellectuels moralistes et irresponsables, n'a-t-il pas quelque peu versé dans ce travers sous le principat du Général ? Mais au fond, Pierre Gallois n'eut peut-être pas davantage d'influence profonde : à cet égard il avait donné le meilleur de lui-même sous la Quatrième République, dont le système décisionnel particulier lui était parfaitement adapté. Et à cet égard, il formait avec Raymond Aron un binôme remarquable.

Autant le système décisionnel de la Quatrième République était « polycratique », avec de multiples centres de gravité, laissant des voies d'influence à beaucoup de protagonistes extérieurs, autant sous la Cinquième République le système se renferme, un donjon se dresse, et comme dit Pierre Gallois lui-même « le politiquement correct » devient prédominant. Songeons à ce que lui avait dit Gaston Palewski dans les années cinquante, alors qu'il travaillait à l'OTAN : « Comment vous, un officier français, pouvez-vous servir dans un état-major étranger ? Un officier français doit servir un commandement français⁽⁷⁰⁾ ! » Raymond Aron détestait le politiquement correct par tempérament intellectuel ; en outre, c'est au moment où il atteint sa plus grande dimension – journaliste de renom en même temps qu'universitaire respecté – et où il peut donc nourrir l'espoir d'exercer l'influence la plus forte, que la fermeture du système se produit. C'est aussi au moment où au contraire les portes du gouvernement américain s'ouvrent ! On joue en quelque sorte à fronts renversés. À l'inverse, les contacts de Pierre Gallois dans l'Administration disparaissent avec le changement d'équipes.

Drame de l'histoire et mélancolie du destin

Si le « Grand Débat » eut quelque chose du théâtre d'ombres, il fut donc l'occasion pour deux destins de se nouer d'une manière au fond dramatique. Pour Aron comme pour Gallois, le Grand Débat fut l'accomplissement d'un destin stratégique, préparé par toute une vie d'expérience et de réflexion. Chacun a donné le meilleur et le pire de lui-même. Chacun a joué et perdu davantage qu'il n'imaginait.

La victoire de Pierre Gallois est ainsi, d'une certaine manière, une victoire à la Pyrrhus. Il a accepté la règle du jeu politique du régime – « qui n'est pas avec moi est contre moi » – alors qu'il professait sur des points importants comme la double clef ou la production européenne d'armements nucléaires des vues indépendantes. Pourtant, dès la fin des années soixante, même si en 1964 le général de Gaulle le convoque à l'Élysée pour un entretien sur l'armement nucléaire de la Chine⁽⁷¹⁾,

(70) Entretien du 21 février 2006.

(71) Rapporté dans *Le Sablier du siècle*, p. 464-469.

Pierre Gallois perd ses contacts dans le Gouvernement, avec le départ de ses relations militaires. À partir des années soixante-dix, victime d'un isolement croissant, il se mue progressivement en procureur de la politique militaire, voire de la politique générale du Gouvernement. Il critique d'abord le Livre Blanc sur la Défense de 1972, dû à Michel Debré, puis donne au public des ouvrages successifs sur les rapports stratégiques internationaux qui contiennent des réquisitoires contre l'orientation prise par la politique militaire sous Valéry Giscard d'Estaing: *La Grande Berne*⁽⁷²⁾, *L'Adieu aux Armées*⁽⁷³⁾, *Le Renoncement*⁽⁷⁴⁾.

Quant à Raymond Aron, ne fut-il pas, avec le débat stratégique, quelque peu tiraillé entre deux figures possibles, celle de l'opposant brillant, celle de conseiller du Prince? Incontestablement, il succomba à la tentation du premier rôle, qui se referma sur lui comme un piège. Pour Raymond Aron, l'effort de médiation entre autorités françaises et américaines tenté en 1962 et 1963 marque sans doute un suprême effort pour être davantage « conseiller du Prince » que « confident de la Providence », plus « engagé » que « spectateur ». Son échec, et la régression du débat stratégique français à partir de 1964, le ramènent alors vers les parages les plus spéculatifs de la réflexion stratégique. Jusqu'aux cours du Collège de France, à l'origine de *Penser la guerre, Clausewitz*, il y fréquentera assidûment Clausewitz, mais désormais en épistémologue, soucieux de découvrir les secrets de l'élaboration théorique d'un domaine d'action. Aboutissement qui parachève le projet intellectuel ouvert par l'*Introduction*. Une sorte d'évasion spéculative, d'« ascension aux extrêmes » théorique.

L'affrontement des deux hommes ne manque pas d'une certaine grandeur tragique. La grandeur tient à la qualité exceptionnelle de la lutte, à la passion farouche et à l'abnégation des protagonistes. Le caractère tragique est celui d'une amitié brisée par des passions qui, à leur façon, traduisent l'âpreté de l'histoire de la France du XX^e siècle, brisée par de multiples épreuves et se divisant sur les voies et moyens de la renaissance. C'est, aussi, le drame de deux destins personnels qui s'accomplissent tout en manquant, dans une certaine mesure, leur but.

(72) Paris, Plon, 1975, 470 p.

(73) Paris, Albin Michel, 1976, 361 p.

(74) Paris, Plon, 1977, 279 p.

LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS MILITAIRES DE L'UE : VERS L'AUTONOMIE ?

Édouard Pflimlin

Le développement de capacités de défense proprement européennes fut longtemps le parent pauvre de la construction européenne axée sur le resserrement croissant des liens économiques entre les États de la Communauté économique européenne (CEE). Après l'échec du projet de Communauté européenne de défense en 1954 remplacée par l'Union de l'Europe occidentale (UEO) dont le rôle fut extrêmement limité, il semblait en effet que l'OTAN dominée par les États-Unis devait tout naturellement et pour longtemps assurer la défense de l'Europe occidentale face aux menaces de l'Union soviétique et de ses alliés.

Toutefois, le déploiement des euromissiles au début des années quatre-vingt, subordonnant encore plus les Européens aux États-Unis et les discussions stratégiques entre les deux superpuissances firent prendre conscience aux Européens de la nécessité de s'intéresser davantage à leurs affaires militaires pour défendre leurs intérêts.

Dans ce contexte, le Conseil des ministres de l'UEO adopta, le 27 octobre 1987, une plate-forme sur les intérêts européens en matière de sécurité reconnaissant que « la construction d'une Europe intégrée restera incomplète tant que cette construction ne s'étendra pas à la sécurité et à la défense ».

Dès lors s'est enclenchée une nouvelle dynamique qui aboutira au traité de Maastricht de 1992 qui envisage pour un horizon lointain une politique de défense commune.

Des forces militaires, comme l'eurocorps ou la brigade franco-allemande, sont définies pour servir l'Union européenne et l'UEO.

Les crises en ex-Yougoslavie (Bosnie et Kosovo) montrèrent toutefois les faiblesses de l'Europe incapable d'agir avec ses propres moyens, étant soumise au bon vouloir de l'allié américain. Elles entraînèrent cependant une prise de conscience que l'Europe doit se doter d'une capacité autonome d'action en matière de défense, ce qui d'ailleurs ne devait pas signifier une rupture, jugée irréaliste, avec l'OTAN. Cette capacité nouvelle devait aussi permettre à l'Europe, fortement intégrée économiquement, d'approfondir sa construction politique pour s'affirmer dans le monde comme un acteur majeur.

Depuis 1998, sous l'impulsion inattendue de la France et du Royaume-Uni, on observe une montée en puissance des capacités militaires de l'Union européenne, avec notamment la définition d'objectifs militaires ambitieux et la mise en place d'institutions devant permettre de développer les capacités opérationnelles de l'UE.

Toutefois, malgré des opérations réussies, d'importantes lacunes obèrent encore l'action opérationnelle de l'UE, que ce soit au niveau des moyens disponibles, des capacités de projection de forces ou des ressources budgétaires.

Cependant, les années à venir offriront de nouvelles perspectives pour un approfondissement des capacités militaires de l'UE, ce qui lui permettra de jouer un rôle majeur sur la scène internationale.

La genèse d'une capacité militaire propre à l'Union européenne

Petite histoire de l'Europe de la défense

L'idée d'une défense de l'Europe assurée par les Européens remonte aux années de l'immédiate après seconde guerre mondiale.

Le 4 mai 1947, Londres et Paris s'entendirent sur la création d'un traité d'alliance et d'assistance mutuelle, le traité de Dunkerque, dirigé contre une reprise possible d'une politique agressive par l'Allemagne.

Face au nouveau contexte de guerre froide en 1947, les Américains fournirent une aide économique, le plan Marshall, à condition que les Européens unissent leurs efforts en matière de défense. Le 17 mars 1948, France, Royaume-Uni et les 3 pays du Benelux signèrent le traité de Bruxelles qui institua l'Union Occidentale (UO).

La défense collective, sous la forme contraignante, fut affirmée, selon les vœux des pays du Benelux.

Le nouvel ensemble fut dirigé par un « condominium » franco-britannique. Ainsi l'état-major commun de l'Organisation du traité de Bruxelles fut placé sous l'autorité du maréchal vicomte Montgomery. Il était secondé par 3 commandants en chef pour les 3 armes: le général d'armée Jean de Lattre de Tassigny pour les armées de terre, le maréchal de l'air Sir James Robb (un Britannique) pour les forces aériennes et le vice-amiral Robert Jaujard pour les flottes. Les forces disponibles étaient également principalement anglaises et françaises.

Parallèlement, du fait de la menace soviétique (coup de Prague de 1948 notamment), des discussions débutèrent pour élargir le pacte à cinq dès juillet 1948. Les Français n'en étaient, au départ, pas informés. Elles aboutirent le 4 avril 1949 à la signature du traité de Washington, créant l'Alliance atlantique.

Très rapidement, le destin de l'Union occidentale fut lié à celui de l'Alliance. Dès septembre 1950, les ministres des affaires étrangères des cinq États signataires du traité de Bruxelles examinèrent la possibilité de fusionner ce traité avec celui de Washington.

La pression américaine, et dans une moindre mesure anglaise, allait alors devenir déterminante dans l'évolution militaire de l'Ouest du continent.

À cette époque, un problème devint également fondamental: celui du réarmement allemand. La question se posait en une équation simple: sur le sol allemand, l'Union occidentale ne disposait que de 10 divisions face à 22 divisions soviétiques. L'objectif, qui fut bientôt évalué d'aligner 50 divisions en 1954 face aux Soviétiques, paraissait hors d'atteinte sans l'apport allemand. Le 12 septembre 1950 le secrétaire d'État américain Dean Acheson présenta donc à ses homologues anglais et français une proposition en faveur du réarmement allemand.

Les divisions allemandes rejoindraient une armée occidentale intégrée. L'armée allemande serait incluse dans l'OTAN.

Les Britanniques, quoique peu favorable au réarmement allemand, s'y résignèrent pour éviter l'accroissement de leur propre effort militaire sur le continent.

Afin de contrôler un réarmement allemand jugé inévitable, la France n'avait plus qu'une solution : passer à l'initiative. C'est le plan Pleven du 24 octobre 1950 qui ranima l'idée d'armée européenne lancée par Winston Churchill deux mois auparavant au Conseil de l'Europe. Le modèle était calqué sur celui de la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier). La CED (Communauté européenne de défense) présentait des caractéristiques supranationales similaires.

L'armée européenne devait être intégrée sous commandement commun. Les unités de base de même nationalité et d'environ 13 000 hommes devaient être rassemblées dans des corps d'armée multinationaux.

Cependant le projet de CED, qui avait pourtant été ratifié par les Parlements des 4 autres États intéressés, fut finalement rejeté par l'Assemblée nationale française, le 30 août 1954, précisément à cause de son caractère supranational qui inquiétait plusieurs partis politiques.

Dès le lendemain de l'échec de la CED à l'Assemblée nationale, les Britanniques entamèrent des consultations afin de parvenir à une solution rapide pour l'intégration de l'Allemagne dans le camp occidental. Le président du Conseil français, Pierre Mendès-France, se résolut à l'entrée de l'Allemagne dans l'OTAN sous réserve de conditions auxquelles le traité de Bruxelles pouvait répondre (liens étroits avec la Grande-Bretagne et limitations des armements allemands).

C'est le 23 octobre 1954 que furent signés les accords de Bruxelles.

Quatre protocoles modifièrent le traité de Bruxelles de mars 1948. Très important également, l'article IV fut inséré dans le traité afin de marquer la subordination de l'UEO à l'OTAN. « Dans l'exécution du traité les Hautes parties contractantes et tous les organismes créés par elles dans le cadre du traité coopéreront étroitement avec l'organisation du traité de l'Atlantique nord. En vue d'éviter tout double emploi avec les États-Majors de l'OTAN, le Conseil et l'Agence s'adresseront aux autorités militaires appropriées de l'OTAN pour toutes informations et tout avis sur les questions militaires ».

Les forces des États de l'UEO étant parallèlement placées sous l'autorité du SACEUR (Supreme commander of the allied powers in Europe, commandant suprême des forces alliées en Europe). Par une résolution du Conseil atlantique du 22 octobre 1954, l'ensemble des compétences de légitime défense collective furent transférées à l'OTAN.

Dès lors la défense européenne devait être exclusivement assurée par l'OTAN.

L'UEO devint un forum de discussion politique, notamment sur la question de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE dans les années soixante, puis elle sombra dans une période de léthargie qui allait durer près de dix ans. On parla même de la « belle au bois dormant » pour désigner l'organisation.

Les inquiétudes sur le parapluie nucléaire américain et la décision française en 1966 du retrait de l'OTAN contribuèrent à une prise de conscience des limites de l'engagement américain. Puis le contexte stratégique des années soixante-dix s'avéra favorable à l'émergence de réflexions sur le rôle des Européens dans leur défense. En effet, le déploiement des euromissiles américains en Europe occidentale

signifiait la poursuite de la subordination stratégique de l'Europe à l'égard des États-Unis, ainsi que la poursuite de la division de l'Europe en deux camps. Cette évolution contrastait avec le développement de la coopération politique des Neuf de la CEE, ainsi qu'avec la détente Est-Ouest qui laissait augurer d'importants développements dans un renforcement du poids politique de l'Europe sur la scène mondiale.

De plus, la marginalisation des Européens dans le débat stratégique global entre Russes et Américains allait à l'encontre d'un rôle accru des Européens sur la scène internationale. Sur des questions aussi vitales que celle des armes nucléaires les Européens étaient absents avec le risque que leur avenir soit décidé sans eux.

Le président français François Mitterrand suggéra à partir de 1982 l'approfondissement d'un pilier européen plus autonome au sein de l'Alliance atlantique par la dynamique franco-allemande.

Une étape importante fut l'adoption de la plate-forme sur les intérêts européens en matière de sécurité le 27 octobre 1987.

Il s'agit d'élaborer une charte solennelle et fondamentale sur les principes de la sécurité de l'Europe occidentale prise devant l'Assemblée parlementaire de l'UEO le 2 décembre 1986 par le premier ministre français Jacques Chirac après le sommet Reagan-Gorbatchev de Reykjavik (11-12 octobre 1986) pour éviter que dans l'avenir « des décisions cruciales pour la sécurité de l'Europe soient prises sans que celle-ci ait eu vraiment son mot à dire ». Par l'adoption de cette plate-forme qui vise ainsi à donner un « contenu réel » au vœu des Européens de « parler d'une seule voix » face aux Américains et aux Soviétiques, les ministres de l'UEO procèdent à une première définition d'une identité de l'Europe en matière de défense [...] Procédant de la conviction réaffirmée que la « construction d'une Europe intégrée restera incomplète tant qu'elle ne s'étendra pas à la sécurité et à la défense » et donc « que la relance de l'UEO apporte une importante contribution au processus plus large de l'Union européenne », la démarche sous-tendue par la déclaration de La Haye vise au renforcement du pilier européen de l'Alliance en tirant le meilleur parti possible des mécanismes institutionnels de l'UEO par une dynamisation accrue de celle-ci⁽¹⁾.

Nous l'avons vu précédemment le contexte international du début des années 1980 était favorable à l'émergence de l'idée d'une identité de défense européenne. La fin des années 1980 avec les bouleversements dans les pays de l'Est y fut encore plus propice.

La chute du Mur de Berlin obligea les Douze de la CEE à relever le défi de l'Union et de la puissance. Les Douze se retrouvèrent confrontés à l'éventualité d'un élargissement à l'échelle européenne, pouvant remettre en cause le type de construction européenne instaurée dans les années cinquante.

Dans ce contexte, une première force conjointe, résultat du traité de Paris de 1963 entre la France et l'Allemagne, fut créée. Ce fut la brigade franco-allemande en 1988.

Une nouvelle dynamique était lancée. Le Traité de Maastricht de 1992 fut une formule de compromis puisque « la politique étrangère et de sécurité commune

(1) Henri PAC, *Défense et sécurité européenne*, Paris, 1991, p. 64-65.

inclut l'ensemble des questions relatives à la sécurité de l'Union, y compris la définition progressive d'une politique de défense commune qui pourrait conduire à terme à une défense commune ». Concernant l'UEO, les Britanniques résistèrent avec obstination à la subordination de l'UEO à l'Union européenne (UE).

En termes pratiques, l'UEO ne reçut aucune force armée sous son commandement direct et devait rester dépendante de l'OTAN pour la surveillance, le renseignement et les capacités de transport à longue distance.

La période 1992 à 1998 connut ensuite un débat permanent sur le développement d'une identité européenne de sécurité et de défense (IESD). La déclaration de février 1992 annexée au traité de Maastricht sur le rôle de l'Union de l'Europe occidentale et sur ses relations avec l'Union européenne (UE) et avec l'Alliance atlantique prévoyait la mise en place d'une IESD. « Les États membres de l'UEO conviennent de la nécessité de former une véritable identité européenne de sécurité et de défense et d'assumer des responsabilités européennes accrues en matière de défense ». Mais plusieurs contradictions étaient visibles dans le texte de la déclaration. « L'UEO sera développée en tant que composante de défense de l'Union européenne et comme moyen de renforcer le pilier européen de l'Alliance atlantique ». Cette double mission ne facilitait pas l'émergence d'une défense européenne autonome.

Le compromis de Maastricht s'inscrit dans une double asymétrie. « Sur le plan politique, l'UEO se rattache indéniablement davantage à l'Union qu'à l'Alliance. Mais au niveau opérationnel, elle agira en étroite relation avec l'OTAN pour l'organisation de ses missions militaires⁽²⁾ ».

Depuis 1951, l'UEO ne disposait plus de forces armées. La relance de l'UEO dans les années 1980 et surtout les changements de 1992 impliquaient que les Européens aient des capacités « pour mener des opérations militaires hors du cadre atlantique et qu'ils aient la disposition de forces soumises à un processus de décision purement européen⁽³⁾ ».

En juin 1992, à Petersberg, les États membres de l'UEO tirèrent les conséquences de leur proposition, faite à Maastricht, de renforcer le rôle opérationnel de l'UEO en examinant les missions qu'elle pourrait remplir. Le paragraphe 4 de la déclaration de Petersberg indiqua :

« Outre une contribution à la défense commune dans le cadre de l'application de l'article 5 du traité de Washington et de l'article V du traité de Bruxelles modifié, les unités militaires des États membres de l'UEO, agissant sous l'autorité de l'UEO, pourraient être utilisées pour :

- des missions humanitaires ou d'évacuation de ressortissants ;
- des missions de maintien de la paix ;

(2) Éric REMACLE, « L'Union de l'Europe occidentale dans la nouvelle architecture de sécurité européenne ». Heidelberg, Communication pour la conférence paneuropéenne sur les études internationales, 16-20 septembre 1992, p. 17-24 (extraits).

(3) Patrice VAN ACKERE, *L'Union de l'Europe Occidentale*, Que sais-je?, PUF, Paris, 1995, p. 90.

- des missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris des opérations de rétablissement de la paix. »

Les États membres se dirent prêts à « mettre à la disposition de l'UEO des unités militaires provenant de tout l'éventail de leurs forces conventionnelles en vue de missions militaires qui seraient menées sous l'autorité de l'UEO » (paragraphe 2 de la déclaration).

La France et l'Allemagne prirent l'initiative. Dans les années 1980 déjà, nous l'avons vu plus haut, la France et l'Allemagne avaient créé une brigade commune, qui devint opérationnelle en octobre 1990. Les leçons de la Brigade franco-allemande furent tirées à l'occasion de la création du Corps franco-allemand. Sa création fut décidée par le Conseil de défense et de sécurité franco-allemand réuni à La Rochelle, le 22 mai 1992. Le principal enseignement tiré fut que l'intégration au niveau de la brigade était trop basse.

Ainsi on préféra une intégration au niveau du corps d'armée, permettant de maintenir la cohésion des grandes unités composant les divisions. Le Corps européen (Eurokorps en allemand) eut lors de sa création bien des caractéristiques qui en firent le symbole et le catalyseur d'une future politique européenne de défense et de sécurité. D'abord le Corps européen avait vocation d'accueillir d'autres éléments nationaux. La Belgique, l'Espagne et le Luxembourg s'y rallièrent. Ce corps fort de près de 50 000 hommes devint opérationnel en 1995. Cependant il ne fut pas constitué à partir d'unités nouvelles, prélevées sur les forces assignées à l'OTAN, mais d'unités constitutives qui avaient un caractère préexistant et recevaient des missions complémentaires.

La France prit l'initiative au sein de l'UEO d'attirer dans des structures communes des pays comme l'Italie ou l'Espagne qui avaient (et ont) des préoccupations méditerranéennes.

Les ministres de la défense italien, espagnol et français se déclarèrent, le 28 octobre 1993, prêts à « contribuer à une force aéro-maritime européenne préplanifiée, non permanente, disposant d'une capacité de projection de forces aériennes et terrestres prêtes à répondre aux besoins exprimés par l'UEO ». Cette initiative aboutit le 15 mai 1995 à la déclaration de Lisbonne.

« Les ministres de la défense et des affaires étrangères de l'UEO se sont félicités de la décision de l'Espagne, de la France et de l'Italie d'organiser une force terrestre (Euroforce) et une force maritime (Euromarforce). Ils ont noté que ces forces seront ouvertes aux États membres de l'UEO. Dans ce contexte, ils ont salué l'accord intervenu pour la participation du Portugal à ces deux forces depuis leur création. Ils ont noté par ailleurs que ces forces seront déclarées « forces relevant de l'UEO », qu'elles seront employées prioritairement dans ce cadre, qu'elles pourront également être employées dans le cadre de l'OTAN afin de renforcer le pilier européen de l'Alliance, et que l'accomplissement de leurs missions se fera sans compromettre la participation de leurs unités à la mission de défense commune prévue à l'article V du traité de Bruxelles modifié et à l'article 5 du traité de Washington. » D'autres forces ont également été désignées le 19 mai 1993 comme forces relevant de l'UEO, notamment la force amphibie anglo-néerlandaise et la division multinationale (Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas et Allemagne).

Mais malgré sa relance dans les années 1980 et surtout à partir de 1991-1992, l'UEO ne joua qu'un rôle très réduit dans les crises internationales à partir du début des années 1990.

Pendant la première guerre du Golfe en 1990-1991, les divergences entre les États – partisans pour l'Allemagne et la Belgique d'une subordination de l'UEO au Conseil de sécurité, pour la France d'une action autonome occidentale, si nécessaire hors du cadre onusien, et pour le Royaume-Uni si possible sous leadership américain – limitèrent l'action principale de l'UEO à la coordination de l'envoi de 50 navires dans le Golfe et en Mer d'Oman. La coordination des moyens navals eut pour mission d'assurer le respect de l'embargo à Bab-el Mandeb et Ormuz, d'assurer l'escorte du trafic logistique opérationnel sur la ligne maritime Mer Rouge-Golfe Persique et d'assurer les opérations de déminage des eaux du Koweït.

Il reste que la crise du Golfe fut un premier test important de la possibilité d'utiliser l'UEO comme un bras armé de l'Union européenne. Et elle ouvrit la voie au renforcement de son rôle opérationnel dans le traité de Maastricht. Après la crise du Golfe, la guerre en ex-Yougoslavie se révéla l'occasion de vérifier dans la pratique les différences d'appréciation entre États membres sur les voies et les moyens de la défense européenne, en particulier la tension entre le couple franco-allemand décidé à mettre en œuvre un projet d'« armée » européenne et le Royaume-Uni attaché à la prédominance du lien transatlantique.

L'UEO réagit très vite sur le plan politique au déclenchement de la crise yougoslave. Dès le 27 juin 1991, le jour où les troupes fédérales intervenaient contre la Slovonie qui venait de déclarer son indépendance, les ministres des affaires étrangères et de la défense de l'UEO firent part de leur « vive préoccupation devant l'évolution actuelle des événements en Yougoslavie » et appelèrent au dialogue.

Puis, afin de surmonter les divergences franco-allemandes sur le fond de la crise qui éclata en 1991, l'Élysée et le Quai d'Orsay proposèrent début août 1991 le déploiement d'une force d'interposition de l'UEO entre combattants serbes et croates en Croatie, afin de faciliter un cessez-le-feu et l'ouverture d'une conférence de paix.

Malgré le soutien de la présidence néerlandaise de la Communauté, cette proposition ne reçut toutefois pas d'accord unanime des neuf États membres de l'UEO lors de la réunion de son conseil ministériel à Bonn les 18 et 19 septembre 1991.

L'opposition principale vint du Royaume-Uni peu enclin à s'engager dans un embryon de défense européenne qu'il rejetait par ailleurs dans le cadre de la négociation du traité de Maastricht. Ce désaccord sonnait le glas de l'ambition du couple CEE-UEO à conserver l'exclusivité de la gestion du conflit yougoslave.

Les trois États communautaires membres du Conseil de sécurité des Nations unies (Belgique, France, Royaume-Uni) se tournèrent dès lors vers l'ONU pour appuyer les initiatives européennes. Paradoxalement, les États membres de l'UEO, en particulier les Français et les Britanniques, fournirent au total la majorité du contingent de la FORPRONU en Croatie, puis en Bosnie-Herzégovine.

Seule opération, le Conseil de l'UEO du 10 juillet 1992 décida de mettre en œuvre le contrôle maritime dans l'Adriatique de l'embargo résultant des résolutions 713 et 757 de l'ONU. La surveillance fut menée par six navires escortés par quatre avions de patrouille maritime et hélicoptères basés au sol. Le commandement des opérations fut assuré par un amiral italien, l'Italie assurant à l'époque la présidence de l'UEO. À côté de cette opération baptisée *Sharp Fence*, l'OTAN mit en œuvre une opération similaire appelée *Maritime guard*. Mais c'est en fin de compte la structure intégrée de l'OTAN qui assura la coordination des opérations.

L'UEO chercha à élargir sa participation au contrôle de l'embargo. L'organisation tint le 5 avril 1993 une session extraordinaire du Conseil des Ministres à Luxembourg afin d'offrir aux pays frontaliers un soutien concret dans la mise sur pied d'une opération de police douanière destinée à renforcer le contrôle de l'embargo sur le Danube.

Placés sous l'autorité du pays hôte, 260 douaniers furent affectés à cette tâche. Ils reçurent dans le cadre de leur mandat l'autorisation de menacer les contrevenants à l'embargo de l'emploi de la force. Il s'agissait donc théoriquement d'une opération de type militaire.

L'UEO intervint aussi dans l'administration de la ville de Mostar en Bosnie. Les rares interventions de l'UEO dans la crise yougoslave firent apparaître ses limites en termes opérationnels.

Il faut surtout souligner l'absence de l'UEO dans les déploiements terrestres et aériens.

L'UEO et l'Eurocorps furent ainsi absents de l'IFOR (Implementation force), remplacée par la SFOR (Stabilization force) en 1996.

L'organisation atlantique montra aussi la mesure de ses capacités opérationnelles lorsque se posa la question d'un éventuel recours aux forces aériennes. Ni l'UEO ni les Nations unies ne possédaient d'expérience en ce domaine alors que celle de l'OTAN était universellement reconnue et a pu se manifester pendant la guerre du Golfe.

Écartée militairement de l'essentiel des moments clés de la crise bosniaque, l'UEO devait l'être jusqu'à la fin. Ainsi le déploiement conjoint franco-anglo-germano-néerlandais d'une Force de réaction rapide ad hoc de 5 000 hommes en Bosnie centrale et à Sarajevo en juin 1995 ne fut pas estampillé du label de l'UEO, ce qui en disait long sur les volontés britanniques en la matière. À nouveau l'UEO était absente.

Hors d'Europe, l'UEO ne joua aucun rôle, notamment dans la crise au Rwanda bien que l'UE se fût entendue pour recourir à l'UEO en cas d'action commune en Afrique centrale, l'indécision sur les modalités concrètes d'intervention déboucha sur la paralysie et l'UEO n'eut pas l'occasion de traduire en actes sa disponibilité.

Le bilan de la participation de l'UEO à la gestion du conflit yougoslave, ainsi que la non-participation aux crises africaines et albanaises, ont confirmé les enseignements de la guerre du Golfe. L'UEO y fut généralement absente du processus

politique de *peacemaking* et des opérations militaires de *peacekeeping*. Sa présence fut limitée dans les mesures coercitives navales et fluviales, son absence fut totale dans le domaine terrestre et aérien et elle coordonna péniblement de modestes actions de police et de douane.

Il apparaît que la faiblesse des capacités militaires de l'UEO fut confirmée, en particulier dans le domaine terrestre et aérien où elle a dû laisser l'initiative à l'Alliance atlantique. Même dans le domaine maritime, c'est en fin de compte la chaîne de commandement OTAN qui fut utilisée pour coordonner l'opération dans l'Adriatique.

Ce rôle limité de l'UEO était conforme aux vœux de la Grande-Bretagne, hostile à l'intégration de l'UEO dans l'UE. Cependant la Grande-Bretagne n'était pas hostile au développement de l'UEO. Dès lors qu'on s'est mis d'accord à Maastricht pour que l'UEO soit subordonnée à l'OTAN, le Royaume-Uni s'est révélé plus à l'aise vis-à-vis des efforts pour développer certaines capacités de l'organisation. Le Royaume-Uni a soutenu l'UEO pour devenir un pilier européen de l'Alliance atlantique plus effectif. Il s'est concentré sur l'accès aux moyens militaires de l'OTAN (notamment américains) sous le concept de Groupes de Forces Interarmées Multinationales (GFIM) de l'OTAN qui évitait de coûteuses duplications de matériels militaires. Lors du sommet de l'OTAN des 10 et 11 janvier 1994, les chefs d'État et de gouvernement déclarèrent vouloir « mettre les moyens collectifs de l'Alliance, sur la base des consultations au sein du Conseil de l'Atlantique Nord pour des opérations de l'UEO menées par les alliés européens en application de leur politique étrangère et de sécurité commune ». Ils appuyaient « le développement de capacités séparables mais non séparées, qui pourraient répondre aux besoins européens et contribuer à la sécurité de l'Alliance⁽⁴⁾ ».

Les Français eurent une attitude différente vis-à-vis des GFIM. Ils exprimèrent leur préoccupation que cette approche n'étouffât la création de capacité européennes séparées avec comme conséquence que la dépendance envers les États-Unis soit maintenue. Ils voulaient garantir un droit d'accès aux moyens militaires américains afin d'empêcher le SACEUR d'exercer un pouvoir de veto sur une opération militaire future dans laquelle des soldats américains ne seraient pas impliqués.

Pendant deux ans, le concept de GFIM fut paralysé à cause des réserves françaises.

Cependant l'arrivée au pouvoir de Jacques Chirac en 1995 conduisit à une réévaluation fondamentale du rôle que la France devait jouer au sein de l'OTAN.

La décision française de rapprochement avec l'OTAN était lourdement influencée par le rapprochement opérationnel qui avait eu lieu avec l'OTAN en Bosnie et par la participation française à l'IFOR.

Le 5 décembre 1995, la France annonça au Conseil de l'Atlantique Nord son retour au Comité militaire de l'OTAN.

Ce rapprochement avec l'OTAN devait s'accompagner d'une modernisation de l'Alliance, objectif essentiel de la France. Tant M. Chirac que le premier ministre

(4) André DUMOULIN, Éric REMACLE, *L'UEO, phénix de la défense européenne*, Bruylant, Bruxelles, 1999, p. 279.

Alain Juppé exprimèrent le souhait que la France voulait une modernisation de l'Alliance considérée comme une juste contrepartie au changement de la position française vis-à-vis de l'OTAN. Ils appelaient à la mise en place d'une identité européenne, afin que l'OTAN devienne une organisation à deux piliers.

Dans un discours le 21 mars 1996 devant l'Assemblée nationale, Alain Juppé appela à l'établissement d'une force européenne de 500 000 hommes capable d'agir avec ou séparément des forces américaines en cas de crise.

Le rapprochement de la France vis-à-vis de l'OTAN (notamment la participation du ministre de la défense et du chef d'état-major aux instances militaires dirigeantes de l'Alliance) n'aboutit pas à un retour complet dans les structures intégrées en raison du différend entre Paris et Washington au sujet de l'AFSOUTH (commandement du flanc sud de l'OTAN).

Toutefois, afin de concrétiser l'identité européenne de défense, il fut institué un adjoint au SACEUR, lequel devait avoir des responsabilités exclusivement européennes en temps de paix comme en temps de crise.

La phase de rapprochement de la France avec l'OTAN permit par ailleurs d'aboutir à un accord sur les GFIM après deux ans de blocage. En effet, en juin 1996 au sommet de Berlin, les ministres des affaires étrangères de l'Alliance autorisèrent la mise en œuvre du concept de GFIM en recommandant notamment la mise en œuvre d'un essai pilote.

En réalité les progrès vers une IESD furent stoppés par plusieurs facteurs agissant contre son développement.

Coté français, le refus américain d'accorder un commandement important de l'OTAN à la France entraîna une réaction négative. Au sommet de Madrid de juillet 1997, la France annonça son intention de ne pas prolonger son rapprochement avec l'OTAN et de ne pas rejoindre les structures militaires intégrées, même si elle soutenait le processus d'adaptation de l'OTAN. Coté anglais, le gouvernement Major hésita lors de la Conférence intergouvernementale de 1996 à encourager une fusion significative de l'UEO et de l'UE.

Côté américain, l'opinion publique était aux États-Unis favorable à l'élargissement de l'OTAN qui, loin d'accroître les responsabilités de l'UE en matière de sécurité européenne, étendait en fait l'hégémonie américaine sur tout le continent.

Aussi lorsqu'un an après Berlin, lors du Conseil européen d'Amsterdam en juin 1997, le nouveau premier ministre britannique Tony Blair s'opposa à la proposition d'une fusion par étape de l'UEO dans l'UE, l'impression générale était que l'IESD était déjà sur le déclin même si le sommet de l'OTAN de Madrid des 8 et 9 juillet 1997 valida entre autres la participation de l'UEO au développement de cette IESD et même si le Conseil européen d'Amsterdam confirma les liens entre l'UEO et l'UE. En s'opposant à la fusion de l'UEO dans l'UE, la Grande-Bretagne refusait donc de voir l'UE se doter d'une véritable capacité de défense autonome.

Cependant, au cours de cette période de 1992 à 1997, les positions françaises et britanniques sur l'UEO et sur la défense européenne s'étaient tout de même rapprochées, ce qui pouvait augurer une convergence déterminante des positions de la Grande-Bretagne et de la France sur la question de la défense européenne.

Une nouvelle impulsion depuis 1998 : l'objectif d'une capacité autonome d'action

Comme nous l'avons vu précédemment, le développement d'une IESD semblait bloqué en 1997. Pourtant l'année 1998 vit un spectaculaire changement de la position britannique sur la mise en place et le développement d'une défense européenne.

À la fin de l'été 1998 et à l'automne 1998, une série d'initiatives conduisit l'UE à s'engager directement dans les affaires de défense et le Royaume-Uni à modifier son approche de la défense européenne.

En juillet 1998, le *Strategic Defence Review* (réexamen de la défense stratégique) entrepris au Royaume-Uni ouvra la voie à ce qui allait devenir à l'automne l'initiative de Tony Blair, en soulignant le rôle vital de la Politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne.

En octobre 1998, au sommet de l'UE à Portschäch, le premier ministre britannique Tony Blair annonça que le Royaume-Uni ne ferait plus obstacle à la coopération militaire au sein de l'Union européenne à condition qu'une telle coopération soit viable, intergouvernementale et sans danger pour la solidarité atlantique.

Le 4 décembre 1998, le sommet franco-britannique de Saint-Malo jeta de nouvelles bases en soulignant entre autres dans la déclaration finale :

- le rôle de l'Union européenne (UE) en matière de défense. « Le traité d'Amsterdam (1997), base essentielle pour l'action de l'Union, doit devenir une réalité. La mise en œuvre de la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) doit être achevée. Cela inclut la responsabilité du Conseil européen de décider le développement progressif d'une politique de défense commune dans le cadre de la PESC. Le Conseil doit être en mesure, sur une base intergouvernementale, de prendre les décisions portant sur tout l'éventail des actions prévues par le titre V du traité de l'Union européenne. À cette fin l'Union doit avoir une capacité autonome d'action » ;

- le besoin incontournable d'améliorer les capacités de projection de forces de l'UE. « L'Union doit avoir une capacité autonome d'action, appuyée sur des forces militaires crédibles, avec les moyens de les utiliser et en étant prête à le faire afin de répondre aux crises internationales » ;

- le lien entre l'amélioration des capacités de défense et le rôle de l'UE dans le monde. « L'Union doit pouvoir être en mesure de jouer tout son rôle sur la scène internationale », « pour que l'Europe puisse faire entendre sa voix dans les affaires du monde » ;

- la pertinence de l'OTAN. « Les engagements de défense collective auxquels ont souscrit les États membres (article 5 du traité de Washington et article V du

traité de Bruxelles) devront être maintenus. En renforçant la solidarité entre les pays de l'UE [...] tout en agissant en conformité avec nos obligations respectives au sein de l'OTAN, nous contribuons à la vitalité d'une Alliance atlantique renouée qui constitue le fondement de la défense collective de ses membres ».

Plusieurs raisons expliquent cette nouvelle impulsion et cet objectif de développer les capacités militaires de l'UE.

Les crises des Balkans, notamment en Bosnie à partir de 1991 (puis plus tard au Kosovo en 1999) ont révélé la faiblesse des Européens incapables de mettre un terme aux conflits sans l'aide des Américains. Elles montrèrent également la nécessité d'une réponse collective, l'action individuelle des États européens étant vouée à l'échec. Cette action supposait une capacité de mobilisation et de projection des forces dont ne disposait que très peu l'Europe.

L'accord de Saint-Malo marquait aussi une convergence entre la France et le Royaume-Uni.

Du côté britannique, l'initiative de Saint-Malo devait permettre un rééquilibrage de l'Alliance atlantique, en donnant aux Européens des moyens militaires qui leur faisaient défaut, ce qui permettait une relation plus équilibrée avec les Américains. L'initiative de Saint-Malo coïncida aussi avec un échec de la politique européenne du gouvernement travailliste (échec sur l'euro conduisant à mettre en avant un nouveau dossier, l'IESD, sur lequel le Royaume-Uni pouvait se poser en leader). Enfin, elle indiquait le désir d'anticiper sur les questions de défense européenne afin de ne pas être mis devant le fait accompli⁽⁵⁾ et ⁽⁶⁾. Coté français, le président Chirac souhaitait un rapprochement avec l'OTAN et souhaitait en même temps une « Europe puissance ». Cette convergence de vue conduisait à donner un rôle accru à l'UE en matière de défense, permettant de renforcer l'Alliance atlantique.

Le conflit du Kosovo au printemps 1999 montra à nouveau la faiblesse des Européens par rapport aux Américains qui disposaient d'une supériorité technologique évidente dans les airs. Si l'Europe ne faisait pas des efforts conséquents pour améliorer ses capacités militaires, son influence sur la stratégie des États-Unis demeurerait minimale. Aussi l'accord de Saint-Malo prit une dimension plus large quelques mois après son adoption.

Au sommet européen de Cologne des 3 et 4 juin 1999, les États membres décidèrent de doter l'Union européenne des capacités nécessaires pour assumer ses responsabilités concernant une politique européenne de sécurité et de défense. Les États membres de l'UE appelèrent à voir « l'Union européenne jouer pleinement son rôle sur la scène internationale. À cette fin, nous avons l'intention de doter l'Union européenne des moyens et des capacités nécessaires pour assumer ses responsabilités concernant une politique européenne commune en matière de sécurité et de défense (PESD)... L'Union doit disposer d'une capacité d'action commune soutenue par des forces militaires crédibles. » Pour atteindre un tel objectif, les

(5) David HANLEY, « Vers l'Europe à contrecœur? », in *La défense en Europe, nouvelles réalités, nouvelles ambitions*, La Documentation française, Paris, 2001, p. 179-180.

(6) Sven BISCOP, « Le Royaume-Uni et l'Europe de la défense: de l'opposition au pragmatisme », *Revue du marché commun et de l'Union européenne*, n° 435, février 2000.

États membres s'engagèrent à « améliorer l'efficacité des moyens militaires européens sur la base des capacités actuelles, qu'elles soient nationales, binationales ou multinationales, à renforcer leurs capacités en matière de renseignement, de capacité de projection, de commandement et de contrôle ». Mais ils limitèrent la PESD aux missions de Petersberg.

Le conseil de Cologne proposa également de créer de nouvelles institutions pour conduire les missions de Petersberg :

- un comité politique de sécurité (COPS) qui traite de toutes les questions relatives à la PESD et assure « le contrôle politique et la direction stratégique des opérations de gestion de crise ». Il examine les options envisageables et formule des recommandations au Conseil. Composé de représentants permanents de haut niveau des États membres, il est présidé par la présidence de l'Union ;

- un comité militaire de l'UE regroupant les chefs d'état-major des différents pays, chargé de conseiller le COPS sur l'aspect militaire en formulant des avis et des recommandations au COPS ainsi qu'au Conseil européen ;

- un état-major de l'UE chargé d'assister les comités et les réunions ministérielles. Il est responsable de l'alerte rapide, de l'appréciation des situations et de la planification stratégique dans le cadre des missions de Petersberg.

Les États européens se déclarèrent prêts à mettre à la disposition de l'UEO des unités militaires provenant de tout l'éventail de leurs forces conventionnelles en vue des missions militaires suivantes :

- une contribution à la défense dans le cadre du traité de Washington ;
- les missions de Petersberg.

La nomination de Javier Solana comme haut représentant pour la PESD fut décidée (il fut nommé en octobre 1999). En même temps lui était confié le secrétariat général de l'UEO.

Par ailleurs, le Conseil européen n'envisagea pas réellement l'intégration de l'UEO dans l'UE. Au contraire, il envisagea une inclusion des fonctions relatives aux opérations de type Petersberg.

Un nouveau sommet franco-britannique à Londres cette fois, le 25 novembre 1999, aboutit à une déclaration qui appelait les membres de l'Union à créer une force de réaction rapide et à développer des capacités dans les domaines du commandement, de la logistique et du renseignement.

Une nouvelle étape décisive fut franchie au Conseil européen d'Helsinki, les 11 et 12 décembre 1999 lequel :

- établit sur une base intérimaire, prenant effet le 1^{er} mars 2000, les différentes institutions dont la création avait été approuvée à Cologne ;

- définit un objectif global (« headline goal »), en vertu duquel les États membres de l'UE seraient en mesure d'ici l'année 2003 de se doter de forces capables de

mener à bien l'ensemble des missions de Petersberg définies par l'UEO en 1992 (missions humanitaires et d'évacuation, missions de maintien de la paix et les missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris les missions de rétablissement de la paix) dans des opérations pouvant aller jusqu'au niveau d'un corps d'armée (jusqu'à 15 brigades, soit 50 000 à 60 000 hommes).

Les forces devraient rester disponibles pendant un an. Mais leur déploiement devrait pouvoir s'effectuer en 60 jours au maximum et fournir à l'intérieur de cette durée des éléments plus légers capables d'une réponse plus rapide. Il s'agit d'un réservoir de forces nationales dans laquelle l'Union peut puiser si le Conseil en décide à l'unanimité.

Les institutions prévues à Cologne et à Helsinki commencèrent à fonctionner en mars 2000. Au Conseil européen de Nice (7 et 8 décembre 2000), COPS, comité militaire et état-major européen furent rendus permanents. Le Conseil se prononça également sur l'incorporation dans l'UE de certaines fonctions de l'UEO.

La réunion d'Helsinki fut donc très importante pour la défense européenne puisqu'elle marqua le passage de politiques déclaratoires aux premiers stades de la mise en œuvre en termes de capacités militaires et à leur institutionnalisation.

Au sommet de Laeken tenu en décembre 2001, la PESD fut proclamée opérationnelle. Il fut souligné que le développement des moyens et des capacités permettrait à l'Union « d'assumer progressivement des opérations de plus en plus complexes ».

Cependant, une fois le headline goal défini, il restait à identifier les capacités disponibles. Un catalogue de forces et de capacités spécifiques, fondé sur différents scénarios d'intervention, fut établi. Cette liste recensant 144 capacités, réparties en 7 catégories, fut approuvée à l'automne 2000. C'est le « Catalogue de l'objectif d'Helsinki ».

Les États membres précisèrent ensuite les moyens qu'ils pouvaient fournir pour remplir l'objectif global d'Helsinki.

Les engagements des États membres de l'UE ont été réunis dans le catalogue des forces d'Helsinki. Cela représente au total environ 100 000 hommes, 100 bâtiments de guerre et 400 avions de combat. Ainsi pour la France, cela représente 12 000 hommes sur un total de 20 000 disponibles, 75 avions et de nombreux navires, dont le porte-avions à propulsion nucléaire Charles de Gaulle accompagnés de sous-marins nucléaires d'attaque.

Très vite, certaines lacunes capacitaires apparurent dans ce réservoir de forces. Il apparut nécessaire d'effectuer des améliorations qualitatives en termes de disponibilité, de mobilité, de capacités de soutien et d'interopérabilité, de commandement et de contrôle.

Aussi en novembre 2001, les ministres de la défense de l'UE approuvèrent le plan d'action européen sur les capacités (PAEC). Il lança le processus permanent de renforcement des capacités de l'Union et le comblement progressif des lacunes observées. « Le plan d'action recherche les voies pour rapprocher les besoins respectifs,

identifier les moyens d'acquérir les capacités manquantes et réaliser des économies d'échelle dans des conditions budgétaires générales très serrées⁽⁷⁾. » À partir de mars 2002, 19 groupes d'experts nationaux mirent au point plusieurs solutions possibles. Ils présentèrent leurs rapports finals le 1^{er} mars 2003 proposant des options destinées à combler les lacunes observées (cf. deuxième partie).

Autre étape importante, les accords « Berlin + » avec l'OTAN du 16 décembre 2002. Longtemps bloqués par la Turquie, ces accords donnèrent lieu à des arrangements permanents permettant à l'UE d'utiliser les moyens et les capacités collectifs de l'OTAN. Ces arrangements concernent trois domaines : l'accès de l'UE aux moyens de planification de l'OTAN, les options de commandement européen de l'OTAN et l'utilisation des moyens et des capacités de l'OTAN.

L'UE peut donc demander que l'OTAN rende disponible l'option de commandement européen de l'OTAN pour une opération qu'elle dirigerait. Dans ce cas, le commandement adjoint des forces alliées en Europe (*deputy supreme allied commander Europe*, ou *deputy SACEUR*) est, de manière préférentielle, le commandement de l'opération. Il reste au SHAPE (*supreme headquarters of the allied powers in Europe*, quartier général suprême des forces alliées en Europe) à Mons en Belgique. Le reste des éléments de commandement déterminés par l'UE (comme le commandant de la force de l'UE et les quartiers généraux de force déployés sur le théâtre d'opération) peuvent être fournis par l'OTAN ou par les États membres de l'UE.

L'UE peut aussi utiliser les actifs et les capacités de l'OTAN. À cette fin, l'OTAN a établi une liste d'actifs et de capacités que l'OTAN pourrait rendre disponible à l'UE si celle-ci en a le besoin.

À l'issue de ces évolutions, lors de la deuxième conférence sur les capacités militaires en mai 2003 à Bruxelles, les ministres de la défense de l'UE déclarèrent que

en se fondant sur le Catalogue des forces d'Helsinki 2003, l'UE dispose maintenant d'une capacité opérationnelle couvrant tout l'éventail des missions de Petersberg⁽⁸⁾, limitée et restreinte par des lacunes recensées. Ces limitations et/ou contraintes concernent les délais de déploiement et les opérations du haut du spectre en termes d'ampleur et d'intensité qui peuvent comporter des risques élevés, notamment lorsque plusieurs opérations sont menées simultanément⁽⁹⁾.

Malgré ces réserves, l'année 2003 devait montrer les capacités nouvelles de l'UE lors d'opérations, l'une à ses frontières et l'autre, loin de son territoire.

(7) Jean Paul PERRUCHE, « Le développement des capacités militaires de l'UE » Défense nationale, juin 2004.

(8) Le 7 avril 2004, le général finlandais Gustav Haggglund, président le comité militaire de l'UE, en transmettant le flambeau au général italien Rolando Mosca Moschini, a affirmé que « les éléments essentiels des *headlines goals* d'Helsinki – qui permettront de déployer une force de 60 000 hommes, accompagnés des moyens logistiques, navals et aériens nécessaires pour tenir dans la durée plus d'un an – sont désormais réunis. » in « Défense : les limites de l'exercice », Baudouin Bollaert, Le Figaro, 19 avril 2004.

(9) Déclaration sur les capacités militaires de l'UE, 19 mai 2003.

2003, année faste, l'UE lance des opérations militaires, à ses frontières et en dehors d'elles, avec succès

L'année 2003 a été marquée par 4 opérations de l'UE qui montrent que la PESD est devenue opérationnelle :

L'année a débuté par une opération de police de l'UE en Bosnie-Herzégovine en remplacement du Groupe international de police des Nations unies. Cette opération doit durer jusqu'au 31 décembre 2005.

L'opération Concordia, une relève des forces de l'OTAN en Macédoine à partir de mars 2003, a suivi, et a été remplacée par une opération de police (Proxima) à partir du 15 décembre 2003 dans ce pays.

Hors de l'Europe, l'UE a mené sa première opération militaire, Artémis, en République démocratique du Congo.

Nous nous intéresserons aux deux opérations militaires.

C'est le 31 mars 2003, à l'occasion de l'opération Concordia, que l'UE a pris le relais de l'opération Allied Harmony de l'OTAN, dont la mission venait à échéance, à la demande du président Trajkovski, président de l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine (ARYM). L'objectif de cette mission était de mettre en œuvre les accords d'Ohrid (août 2001) qui ont mis fin à la crise qui avait conduit le pays au bord de l'éclatement. Le pays connaissait en effet d'importantes tensions ethniques entre la minorité albanaise et la majorité slave, alimentées par les combattants albanais du Kosovo voisin. À l'été 2001, la communauté internationale a décidé de réagir. L'UE, associée aux États-Unis a contraint les acteurs de la crise à rechercher une solution politique négociée qui fut atteinte dans les accords d'Ohrid. Le recours à l'OTAN pour mettre en œuvre le volet militaire des accords s'imposa. Cependant, dès que l'UE disposa des instruments militaires pour mener une opération, « il apparut normal que l'UE fournisse à son représentant spécial à Skopje la force militaire capable de le soutenir dans cette phase délicate d'une sortie de crise dont il avait la charge⁽¹⁰⁾ ». 26 pays participèrent à l'opération, dont tous les pays de l'UE, sauf l'Irlande et le Danemark, représentant un effectif de 450 personnes. La France fut nation-cadre⁽¹¹⁾ fournissant le commandement de la force et près de la moitié des effectifs.

L'état-major de force n° 1 de Besançon fut désigné pour assumer les fonctions de noyau dur du commandant des forces européennes engagées dans Concordia et son chef, le général Maral, comme commandant de la force Concordia. Les premières troupes furent déployées dès le premier mars, le transfert d'autorité étant effectué le 31 mars entre l'OTAN et l'UE.

(10) « Vers une Union opérationnelle? Concordia » par Pierre MARAL, *Défense nationale*, mai 2004, p. 28.

(11) « La nation-cadre est une nation ou un groupe de nations qui, s'étant porté volontaire, a reçu l'accord du Conseil pour assumer des responsabilités spécifiques dans le cadre d'une opération dont l'UE exerce le contrôle politico-militaire » in P. BOONE, « Une démarche capacitaire pour l'Europe », *Défense nationale*, juillet 2002, p. 10.

Cette coopération entre l'UE et l'OTAN se fit dans le cadre des accords « Berlin + », dont ce fut la première application concrète.

Après que l'action de l'UE en ARYM eut été décidée le 27 janvier 2003, qu'un accord de l'OTAN eut été signifié par une lettre du secrétaire général du 6 février, une décision du Conseil de l'UE du 7 février désigna l'amiral allemand Rainer Feist, adjoint du SACEUR, comme commandant de l'opération. Le centre de commandement de l'opération fut donc installé au Grand quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE) à Mons en Belgique. Au niveau opérationnel, le général de corps d'armée italien Cocozza, chef d'état-major du commandement sud des forces alliées de l'OTAN (AFSOUTH), commandait depuis Naples. Au niveau tactique, l'état-major de Pierre Maral était installé à proximité de celui de l'OTAN à Skopje. Le général Maral était en relation permanente avec le représentant spécial de l'UE, le Belge Brouhns.

Les responsabilités de nation-cadre furent transférées le 30 septembre de la France à l'EUROFOR⁽¹²⁾, un nouveau commandant, le général de division portugais Luis Nelson Ferreira Dos Santos, dirigea l'opération sur le terrain jusqu'au 15 décembre.

La force fut articulée en 22 équipes légères de liaison et 9 lourdes, sans oublier les unités d'accompagnement, une section de protection, des hélicoptères ou des cellules de renseignement. La zone d'opération était découpée en trois secteurs : Kumanovo au nord-est du pays, Skopje au centre et Tetovo à l'ouest. Les opérations furent variées : patrouilles de présence, reconnaissances d'itinéraires ou de zones, réunions avec les autorités locales et les acteurs humanitaires ou surveillance d'événements particuliers. Cette intervention permit de stabiliser le pays. Comme le souligne Pierre Maral « L'opération Concordia a débuté dans une période de stabilisation de la Macédoine. Deux ans après la crise de 2001, le pays évolue en effet de manière encourageante, dans le cadre du processus d'Ohrid [...] En dépit d'incidents sporadiques, l'essentiel de la population de Macédoine aspire au retour à une vie normale. Pour autant les appareils de sécurité de l'État ne paraissent pas encore adaptés aux besoins du pays, ce qui explique le climat de défiance qui prévaut encore à l'encontre des institutions macédoniennes chargées de la sécurité. » Il appelle donc

l'UE à poursuivre l'effort pour soutenir les réformes et en particulier pour aider à lutter efficacement contre les tares majeures que sont la corruption, le crime organisé et l'insécurité économique. Le succès de Concordia repose en grande partie sur les relations de confiance qui ont pu s'instaurer entre ses responsables et les partenaires locaux, dans la mise en œuvre d'une politique volontariste et globale de gestion de sortie de crise⁽¹³⁾.

Alors que se déroulait l'opération Concordia, la situation se dégradait au cœur de l'Afrique, en République démocratique du Congo. C'est dans ce pays que se

(12) L'EUROFOR est une force terrestre multinationale (Espagne, France, Italie et Portugal) d'action rapide dotée de forces légères rassemblées sur demande et déployables facilement, ainsi qu'un état-major projetable installé à Florence. La décision d'emploi de l'EUROFOR reste du ressort de chacun des quatre gouvernements.

(13) Pierre MARAL, *op. cit.*, p. 32.

déroula du 12 juin au 8 septembre 2003 le premier déploiement militaire réalisé par l'UE à l'extérieur de l'Europe et sans assistance de l'OTAN. Dans le nord-est du pays, dans la région de l'Ituri, la situation se dégrada de façon dramatique au deuxième trimestre 2003, notamment dans sa capitale, Bunia. Dans cette ville de 150 000 habitants, s'affrontaient deux ethnies, l'ethnie des fermiers Lendu et celle des pasteurs nomades, les Hemas. Début mai, ces affrontements firent des centaines de morts et conduisent des dizaines de milliers de personnes à quitter la ville. Une force de 700 casques bleus uruguayens de la Monuc (Mission des Nations unies au Congo) se révéla incapable de juguler les violences. L'ONU et son secrétaire général sollicitèrent d'abord la France puis l'UE. Le 30 mai 2003, la résolution 1484 était adoptée par le Conseil de sécurité de l'ONU qui décidait l'engagement d'une force multinationale intérimaire d'urgence à Bunia. Cette force, destinée à rétablir la sécurité, recevait un mandat limité dans le temps, jusqu'au 1^{er} septembre 2003. Le 6 juin, les premiers soldats français dans le cadre de l'opération Mamba sont déployés à Bunia. Le 12 juin l'opération Mamba, rebaptisée le 16 juin Artémis, fut officiellement lancée par l'UE. Les soldats européens de l'Eufor se déployèrent. Ils seront relevés par une force plus importante de l'ONU, dirigée par le Bangladesh, le 1^{er} septembre.

Comme pour l'opération Concordia, la France se vit confier par l'UE la charge de nation-cadre en « fournissant commandement, noyaux d'état-major, systèmes d'information et de communications et structure d'accueil⁽¹⁴⁾ ». Elle fournit le plus important contingent, soit 1 700 hommes, sur 2 200 issus de 17 nations différentes.

La chaîne de commandement française fut la suivante : le niveau stratégique était assuré par un PC d'opération multinational installé à l'îlot Saint-Germain, l'OHQ (*Operation Headquarters*), directement sous le contrôle du Comité politique et de sécurité de l'UE, et dirigé par le général de division Bruno Neveux. Ce PC était multinational : sur 72 postes, 29 venaient des pays alliés. Le niveau opérationnel et tactique était confié au commandant de la force, le général de brigade Thonier. L'état-major principal de force, également multinational, FHQ (Force Headquarters) était basé à Entebbe (Ouganda). Un FHQ avancé assurait le commandement purement tactique à Bunia.

Au niveau européen, les structures politiques et militaires ont joué leur rôle. Initialement dirigé par le Centre de planification et de conduite des opérations (CPCO) à Paris en raison de l'urgence, le commandement de l'opération passa en effet vite aux mains de l'UE.

Ainsi, le Comité politique et sécurité (COPS) assura le contrôle politique et la direction stratégique des opérations. Il approuva le plan d'opérations (oplan), la chaîne de commandement et les règles d'engagement.

Le Comité militaire exerça la direction militaire de l'opération. Son président, le général finlandais Hagglund, a été le correspondant du commandant d'opération, lequel lui a rendu régulièrement compte. L'état-major de l'UE a participé à la rédaction du plan d'opérations et de ses révisions, et a apporté un soutien permanent au commandement de l'opération.

(14) « Vers une union opérationnelle ? Artémis », Bruno NEVEUX, *Défense nationale*, mai 2004, p. 20.

Malgré la procédure longue de l'UE « qui ne répond pas à l'évidence aux besoins d'une réponse rapide, laquelle était impérative dans le cas d'Artémis, les organes concernés de l'UE l'ont immédiatement compris, et ont dû et su s'adapter avec pragmatisme, sous peine de ne pouvoir participer aux travaux de planification effectués par le CPCO⁽¹⁵⁾ ».

L'opération fut un succès, même si les résultats ont pu souffrir du mandat géographique trop restreint dont elle bénéficiait. La force n'a pu notamment empêcher que des exactions ne soient commises aux abords immédiats de sa zone d'action. Toutefois, il faut tenir compte du fait que l'opération fut réalisée à plus de 6 000 km de Bruxelles et Paris, ce qui est en soi déjà une performance remarquable.

Ces deux opérations militaires, bien que marquées par un engagement limité dans le temps, mirent en œuvre le concept-clé de nation-cadre, confiant à chaque fois la tâche à la France, garantissant une homogénéité suffisante dans un contexte politique ou militaire complexe. Concordia et Artémis, marquèrent l'entrée de la PESD dans une nouvelle phase opérationnelle, étape nouvelle dans l'affirmation d'une Europe puissance. « La totale autonomie et le concept de nation-cadre paraissent à la lecture des faits tout à fait adaptés dans le cadre d'une situation d'urgence, pour un engagement bien défini et limité. L'UE se construit donc de façon autonome tout en gardant le lien indispensable avec l'Alliance atlantique⁽¹⁶⁾. »

Une stratégie européenne de sécurité qui montre que l'UE est confrontée à de nouveaux défis

Forte de ses succès opérationnels, l'UE a compris la nécessité de définir son cadre stratégique et son environnement international. Une stratégie européenne de sécurité (SES) a ainsi été adoptée en décembre 2003 par l'UE.

Elle invite l'UE à ne pas rester passive dans les affaires du monde car l'UE avec une population de 450 millions d'habitants est inévitablement un acteur mondial et parce que « aucun pays n'est en mesure de faire face seul aux problèmes de notre temps⁽¹⁷⁾ ». Malgré la longue période de paix qui caractérise l'Europe de l'Ouest, « l'Europe reste confrontée à des menaces et à des défis en matière de sécurité. Le déclenchement du conflit dans les Balkans a rappelé que la guerre n'a pas disparu de notre continent. Au cours de la décennie écoulée, aucune région du monde n'a été épargnée par les conflits armés ».

Sortie de la guerre froide et de l'affrontement Est-Ouest, l'UE est confrontée à de nouveaux défis. « Une agression de grande envergure contre un des États membres est actuellement improbable. En revanche, l'Europe est confrontée à de nouvelles menaces, qui sont plus variées, moins visibles et moins prévisibles. »

Ces menaces sont les suivantes. Le terrorisme dont l'Europe est à la fois une des cibles, les attentats du 11 mars 2004 à Madrid l'ont amplement prouvé, et une base d'opérations pour les terroristes. La prolifération des armes de destruction massive,

(15) Bruno Neveux, *op. cit.*, p. 17.

(16) Analyse du général de division Lecerf, chef de la division emploi de l'état-major des armées (EMA)

(17) Les citations dans ce paragraphe proviennent du texte de la Stratégie européenne de sécurité

« potentiellement la menace la plus importante pour la sécurité de l'UE ». Les conflits régionaux lointains, qui ont des impacts directs ou indirects sur les intérêts européens, tout comme les conflits qui sévissent plus près de l'UE, surtout au Moyen-Orient, la guerre en Irak en 2003 étant l'exemple le plus frappant.

La déliquescence des États, qui « dans certains cas a failli entraîner l'effondrement des institutions étatiques, la Somalie, le Liberia et l'Afghanistan des Talibans constituent les exemples récents les plus connus ». Enfin, la criminalité organisée avec ses aspects transfrontaliers.

Face à ces lourdes menaces, l'UE a défini des objectifs stratégiques. Le premier étant d'y faire face. Ainsi « l'UE et les États membres sont intervenus pour contribuer au règlement des conflits régionaux et pour remettre sur pied des États en déliquescence, notamment dans les Balkans, en Afghanistan et en RDC ».

Face à ces menaces, la stratégie européenne de sécurité invite à intervenir à l'étranger et parfois de façon préventive : « Face aux nouvelles menaces, c'est à l'étranger que se situera souvent la première ligne de défense. Les nouvelles menaces sont dynamiques. Les risques de prolifération augmentent avec le temps ; si rien n'est entrepris contre eux, les réseaux terroristes deviendront encore plus dangereux. La faillite des États et la criminalité organisée se répandent si on néglige d'y remédier, ainsi que nous l'avons constaté en Afrique de l'Ouest. Cela signifie que nous devons être prêts à agir avant qu'une crise se produise. Il n'est jamais trop tôt pour prévenir des conflits et des menaces ».

Les implications de ces objectifs stratégiques sont nombreuses et dynamiques et définissent le contour des interventions extérieures. « Nous devons développer une culture stratégique propre à favoriser des interventions en amont, rapides et, si nécessaire robustes. » L'UE constituée de 25 membres, doit être capable de mener plusieurs opérations simultanément.

« Nous devons être capables d'agir avant que la situation des pays autour de nous ne se détériore [...] Un engagement préventif peut permettre d'éviter les problèmes plus graves dans le futur. »

Ceci implique un développement des capacités, notamment militaires de l'UE. « Une Europe dotée de capacités renforcées est à notre portée, même s'il nous faudra du temps pour concrétiser pleinement notre potentiel [...] Pour transformer nos armées en forces plus flexibles et mobiles et pour leur permettre de faire face aux nouvelles menaces, davantage de ressources pour la défense et une meilleure utilisation des moyens sont nécessaires ». Les moyens civils de sortie de crise sont également évoqués dans le cadre d'un concept global de sécurité. Grâce à la panoplie d'instruments dont elle dispose – militaires, policiers, judiciaires, outils économiques et d'appui au développement, l'Union est équipée pour apporter une réponse multidimensionnelle et intégrée aux crises. La création d'une force de gendarmerie européenne forte de 800 hommes fin 2004 souligne l'importance qui est donnée par l'UE à la phase de transition entre une opération militaire et la phase de reconstruction et de retour à l'État de droit.

Quoi qu'il en soit, sur le plan de la défense, la stratégie européenne de sécurité implique des interventions extérieures et un développement des capacités militaires de l'UE.

La naissance de l'agence européenne de défense (AED)

Or dans ce domaine l'évolution récente est favorable. En effet, un des facteurs qui peut favoriser le développement des capacités militaires de l'UE, c'est la création d'une agence européenne de défense. Le projet est déjà ancien puisque dès 1991 il y est fait référence en annexe du traité de Maastricht. Au milieu des années 1990, le GAEO⁽¹⁸⁾ (Groupe Armement de l'Europe occidentale) et l'OCCAR⁽¹⁹⁾ (Organisation conjointe de coopération en matière d'armement) ont été mis en place en dehors du cadre de l'UE en tant que précurseurs d'une agence à part entière.

Mais c'est au cours des années 2002 et 2003, lors des travaux sur le projet de constitution européenne, que les questions d'armement sont revenues au premier plan dans les débats sur l'avenir de la PESD. L'AED est la seule agence de l'UE explicitement citée dans le projet de Constitution, ce qui montre l'importance que lui accordent les États membres de l'UE.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce regain d'intérêt récent pour une agence de défense : « la volonté des quinze, puis des vingt-cinq de renforcer la PESD en la dotant de capacités crédibles, l'existence d'interopérabilité des équipements nationaux, et la création d'un environnement favorable au développement des activités des groupes industriels de défense européens⁽²⁰⁾. »

Lors des Conseils européens de Bruxelles (mars 2003) et de Thessalonique (juin 2003), les chefs d'État et de gouvernement européens ont entériné le principe de sa création. L'agence a finalement été établie le 12 juillet 2004. Par la suite, les ministres de la défense des 25 ont approuvé le 22 novembre 2004, le budget et le programme de travail pour 2005. Le budget de 20 millions d'euros devrait permettre à l'agence d'atteindre l'effectif de 77 personnes courant 2005 (contre 25 personnes en 2004).

Placée sous l'autorité du Conseil, cette agence recevra ses directives du COPS et lui fournira des rapports. L'organisation et le fonctionnement de l'agence sont confiés à son directeur général, le Britannique Nick Witney. « Une de ses raisons d'être étant d'éviter la fragmentation des outils de renforcement des capacités, l'agence pourrait à terme intégrer les instruments existants

(18) Le GAEO est le successeur du GEIP (Groupe européen indépendant de programmes, créé en 1976) intégré progressivement dans l'UEO à partir de décembre 1992.

(19) L'OCCAR a été créée en 1996 par la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Italie. Installée à Bonn, elle s'est vue progressivement chargée de plusieurs programmes d'armements conduits en coopération européenne (hélicoptères franco-allemands Tigre et missiles franco-italiens Aster notamment). La Belgique a rejoint l'organisation en 2003 et l'Espagne en 2004.

(20) « L'agence européenne de l'armement : le temps suspendu », Hélène Masson, *Cahiers de Mars*, 2004, p. 91.

Voir aussi par le même auteur : La consolidation des industries de défense en Europe. Et après ? Notes de la fondation Robert Schuman, avril 2003.

comme l'OCCAR, le GAEO ou la Lol⁽²¹⁾ ou tout au moins en reprendre les principes et les pratiques⁽²²⁾. »

L'Agence a en effet de multiples missions qui visent au renforcement des capacités militaires de l'UE. Elle doit notamment :

- développer les capacités de défense dans le domaine de la gestion de crises. Il s'agit de déterminer les besoins futurs de l'UE en termes de capacités de défense (forces et équipements), d'évaluer les engagements pris par les États membres, de coordonner l'harmonisation des besoins militaires, de proposer des actions de collaboration dans le domaine opérationnel et de fournir des avis sur les priorités financières pour le développement et l'acquisition de capacités ;

- et promouvoir et améliorer la coopération européenne en matière d'armement, et ce par le lancement de projets multilatéraux et par la coordination des programmes existants. Cet objectif vise avant tout à favoriser une passation des marchés rationnelle et en présentant un bon rapport coûts-efficacité.

L'agence a donc un rôle à jouer, d'autant plus nécessaire que l'UE a d'importantes lacunes à combler.

Des lacunes capacitaires persistantes

Des effectifs militaires en réduction et au déploiement limité

Des forces militaires en voie de réduction

La fin de la guerre froide et la disparition de la menace soviétique ont accéléré la réduction des effectifs des armées européennes entamée dans les années 1980 alors que ces mêmes armées se professionnalisaient de plus en plus. Les effectifs totaux des armées des pays de l'UE sont passés de 2,8 millions en 1975 à 1,55 million en 2002. Le résultat de cette évolution est que « le taux de militarisation (effectifs militaires/population totale) est inférieur à celui des États-Unis⁽²³⁾ ». Celui-ci est de 0,51 aux États-Unis en 2002 contre 0,40 dans l'UE à 15.

Par ailleurs, la professionnalisation des armées européennes a entraîné une forte réduction des effectifs. Ainsi en France, l'armée de terre est passée de 318 000 hommes en 1991 à 168 000 hommes en 2002. L'armée britannique a de son côté perdu 58 000 hommes de 1990 à 2004.

Cette hémorragie des effectifs devrait continuer dans les années à venir pour des raisons financières. Une armée professionnelle coûte plus cher qu'une armée de

(21) L'accord-cadre Lol fait suite à la signature en 1998 d'une lettre d'intention (letter of intent en anglais ou Lol) par les ministres de la défense français, allemand, britannique, italien, espagnol et suédois. Cet accord, qui a valeur de traité, prévoit notamment une harmonisation des dispositifs de contrôle des exportations d'armement et une simplification des procédures d'habilitation des personnels. Il comporte en outre des clauses en matière de sécurité d'approvisionnement qui visent, en organisant l'interdépendance des États concernés, à faciliter la rationalisation de l'outil industriel de défense à l'échelle européenne.

(22) « La dimension politique de la sécurité européenne au premier semestre 2004 », Fabien TERPAN, *Défense nationale*, août-septembre 2004.

(23) Patrice BUFFOTOT, *Europe des armées ou Europe désarmée?*, Éditions Michalon, 2005, p. 38.

conscription. « Si ce phénomène devait perdurer, les capacités militaires européennes seraient gravement atteintes⁽²⁴⁾. »

De plus, la répartition des effectifs montre aussi l'orientation de l'outil militaire européen. Les forces terrestres y sont surreprésentées par rapport à celles des forces aériennes et maritimes, à la différence des forces des États-Unis qui accordent une place importante à la marine et à l'aviation, signe évident d'une stratégie américaine mondiale.

Une capacité de déploiement encore limitée

Ces forces en réduction ont par ailleurs des difficultés en termes de déploiement. Bien que « l'ensemble des pays de l'UE ait environ 1,8 million de militaires, elles ne peuvent en déployer qu'environ 10 à 15 %. Sur cet effectif déployable, 40 000 à 50 000 peuvent être « utilisés » pour des opérations de rétablissement de la paix ou des missions de moyenne à haute intensité de type de celle menée actuellement en Irak⁽²⁵⁾ ». Les évaluations sur les capacités de déploiement varient cependant, mais la marge haute semble se situer au mieux autour de 200 000-250 000 hommes.

Dès lors certains experts soulignent la question de soutenabilité des opérations. Comme il est nécessaire « d'assurer un roulement des forces au cours d'une opération (1/3 déployé, 1/3 en formation, 1/3 au repos), cela peut créer des problèmes pour soutenir des opérations à long terme et/ou de forte intensité⁽²⁶⁾ ». Ainsi pour la force européenne de réaction rapide de 60 000, objectif d'Helsinki pour 2003, il serait nécessaire de disposer d'un réservoir de forces de 180 000 à 200 000 hommes, ce qui est encore loin d'être le cas. « 5 pays – l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie fournissent 12 000 hommes [Ndlr: chacun], et l'Espagne 6 000 hommes – représentent à eux seuls 90 % des effectifs, soit 54 000 hommes sur 60 000 hommes de cette force européenne [...] On le constate donc, les Quinze peinent à constituer une force de 60 000 hommes, ce qui prouve leur faible capacité à projeter des forces⁽²⁷⁾. »

Ce problème de déployabilité est crucial. Même, les États européens les plus puissants auraient du mal à soutenir un effort important, sur longue durée et à grande distance.

Ce problème de déployabilité trouve son origine dans des problèmes de mobilité et de logistique. L'UE manque de moyens pour assurer le transport des troupes et des équipements vers des théâtres lointains, puis pour assurer leur soutien logistique. Plusieurs États membres se sont lancés dans des programmes d'acquisition pour renforcer leurs capacités de transport aérien, mais il faudra du temps pour que ces capacités soient opérationnelles. 7 pays européens ont en effet décidé le 27 juillet 2001 de construire un avion de transport à long rayon d'action, l'Airbus A 400 m. Les premiers appareils doivent être livrés à partir de 2009. En attendant,

(24) *Ibid.*, p. 41.

(25) « La politique de sécurité et de défense de l'UE. Les cinq premières années (1999-2004). », Institut d'études de sécurité de l'Union européenne., 2004, p. 104.

(26) *Ibid.*, p. 104.

(27) Patrice BUFFOTOT, *op. cit.*, p. 42.

l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne utiliseront leurs appareils qui sont déjà anciens ou devront recourir à la location d'avions étrangers, en particulier les Antonov russes et ukrainiens, limitant ainsi les moyens de projection propres de l'Europe.

Mais le problème de la mobilité des forces armées ne se limite pas qu'au transport aérien. Dans le domaine naval, on constate aussi la faiblesse des moyens de projection. La flotte de commerce, qui peut être utilisée en cas de conflits, et les navires de transport de troupes, sont en nombre insuffisants. C'est donc un handicap sérieux pour le transport de forces importantes.

Dans le cas d'Artémis, une opération située à quelque 6 500 kilomètres du continent européen, l'Union a été confrontée à un problème logistique important. L'inconnue demeure sur combien de temps l'Union pourrait soutenir une opération de longue durée sur un théâtre éloigné de l'Europe.

Un retard technologique préoccupant

Également préoccupant, le retard technologique de l'UE en matière militaire. Les forces européennes connaissent un retard technologique dans certains domaines clés de la guerre moderne.

Le C4ISR

Une des lacunes importantes dans ce domaine concerne le nouveau système de commandement intégré, le C4ISR (commandement, contrôle, communications, ordinateurs, renseignement, surveillance et reconnaissance).

« Ces moyens englobent toute une série de capacités habilitantes essentielles pour la guerre moderne et sont les éléments clés de la «révolution dans les affaires militaires ». Ils constituent une lacune importante dans la plupart des États membres⁽²⁸⁾ ».

L'UE ne possède que très peu les capacités de commandement et de contrôle nécessaires pour conduire des opérations et doit donc soit compter sur les grands États de l'UE, soit sur les moyens de l'OTAN.

L'opération Artémis a d'ailleurs montré les difficultés en matière de C4ISR.

Dans le domaine des moyens de transmission et de communications, assurer de façon adéquate les tâches C4ISR a constitué un véritable défi. La situation a été facilitée par le fait que le principal contingent était français, de sorte qu'il a pu s'appuyer sur des normes nationales pour assurer des communications adéquates. Trouver une solution similaire à l'avenir pourrait être plus difficile si un grand nombre d'États membres de l'UE sont engagés sur le terrain. Il convient de souligner qu'il est essentiel de disposer de capacités de communications appropriées pour toutes les opérations, qu'il s'agisse de missions de police ou de missions militaires de forte intensité⁽²⁹⁾.

(28) « La politique de sécurité et de défense de l'UE. Les cinq premières années (1999-2004). », *op. cit.*, p. 105.

(29) *Ibid.*, p. 135.

Retards dans certains domaines clés

De même dans le domaine crucial qu'est l'observation spatiale, l'UE accumule un certain retard par rapport aux États-Unis. Elle ne possède pas un réseau de satellites d'observation militaires, les initiatives de lancement sont éparses, même si certaines coopérations ont lieu par exemple pour le satellite Hélios II A. Le centre satellitaire de l'UE à Torrejon, opérationnel depuis 1997, ne possède pas de réseau satellitaire propre. Cependant, le projet Galileo – un système de GPS européen – devrait être réalisé par l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Espagne et l'Italie – et opérationnel en 2008.

Autre élément de la puissance militaire, l'*Air Power* ou puissance aérienne qui a joué un rôle décisif dans les conflits récents, en particulier au Kosovo en 1999 ou en Irak en 2003. Or l'Europe ne fait que diminuer depuis de nombreuses années son parc d'avions de combat.

Pire, un certain nombre de pays européens, dont la Grande-Bretagne et l'Italie, participent au projet de nouvel avion de combat américain, le *Joint strike fighter* ou F 35. Or l'acquisition de cet appareil « conduira les pays européens à une dépendance à la fois technique mais aussi opérationnelle à l'égard des Américains puisque le système informatique de l'appareil sera relié à leur système spatial et à leur C4ISR⁽³⁰⁾ ».

Enfin, une fois sur le terrain, les forces européennes manquent encore des armes et des équipements qui peuvent assurer leur supériorité absolue face à un ennemi bien équipé. Il s'agit notamment des armes à guidage de précision, ainsi d'ailleurs que des missiles de croisière, qui peuvent détruire avec une grande efficacité l'infrastructure militaire adverse, notamment les défenses anti-aériennes, les bunkers protégés, les concentrations de forces, les nœuds de communication stratégiques. De même en matière de guerre électronique les forces européennes ont un grand retard par rapport à celles des États-Unis. Enfin l'absence de défense anti-missiles, capable – mais seulement en partie – de protéger les forces européennes sur le terrain, les rendrait vulnérable face à un adversaire possédant des missiles balistiques dotés le cas échéant d'armes nucléaires.

Dès lors, on peut se demander si l'UE sera en mesure de mener à l'avenir une guerre de haute technologie, ce qui la limiterait à des opérations plus limitées et moins techniques, les États-Unis étant les seuls aptes aux conflits de haute intensité technologique.

Ces retards d'expliquent largement par un effort de défense insuffisant.

Des lacunes financières

En effet, ces nombreuses lacunes proviennent pour beaucoup de l'absence, pendant plusieurs années, de volonté politique forte pour se donner les moyens d'une défense efficace, ainsi que, c'est la cause première, dans la fin de la guerre froide, et qui a conduit à des budgets militaires réduits.

(30) Patrice BUFFOTOT, *op. cit.*, p. 53.

« En 2003, les dix États membres à la fois de l'UE et de l'OTAN ont dépensé 190 milliards de dollars pour leur défense alors que les États-Unis dépensaient 385 milliards de dollars, soit le double ». L'écart est d'autant plus inquiétant que « l'une des grandes faiblesses des Européens », note Marc Perrin de Brichambaut, directeur de la délégation pour les affaires stratégiques du ministère de la défense, « se situe dans leur incapacité à allouer une proportion suffisante de leurs budgets de défense en faveur de l'équipement de leurs forces ». « La France, le Royaume-Uni et l'Allemagne représentent, avec l'Italie, 22 milliards d'euros d'investissement, alors que les onze autres États membres dépensent moins de 1,25 milliard d'euros chacun pour l'équipement de leurs forces, le reste allant aux dépenses de fonctionnement...⁽³¹⁾ ».

Le résultat de ces efforts disparates et réduits pour de nombreux États se traduit dans les capacités militaires globales de l'UE. Comme l'analyse Yves Boyer, directeur adjoint de la Fondation pour la recherche stratégique,

Aujourd'hui, après avoir touché les "dividendes de la paix", résultats d'une diminution considérable de leurs efforts de défense, consécutive à l'effondrement du bloc soviétique, 22 États de l'UE sur 25 n'ont pas ou n'ont plus de forces militaires capables d'agir significativement sur un théâtre d'opération. Leurs effectifs ont été sensiblement réduits et 18 des 25 pays de l'Union ont un effectif global (terre, air, mer) inférieur ou égal à 50 000 hommes. À l'exception du Royaume-Uni avec le Permanent *Joint Headquarters*, la France avec le CPCO à Paris, et, à court terme, l'Allemagne, avec l'*EinsatzFuhrungsKommando*, la grande majorité des États est dans l'incapacité de préparer et d'exécuter des opérations militaires aux niveaux opérationnel et stratégique⁽³²⁾.

L'UE connaît donc encore d'importants manques en matière de défense et doit répondre à d'importants défis identifiés par la stratégie européenne de sécurité.

Quelles sont donc les perspectives pour la PESD en matière de capacités ?

Les perspectives et les freins en termes de capacités

Un nouvel horizon stratégique et une montée en puissance opérationnelle

Un nouvel horizon stratégique pour le développement des capacités de l'UE

Face aux évolutions du monde et aux menaces identifiées dans la stratégie européenne de sécurité de l'UE de décembre 2003, le Conseil européen s'est donné lors de sa réunion des 17 et 18 juin 2004 une nouvelle ambition en approuvant l'objectif global 2010 (*Headline goal 2010*). Le premier objectif global avait dans une large mesure été déterminé par les conflits dans les Balkans (Bosnie-Herzégovine, puis Kosovo), le deuxième doit prendre en compte de nouvelles menaces telles que décrites précédemment. En effet, comme il est rappelé en introduction du *headline goal 2010*,

(31) Baudouin BOLLAERT, « Défense : les limites de l'exercice », *Le Figaro*, 19 avril 2004.

(32) « La sécurité et la défense : le temps des militaires », Yves Boyer, *Questions internationales*, n° 7, mai-juin 2004.

l'Union européenne est un acteur global, prêt à partager la responsabilité pour une sécurité globale. Avec l'adoption par le Conseil européen en décembre 2003 de la Stratégie européenne de sécurité, l'UE a affirmé le rôle qu'elle veut jouer dans le monde, en soutenant un ordre international basé sur le multilatéralisme dans le cadre de l'ONU [...] L'UE a le cadre civil et militaire nécessaire pour faire face à ces menaces à plusieurs facettes. La disponibilité d'instruments efficaces, notamment les moyens militaires jouera souvent un rôle clé au début d'une crise, pendant son développement et dans la phase postérieure⁽³³⁾.

Les États membres ont décidé de s'engager à être capables d'ici 2010 de répondre par une action rapide et décisive à tout le spectre d'opérations de gestion de crise couvertes par le traité de l'UE.

Ceci concerne les tâches humanitaires et de sauvetage, les tâches de maintien de la paix, les tâches de forces de combat dans la gestion de crise, incluant le rétablissement de la paix. Comme indiqué dans la stratégie européenne de sécurité, cela pourrait inclure des opérations communes de désarmement, le soutien à des pays combattant le terrorisme... L'UE doit être capable d'agir avant qu'une crise ne survienne et un engagement préventif peut éviter que la situation ne se détériore. L'UE doit avoir la capacité de conduire des opérations simultanées à différents niveaux d'engagement⁽³⁴⁾.

Les États membres ont identifié les évolutions suivantes qui marqueront l'horizon de l'UE en matière de défense jusqu'en 2010 :

- l'établissement d'une cellule civilo-militaire au sein de l'état-major de l'UE, avec la capacité de mettre en place rapidement un centre d'opération pour des opérations particulières, prévu pour 2004 ;

- l'établissement d'une agence dans le domaine du développement des capacités de défense, de la recherche, de l'acquisition et des armements (Agence européenne de défense) courant 2004, qui soutiendra le comblement des lacunes en matière d'équipement militaire ;

- la mise en œuvre, d'ici 2005, d'un dispositif commun de coordination du transport stratégique de l'UE, en vue de parvenir d'ici 2010, à la capacité nécessaire et à une efficacité totale dans le domaine du transport stratégique (aérien, terrestre et maritime) à l'appui des opérations anticipées ;

- le développement complet d'ici 2007, de groupements tactiques rapidement déployables, ce qui inclut l'identification des moyens de transport stratégique, de soutien et de débarquement appropriés ;

- la disponibilité d'un porte-avions avec ses forces aériennes et de soutien d'ici 2008 ; l'amélioration des performances de tous les niveaux des opérations de l'UE via le développement de la compatibilité et du lien en réseau de tous les équipements de communication et moyens terrestres et spatiaux d'ici 2010.

(33) Headline goal 2010, approuvé par le Conseil affaires générales et relations extérieures, le 17 mai 2004.

(34) *Ibid.*

L'objectif 2010 fournit donc l'orientation générale nécessaire au développement des capacités et il guidera ainsi les États membres dans le choix de leurs contributions. **Ce nouvel objectif est plus qualitatif que quantitatif. Il vise à développer l'interopérabilité et la déployabilité des forces de l'UE, ce qui est un objectif important et ambitieux.** Il donne des échéances précises. Comme l'analyse un expert sur la PESD du ministère de la défense, le capitaine Nielly, le headline goal 2010 est réaliste, chaque étape a été pesée, tout ce qui figure dans cet objectif a été pesé par les 25 États de l'UE qui ont donné leur accord. C'est donc une bonne base pour de nouveaux développements capacitaires de l'UE.

Une montée en puissance opérationnelle

De nouvelles opérations

Se fixant de nouvelles ambitions pour l'échéance 2010, l'UE a connu aussi en 2004 une nouvelle montée en puissance sur le plan opérationnel et les perspectives peuvent laisser espérer la poursuite de cette montée en puissance. Depuis le 2 décembre 2004, les forces de l'UE (Eufor) ont en effet remplacé celles de l'OTAN (SFOR) en Bosnie-Herzégovine, présentes depuis décembre 1995 dans la région. L'action commune adoptée le 12 juillet 2004 par le Conseil a donné le coup d'envoi de l'opération. Cette opération, appelée Althea, comporte une force de 7 000 hommes venant de 33 pays, dont onze États non membres de l'UE. L'UE s'appuie sur les moyens de l'OTAN selon le mécanisme de « Berlin + ». Le général britannique John Reith, deputy SACEUR a été nommé commandant de l'opération et le général David Leakey, commandant de la force européenne. Le quartier général de l'opération est situé au SHAPE. De plus, à Sarajevo, l'OTAN maintient un quartier général de quelque 350 hommes, dont 150 postes militaires.

L'opération a plusieurs objectifs ambitieux :

- à court terme, assurer une transition tranquille avec l'OTAN afin de maintenir un environnement sûr pour la mise en œuvre des accords de Dayton ;
- à moyen terme, soutenir les progrès de la Bosnie-Herzégovine vers l'intégration à l'UE, en contribuant à un environnement sûr avec l'objectif de signer un accord de stabilisation et d'association ;
- à long terme, assurer une Bosnie-Herzégovine stable, viable, pacifique et multiethnique.

La tâche est difficile pour l'UE, l'environnement restant encore instable et les tensions fortes entre les communautés ethniques et religieuses. L'UE doit donc faire face à des défis importants au regard des objectifs ambitieux qu'elle s'est fixée dans cette opération. Celle-ci est la plus importante réalisée par l'UE depuis le développement de la PESD. Elle est donc un test majeur de sa capacité opérationnelle et de son autonomisation croissante, même si elle s'inscrit dans le cadre « Berlin + ».

Cependant, l'Eufor est mieux outillée que l'OTAN pour réussir là où celle-ci, qui a réussi à stabiliser la situation, n'a pas connu de résultats probants. Les Américains « n'ont jamais considéré que la lutte contre la criminalité organisée faisait partie des missions de la SFOR [...] or, il est devenu évident que les réseaux

de complicité dont bénéficient les criminels de guerre et ceux de la criminalité organisée – qui mine la Bosnie – ne forment qu'un seul et même ensemble. Les Européens ont donc l'intention de s'attaquer aux racines du mal. « Notre mandat va plus loin que celui de l'OTAN ; nous allons affronter ceux qui menacent la sécurité et la stabilité de la Bosnie, nous allons frapper les réseaux et le crime organisé qui l'empêchent de progresser vers l'UE et l'OTAN » a prévenu le général Leakey [...] L'UE est condamnée à réussir, c'est-à-dire à stabiliser les Balkans. « On ne peut pas vivre avec un trou noir aux portes de l'Europe ; il faut l'avalier » résume un conseiller du général Leakey⁽³⁵⁾.

Mais au-delà du démantèlement des réseaux mafieux et de l'arrestation des criminels de guerre, l'UE sera-t-elle cependant capable d'assurer à long terme la viabilité de l'État de Bosnie-Herzégovine ? La tâche reste ardue près de 10 ans après la fin de la guerre. Les embûches sont nombreuses dans une région potentiellement explosive. Mais si le succès est au rendez-vous, il traduira une évolution positive vers la maturité de l'UE en matière d'opérations extérieures.

Preuve de cet effort pour améliorer le fonctionnement des opérations extérieures, un mécanisme de financement spécifique, baptisé Athena, a été créé le 23 février 2004. Il vise à fournir des ressources sur une base permanente et surtout à réduire le temps nécessaire à la mise à disposition des fonds.

Althea s'intègre dans une politique globale définie par le Conseil européen de juin 2004 et qui vise, à terme, à l'intégration de la Bosnie-Herzégovine dans l'UE. Elle complète l'engagement politique de l'Union, ses programmes d'assistance, ainsi que sa mission de police, la MPUE.

Cette opération met en jeu tous les instruments de la PESD, tant civils que militaires, et développe la crédibilité de l'UE. « **Au total, l'opération Althea participe bien d'une montée en puissance de la PESD qui progresse ainsi dans ses ambitions et sa capacité opérationnelle.** Le changement de cadre institutionnel, induit par la relève de la SFOR, est important en tant qu'affirmation politique de la PESD⁽³⁶⁾. »

On peut aussi remarquer le rôle joué par l'Eurocorps qui a pris le commandement de la FIAS (ISAF) en Afghanistan. La FIAS n'est pas une opération menée au titre de la PESD, néanmoins elle est assurée par une unité multinationale – détachements allemands, belges, français, espagnols et luxembourgeois – qui affirme nettement l'identité européenne de sécurité et de défense.

La question de l'embryon de « quartier général européen »

On l'a vu au plan opérationnel, plusieurs options sont possibles pour la direction d'une opération militaire.

Première option, à l'instar de l'opération au Kosovo en 1999, l'OTAN dirige seule les opérations. Dans ce cas, on ne peut considérer que c'est une opération de

(35) Laurent ZECCHINI, « Avec une force de 7000 soldats, l'UE prend la relève de l'OTAN en Bosnie », *Le Monde*, jeudi 2 décembre 2004.

(36) Fabien TERPAN, « L'Europe de la défense au second semestre 2004 : la dimension politique », in *Défense nationale et sécurité collective*, février 2005, p. 85.

l'UE. Deuxième option, en prenant l'exemple de l'intervention « Concordia » en Macédoine, les pays européens sont majoritaires, mais utilisent les moyens de l'OTAN. Il s'agit de la formule « Berlin + ». L'OTAN met à la disposition de l'UE un Operation Headquarters (OHQ), quartier général de niveau stratégique, au SHAPE aux ordres du *deputy* SACEUR.

Troisième possibilité, à l'instar de l'intervention Artémis en RDC, les Européens agissent sans les moyens de l'OTAN, l'état-major stratégique est exclusivement européen.

Il y a actuellement une montée en puissance des OHQ. Celui de la France était en mesure de planifier et de conduire dans l'urgence une opération au niveau d'une brigade dans le cadre de l'opération Artémis. Il le sera au niveau d'une division à partir de 2004 et d'un Corps en 2006.

Mais d'autres pays se sont également lancés dans la création de capacités de commandement stratégique, notamment la Grande-Bretagne et l'Allemagne.

La principale option pour la conduite d'opérations militaires autonomes de l'UE est donc celle des états-majors nationaux, qui peuvent être multinationalisés si nécessaire.

Toutefois, plusieurs États se sont montrés favorables à une quatrième option, qui va véritablement dans le sens d'une autonomie militaire de l'UE. Elle consiste à ce que celle-ci ait ses propres moyens de planification et de conduite d'opérations sans avoir recours à des moyens de l'OTAN. Lors d'une réunion à Bruxelles, le 29 avril 2003 l'Allemagne, la Belgique, la France et le Luxembourg se sont notamment prononcés pour la création d'une capacité de planification et de conduite d'opérations pour les missions sans moyens de l'OTAN, à savoir un embryon de quartier général militaire autonome et fixe installé à Tervuren, dans la banlieue de Bruxelles.

Certains États membres ont reproché à cette proposition de faire un double emploi de manière inutile et préjudiciable sur le plan politique avec les capacités nationales et celles de l'OTAN, que l'UE pouvait, du moins en principe, utiliser pour conduire une opération. Critiques qui rappellent celles des États-Unis émises à propos de la création de l'Eurocorps ou à propos de la décision de mettre sur pied la force de réaction rapide de l'UE.

« Or, la proposition des Quatre sur le QG concernait les opérations Union européenne sans moyens de l'OTAN, là où le *deputy* SACEUR ne peut intervenir, puisque hors du champ de Berlin +(37). »

Mais finalement, malgré les pressions américaines et grâce au ralliement décisif du premier ministre britannique Tony Blair, un accord esquissé entre la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne, le 26 novembre 2003, a été officiellement entériné à Bruxelles par le Conseil européen des chefs d'État et de gouvernement le 12 décembre 2003.

(37) André DUMOULIN, « Comment se porte la politique européenne de sécurité et de défense ? », *Revue du marché commun et de l'Union européenne*, n° 479, juin 2004, p. 370.

« La France, très attachée au projet, a dû lâcher beaucoup de lest pour qu'il soit adopté. C'est une version très « allégée » de l'idée initiale qui a été retenue [...] Les dirigeants européens ont cherché à banaliser au maximum le projet. Ainsi ils ne parlent plus de quartier général mais d'une cellule mise en place au sein d'une institution déjà existante, l'état-major de l'UE⁽³⁸⁾ ».

La nouvelle proposition prévoit également la création d'une petite cellule de l'UE au sein du SHAPE, pour améliorer la préparation des opérations de l'UE sur le mode « Berlin + ». Par ailleurs, des arrangements de liaison de l'OTAN avec l'état-major de l'UE (EMUE), installé au Cortenberg, seront définis pour assurer une pleine transparence entre les deux organisations. Le SHAPE aura lui aussi un officier de liaison au sein de l'EMUE. Mais le fait principal est que l'UE pourra disposer d'une cellule civilo-militaire au sein de l'EMUE d'une quarantaine d'officiers en vue de gérer « la planification et la conduite d'opérations ». Cette cellule pourra elle-même être renforcée si nécessaire. **Un centre d'opérations doit être opérationnel courant 2006. Ceci peut donner un certain degré d'autonomie au niveau de la planification stratégique à l'UE.**

« Cette capacité à mettre en place rapidement un centre d'opérations pour une opération particulière » ne sera activée que si l'OTAN en tant que telle n'est pas engagée dans une opération. En outre, les grands quartiers généraux nationaux (OHQ) seront considérés comme prioritaires en cas d'opération européenne sans moyens de l'OTAN.

« Cette hiérarchisation fait que le futur noyau de planification et de conduite d'opérations non permanent ne sera actionné subsidiairement par l'UE probablement et en particulier que lorsqu'une réponse à la fois civile et militaire sera requise et lorsqu'aucun QG national n'aura été identifié comme adéquat ou ne souhaitera prendre le leadership (nation-cadre)⁽³⁹⁾. » Cependant l'avenir pourrait montrer qu'il conduira des opérations purement militaires. C'est donc une troisième option, une sorte de troisième voie qui permettra une montée en puissance opérationnelle de la PESD.

La mise en place des groupements tactiques pour mieux réagir face aux crises

L'une des lacunes de l'UE en matière militaire est « le manque de forces spécialisées hautement mobiles pouvant intervenir à très bref délai et capables d'accomplir des missions sur un terrain difficile⁽⁴⁰⁾ ». La possibilité pour l'UE de déployer des forces ayant un haut niveau d'alerte est un élément clé du headline goal 2010. Ces forces sont basées sur le concept de « groupement tactique (battlegroups). À la suite d'une initiative franco-britannique, en février 2004, la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne ont présenté le concept destiné à combler cette lacune. Il a été approuvé par les ministres de la défense de l'UE en avril 2004. Le 22 novembre 2004 à Bruxelles, ces ministres ont constaté un potentiel possible d'ici 2007 de treize groupements tactiques.

(38) Luc de BAROCHEZ, « L'Europe de la défense se dote d'un embryon de quartier général », *Le Figaro*, 13 décembre 2003.

(39) « Comment se porte la politique européenne de sécurité et de défense ?, *op. cit.*, p. 371.

(40) « La politique de sécurité et de défense de l'UE », *op. cit.*, p. 107.

Selon le headline goal 2010, l'ambition de l'UE est d'être capable de prendre une décision de lancement d'une opération dans les 5 jours après l'approbation du concept de gestion de crise par le Conseil de l'UE. Concernant le déploiement des forces, l'ambition est que celles-ci commencent leur mission, au plus tard 10 jours après la décision de l'UE de lancer l'opération. Les groupements tactiques doivent donc être prêts à être déployés dans un délai de 15 jours.

Les quatre principaux groupes, qui seront prêts entre 2005 et 2007, seront formés autour d'une nation-cadre (France, Grande-Bretagne, Italie et Espagne), associant des contributions minoritaires d'autres pays. Un autre groupement tactique sera structuré à partir du Corps européen (France, Allemagne, Espagne et Belgique).

Viennent ensuite sept autres propositions : France-Belgique, Allemagne-Pays-Bas-Finlande ; Pologne-Allemagne-Slovaquie-Lettonie-Lituanie ; Italie-Hongrie-Slovénie ; Grande-Bretagne-Pays-Bas. Un autre groupement tactique sera formé de pays méditerranéens (Italie, Espagne, Grèce et Portugal) et le dernier associera les États nordiques (Suède, Finlande, Norvège)⁽⁴¹⁾.

Concernant leur déploiement, selon la déclaration sur les capacités militaires européennes du 22 novembre 2004, « le Royaume-Uni et la France se sont chacun engagés à fournir un groupement tactique durant le premier semestre de 2005, et l'Italie durant le deuxième semestre 2005. En 2006, la France et l'Allemagne auront un groupement tactique pour toute l'année [...] De même, au cours du premier semestre 2006, un groupement tactique multinational, basé sur l'architecture de la force amphibie et de débarquement italo-espagnole avec des capacités portugaise et grecque sera disponible ».

Le premier janvier 2007, l'UE atteindra la pleine capacité opérationnelle de ce concept en étant capable de déployer simultanément deux groupements tactiques. « L'Union devra avoir la capacité de mener deux opérations avec des groupements tactiques, incluant le lancement de telles opérations presque simultanément⁽⁴²⁾. »

À tour de rôle à partir de 2007, deux des groupements tactiques seront d'astreinte, de façon à ce que l'UE les ait à sa disposition, au cas où une voire deux crises dans le monde rendraient nécessaire son intervention. Le concept de groupement tactique améliorera la capacité de réaction rapide de l'Union et comblera l'une des lacunes les plus importantes en matière de capacités européennes. Le modèle de référence a été l'opération Artémis. D'ailleurs, lors du sommet franco-britannique du jeudi 18 novembre 2004, la France et la Grande-Bretagne avaient jugé dans un communiqué commun que ces groupements tactiques seraient « particulièrement utiles dans l'appui que nous pouvons apporter aux Nations unies, en particulier en Europe, en Afrique ou d'autres régions en crise », précisant que « l'Afrique doit être une priorité dans l'action de l'UE en matière de sécurité ».

« Ces groupements tactiques sont en première ligne dans le renforcement des capacités, donnant à l'Union européenne une force crédible, pouvant être rapidement

(41) Laurent ZECCHINI, « L'UE se dote d'une nouvelle force militaire rapide », *Le Monde*, 24 novembre 2004.

(42) Déclaration sur les capacités militaires européennes du 22 novembre 2004.

déployée et cohérente, capable de mener des opérations seule ou dans la phase initiale d'opérations plus importantes » selon le communiqué de la présidence néerlandaise de l'UE à l'issue de la réunion du 22 novembre des ministres de la défense. Selon le ministre de la défense des Pays-Bas, Henk Kemp, « le concept de groupements tactiques est complémentaire de la force de réaction rapide de l'OTAN (NRF, Nato Response Force, qui doit être opérationnelle pleinement en octobre 2006). »

Les groupements tactiques devront pouvoir être déployés pour des périodes allant de 1 à 4 mois.

Pour être opérationnel dans des délais aussi brefs, un groupement tactique devra disposer de ses propres moyens de transport stratégique et de logistique (ceux-ci devront être identifiés à l'avance), de sa logistique, et d'un quartier général. Comme le souligne Laurent Zecchini « l'idée de base est de permettre aux petits pays d'apporter à des nations-cadres leur contribution dans des « niches » spécifiques (forces spéciales, déminage, capacités médicales, expertise NBC). Cependant, un groupement tactique peut être multinational.

L'instance chargée de la mise en œuvre des groupements tactiques sera le COPS de l'UE, sous la présidence de Javier Solana, haut représentant de l'Union pour la politique étrangère et de sécurité commune.

Afin d'appuyer notamment la mise en place des groupements tactiques et d'assurer leur efficacité, l'UE veut développer une approche globale de la déployabilité – qui concerne d'ailleurs tous les instruments militaires dont l'UE peut se servir pour remplir ses missions – comme l'explique la déclaration de la conférence d'engagement des capacités militaires du 22 novembre 2004.

D'ici deux ans, l'UE aura donc une plus grande réactivité face à des crises à sa périphérie ou plus lointaine.

Une capacité d'intervention qui va se développer, laissant entrevoir un partage des tâches avec les États-Unis.

On l'a vu dans la deuxième partie, l'UE a une capacité de déploiement de troupes encore limitée, cependant elle ne signifie pas que sa capacité d'intervention est nulle, bien au contraire.

Une évaluation a été réalisée par un groupe d'experts en sécurité et défense de haut niveau réunie par la fondation Bertelsmann dans le groupe de Venusberg dont les résultats ont été publiés en 2004⁽⁴³⁾.

Selon ces experts, « les forces armées européennes possèdent des moyens aériens et navals pour la plupart des opérations envisagées par la SES⁽⁴⁴⁾ ». En particulier, les Européens sont capables de mener des opérations de basse à moyenne intensité proches de leurs bases de départ. Cependant, plus l'opération est lointaine, plus est forte l'intensité du conflit et plus long est le temps pour le résoudre,

(43) Julian LINDLEY-FRENCH and Franco ALGIERI, A European defence strategy, Bertelsmann Foundation, Guetersloh, may 2004.

(44) *Ibid.*, p. 27.

plus grand est le risque que prendront les forces européennes et plus grande est la probabilité d'un échec de la mission. « De plus, il est extrêmement improbable que les Européens puissent mener deux opérations de moyenne intensité en même temps⁽⁴⁵⁾. »

Les forces des États de l'UE peuvent par contre réaliser des opérations de sauvetage et des missions humanitaires significatives, y compris sur le territoire des États membres par exemple en cas d'attaques sur des infrastructures européennes clés.

Les forces de l'UE peuvent aussi réaliser des opérations de maintien de la paix d'une ampleur significative en et autour de l'Europe. Elles peuvent aussi assurer des opérations de rétablissement de la paix. Cependant, soulignent les experts, là encore, si l'intensité du conflit s'élève, le risque augmente pour les forces de l'UE, ainsi que la probabilité que de telles forces causent des dommages collatéraux et aux infrastructures du fait du manque de capacités de frappes de précision. De plus, alors que le temps de déploiement augmente, plus importante est la force et plus grande est la distance sur laquelle elle doit être déployée, plus faible risque d'être l'effet de cette force. De ce fait, l'Europe ne pourrait conduire que des opérations limitées pour prévenir ou mettre fin à un conflit au-delà de ses frontières.

Pour mener des opérations de haute intensité, une guerre face à des forces organisées, les Européens pourraient agir mais seulement de façon limitée selon les experts de Bertelsmann et devraient certainement s'appuyer sur les moyens de l'OTAN. Il faut cependant remarquer que d'autres experts soulignent que l'OTAN, elle-même, peut être dans l'incapacité de réaliser de telles opérations. Un exemple frappant est l'incapacité de l'OTAN à fournir les moyens requis pour les opérations en Afghanistan.

Dans ce contexte, seuls les États-Unis sont en mesure de mener des opérations de la plus haute intensité selon les experts de Bertelsmann. « La France et la Grande-Bretagne sont les pays européens clés à cause de leur capacité à projeter des forces professionnelles capables de soutenir certaines missions de haute intensité, même si cette capacité est limitée⁽⁴⁶⁾. »

Dès lors, le désengagement américain en Bosnie-Herzégovine et d'une manière générale en Europe, laisse entrevoir la possibilité d'un partage des tâches entre l'Europe, notamment le trio Allemagne-France-Grande-Bretagne, et les États-Unis, la première assurant le maintien de la paix à ses frontières, tandis que les seconds se focaliseraient sur d'autres régions du monde, dont le Moyen-Orient. Mais l'Union européenne n'entend pas limiter son champ d'action. Javier Solana, haut représentant de l'UE pour la PESC déclarait récemment que « l'UE, en tant qu'acteur global, doit pouvoir déployer ses forces partout ou cela s'avère nécessaire. Ainsi la coopération UE/OTAN peut évoluer et ne plus se limiter à l'Europe balkanique car les développements opérationnels sont conçus tant à l'OTAN qu'à l'UE dans une logique de complémentarité. Les groupements tactiques doivent être complémentaires de la Nato Response Force de l'OTAN. Un partage des tâches semble bien donc s'esquisser dans les prochaines années. La force européenne de l'objectif global d'Helsinki a vocation à stabiliser des situations de

(45) *Ibid.*, p. 28.

(46) A European defence strategy, *op. cit.*, p. 34.

crise similaires à celles de la Bosnie-Herzégovine ou du Kosovo. La Nato Response Force – 20 000 hommes – mise en place par l’OTAN en 2002 répond davantage à l’expérience de l’engagement occidental en Afghanistan. Les groupements tactiques s’inspirent quant à eux du modèle de l’intervention en Ituri.

Quelles perspectives pour l’agence européenne de défense (AED) ?

L’agence européenne de défense a été lancée en juillet 2004. Une de ses tâches sera de stimuler l’intégration européenne en matière de marchés publics de défense.

Cette tâche sera certainement difficile. Les marchés de l’armement ont été jusqu’à présent des chasses gardées des industries nationales. Les marchés restent encore très cloisonnés, chacun défendant son pré carré, particulièrement en France, même si certains pays comme la Grande-Bretagne commencent à mettre en concurrence pour l’acquisition de matériels militaires leur industrie nationale avec celles d’autres pays européens.

Pour jouer un rôle efficace, l’Agence dépendra de l’accord et du bon vouloir des États. Or ceux-ci sont divisés sur le rôle qu’ils entendent voir jouer l’Agence. Pour certains États, dont le Royaume-Uni, l’Agence doit être tout entière tournée vers le renforcement des capacités militaires européennes. Pour d’autres, dont la France, l’Agence doit répondre aux quatre objectifs énoncés et notamment être un instrument au service de la politique industrielle de l’Union. « Elle doit donc pouvoir lancer des programmes et des projets communs et participer à la consolidation du secteur industriel de la défense⁽⁴⁷⁾. »

Cependant un des problèmes est que les principaux États européens ne semblent pas prêts à transférer à l’Agence des compétences jusque-là exercées par leurs services nationaux d’acquisition.

« L’autonomie d’action du directeur de l’Agence devrait être ainsi très limitée, ses décisions étant subordonnées à l’accord unanime des administrations nationales responsables des questions d’armement. Or ce processus de décision de type intergouvernemental a montré toutes ses limites au sein du GAEO⁽⁴⁸⁾. »

Certains experts sont cependant optimistes et estiment que l’Agence pourrait devenir un véritable outil au service de « l’Europe-puissance ». Ainsi, pour Laurent Giovachini, directeur de la coopération et des affaires industrielles à la Délégation générale pour l’armement, « l’agence devra exercer un rôle politique d’impulsion et de contrôle au bénéfice des États membres en s’appuyant sur les instruments spécialisés qui ont été créés au cours de la décennie précédente⁽⁴⁹⁾ ». Elle doit inciter les États à se porter volontaires pour combler les lacunes en matière de capacités et permettre le lancement de programmes d’armement correspondants, réunissant les conditions financières nécessaires. « C’est à ce prix que les difficultés rencontrées lors du lancement de projets récents pourront à l’avenir être surmontée⁽⁵⁰⁾. »

(47) L’agence européenne de l’armement... *op. cit.*, p. 94.

(48) *Ibid.*, p 94.

(49) « L’agence européenne de défense », Laurent Giovachini, Défense n° 109, janvier-février 2004, p. 14.

(50) *Ibid.*

Mais l'Agence a une légitimité forte, ne serait-ce que parce qu'elle figure dans la Constitution européenne et parce qu'au comité directeur de l'Agence siègent les ministres de la défense européens. Elle a donc tous les atouts pour parvenir à des résultats. Tout est fait pour qu'elle rende les services qu'on attend d'elle. Rappelons que parmi les divisions qui composent l'Agence, une est spécifiquement chargée de développer les capacités militaires de l'UE.

Pour 2005, plusieurs projets phares sont prévus, concernant notamment les véhicules blindés et les drones (avions sans pilotes), a indiqué en mars 2005 son directeur, Nick Witney. Pour l'agence, il s'agit d'abord de poursuivre le développement d'un véritable marché européen pour les équipements de défense en Europe. Deuxième objectif: favoriser l'harmonisation des fonctions de commandement, contrôle, communications et renseignement (C3i). Le troisième point concerne le développement des véhicules blindés qui font l'objet d'efforts dispersés en Europe selon M. Witney.

L'Agence européenne de la défense, basée à Bruxelles et opérationnelle depuis le début 2005, dispose d'un budget de 20 millions d'euros pour sa première année. Pour la ministre de la défense Michèle Alliot-Marie, cette agence « est un instrument clé de la politique européenne de défense » qui permettra de « mieux identifier les besoins et de renforcer la base industrielle ».

Dès lors l'Agence pourrait favoriser le processus de construction de l'Europe de la défense et de développement de ses capacités. Elle pourrait notamment permettre l'harmonisation des besoins en matière de capacités, promouvoir la standardisation du matériel et traduire les besoins communs en matière d'acquisitions.

Mais pour cela, une des conditions est que les barrières psychologiques et politiques des États européens portant sur l'ouverture de leur marché d'armement et sur le développement de la coopération en matière d'industrie d'armement soient levées.

De plus, le processus de sa montée en puissance prendra du temps, ne serait-ce que parce qu'« il sera difficile de surmonter en l'espace de quelques mois des divergences qui opposent depuis de nombreuses années certains grands États européens producteurs, ainsi que certains pays ne disposant pas de capacités industrielles mais désireux de préserver la liberté de leurs approvisionnements⁽⁵¹⁾ ». Il faudra donc certainement des années pour qu'elle devienne véritablement opérationnelle et surtout qu'elle acquiert un véritable poids.

Cependant l'Agence ne pourra agir efficacement que si les Européens décident de doter l'UE d'un budget conséquent et en tout cas d'augmenter leurs budgets nationaux de défense et d'investir davantage dans la recherche et développement. Or les contraintes budgétaires et sociétales sont fortes.

Le maintien de contraintes budgétaires et sociétales

Comme on l'a vu, l'UE est lancée dans le renforcement de ses capacités militaires et le comblement de ses nombreuses lacunes. Elle est confrontée aux nombreux

(51) L'agence européenne de l'armement... *op. cit.*, p 96.

défis dépeints par la SES. Mais pour y répondre efficacement, l'UE doit soit accroître ses moyens budgétaires, soit les utiliser plus efficacement. L'ensemble des budgets de la défense des pays de l'UE s'élèvent environ à 180 milliards d'euros, soit la moitié du niveau du budget de la défense américain. Cette situation devrait se maintenir dans un avenir proche et à moyen terme. En effet, le vieillissement de la population européenne va peser lourdement sur son économie. Il implique de prévoir non seulement le financement des retraites mais surtout celui des dépenses de santé qui ne manqueront pas de s'accroître. Le cumul des deux entraînera un prélèvement important des richesses de l'Europe, ce qui réduira les investissements dans d'autres secteurs de l'économie [...] Cette modification de la situation démographique aura des implications sur la défense. En effet, une population vieillissante est plus préoccupée par sa sécurité intérieure et sa tranquillité que par une Europe puissance dynamique⁽⁵²⁾. De plus l'absence de menaces extérieures majeures incitera les Européens à ne pas investir dans la défense.

Il est donc peu probable qu'un rattrapage du niveau américain puisse être effectué, même si certains États, comme la France et la Grande-Bretagne qui « représentent aujourd'hui la moitié des crédits militaires de l'Union européenne et 75 % de ceux de la recherche et du développement militaire⁽⁵³⁾ », sont prêts à faire des efforts significatifs (cf. la loi de programmation française 2003-2008) ou tout du moins sont prêts à enrayer la chute des budgets depuis la fin de la guerre froide. Ainsi le budget militaire français est en hausse de 4 % en 2004 à 32,4 milliards d'euros (contre 28,9 milliards d'euros en 2002). Le budget britannique doit passer de 26,4 milliards de £ en 2004 (contre 24,2 milliards en 2002) à 29,9 milliards de £ en 2007⁽⁵⁴⁾, mais compte tenu de l'inflation, son niveau est comparable à celui de 1995.

D'autre part, de nombreux États ne font pas l'effort suffisant. Ainsi l'Allemagne, partenaire clé en matière de défense, voit son budget stagner. En 2004, il a été de 24,1 milliards d'euros contre 24,4 milliards en 2003 et 23,6 milliards en 2002. En tenant compte de l'inflation, les budgets sont à des niveaux réduits.

Quelques pistes pour le développement des capacités de défense de l'UE

Accroître l'effort budgétaire et mieux dépenser

La nécessité d'augmenter les budgets de défense

Face à l'insuffisance des moyens budgétaires accordés à la défense dans de nombreux États de l'UE, il est nécessaire de corriger cette tendance lourde si l'on veut que l'Europe de la défense continue de se développer. Un moyen serait de fixer des objectifs communs en matière de défense, portant sur les dépenses globales par rapport au PIB. Les États désireux d'aller de l'avant se fixeraient des objectifs en matière de PESD sur le modèle de ce qui fut fait dans le domaine monétaire pour l'euro.

(52) Patrice Buffotot, *op. cit.* p 63.

(53) « De l'entente cordiale au partenariat stratégique », Michèle Alliot-Marie, ministre de la défense, *Défense nationale*, avril 2004, p. 17.

(54) The military balance 2004-2005. The International institute for strategic studies. Oxford University Press, octobre 2004, p. 272.

Un tel effort de défense nécessaire est chiffré à au moins 2 % du PIB de l'UE (contre 3,7 % du PIB pour les États-Unis en 2003) par la majorité des experts. C'est d'ailleurs l'objectif que se fixe l'OTAN. Certains pays sont au-dessus comme la France (2,6 % en 2003) ou la Grande-Bretagne (2,4 % en 2003). D'autres comme l'Allemagne sont nettement en dessous (1,5 %). Si l'on prend l'ensemble des pays européens de l'OTAN (NATO Europe), le seuil n'était pas atteint en 2003, le chiffre étant d'1,9 % du PIB. Les nouveaux entrants dans l'OTAN en avril 2004 sont également tous en dessous, sauf la Slovaquie⁽⁵⁵⁾. Un effort est donc nécessaire, même s'il est difficile à réaliser dans un contexte d'austérité budgétaire pour de nombreux pays de l'UE ou de la zone euro.

Le conseil économique de la défense évalue dans son rapport 2005 sur l'économie de la défense à 35 voire 40 milliards d'euros l'accroissement de moyens budgétaires pour la défense si l'on atteignait dans la majorité des pays ce seuil de 2 % du PIB. Pour être plus facile à atteindre, cet objectif pourrait s'accompagner d'un assouplissement des règles du pacte de stabilité (qui fixe à 3 % du PIB le déficit public maximum) : les dépenses d'acquisitions d'armement seraient alors exclues du calcul du déficit public. C'est ce que suggère d'ailleurs la France.

Mieux dépenser

Cependant, l'accroissement des dépenses doit aussi s'accompagner d'une rationalisation de celles-ci.

Pour certains experts,

le problème ne tient pas au niveau global des dépenses de défense, mais à la manière dont les Européens utilisent leur argent et dans quel but. Le gros de l'investissement en matière de défense concerne toujours le personnel et l'infrastructure plutôt que les nouveaux équipements et la recherche. La persistance de doubles emplois entre États membres est encore plus grave : en dépit de problèmes budgétaires chaque pays maintient ses propres structures de commandement, état-major, organisations logistiques, infrastructures de formation, agences d'acquisition. Cette situation est particulièrement difficile à justifier, car les États membres de l'UE dans leur grande majorité n'ont ni les moyens ni l'ambition de lancer des opérations militaires sans leurs partenaires⁽⁵⁶⁾.

Dès lors, il convient pour les Européens d'être plus audacieux en matière de capacités de défense. Tout d'abord, ils devraient tendre vers une certaine spécialisation des pays dans certains domaines capacitaires pour éviter les duplications et faire jouer, pour reprendre les termes de Ricardo, les avantages comparatifs de chaque pays. Ainsi dans le domaine naval, on pourrait imaginer que la France et la Grande-Bretagne, qui coopèrent pour la construction de porte-avions, se concentrent sur leurs groupes navals autour de leurs porte-avions. D'autres pays, par exemple l'Allemagne et la Pologne qui ont des capacités en matière de navires de déminage se concentreraient sur celles-ci. L'idée serait donc d'identifier pour chaque pays là où est la compétence la plus forte et de la développer.

(55) Military balance, *op. cit.*

(56) Burkard Schmitt, La politique de sécurité et de défense de l'UE..., *op. cit.*, p. 111.

Dans certains cas, l'échelon européen l'emporterait. Par exemple en matière de quartier général stratégique, il serait plus cohérent qu'il n'y en ait qu'un seul et non 5 OHQ comme on l'a vu plus haut.

Par ailleurs, les pays de l'UE devraient raisonner en termes européens et non plus seulement nationaux. Ainsi, il serait plus efficace et plus économique d'établir le besoin global de l'UE en termes de chars de combat, plutôt que d'un point de vue strictement national. Après cette définition précise des besoins de l'UE, chaque pays apporterait ensuite sa contribution en fonction de ses moyens. Cette approche intégrée permettrait certainement de se fixer à un niveau plus réduit (donc de faire des économies budgétaires globales). Dans d'autres domaines, par exemple au niveau des avions de combat, on pourrait procéder de la même façon. Cette solution de mutualisation des moyens impliquerait cependant de nouveaux abandons de souveraineté qui en l'état actuel sont difficilement imaginables en raison des réticences des États souverains de l'UE.

Rationaliser la demande (sans oublier l'offre) d'armements en créant un véritable marché européen de la défense

Aussi l'autre solution, plus réaliste, est la définition de programmes communs d'armement, permettant des économies d'échelle, pour tous les pays de l'UE et non plus des efforts dispersés comme c'est encore trop souvent le cas. L'exemple, certes laborieux, de l'avion de transport militaire A-400 M, est à cet égard éclairant. Ce programme de 20 milliards d'euros qui prévoit l'achat de 180 exemplaires par 8 pays (dont 60 pour l'Allemagne, 50 pour la France, 27 pour l'Espagne, 25 pour le Royaume-Uni, 10 pour la Turquie, les autres pour la Belgique, le Portugal et le Luxembourg), montre qu'une coopération européenne est possible pour des programmes d'armement ambitieux et que certains États peuvent fournir l'effort principal au bénéfice de l'ensemble.

Afin de développer ces programmes, hormis un rôle accru pour l'AED qui pourrait à terme se voir confier leur coordination, la véritable solution serait de favoriser la création d'un véritable marché européen pour les équipements de défense, dont on a évoqué plus haut les limites. En effet, la taille des marchés nationaux de la défense ne permet plus d'offrir aux industriels des perspectives de production suffisantes pour amortir les coûts de recherche et de développement.

En l'état actuel, les marchés nationaux de la défense bénéficient de dérogations aux règles de la concurrence (article 296 du traité CE). « Ils restent soumis très largement aux législations nationales. Les appels d'offres, lorsqu'il y en a, s'effectuent dans des bulletins nationaux dont le contenu, la fréquence et le mode de diffusion varient d'un pays à l'autre⁽⁵⁷⁾. »

La France a proposé dans une note remise à la Commission européenne le 25 février 2005 qu'un « code de conduite pourrait être conçu et mis en œuvre dans le cadre de l'Agence européenne de défense, avec l'appui des États membres et de la Commission. Il ouvrirait la voie, sur des bases réalistes, à une convergence des

(57) Rapport d'information déposé par la Commission de la défense nationale et des forces armées sur les nouveaux défis de la construction de l'Europe de la défense et présenté par MM. Jean Michel et Jérôme Rivière, députés (enregistré le 27 septembre 2005).

pratiques d'acquisition, qui pourraient dès lors permettre d'envisager la mise en place de futurs instruments juridiques ».

Même s'il y a convergences de vues sur la question entre la France et le Royaume-Uni, d'autres États membres ont exprimé des positions différentes. Toutefois, « il est permis de penser, au vu de la réaffirmation par tous du caractère régalién du domaine considéré, qu'un consensus puisse être trouvé par les 25 sur une solution de court terme reposant sur la mise en œuvre d'un code de bonne conduite intergouvernementale et expérimental⁽⁵⁸⁾. »

La mise en place d'un marché européen unique de l'armement paraît cependant encore lointaine tant les positions sont différentes sur le sujet entre par exemple l'Italie qui considère que le marché commun des équipements de défense n'a d'autre but que d'ouvrir les marchés publics militaires à une concurrence totale et mondiale, et des pays qui comme la France seraient favorables à la création d'un marché commun de l'armement, sans frontières internes en Europe, mais avec une protection externe commune pour améliorer la compétitivité des entreprises européennes tout en préservant les compétences technologiques acquises.

En tout état de cause, la demande d'armements devra être rationalisée. À terme, un grand marché unique de l'armement paraît inévitable. Il pourrait progressivement se mettre en place dans les prochaines années. L'offre d'armements est, elle, déjà en partie rationalisée. Elle doit encore se développer. Ceci implique aussi la poursuite du regroupement des industries de défense déjà largement à l'œuvre⁽⁵⁹⁾. Dans ce contexte, les groupes de défense comme le franco-espagnol-allemand EADS ou l'anglais BAE *systems* ont un rôle clé à jouer.

Cet effort de rationalisation est d'autant plus nécessaire que plusieurs pays ont annoncé des réductions du format de leurs armées. Ainsi, en juillet 2004, le ministre de la défense britannique a annoncé que l'armée serait réduite prochainement de 20 000 hommes. De même, en Allemagne, le ministre de la défense Peter Struck a annoncé que d'ici à 2010, l'armée allemande passerait de 285 000 à 250 000 et que 200 bases sur 621 seront fermées. Il a également annoncé un plan d'économies en matière d'équipements de 21 milliards d'euros sur la période 2005-2017.

L'UE doit donc trouver les moyens intelligents pour maximiser l'efficacité de son outil militaire sous la contrainte budgétaire et sociétale.

Parvenir à une définition du partage des tâches entre l'OTAN et l'UE

Comme nous l'avons vu un partage des tâches s'esquisse entre l'OTAN et l'UE. Une définition de ce partage est dans l'intérêt réciproque de l'UE et de l'OTAN, sans quoi il y aurait le risque que la rivalité prenne le pas sur la collaboration.

La ministre de la défense française Michèle Alliot-Marie a commis une analyse dans un entretien au quotidien *Le Monde* (du vendredi 11 février) qui pourrait être une première esquisse de ce partage des tâches. « C'est au cas par cas, en fonction des caractéristiques de chaque crise, que l'Union européenne ou l'OTAN interviendront.

(58) *Ibid.*

(59) La consolidation des industries de défense en Europe, *op. cit.*

L'UE a la possibilité d'être extrêmement réactive sur les démarrages de crise avec les « groupements tactiques 1 500 », puisqu'il s'agit de déployer 1 500 hommes en moins de quinze jours, alors que les délais de déploiement de la force de l'OTAN, la NRF se situent entre quinze jours et deux mois. La défense européenne pourrait d'autre part être amenée à intervenir sur des crises pour lesquelles on peut arrêter une durée d'intervention. La troisième caractéristique de ces interventions européennes pourrait être la nécessité de contacts plus directs entre la force d'intervention et les populations locales. Voilà ce que pourrait constituer l'identité des opérations européennes, celles de l'OTAN étant des opérations plus lourdes dont on peut difficilement prévoir la durée ». Comme le soulignent Jean Michel et Jérôme Rivière, « cette répartition des tâches semble réaliste et pragmatique, car elle se fonde sur l'état des capacités respectives de l'OTAN et des pays de l'UE⁽⁶⁰⁾ ». Cependant, il faudra dans un second temps, à un horizon plus éloigné que l'UE puisse assurer sa défense de façon véritablement autonome pour devenir un acteur majeur sur la scène internationale. On en est cependant encore loin.

Avec le rejet de la Constitution européenne, la nécessité de coopérations entre certains États pour aller de l'avant

Malgré le rejet de la Constitution européenne par la France et les Pays-Bas en mai et juin 2005, rien n'interdit de penser qu'une nouvelle impulsion forte au développement des capacités de défense est possible.

La Constitution européenne, adoptée le 18 juin 2004, dont la ratification est en cours jusqu'en 2006, envisage que certains pays pourront décider d'aller de l'avant dans le domaine de la défense. Elle prévoit l'instauration de mécanismes de coopérations particulières entre les États membres qui le veulent, la coopération structurée permanente (article III.312). La coopération structurée est établie par une décision du Conseil adoptée à la majorité qualifiée, empêchant donc un veto d'un pays isolé. Les États qui y participent doivent remplir des critères de capacités élevés, « notamment avoir la capacité de fournir au plus tard en 2007 [...] des unités de combat ciblées pour les missions envisagées configurées sur le plan tactique comme un groupement tactique avec des éléments de soutien » (protocole sur la coopération structurée annexée à la Constitution européenne).

Les États qui souscrivent à cette coopération structurée en matière de défense ne se sont pas encore faits connaître, mais il paraît acquis que les États membres (Belgique, Allemagne, France, Luxembourg) qui ont participé au mini-sommet sur la défense le 29 avril 2003 à Bruxelles en feront partie [...] La coopération structurée devrait donc jouer un rôle moteur déterminant dans la structuration d'une avant-garde en matière de défense⁽⁶¹⁾

écrivait Étienne de Poncins dans un ouvrage paru début 2005.

Avec le rejet de la Constitution, on en revient au traité de Nice qui exclut la défense du champ des coopérations renforcées. La dynamique interne de l'UE connaît un coup d'arrêt. Or le consensus dans une Europe élargie à 25 (puis 27)

(60) Rapport d'information déposé par la Commission de la défense nationale et des forces armées sur les nouveaux défis de la construction de l'Europe de la défense et présenté par MM. Jean Michel et Jérôme Rivière, députés

(61) Étienne de PONCINS, *La Constitution en 25 clefs*, p. 210, Éditions Lignes de repères, 2005.

États est difficile à obtenir. Aussi le concept de coopérations structurées défini par la Constitution doit être repris – ou être une source d’inspiration – pour permettre des avancées sur des sujets spécifiques en matière de défense. L’heure n’est plus aux grands projets politiques communs, sur lesquels le rejet du traité constitutionnel a montré qu’il est difficile de s’entendre, mais aux avancées progressives. Les progrès récents de l’Europe de la défense, même s’ils peuvent sembler peu spectaculaires, montrent d’ailleurs que se mettent en place des solidarités de fait dans ce domaine entre États membres de l’UE. Cette politique de petits pas n’exclut pas en parallèle des avancées entre un nombre réduit d’États servant d’avant-garde, dont l’exemple permettra ensuite de réunir une majorité d’États. Des coopérations structurées ou des coopérations à géométrie variables sont donc indispensables si certains États veulent accélérer le rythme des progrès de l’Europe de la défense.

Malgré le rejet de la Constitution, la France et le Royaume-Uni, avec l’Allemagne – dont toutefois on ne connaît pas encore clairement les options de la nouvelle chancelière Angela Merkel concernant la défense européenne – rejoints par quelques autres pays de l’UE comme la Belgique ou la Grèce vont probablement continuer à donner de nouvelles impulsions au développement des capacités de défense de l’UE.

La volonté politique affichée de ces États est forte dans le domaine depuis plusieurs années. Ainsi le conseil de défense et de sécurité franco-allemand du 13 mai 2004 a précisé que « notre objectif reste d’achever une union européenne de sécurité et de défense. » France et Allemagne appuient tous les efforts pour atteindre le « nouvel objectif global de renforcement des capacités militaires » qui vise notamment à mettre en place l’interopérabilité complète des forces appelées à agir dans le cadre d’une coalition.

La volonté politique reste la clé de tout développement futur des capacités militaires de l’UE. Celle-ci s’est déjà révélée dans le développement d’une amorce de « quartier général européen » ou dans le concept de groupements tactiques qui permettra de réagir rapidement aux crises, mêmes lointaines. Enfin, l’opération Althea en Bosnie-Herzégovine montre que l’UE monte en puissance au plan opérationnel.

Il reste que la coopération avec l’OTAN, selon le mécanisme « Berlin + » est encore fondamentale pour des opérations où l’OTAN a une expérience avérée, comme c’est le cas dans les Balkans. Et pour l’heure, aucune défense européenne ne se conçoit sans l’OTAN. L’UE gagne donc progressivement en autonomie d’action, mais n’a pas encore franchi le pas qui la ferait passer au stade vraiment adulte. Pour cela, il faudrait que l’Europe définisse ses objectifs à long terme, notamment en matière de défense, et qu’elle se décide à promouvoir une Europe puissance que de nombreux États de l’UE refusent encore, préférant le parapluie militaire américain. Là encore le rôle de quelques États de l’UE peut être moteur pour initier une véritable réflexion sur les buts de l’UE en matière de défense.

Conclusion :

Née au lendemain de la seconde guerre mondiale, l’idée d’une défense européenne par les Européens a progressé à la fin des années 1980 et au début des années 1990, pour ensuite connaître une forte impulsion depuis 1998. Depuis cette

date, l'Union européenne a avancé à grands pas en matière de capacités militaires et se dirige vers l'autonomie stratégique. Amorce de quartier général européen, agence de défense, forces d'intervention rapide... les moyens se développent. « L'Union continue à renforcer ses capacités, seule ou avec l'OTAN et elle s'efforce de les mettre en œuvre sur le terrain⁽⁶²⁾. »

De même, de nouveaux matériels entrent en scène. Ainsi dans le domaine des satellites d'observation, dont on a souligné plus haut un certain retard européen par rapport aux États-Unis, les pays européens « seront dotés d'ici les cinq prochaines années d'une quinzaine de satellites de reconnaissance, dont des systèmes à double capacité : civile et militaire. (De même) En ce qui concerne les systèmes de navigation par satellite⁽⁶³⁾ ». Ces évolutions devraient « donner une formidable impulsion aux capacités d'autonomie des Européens dans les domaines allant de la navigation proprement dite à la planification d'attaques à longue portée⁽⁶⁴⁾ ».

Toutefois, dans ce mouvement vers l'autonomie trois pays, l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne, qui représentent une part déterminante des dépenses de défense de l'UE, doivent jouer un rôle d'impulsion décisif. Dans ce triumvirat, le couple franco-britannique sera le moteur. Parce que ces deux pays disposent de l'essentiel du pouvoir de projection de forces, parce qu'ils collaborent ou vont collaborer à des programmes d'armement majeurs (A 400 M, missile Meteor, porte-avions, avions ravitailleurs...) mais surtout parce que comme le souligne Michèle Alliot-Marie :

l'interdépendance de nos pays conduit à la similarité de nos contextes stratégiques : puissance économique et effort de défense comparables, défis similaires appelant à une réponse commune, sécurité nationale reportée aux frontières de l'UE [...] il en découle une forte proximité des objectifs de défense, (notamment) contribuer au développement de la PESD ; maintenir le lien transatlantique⁽⁶⁵⁾.

Une analyse confortée par John Reid, ministre de la défense britannique, qui écrit : « Un partenariat fort et fécond – même s'il ne signifie pas toujours harmonie parfaite – peut permettre au Royaume-Uni et à la France de continuer à travailler ensemble pour faire avancer la PESD⁽⁶⁶⁾ ».

La question est cependant de savoir jusqu'où ces États sont prêts à aller. Car par un plus grand souci d'efficacité militaire et d'économies budgétaires, il semble nécessaire d'aller vers une plus grande intégration. Avec le vieillissement des populations européennes, qui accroîtra la pression sur les budgets sociaux au détriment des budgets militaires, déjà actuellement contraints, il sera nécessaire de dépenser plus intelligemment en évitant les duplications dans les capacités de défense. À long terme, le seul moyen pour faire face à ces difficultés ne peut se faire que par

(62) La dimension politique de la sécurité européenne..., *op. cit.*, p. 111.

(63) Yves BOYER, « La sécurité et la défense : le temps des militaires », *Questions internationales*, n° 7, mai-juin 2004, p. 82.

(64) *Ibid.*

(65) Michèle Alliot-Marie, « De l'entente cordiale au partenariat stratégique », *Défense nationale*, avril 2004, p. 15.

(66) « La présidence britannique de l'UE : un partenariat pour faire avancer la PESD », *Défense nationale*, juillet 2005, p. 12.

une plus grande intégration en matière de défense. Il serait souhaitable que les pays européens mettent en commun leurs ressources pour combiner leurs capacités à un coût plus réduit et développent l'interopérabilité de leurs forces. Il serait nécessaire également que les pays se spécialisent en développant des capacités spécifiques qui seraient disponibles pour la sécurité collective de l'UE. Enfin, l'harmonisation de l'acquisition de matériel militaire doit être renforcée, avec un rôle clé pour l'Agence européenne de défense.

Ces différentes options, qui traduiraient une évolution vers une armée européenne, peuvent paraître aux dirigeants politiques européens utopiques et irréalistes, mais, outre qu'elles répondent à un souci d'efficacité, elles correspondent aux vœux des Européens qui dans un sondage eurobaromètre en 2003 se déclaraient à 74 % en faveur d'une politique de défense commune.

Bibliographie :

Michèle Alliot-Marie, ministre de la défense, « De l'entente cordiale au partenariat stratégique », *Défense nationale*, avril 2004

Charles Antoine, « L'UEO, la belle au bois dormant des Pactes ? », *Défense nationale*, mars 1974.

Pierre Baudin, « De la défense de l'Europe à l'Europe de la défense », *Défense nationale*, novembre 2000.

Loïck Benoit, « Le lancement des premières opérations militaires de l'Union européenne. Quelques remarques sur l'affermissement de la PESD », *Revue du marché commun et de l'Union européenne*, n° 477, avril 2004.

Sven Biscop, « Le Royaume-Uni et l'Europe de la défense : de l'opposition au pragmatisme », *Revue du marché commun et de l'Union européenne*, n° 435, février 2000.

P. Boone, « Une démarche capacitaire pour l'Europe », *Défense nationale*, juillet 2002.

Yves Boyer, « La sécurité et la défense : le temps des militaires », *Questions internationales*, n° 7, mai-juin 2004.

Patrice Buffotot, *Europe des armées ou Europe désarmée ?*, Éditions Michalon, Paris, 2005.

Sous la direction de Patrice Buffotot, *La défense en Europe. Avancées et limites*. La Documentation française, Paris, 2005.

André Dumoulin, Éric Remacle, *L'Union de l'Europe occidentale, phénix de la défense européenne*, Bruylant, Bruxelles, 1998.

André Dumoulin, *La nouvelle architecture de sécurité en Europe*, Éditions GRIP, Bruxelles, 1999.

André Dumoulin, « Comment se porte la politique européenne de sécurité et de défense ? », *Revue du marché commun et de l'Union européenne*, n° 479, juin 2004.

Laurent Giovachini, « L'agence européenne de défense », *Défense* n° 109, janvier-février 2004.

David Hanley, « Vers l'Europe à contrecœur ? », p. 179-180 in *La défense en Europe, nouvelles réalités, nouvelles ambitions*, La Documentation française, Paris, 2001.

Institut d'études de sécurité de l'Union européenne, *La politique de sécurité et de défense de l'UE. Les cinq premières années (1999-2004)*, IES, Paris, 2004.

The International institute for strategic studies, *The military balance 2004-2005*, Oxford University Press, octobre 2004.

Julian Lindley-French and Franco Algeri, *A European defence strategy*, Bertelsmann Foundation, Guetersloh, may 2004.

Pierre Maral, « Vers une Union opérationnelle ? Concordia », *Défense nationale*, mai 2004.

Hélène Masson, *La consolidation des industries de défense en Europe. Et après ?* Notes de la fondation Robert Schuman, avril 2003.

Hélène Masson, « L'agence européenne de l'armement : le temps suspendu », *Cahiers de Mars*, 2004.

Bruno Neveux, « Vers une union opérationnelle ? Artémis », *Défense nationale*, mai 2004.

Henri Pac, *Défense et sécurité européenne*, Eyrolles, Paris, 1991.

Pierre Pascallon, *L'alliance atlantique et l'OTAN, 1949-1999 : un demi-siècle de succès*, Bruylant, Bruxelles, 1999.

Jean Paul Perruche, « Le développement des capacités militaires de l'UE », *Défense nationale*, juin 2004.

Éric Remacle, « L'Union de l'Europe occidentale dans la nouvelle architecture de sécurité européenne ». Heidelberg, Communication pour la conférence paneuropéenne sur les études internationales, 16-20 septembre 1992.

Fabien Terpan, « La dimension politique de la sécurité européenne au premier semestre 2004 », *Défense nationale*, août-septembre 2004.

Patrice Van Ackere, *L'Union de l'Europe Occidentale*, Que sais-je ?, PUF, Paris, 1995.

Willem Van Eekelen, *Debating european security, 1948-1998*, Center for European Policy Studies, Bruxelles, 1998.

G. Wyn Rees, *The Western European Union at the crossroads : between transatlantic solidarity and european integration*, Westview Press, Boulder, 1998.

Annexe 1

Engagements concernant les groupements tactiques de l'UE

Pour le moment, les États membres ci-après ont indiqué qu'ils s'engageaient dans des groupements tactiques de l'UE, constitués comme suit :

France

Italie

Espagne

Royaume-Uni

France, Allemagne, Belgique, Luxembourg et éventuellement Espagne

France et Belgique

Allemagne, Pays-Bas et Finlande

Allemagne, Autriche et République tchèque

Italie, Hongrie et Slovénie

Italie, Espagne, Grèce et Portugal

Pologne, Allemagne, Slovaquie, Lettonie et Lituanie

Suède, Finlande, avec la Norvège et un État tiers

Royaume-Uni et Pays-Bas

Capacités spécialisées

Pour le moment, les États membres ci-après ont proposé des capacités spécialisées destinées à soutenir les groupements tactiques de l'UE :

Chypre (un groupe médical)

Lituanie (une unité de purification de l'eau)

Grèce (le centre de coordination du transport maritime d'Athènes)

France (la structure d'un état-major des forces multinationales déployable)

Annexe 2

Tableau sur l'amélioration des capacités. Conseil de l'UE, 17 novembre 2004

Légendes :

- Solved Lacune ou problème résolu
- ↗ Amélioration de la situation
- ≈ Situation reste presque inchangée
- S Capacité ayant un impact significatif

LAND

Capabilities Shortfalls and Catalogue Deficits ⁽¹⁾	Progress 2002-2004	Impact	ECAP-PG Details
Attack Helicopter Battalions	≈	S	Helicopters (H/C) ECAP-PG
Composite Army Aviation Battalions	≈		
Medium/Heavy Helicopter Transport Battalions	≈	S	
Reconnaissance and Liaison Helicopter Battalions	≈		
Nuclear, Biological & Chemical (NBC) Battalions	Solved	S	Nuclear, Biological & Chemical ECAP-PG
NBC Coy (balanced)	≈		NBC ECAP-PG
Logistic Battalion	≈		
Surveillance and Target Acquisition (STA)/Unmanned Aerial Vehicle (UAV) Battalions	≈	S	
STA Units	≈	S	
Medical Collective Protection Unit Role 3	≈		Medical ECAP-PG
Deployable Laboratories	↗	S	NBC ECAP-PG

(1) This list does not reflect any order of priority.

MARITIME

Capabilities Shortfalls and Catalogue Deficits ⁽¹⁾	Progress 2002-2004	Impact	ECAP-PG Details
Carrier Based Air Power	≈		
Helicopter Carrier	≈		
Primary casualty Receiving Ship (PCRS)	≈		Medical ECAP-PG
Port and Shipping advisory Team	≈		
Seaport of Disembarkation (SPOD) Units	➔		
Amphibious Brigade HQ (including Signal Company)	≈		

AIR

Capabilities Shortfalls and Catalogue Deficits ⁽¹⁾	Progress 2002-2004	Impact	ECAP-PG Details
Combined Air Operations Centre (CAOC)	Solved	S	
Suppression of Enemy Air Defence (SEAD)	≈	S	
Air to Air Refuelling (AAR)	≈	S	Air-to-Air Refuelling (AAR) ECAP-PG
Combat Search and Rescue (CSAR)	≈	S	Combat Search and Rescue (CSAR) ECAP-PG
Tactical Air Transport (TCC-M)	≈		
Cruise Missiles and Precision Guided Munitions (PGM) Equipped A/C	≈	S	
Tactical Air Support fro Maritime Operations(TASMO) Aircrafts (A/C)	Solved		
Dispersed Operating Base (DOB) Air Traffic Control (ATC) and Fire & Crash Support Element	≈		
DOB Fuel distribution Support Element	≈		
DOB Personnel Support Element	≈		

OTHER CAPABILITY

Capabilities Shortfalls and Catalogue Deficits ⁽¹⁾	Progress 2002-2004	Impact	ECAP-PG Details
Tactical Ballistic Missile Defence	≈	S	Tactical Ballistic Missile Defence (TBMD) ECAP-PG

CATALOGUE DEFICITS

Capabilities Shortfalls and Catalogue Deficits ⁽¹⁾	Progress 2002-2004	Impact	ECAP-PG Details
Force Headquarters (FHQ) Carrying Ship	≈		
Repair Support Ship	≈		
Amphibious Ship	≈		
Patrol Vessel/Corvette (PV/FS)	Solved		
Harbour & Shallow water Mine Counter Measures (MCM) Unit	≈		
Aircraft Carrier (CV) Based Recce Pods	≈		
Division HQ	≈		
Light Infantry Brigade HQ	≈		
Light/Medium Armoured Squadrons	≈		
Mechanised Infantry Battalions	➔		
Light Infantry Battalions	≈		
Amphibious Infantry Battalion	≈		
Field Artillery Battalion (Amphibious)	≈		
Short Range Air Defence (SHORAD) Battalion	≈		
Ground Based Air Defence (GBAD) Medium level Battalion	≈		

Ground Based Air Defence (GBAD) Battery	Solved		
GBAD Battery (Amphibious)	≈		
Combat Engineer Battalion (Amphibious)	≈		
General Support Engineer Battalions	≈		
General Maintenance Engineer Battalions	≈	S	
Reconnaissance Squadron (Amphibious)	≈		
Medical Treatment Facilities Role 3 (including In-Theatre ashore and afloat Medical Treatment Facilities)	Solved		Medical ECAP-PG
Multinational Support Unit (MSU) Battalion	≈		
Forward Tactical Aeromedical Evacuation Helos	Solved		

Intelligence, Surveillance, Target Acquisition and Reconnaissance (ISTAR)

Capabilities Shortfalls and Catalogue Deficits ⁽¹⁾	Progress 2002-2004	Impact	ECAP-PG Details
Imagery Intelligence Collection	≈	S	Space ECAP-PG ECAP-PGs on ISTAR Information Exchange Framework and UAVs
Signal Intelligence Collection	≈	S	ECAP-PGs on ISTAR IE Framework and UAVs
Early Warning and Distant Detection Strategic Level	≈	S	
Theatre Surveillance and Reconnaissance Air Picture	≈	S	
Theatre Surveillance and Reconnaissance Ground Picture	≈	S	

STRATEGIC MOBILITY

Capabilities Shortfalls and Catalogue Deficits ⁽¹⁾	Progress 2002-2004	Impact	ECAP-PG Details
Strategic Airlift	≈	S	Strategic Air Lift (SAL) ECAP-PG
Strategic Sealift (including Strategic Medical Evacuation)	≈	S	Strategic Sea Lift (SSL) ECAP-PG

C31

Capabilities Shortfalls and Catalogue Deficits ⁽¹⁾	Progress 2002-2004	Impact	ECAP-PG Details
Operation Headquarters (OHQs)	↗	S	HQ ECAP-PG
Force Headquarters (FHQs)	≈	S	
Land Component Commander (LCC) Headquarters	≈	S	
Maritime Component Commander (MCC) Headquarters	≈	S	
Air Component Commander (ACC) Headquarters	≈	S	

SGA/SMG Impressions 05 55 93 61 00